



Rapport annuel 2025

SOFINA

Purpose & Patience

Sommaire



Sommaire

INTRODUCTION

Aperçu 20254

Message aux actionnaires6

PARTIE I: PROFIL ET PERFORMANCE

À propos de Sofina. 10

Ce qui nous rend uniques11
Une stratégie diversifiée et durable 13
Modèle de création de valeur 15
Nos parties prenantes 16
Aperçu du portefeuille 17
Analyse de double matérialité29
Matrice des risques30

Rétrospective de l'année¹34

Contexte de marché35
Indicateurs de performance37
Indicateurs du portefeuille 40
Événements post-clôture48
Notre équipe au sein des communautés49

PARTIE II: DÉCLARATIONS

Gouvernance d'entreprise¹52

Notre leadership53
Déclaration de gouvernance d'entreprise56
Rapport de rémunération66

Déclaration de durabilité¹76

Aperçu77
Gouvernance78
Stratégie80
Informations environnementales85
Informations sociales92
Conduite des affaires100
Index du contenu103

États financiers 105

États financiers consolidés 106
Annexes aux états financiers consolidés110
Rapport du Commissaire 143
Comptes statutaires 147

**Mesures de performance
alternatives et autres termes .. 150**

Mesures de performance alternatives 151
Autres termes et définitions 153

PARTIE III: À PROPOS DE CE RAPPORT

Personne responsable155

Avertissement156



¹ Sections composant le Rapport de gestion.

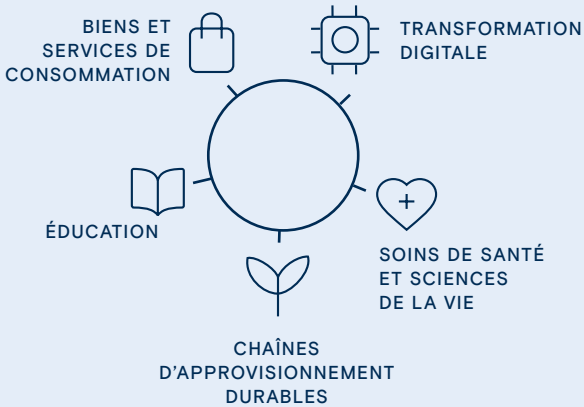
Aperçu 2025



Aperçu 2025

5

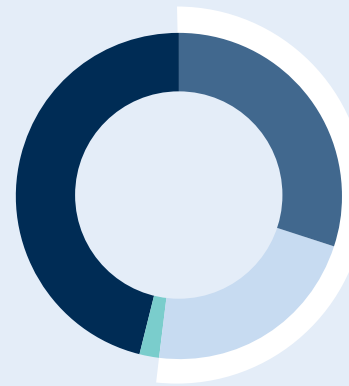
SECTEURS CIBLES



8,4%

RENTABILITÉ ANNUELLE MOYENNE SUR 10 ANS

NAV DE 10,8 MDS EUR



- 52% SOFINA DIRECT
- 27% INVESTISSEMENTS MINORITAIRES À LONG TERME
- 25% SOFINA CROISSANCE
- 3% CASH NET & AUTRES
- 45% SOFINA FONDS PRIVÉS

5,1 MDS EUR INVESTIS SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

5,4 MDS EUR DÉINVESTIS SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

1,7 MD EUR CASH BRUT

-4,1% LOAN-TO-VALUE

STYLES D'INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRES

SOFINA DIRECT

INVESTISSEMENTS MINORITAIRES À LONG TERME
SOFINA CROISSANCE

SOFINA FONDS PRIVÉS

ÉTATS-UNIS EUROPE ASIE



+80 SOCIÉTÉS EN PORTEFEUILLE ET
+610 FONDS auprès de
+80 GESTIONNAIRES

NOTRE ÉQUIPE



19 NATIONALITÉS



OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE VALIDÉS PAR LE SCIENCE BASED TARGETS INITIATIVE - SBTi - DEPUIS 2024

Dividende stable ET en augmentation régulière DEPUIS 1956



Message aux actionnaires

Message aux actionnaires



Le modèle d'affaires de Sofina n'a jamais été aussi solide et cohérent, et la profondeur des talents garantit que les meilleures années de Sofina sont encore à venir.

DOMINIQUE LANCKSWEERT, PRÉSIDENT

CHERS ACTIONNAIRES,

2025 A MARQUÉ LE DÉBUT D'UN NOUVEAU CHAPITRE POUR SOFINA.

C'est l'année qui a validé notre modèle, dans un contexte marqué par une accélération du flux d'opérations et une demande accrue pour le type d'investisseurs que nous sommes. En conséquence, nous avons renforcé notre plateforme d'investissement afin de rester bien positionnés pour le prochain cycle de création de valeur à long terme. Nous l'avons fait à un moment où les dynamiques de marché favorisent les investisseurs de long terme, bien capitalisés. Dans de telles conditions, la liquidité et la solidité du bilan ne sont pas des fins en soi, ce sont des actifs stratégiques qui nous permettent à la fois de protéger la valeur opérationnelle et de saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent.

Notre augmentation de capital et notre émission obligataire ont bénéficié d'un fort soutien de la part tant des actionnaires que des investisseurs en dette, offrant une base solide pour l'avenir.

Notre montée en puissance renforce ce que nous sommes. Sofina demeure un groupe de long terme, guidé

par des valeurs, avec un actionnariat familial de référence. Notre structure de capital permanent nous permet d'adopter une approche patiente dans des périodes de volatilité et de nous associer à des fondateurs et à des équipes de direction qui partagent notre ambition et nos convictions.

Avec 1,15 milliard d'euros de capital additionnel, nous abordons la phase suivante avec un bilan robuste, des fondamentaux de portefeuille solides et une flexibilité financière renforcée. Notre priorité reste inchangée : une allocation disciplinée du capital, la création de valeur à long terme et le soutien à des entreprises qui contribuent positivement à la société.

Résilience du portefeuille face à la volatilité. Dans un environnement marqué par les tensions géopolitiques, l'incertitude macroéconomique et des vents contraires liés aux devises, la résilience de notre portefeuille, dont la NAV s'élève à 10,8 milliards d'euros, est le résultat d'une sélection rigoureuse, d'un engagement actif et d'une diversification accrue. Si la volatilité de court terme influence les chiffres publiés, cela a été particulièrement visible en 2025, lorsque les mouvements de devises ont pesé sur la performance. Sur le long terme, la création de valeur continue d'être portée par les fondamentaux des entreprises dans

lesquelles nous investissons. Autrement dit, lorsque nous examinons nos participations directes, nous sommes confortés par la rentabilité et la croissance des revenus de nos portefeuilles d'Investissements minoritaires à long terme et de Sofina Croissance.

S'agissant de notre portefeuille Direct, nous avons continué à investir de manière sélective dans des entreprises de grande qualité tout au long de 2025, tout en cristallisant de la valeur à travers des cessions ciblées et des introductions en bourse. Cette rotation disciplinée du capital renforce notre capacité à redéployer les ressources vers la prochaine génération d'opportunités.

Au sein de notre plateforme Fonds Privés, qui représente 47% de notre portefeuille, l'activité s'est intensifiée, avec des événements de liquidité et une tendance claire à la concentration autour des principaux gestionnaires. Le fait d'avoir construit des relations avec les acteurs de référence du capital-risque et du capital-développement au cours des 50 dernières années constitue un atout dans ce paysage en évolution.

Le modèle combinant Sofina Direct et Sofina Fonds Privés offre un accès à un vaste ensemble d'opportunités d'investissement, une lecture des dynamiques à l'œuvre



Une culture de l'excellence, cultivée tant par le Conseil d'Administration que par l'équipe de direction.

DOMINIQUE LANCKSWEERT, PRÉSIDENT



à l'échelle mondiale et à travers ses secteurs cibles afin d'identifier les tendances, ainsi qu'une capacité à mobiliser une expertise sectorielle couvrant les différentes phases de croissance. Nous appelons cela un cercle vertueux.

S'adapter à l'évolution technologique. La transformation technologique, et en particulier l'intelligence artificielle, continue de remodeler les secteurs. Nous abordons cette évolution avec des convictions fortes et une prudence inspirée par l'histoire. Lorsque l'innovation crée un avantage concurrentiel durable et une valeur économique claire, nous nous engageons. Lorsque les dynamiques de marché et l'exubérance limitent notre capacité à créer de la valeur, nous faisons preuve de discipline.

Passer le relais. Ayant atteint la limite d'âge statutaire, après 29 années passées au Conseil d'Administration de Sofina, dont les six dernières en tant que Président, le moment est venu de passer le relais.

Ce n'est pas sans émotion que je le fais mais, plus important encore, avec la conviction que le modèle d'affaires de Sofina n'a jamais été aussi solide et cohérent et que la profondeur des talents, à tous les niveaux, garantit que les meilleures années de Sofina sont encore à venir. Ma successeuse, Charlotte Strömberg, dispose de toutes les compétences et de l'enthousiasme nécessaires pour aider l'équipe de direction à porter la performance de Sofina à un niveau supérieur.

Après plus de 40 années passées à observer les secteurs, j'ai appris que les grandes entreprises partagent des caractéristiques communes : elles sont avant tout animées par un sens clair de leur raison d'être. Elles adoptent une vision de long terme lorsqu'elles réfléchissent à leurs orientations stratégiques. Elles savent s'adapter lorsque c'est nécessaire et se réinventent régulièrement là où on les attend le moins. Par-dessus tout, elles attirent, développent et fidélisent les meilleurs talents, en favorisant à la fois l'excellence et un fort sentiment d'appartenance.

Fort de la « mémoire » de notre évolution au fil des années, je peux témoigner que l'équipe Sofina s'efforce quotidiennement de vivre selon ces principes :

Notre raison d'être : développer une richesse intergénérationnelle, à travers les cycles, en investissant dans des entreprises ayant un impact sociétal. En tant que groupe familial fort de plus d'un siècle d'histoire, Sofina comprend que la complexité et la volatilité sont des caractéristiques récurrentes des marchés. L'expérience a montré que la clarté de la mission, la patience et la discipline constituent les ancrages les plus fiables en période d'incertitude.

Un modèle diversifié visant à générer une croissance durable et, par moments, des rendements significatifs. Une volonté d'investir dans des entreprises essentielles, avec un accent mis sur des fondateurs qui partagent ces valeurs. Sofina sait que la valeur financière est le résultat de la manière dont les choses sont faites, plutôt que simplement de ce qui est fait.

Une volonté affirmée de développer les talents et de créer un environnement dans lequel des expertises diversifiées travaillent en « One Team », avec des individus prêts à sortir de leur zone de confort. Aujourd'hui, Sofina réunit 19 nationalités. Une culture de l'excellence, cultivée tant par le Conseil d'Administration que par l'équipe de direction. Comme je l'ai souvent dit, la recherche de l'excellence est le chemin le plus court vers l'humilité.

Rien de tout cela ne serait possible sans le soutien indéfectible des actionnaires familiaux, d'un Conseil d'Administration talentueux et engagé, et d'une équipe de direction motivée qui met ses valeurs en pratique au quotidien. Sans oublier l'ensemble des collaborateurs de Sofina qui incarnent ces valeurs. Ce fut un privilège de contribuer pendant tant d'années au développement de cette entreprise. Travailler avec des personnes talentueuses vous rend meilleur professionnel et meilleur individu.

Le Conseil d'Administration et moi-même souhaitons vous remercier, chers actionnaires, pour votre confiance continue. Votre soutien nous permet de croître avec confiance et d'investir avec sens. Nous nous réjouissons des années à venir : créer ensemble de la valeur, à travers les cycles, pour les entrepreneurs, les collaborateurs, les communautés et les actionnaires.

Dominique Lanckswert, Président

PARTIE I

Profil et performance



À propos de Sofina

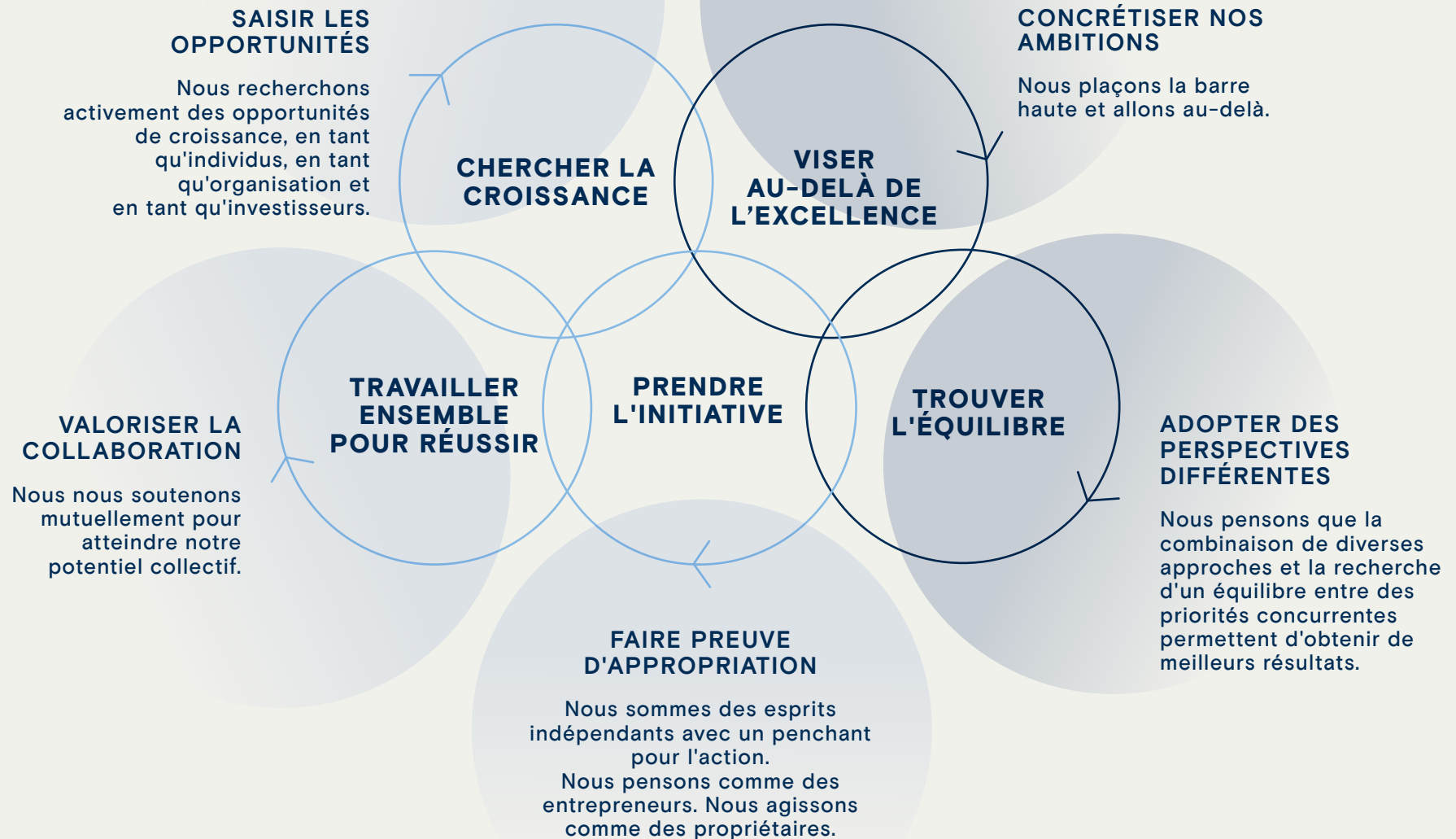
SOFINA EST UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT MONDIALE SOUS GESTION FAMILIALE COTÉE SUR Euronext BRUSSELS. NOUS SOUTENONS LES ENTREPRENEURS INNOVANTS PAR UN APPORT PATIENT DE CAPITAL DE CROISSANCE ASSORTI DE CONSEILS POUR CONSTRUIRE LES GAGNANTS DE DEMAIN, AVEC LA DURABILITÉ AU CŒUR DE LEUR PROJET.

Ce qui nous rend uniques

FORT DE PLUS DE 125 ANS D'HISTOIRE, SOFINA A ÉVOLUÉ D'UNE HOLDING INDUSTRIELLE VERS UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT INTERNATIONALE AXÉE SUR LA CROISSANCE. NOTRE ADN CONTINUE DE FAÇONNER NOTRE MANIÈRE DE PENSER, D'INVESTIR ET DE CONSTRUIRE DES PARTENARIATS.

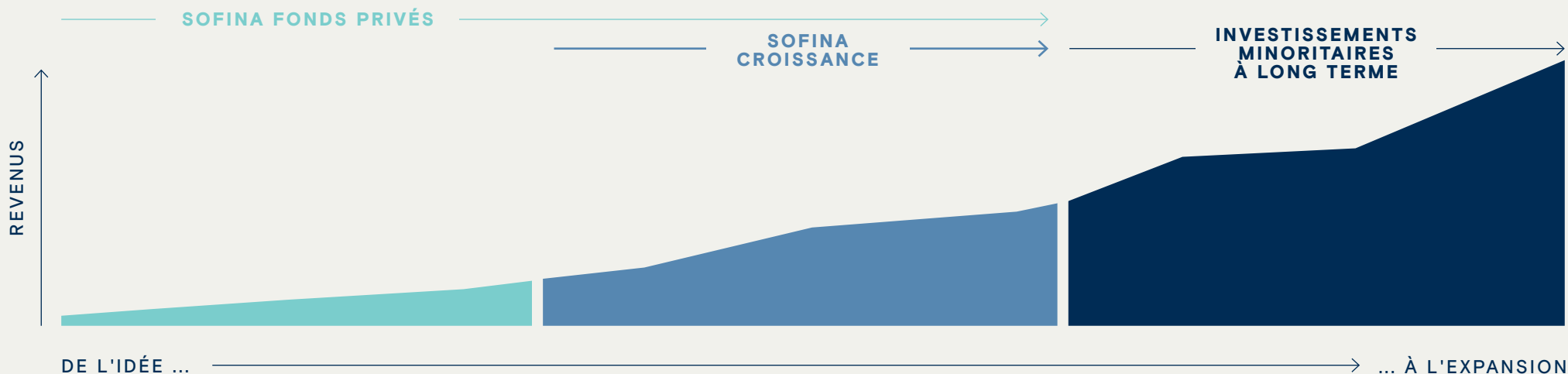
 <p>Capacité d'adaptation dans un monde en mutation</p>	 <p>Un ancrage entrepreneurial et générationnel</p>	 <p>Résilience à travers les cycles</p>	 <p>Les relations au cœur de notre modèle</p>	 <p>Le talent comme avantage compétitif</p>
<p>Depuis nos origines en 1898, nous avons continuellement adapté notre modèle aux évolutions de l'environnement économique, tout en restant ancrés dans des principes et des valeurs claires. Cette capacité à évoluer sans perdre notre identité demeure une force distinctive.</p>	<p>Notre actionnaire familial de référence est actif dans le monde des affaires depuis cinq générations. Cette continuité favorise l'indépendance, l'alignement à long terme et une approche patiente et générationnelle dans l'allocation du capital.</p>	<p>Notre héritage est industriel. Nous comprenons les cycles économiques parce que nous les avons traversés. Cette expérience nourrit discipline, résilience et engagement à construire des entreprises dans la durée.</p>	<p>Nous sommes convaincus que des relations durables créent une valeur durable. Au fil des décennies, nous avons bâti des partenariats de confiance avec des entrepreneurs, des familles et des gestionnaires d'investissement à travers le monde. Ces relations sont essentielles à notre capacité d'accéder aux opportunités et d'accompagner les entreprises de manière constructive.</p>	<p>Le succès en investissement repose avant tout sur les personnes. Notre équipe, diversifiée et complémentaire, composée de 33 professionnels de l'investissement répartis sur quatre bureaux et représentant 19 nationalités, allie rigueur analytique et jugement entrepreneurial. Nous opérons comme One Team, alignés autour de la création de valeur à long terme.</p>

Nos principes



Une stratégie diversifiée et durable

DES STYLES D'INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRES QUI COUVRENT LES DIFFÉRENTES PHASES DE CROISSANCE DU CYCLE DE VIE DES ENTREPRISES, CRÉANT DE LA VALEUR POUR L'INNOVATION, LA CROISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT.





UNE DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE ET PAR MILLÉSIMES D'INVESTISSEMENT, ASSOCIÉE À UNE EXPERTISE SECTORIELLE APPROFONDIE DANS CINQ SECTEURS PRIORITAIRES ET À UNE APPROCHE DISCIPLINÉE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ, GÉNÉRANT UN IMPACT ET SOUTENANT L'AMBITION SBTI DU PORTEFEUILLE.

Notre modèle d'investissement

Une approche différenciée de création de valeur à long terme

La stratégie d'investissement de Sofina repose sur deux piliers complémentaires : Sofina Fonds Privés et Sofina Direct. Ensemble, ils nous permettent d'accompagner les entreprises sur l'ensemble de leur cycle de vie, des phases de capital-risque et de capital-développement jusqu'aux sociétés matures et cotées.













Une présence sur l'ensemble du cycle	Accès à des opportunités de croissance privées	Une construction disciplinée du portefeuille
<p>En investissant à différents stades, dans divers secteurs et zones géographiques, nous développons une connaissance approfondie de nos domaines de prédilection ainsi qu'une visibilité à long terme sur l'innovation et les dynamiques concurrentielles. Ce positionnement favorise de fortes synergies entre nos investissements directs et nos partenariats avec des fonds.</p>	<p>La majorité de nos actifs est investie dans des sociétés non cotées, offrant une exposition à des opportunités rarement accessibles sur les marchés publics. Grâce à des relations de long terme avec des gestionnaires de fonds de premier plan et à une collaboration étroite avec les équipes dirigeantes, nous générons une valeur stratégique différenciée.</p>	<p>Au niveau du portefeuille, nous renforçons la résilience par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une diversification géographique, sectorielle et par millésime d'investissement • Un bilan solide et une gestion prudente des risques • Une génération régulière de liquidités <p>Ce cadre nous confère la flexibilité et la capacité de capter la croissance à long terme à travers les cycles.</p>
Une expertise sectorielle ciblée	La durabilité intégrée à l'investissement	Création de valeur à long terme pour l'actionnaire
<p>Nous nous concentrons sur cinq axes prioritaires répondant à des besoins essentiels et structurels, notamment les Biens et services de consommation, l'Éducation, les Soins de santé et les sciences de la vie, la Transformation digitale et les Chaînes d'approvisionnement durables. Cette approche thématique renforce notre sélectivité et nos convictions.</p>	<p>La durabilité est intégrée à notre approche d'investissement. Nous recherchons non seulement la performance économique, mais également un impact sociétal mesurable, incluant des progrès environnementaux et climatiques au sein de notre portefeuille.</p>	<p>Notre base de capital permanent soutient un horizon d'investissement de long terme, reflété par une croissance soutenue des fonds propres et un dividende en progression régulière.</p>



Des synergies à forte valeur ajoutée émergent de nos relations avec des partenaires de confiance et des gestionnaires de premier plan au sein de Sofina Fonds Privés, ainsi qu'avec les fondateurs et les entrepreneurs des sociétés dans lesquelles nous investissons via Sofina Direct.

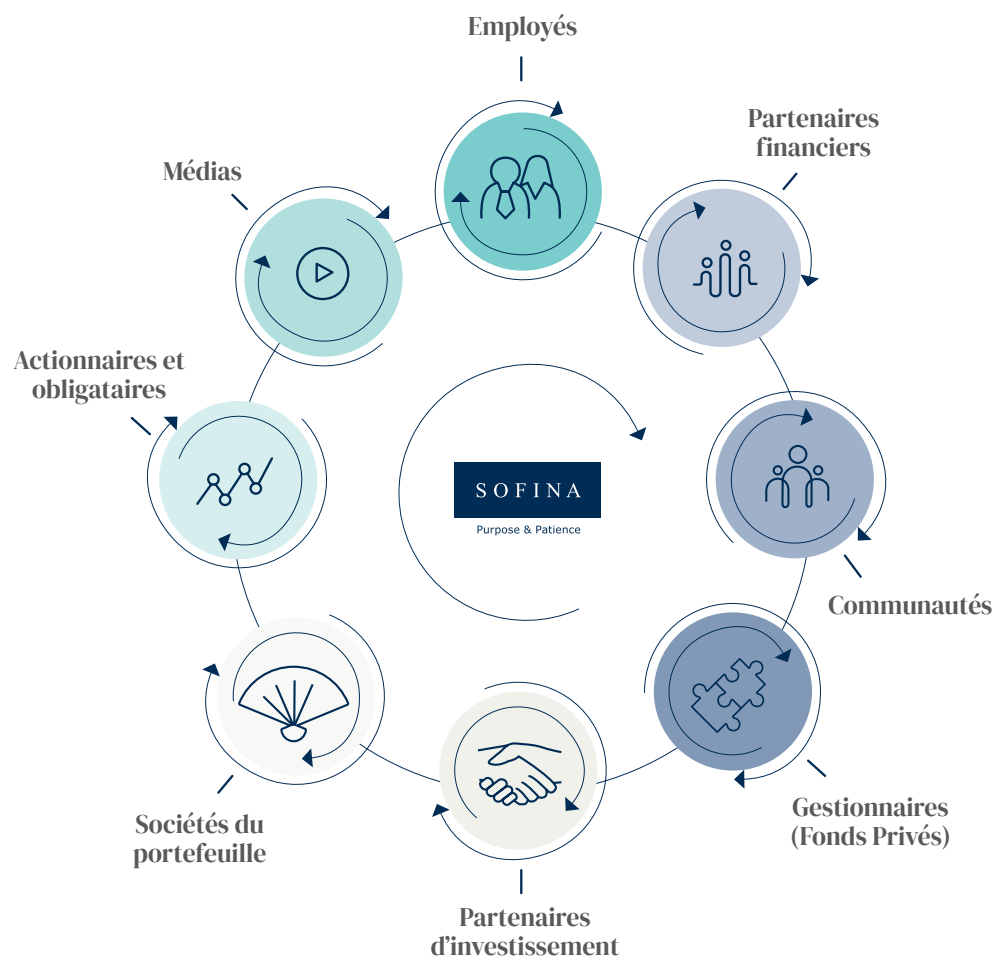
Modèle de création de valeur

LA DURABILITÉ FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE NOTRE STRATÉGIE. NOUS SOMMES DÉTERMINÉS À CRÉER DE LA VALEUR POUR NOS PARTIES PRENANTES EN OBTENANT DES RÉSULTATS TANT FINANCIERS QUE NON FINANCIERS. DANS CE TABLEAU, NOUS DÉCRIVONS LA MANIÈRE DONT, GRÂCE À LA MISE EN OEUVRE DE NOTRE STRATÉGIE, NOUS CONVERTISSONS NOS DIFFÉRENTES RESSOURCES EN VALEUR DURABLE POUR NOS ACTIONNAIRES, NOS PARTENAIRES, NOS COLLABORATEURS, NOS COMMUNAUTÉS ET LES AUTRES PARTIES PRENANTES.

Création de valeur	 Actionnaires et investisseurs	 Collaborateurs	 Sociétés du portefeuille et fonds	 Notre environnement et nos communautés
	<ul style="list-style-type: none"> NAV de 10,8 Mds EUR dans un marché complexe Rentabilité annuelle moyenne en 2025: -0,8% 8,8 Mds EUR de capitalisation boursière Engagé à rendre de la valeur créée à nos actionnaires, le Conseil propose un dividende brut de 3,66 EUR par action 	<ul style="list-style-type: none"> Une culture d'entreprise forte et un employeur bienveillant Esprit de croissance avec un accent particulier sur le développement personnel et les perspectives de carrière Un environnement de travail diversifié et inclusif 	<ul style="list-style-type: none"> Développement continu et innovation dans nos secteurs cibles Apport de capital patient, de conseils avisés et d'un accès au réseau international de Sofina Accompagner les entreprises dans leur croissance, la création d'emplois et l'amélioration de la société, du savoir, de la santé et de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Adoption de mesures visant à réduire notre empreinte environnementale et à décarboner les sociétés de notre portefeuille Investissements dans des entreprises ayant un impact net positif Engagement auprès de nos communautés par des activités de bénévolat
Activités	 Initier & évaluer	 Déployer	 Gérer et accompagner	 Sortie
	<p>DES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT POUR CRÉER UN IMPACT POSITIF</p>	<p>DU CAPITAL PATIENT ET LE MAINTENIR TOUT EN DÉVELOPPANT DES ENTREPRISES</p>	<p>EXPERTISE ET CONSEILS POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT</p>	<p>D'INVESTISSEMENTS ET REDÉPLOYER LE CAPITAL DE MANIÈRE DURABLE</p>
Ressources	 Ressources financières à long terme	 Ressources humaines	 Réseau mondial	 Ressources naturelles
	<p>Actionnariat stable</p> <ul style="list-style-type: none"> 55% détenus par l'actionnaire de référence 42% de free float (hors actions propres) <p>Financement par dette</p> <ul style="list-style-type: none"> Obligations senior émises en 2021 (700 Mio EUR) et en 2025 (600 Mio EUR) avec échéances de 7 et 8 ans respectivement 1,4 Md EUR de lignes de crédit non tirées Maintenir un ratio Loan-to-value inférieur à 10% (niveau cible entre 5% et 10%) <p>Capital disponible renforcé par une augmentation de capital avec droits préférentiels d'un montant de 545 Mio EUR réalisée en 2025, la rotation du portefeuille et les dividendes des sociétés de notre portefeuille, tout en maintenant en permanence une position de trésorerie brute minimale de 300 Mio EUR</p>	<p>Équipe interne diversifiée d'experts</p> <ul style="list-style-type: none"> 83 collaborateurs répartis au travers de nos 4 bureaux 19 nationalités 33 professionnels en investissement Développement d'une expertise sectorielle dans les domaines d'intervention <p>Grâce à nos investissements, nous accédons indirectement aux talents, à l'expertise et aux compétences des collaborateurs de l'ensemble des sociétés de notre portefeuille</p>	<p>Réseau mondial solide et en expansion composé de Gestionnaires de fonds, partenaires d'affaires, entrepreneurs et conseillers</p>	<p>Ressources naturelles et environnementales soutenant nos opérations et celles des sociétés de notre portefeuille, comprenant la consommation d'énergie, l'utilisation des ressources et les déplacements professionnels</p>

Nos parties prenantes

LES INTÉRÊTS, BESOINS ET PRÉOCCUPATIONS DES PARTIES PRENANTES SONT CENTRAUX CHEZ SOFINA. NOUS VISONS À TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE LES DIFFÉRENTS GROUPES DE PARTIES PRENANTES IDENTIFIÉS ET PRÉSENTÉS CI-DESSOUS :



Interagir régulièrement avec nos parties prenantes nous permet de mieux comprendre leurs perspectives, de répondre à leurs questions, de recueillir leurs retours, de partager des informations sur nos activités et notre stratégie, et d'agir en conséquence. Cela soutient des relations de long terme et la création de valeur durable pour nos parties prenantes et pour la Société. Notre démarche d'engagement repose sur la transparence, une communication ouverte et une écoute active, et est adaptée à chaque groupe de parties prenantes :

- **Employés** : la taille limitée de nos effectifs permet des échanges fréquents et directs dans le cadre des relations de travail au quotidien, de dialogues continus, de réunions et d'événements d'équipe. Des townhalls et des enquêtes nous donnent également le « pouls » de la santé de l'organisation du point de vue des collaborateurs.
- **Actionnaire de référence** : réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités, ainsi que des échanges réguliers avec le CEO et le Président du Conseil.
- **Actionnaires, obligataires et investisseurs** : assemblées générales, présentations aux investisseurs, avec des séances de questions-réponses, et participation régulière à diverses conférences d'analystes et d'investisseurs.
- **Partenaires financiers et analystes** : réunions à la suite de la publication des rapports annuels et semestriels ainsi que des échanges ponctuels, notamment avec les banques et autres intermédiaires.
- **Médias** : communication des événements significatifs et autres informations réglementaires, et réponses rapides aux demandes ponctuelles. Nous communiquons également via des plateformes sociales telles que LinkedIn, tant en tant qu'organisation que par l'intermédiaire de nos collaborateurs.
- **Sociétés du portefeuille** : participation aux organes de gouvernance et de décision, présence aux assemblées générales, et échanges réguliers avec les équipes de management.
- **Partenaires d'investissement et Gestionnaires** : réunions d'affaires, participation aux assemblées générales et échanges ponctuels.
- **Communautés** : par une participation active à des activités de bénévolat ainsi que des initiatives visant à expliquer nos engagements en matière de durabilité.

Notre analyse de double matérialité a en outre renforcé l'engagement avec plusieurs groupes de parties prenantes, en permettant des échanges plus structurés sur les impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité matériels pour Sofina.

Aperçu du portefeuille

Sofina Direct



NOUS PRENONS DES PARTICIPATIONS MINORITAIRES DANS DES SOCIÉTÉS PRIVÉES ET COTÉES



NOUS APPORTONS DU CAPITAL PATIENT ET SOMMES UN ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE AYANT UN HORIZON À LONG TERME AFIN DE CRÉER DE LA VALEUR DURABLE



NOUS TENONS COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE DANS NOS DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT



NOUS ADOPTONS UNE APPROCHE FLEXIBLE EN RECHERCHANT L'ALIGNEMENT AVEC NOS PARTENAIRES DE CONFIANCE

À PROPOS DE NOS INVESTISSEMENTS SOFINA CROISSANCE



TAILLE D'INVESTISSEMENT ENTRE 20 ET 100 MILLIONS EUR



NOUS CIBLONS DES DIRIGEANTS DANS DES SECTEURS À FORTE CROISSANCE



NOTRE PREMIER INVESTISSEMENT DATE DE 2010

À PROPOS DE NOS INVESTISSEMENTS MINORITAIRES À LONG TERME



TAILLE D'INVESTISSEMENT ENTRE 100 ET 300 MILLIONS EUR



DANS DES SOCIÉTÉS AVEC UNE EXPOSITION MONDIALE



NOUS TRAVAILLONS EN PARTENARIAT AVEC DES ENTREPRENEURS ET DES FAMILLES DEPUIS PLUS DE 60 ANS

Sélection de quelques partenariats

22 INVESTISSEMENTS

CYERA

Vinted

pine labs



ByteDance

63 INVESTISSEMENTS

NUXE

PROEDUCA

Mérieux
NutriSciences

SALTO
inspiredaccess

CA
CAMBRIDGE ASSOCIATES























BioFirst

Investissements minoritaires à long terme¹










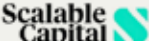

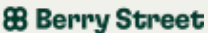




 <p>PROEDUCA</p> <p>Proeduca est un établissement d'enseignement supérieur en ligne proposant des diplômes universitaires et des programmes professionnels, au service d'étudiants dans les pays hispanophones grâce à un apprentissage flexible et soutenu par la technologie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2025 • Espagne 	 <p>teambblue</p> <p>teamb.blue est le premier fournisseur européen d'accès internet aux PME.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024 • Belgique 	 <p>EG Let's go further</p> <p>EG est un fournisseur de premier plan sur le marché des logiciels pour l'industrie dans les pays nordiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024 • Danemark 	 <p>BioFirst</p> <p>BioFirst est un leader mondial de la lutte biologique intégrée, de la nutrition et de la pollinisation naturelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2022 • Belgique
<p>ÉDUCATION</p>	<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>	<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>	<p>CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DURABLES</p>
			
 <p>Collibra</p> <p>Collibra, société de référence en data intelligence, aide les entreprises à générer de la valeur avec leurs données et à en faire un atout stratégique et compétitif.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2020 • Belgique 	 <p>SALTO inspiredaccess</p> <p>Salto Systems est un leader mondial dans les solutions de contrôle d'accès électronique de pointe, en particulier dans les secteurs où la sécurité est essentielle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2020 • Espagne 	 <p>NUXE PARIS</p> <p>NUXE, marque française pionnière de la cosmétologie naturelle, s'est imposée en 30 ans comme la référence en France.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2019 • France 	 <p>drylock TECHNOLOGIES</p> <p>Drylock Technologies est une entreprise familiale belge qui fabrique des produits d'hygiène.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2019 • Belgique
<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>	<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>	<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>	<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>
			

¹ Font en général l'objet d'une notice les sociétés dans lesquelles Sofina détient, directement ou indirectement, une participation dont la juste valeur excède 10 millions d'euros ou qui présentent un intérêt stratégique. Le classement des notices suit l'ordre chronologique de la date de l'investissement initial effectué par Sofina (du plus récent au plus ancien). Le pays du siège principal ou historique de chaque participation est indiqué dans chaque notice. Le secteur cible dans lequel chaque participation est classée y est également mentionné.

Investissements minoritaires à long terme






















<p> COGNITA</p> <p>Cognita est une plateforme d'écoles indépendantes couvrant le segment K-12 (de la maternelle à l'enseignement secondaire).</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2019 • Royaume-Uni 	<p> </p> <p>Cambridge Associates est une société de gestion d'actifs, assistant ses clients dans la construction de portefeuilles personnalisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2018 • États-Unis 	<p> </p> <p>Veepee est le leader européen des ventes événementielles sur internet et le spécialiste du déstockage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2016 • France 	<p> THG</p> <p>THG est une entreprise technologique de vente en ligne, avec des activités internationales dans les secteurs de la beauté et du bien-être.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2016 • Royaume-Uni
<p>ÉDUCATION</p>	<p>AUTRES</p>	<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>	<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>
			
<p> </p> <p>Mérieux NutriSciences propose des solutions d'analyse et de support au développement de nouveaux produits afin de prévenir les risques sanitaires liés à l'alimentation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2014 • États-Unis 	<p> </p> <p>Acteur mondial du diagnostic in vitro, bioMérieux offre des solutions de diagnostic améliorant la santé du patient et la sécurité du consommateur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2009 • France 	<p> </p> <p>Chapoutier est l'une des principales maisons vinicoles de la vallée du Rhône et est présente dans d'autres régions. La Maison Chapoutier est un des pionniers de la biodynamie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2007 • France 	<p> </p> <p>Luxempart est une société d'investissement cotée sur la bourse de Luxembourg, qui gère un portefeuille de participations cotées et non cotées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1992 • Luxembourg
<p>SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE</p>	<p>SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE</p>	<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>	<p>AUTRES</p>
			

Sofina Croissance¹

 <p>Talkiatry est une société américaine spécialisée en télépsychiatrie, offrant aux patients des soins psychiatriques couverts par les assurances.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2025 • États-Unis 	 <p>PostHog offre une plateforme d'analytique pour développeurs et de développement produit offrant des outils d'analyse produit, de feature flags, d'enregistrement de sessions et d'expérimentation à destination des équipes d'ingénierie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2025 • États-Unis 	 <p>Zhuoyu Technology est une entreprise spécialisée dans les technologies de conduite autonome, axée sur les systèmes avancés d'aide à la conduite et les composants automobiles full stack.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2025 • Chine 	 <p>Qargo offre un système de gestion du transport moderne et basé sur le cloud, conçu pour aider les entreprises de transport et de logistique à digitaliser et optimiser leurs opérations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2025 • Belgique
<p>SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE</p>	<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>	<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>	<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>
			
 <p>Stream est une plateforme de bien-être financier permettant aux employés d'accéder par anticipation à leurs salaires acquis et proposant des solutions d'épargne, de budgétisation, d'emprunt et de retraite.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2025 • Royaume-Uni 	 <p>Scalable Capital est une plateforme européenne de premier plan en matière d'investissement digital, offrant aux investisseurs particuliers un accès fluide aux actions cotées et ETF, à l'épargne automatisée, à des solutions de trésorerie et à des actifs alternatifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2025 • Allemagne 	 <p>The Whole Truth est une marque alimentaire « clean label » dont la mission est de restaurer la confiance dans les produits alimentaires emballés grâce à une transparence totale sur les ingrédients.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2025 • Inde 	 <p>Berry Street offre une plateforme qui aide les diététiciens à gérer des cabinets de nutrition couverts par l'assurance en prenant en charge l'ensemble de leurs besoins opérationnels et en les mettant en relation avec des patients.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2025 • États-Unis
<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>	<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>	<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>	<p>SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE</p>
			

¹ Font en général l'objet d'une notice les sociétés dans lesquelles Sofina détient, directement ou indirectement, une participation dont la juste valeur excède 10 millions d'euros ou qui présentent un intérêt stratégique. Le classement des notices suit l'ordre chronologique de la date de l'investissement initial effectué par Sofina (du plus récent au plus ancien). Le pays du siège principal ou historique de chaque participation est indiqué dans chaque notice. Le secteur cible dans lequel chaque participation est classée y est également mentionné.

















Sofina Croissance

 <p>HSG Alliance D</p> <p>HSG Alliance D est actionnaire dans une entreprise de solutions numériques pour l'industrie automobile.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024 • Chine 	  <p>Finova Capital est une société financière non bancaire (NBFC) qui octroie des prêts garantis aux micro, petites et moyennes entreprises en Inde.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024 • Inde 	  <p>Cyera est une plateforme de sécurité des données alimentée par l'IA permettant aux entreprises de protéger les données sensibles et de prévenir les fuites ou usages abusifs liés à l'IA.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024 • États-Unis 	  <p>Vivobarefoot est une marque de premier plan dans le domaine de la santé naturelle avec pour mission de reconnecter les individus à la nature grâce à des chaussures pieds nus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024 • Royaume-Uni
<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>	<p>AUTRES</p>	<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>	<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>
			
 <p>LYSKRAFT</p> <p>Lyskraft vise à transformer le paysage de la mode en Inde avec une plateforme omnicanal dédiée à la mode féminine haut de gamme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024 • Inde 	 <p>laifen</p> <p>Laifen est une marque chinoise d'appareils de soins personnels qui conçoit des produits performants et offrant un bon rapport qualité-prix, grâce à une R&D interne et une production intégrée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2023 • Chine 	  <p>Green Energy Origin (GEO) est une société européenne active dans la fabrication d'électrolytes visant à servir le marché local des batteries Li-ion pour, entre autres, les véhicules électriques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2023 • Allemagne 	  <p>Mistral AI est une startup spécialisée dans l'intelligence artificielle (IA). Elle se spécialise dans les grands modèles de langage (LLMs).</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2023 • France
<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>	<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>	<p>CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DURABLES</p>	<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>
			





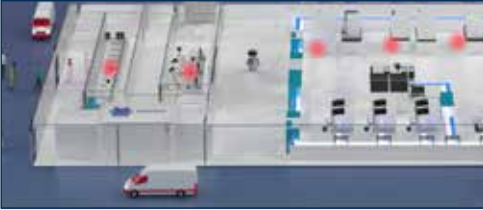











Sofina Croissance

 <p>Too Good To Go est une place de marché de premier plan qui permet aux détaillants de vendre des surplus alimentaires à prix réduits aux consommateurs de nombreux pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2023 • Danemark 	 <p>Everdrop est une marque engagée de produits ménagers et de soins personnels écologiques ayant pour ambition de permettre aux gens d'adopter un mode de vie plus durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2022 • Allemagne 	 <p>Rohlik est un leader de l'épicerie en ligne dont la vision est d'élever le niveau de qualité de l'alimentation et des services dans le secteur de l'épicerie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2022 • République tchèque 	 <p>CoachHub est une plateforme en ligne B2B conçue pour fournir des services de coaching personnalisé à l'échelle mondiale pour les grandes et moyennes entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2022 • Allemagne
<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>	<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>	<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>	<p>ÉDUCATION</p>
			
 <p>Birdie est une entreprise technologique de soins à domicile qui vise à réinventer les soins à domicile et à améliorer radicalement la vie de millions de personnes âgées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2022 • Royaume-Uni 	 <p>Skillmatics est une marque mondiale qui se consacre au développement d'expériences d'apprentissage par le jeu pour les enfants de tous âges.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2022 • Inde 	 <p>Vizgen est une société qui développe des technologies capables de cartographier les informations génomiques spatiales à une résolution unicellulaire pour mieux comprendre les maladies et développer de nouvelles thérapies.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2022 • États-Unis 	 <p>Cleo est une application fintech grand public native de l'IA, dont la mission est de rendre le bien-être financier accessible, engageant et transparent.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2022 • Royaume-Uni
<p>SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE</p>	<p>ÉDUCATION</p>	<p>SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE</p>	<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>
			














Sofina Croissance

<p> Labster</p> <p>Labster est la première plateforme mondiale de laboratoires virtuels et de simulations scientifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2022 • Danemark 	<p> Typeform</p> <p>Typeform est un concepteur de formulaires conçus pour les créateurs et les répondants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2022 • Espagne 	<p> Zencore Biologics</p> <p>Zencore Biologics est un organisme qui, sur une base contractuelle, oeuvre au développement et à la fabrication de produits biologiques et qui assure le développement et la production de médicaments de la phase préclinique jusqu'à leur commercialisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 • Chine 	<p> moody</p> <p>Moody est une marque à forte croissance, orientée direct-to-consumer et digital-first, commercialisant des cosmétiques et des lentilles de contact colorées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 • Chine
<p>ÉDUCATION</p>	<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>	<p>SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE</p>	<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>
			
<p> DeHaat Seeds to Market</p> <p>DeHaat est un acteur de l'agtech qui offre un panel complet de solutions et services à la communauté agricole en Inde.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 • Inde 	<p> OVIVA</p> <p>Oviva propose un accompagnement personnalisé, basé sur une application, en matière de régime alimentaire et de mode de vie, afin d'aider ses utilisateurs à mener une vie plus saine et plus heureuse.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 • Suisse 	<p> PETKIT</p> <p>Petkit est une entreprise de soins pour animaux de compagnie, proposant une plateforme omnicanale dédiée aux technologies intelligentes, à l'alimentation, au toilettage et à la santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 • Chine 	<p> twin</p> <p>Twin Health est le développeur et le fournisseur du Whole Body Digital Twin™, lequel fournit, sur la base de l'intelligence artificielle, des conseils individualisés en matière de nutrition, de sommeil, d'activité et de respiration pour la remédiation et la prévention de maladies métaboliques chroniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 • États-Unis
<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>	<p>SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE</p>	<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>	<p>SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE</p>
			

Sofina Croissance

 <p>ReeToo est une société innovante de diagnostic in vitro basée en Chine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 • Chine 	 <p>Dott est une entreprise de micromobilité qui exploite une flotte de trottinettes et de vélos électriques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 • Allemagne 	 <p>Honasa est une maison de marques en ligne spécialisée dans les soins de beauté et soins personnels en Inde. Son portefeuille de marques comprend Mamaearth, The Derma Co. et Aqualogica.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 • Inde 	 <p>CRED est une plateforme fintech indienne qui permet aux utilisateurs de payer et de gérer leurs factures de carte de crédit, tout en bénéficiant d'avantages exclusifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 • Inde
<p>SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE</p>	<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>	<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>	<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>
			
 <p>K12 Techno Services est une plateforme de services éducatifs offrant notamment des services de soutien scolaire, des services administratifs ainsi que des solutions technologiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2020 • Inde 	 <p>Kopi Kenangan est une chaîne indonésienne de cafés à emporter à croissance rapide qui propose du café frais et abordable aux consommateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2020 • Indonésie 	 <p>Vinted est la plus grande plateforme de vente en ligne entre particuliers dédiée aux produits de mode de seconde main.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2019 • Lituanie 	 <p>Lenskart est un leader sur le marché de la production et distribution de lunettes en Asie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2019 • Inde
<p>ÉDUCATION</p>	<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>	<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>	<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>
			

Sofina Croissance

 <p>VerSe Innovation est une plateforme technologique qui permet de fournir un contenu personnalisé aux utilisateurs en fonction de leurs préférences.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2019 • Inde 	 <p>Xinyu est le plus grand grossiste et distributeur de montres en Chine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2018 • Chine 	 <p>Included Health est une plateforme diversifiée qui travaille avec des employeurs à travers les États-Unis pour fournir des soins de santé aux employés et à leurs familles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2018 • États-Unis 	 <p>MedGenome est une société de recherche et de diagnostics basés sur la génomique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2017 • Inde
<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>	<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>	<p>SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE</p>	<p>SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE</p>
			
 <p>ThoughtSpot propose une plateforme d'analytique d'entreprise et de business intelligence pour analyser des données complexes et de grande envergure.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2017 • États-Unis 	 <p>opseo est une société active dans le secteur des soins ambulatoires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2016 • Allemagne 	 <p>Carebridge est un réseau intégré de soins de santé, qui se distingue par la qualité de ses services et son impact en matière de soins hospitaliers, de recherche clinique et de formation professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2016 • Chine 	 <p>ByteDance est une entreprise mondiale spécialisée dans l'internet et les technologies qui propose des produits de pointe dans divers domaines tels que les réseaux sociaux, la distribution de contenus, les logiciels d'entreprise et les jeux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2016 • Chine
<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>	<p>SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE</p>	<p>SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE</p>	<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>
			

Sofina Croissance

 <p>ACT est un fournisseur d'accès internet à haut débit et distributeur de télévision par câble en Inde.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2016 • Inde 	 <p>Pine Labs est une société active dans les solutions IT innovantes dans l'écosystème des paiements.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2015 • Inde 	 <p>Hector Beverages est une entreprise spécialisée dans la production de boissons et de produits alimentaires traditionnels indiens.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2015 • Inde
<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>	<p>TRANSFORMATION DIGITALE</p>	<p>BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION</p>
		

ByteDance

Fondée en 2012 et ayant son siège à Pékin, ByteDance est une entreprise mondiale d'internet et de technologies présente dans plus de 150 pays. La société propose un portefeuille d'applications grand public de premier plan, notamment Douyin (plateforme de vidéos courtes en Chine), Xigua Video (plateforme de streaming en direct et de partage de vidéos en Chine), Hongguo (plateforme de mini-séries en Chine), Doubao (chatbot d'IA en Chine), Lark (solution mondiale de collaboration numérique), TikTok (plateforme de vidéos courtes hors de Chine) et CapCut (éditeur vidéo et graphique hors de Chine). Initialement centrée sur le marché chinois, son expansion internationale s'est accélérée à partir de 2018 après la fusion de son produit émergent TikTok avec Musical.ly (acquis en 2017). ByteDance exploite également aujourd'hui un ensemble diversifié de produits répartis dans plusieurs unités opérationnelles, notamment dans les domaines de l'éducation, des logiciels d'entreprise et des services cloud d'intelligence artificielle.

Le succès continu de Douyin et de TikTok a soutenu la croissance de ByteDance ces dernières années, et l'entreprise est devenue un acteur actif dans le domaine de l'IA. Selon des sources publiques, le chiffre d'affaires a atteint environ 155 milliards USD en 2024 et 186 milliards USD en 2025. Les revenus de l'entreprise sont diversifiés entre la publicité numérique, le commerce électronique, le streaming en direct et d'autres nouvelles initiatives, y compris l'IA.

ByteDance opère à l'échelle mondiale avec une présence internationale, tandis que la Chine demeure son principal marché. L'entreprise continue d'évoluer dans un environnement réglementaire complexe sur ses principaux marchés, notamment aux États-Unis et en Chine.

¹ ByteDance, compte tenu de notre exposition via Sofina Direct uniquement, est le seul actif représentant plus de 5% de la juste valeur du portefeuille en transparence au 31 décembre 2025.

Sofina Fonds Privés



PRINCIPALEMENT
DES FONDS DE
CAPITAL-RISQUE
ET CAPITAL-
DÉVELOPPEMENT



EN TENANT COMPTE
DES CRITÈRES
ENVIRONNEMENTAUX,
SOCIAUX ET DE
GOUVERNANCE DANS
NOS DÉCISIONS
D'INVESTISSEMENT



ENGAGEMENTS DE
SOUSCRIPTION
ENTRE 5 ET
50 MILLIONS EUR



PARTENAIRE À
LONG TERME
À TRAVERS
LES CYCLES



ACTIF AUX
ÉTATS-UNIS,
EN ASIE ET EN
EUROPE



PREMIERS
INVESTISSEMENTS
EN 1978

Dans la plupart des cas, les **investissements en capital-risque et en capital-développement** prennent la forme de partenariats à durée déterminée de dix à douze ans, gérés par des équipes spécialisées (les « Gestionnaires », « General Partners » ou « GPs »). Ces derniers lèvent des fonds auprès d'investisseurs professionnels tels que Sofina, qui s'engagent à leur apporter des capitaux pour un montant défini au moment de la souscription. Les Gestionnaires disposent généralement d'une période de cinq à six ans pour identifier des investissements correspondant à leur stratégie privilégiée et procèdent progressivement aux appels de capitaux engagés mis à leur disposition. À chaque réalisation d'un investissement, les produits sont distribués aux investisseurs et les Gestionnaires perçoivent un intéressement (« carried interest ») lorsqu'une plus-value est réalisée.

Activités. Depuis la fin des années 70, Sofina soutient des Gestionnaires de fonds privés, en se concentrant sur le capital-risque et le capital-développement. Sofina Fonds Privés a noué des relations durables avec des Gestionnaires de premier plan et constitue désormais une activité d'investissement formalisée. Chaque année, de nouveaux engagements sont pris dans les fonds levés par différents Gestionnaires. Le montant des engagements annuels a progressivement augmenté afin d'assurer une diversification des millésimes à travers les cycles et de refléter l'activité des marchés mondiaux.

L'activité est gérée par une équipe d'investissement expérimentée, présente dans l'ensemble des bureaux de Sofina et renforcée par des équipes de support. L'équipe s'attache à construire un portefeuille équilibré en adoptant une approche proactive afin d'accéder aux fonds les plus exclusifs. À l'instar de Sofina Direct, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont intégrés dans le processus décisionnel de Sofina Fonds Privés.

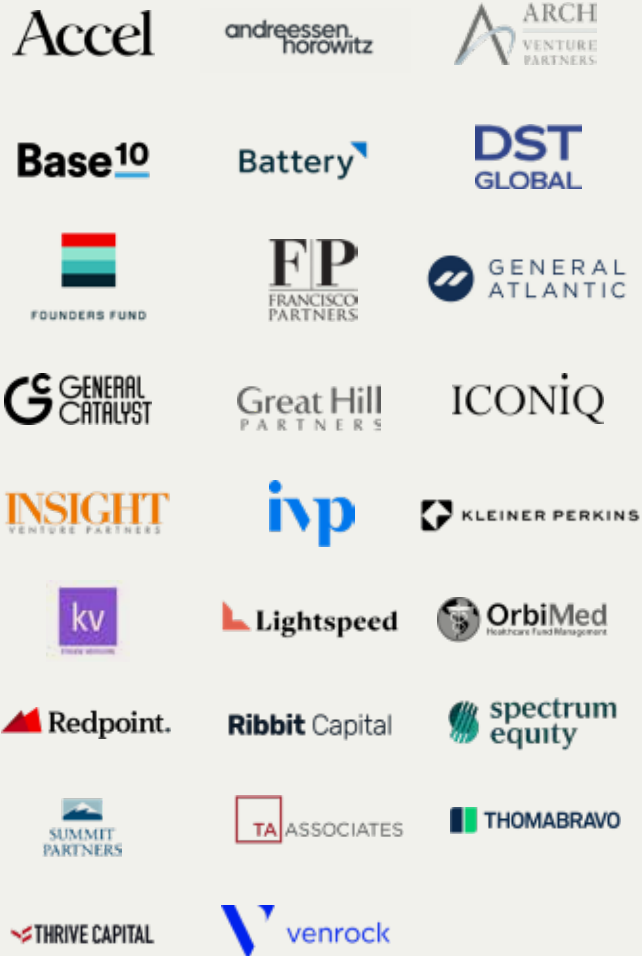
Conviction confirmée. Le choix de se lancer dans l'activité Sofina Fonds Privés et de la développer se voit

aujourd'hui confirmé par les performances du portefeuille. Ces performances sont principalement basées sur la croissance des sociétés du portefeuille.

Facteurs de succès. L'accès aux Gestionnaires les plus performants est un des facteurs déterminants du succès du portefeuille. Ces Gestionnaires sont courtisés et les fonds qu'ils lèvent sont en règle générale sursouscrits. Le profil de Sofina, sa vision à long terme, la stabilité de ses équipes et de son programme d'engagements, son expérience dans le secteur, son réseau et la crédibilité de ses performances lui permettent d'accéder à ces Gestionnaires de renom.

Sofina réévalue constamment ces relations. Ceci s'applique tant aux meilleurs Gestionnaires qui pourraient être confrontés à des défis tels qu'un changement d'équipe, qu'aux Gestionnaires prometteurs qui deviendraient progressivement des références dans leurs secteurs. Notre équipe est également régulièrement en contact avec les Gestionnaires émergents afin de déceler au plus tôt ceux qui seront en mesure de surperformer leurs pairs dans le futur.

SÉLECTION DE GESTIONNAIRES
BASÉS AUX ÉTATS-UNIS



SÉLECTION DE GESTIONNAIRES
BASÉS EN EUROPE



SÉLECTION DE GESTIONNAIRES
BASÉS EN ASIE



Analyse de double matérialité

EN 2025, NOUS AVONS POURSUIVI NOS EFFORTS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ EN LIGNE AVEC LA MATRICE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ ÉTABLIE EN 2024. CETTE MATRICE IDENTIFIE LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE LES PLUS PERTINENTS, TANT DU POINT DE VUE DE L'IMPACT QUE DE LA PERSPECTIVE FINANCIÈRE. ELLE GUIDE NOS PRIORITÉS ET SOUTIEN UNE PRISE DE DÉCISION ÉCLAIRÉE, EN ASSURANT L'ALIGNEMENT AVEC NOTRE STRATÉGIE DE CRÉATION DE VALEUR À LONG TERME.

En mars 2024, nous avons finalisé le développement de notre première analyse de double matérialité. Nous avons identifié neuf sujets importants à l'issue d'un processus en quatre étapes tenant compte de deux perspectives :

- **Matérialité d'impact** : perspective de l'impact (positif ou négatif, réel et potentiel) de Sofina sur les individus et l'environnement.
- **Matérialité financière** : perspective des effets financiers potentiels (risques et/ou opportunités) d'un sujet de durabilité sur Sofina.

Notre analyse de double matérialité a été examinée par le Leadership Council, le Comité ESG et le Conseil d'Administration.

Sujets matériels de durabilité de Sofina

En tant que société d'investissement, Sofina a élaboré une matrice de double matérialité qui reprend des sujets matériels pour ses opérations et un sujet spécifique dénommé « investisseur responsable », qui traite de la manière dont Sofina intègre les sujets de durabilité tout au long de son processus d'investissement (pour plus de détails, voir la « Stratégie » de la section « [Déclarations en matière de durabilité](#) » de ce Rapport annuel). Au total, neuf sujets matériels ont été identifiés.

SUJET DE DURABILITÉ	SOUS-SUJET	IMPACT POSITIF	IMPACT NÉGATIF	RISQUES	OPPORTUNITÉS
Environnement	Atténuation du changement climatique		Élevé	Moyen	Faible
Social	Équilibre vie privée-vie professionnelle		Moyen	Faible	
	Égalité des genres et égalité salariale		Moyen	Faible	
	Formation et développement des compétences	Moyen		Faible	
	Diversité	Élevé		Moyen	
Gouvernance	Culture d'entreprise		Moyen	Élevé	
	Corruption (y compris protection des lanceurs d'alerte)		Faible	Moyen	
Spécifique à l'entité	Investissement responsable	Moyen		Élevé	
	Engagement et bien-être des collaborateurs	Moyen		Moyen	

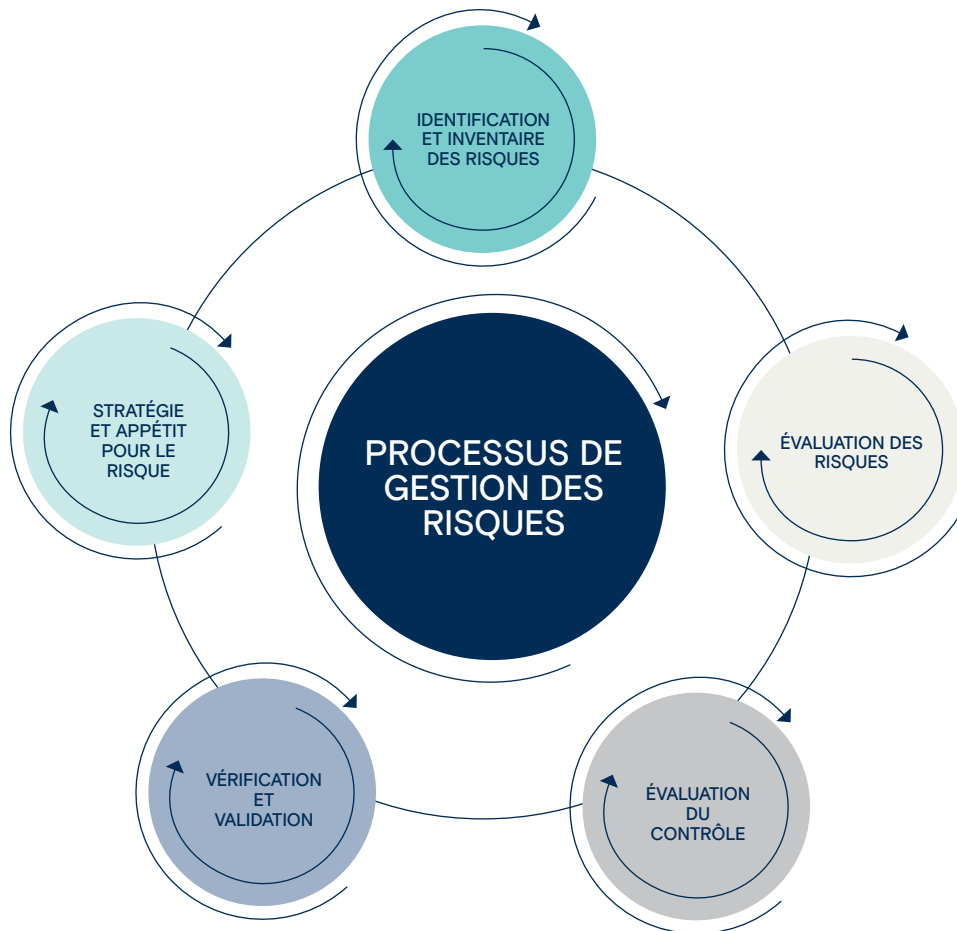
● FAIBLE ● MOYEN ● ÉLEVÉ

Processus en quatre étapes

- 1.** Au cours de la phase de **Compréhension**, nous avons défini notre périmètre de reporting, notre chaîne de valeur, notre plan d'engagement avec les parties prenantes et le processus d'élaboration de notre évaluation de matérialité. Une courte liste de sujets de durabilité potentiellement importants pour Sofina a été créée.
- 2.** Au cours de la phase d'**Identification**, nous avons identifié les impacts, les risques et les opportunités (« IRO ») pour les sujets de durabilité potentiellement importants dans nos opérations et notre chaîne de valeur.
- 3.** Dans la phase d'**Évaluation**, nous avons attribué une note à chaque impact identifié (sur leur gravité et leur probabilité) et le risque/ opportunité (sur leur ampleur et leur probabilité). Nous avons fait appel à diverses parties prenantes pour obtenir leur avis sur notre évaluation interne des impacts et des risques.
- 4.** Dans la phase finale de la **Détermination**, nous avons déterminé quels IRO sont importants sur la base des résultats de la phase 3. Nous avons appliqué des seuils de matérialité, consolidé les résultats de l'exercice et documenté l'ensemble de l'exercice de double matérialité.

Matrice des risques

À LA SUITE DE LA REVUE APPROFONDIE DE SON PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES MENÉE EN 2024 ET D'UNE NOUVELLE ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2025, SOFINA A POURSUIVI LE RENFORCEMENT DE SON APPROCHE D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION ET DE GESTION DES RISQUES À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION. COMME LORS DU CYCLE PRÉCÉDENT, LE PROCESSUS A CONSISTÉ À VALIDER LES RISQUES NOUVEAUX ET EXISTANTS ET À INTÉGRER LES ENSEIGNEMENTS ISSUS DE L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ. CETTE ÉVALUATION ACTUALISÉE A EXAMINÉ LES RISQUES TANT SUR UNE BASE BRUTE (AVANT PRISE EN COMPTE DES CONTRÔLES) QUE SUR UNE BASE NETTE (AU REGARD DE L'ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE ACTUELLEMENT EN PLACE CHEZ SOFINA). LES RÉSULTATS ONT ÉTÉ EXAMINÉS ET VALIDÉS PAR LES ORGANES DE GOUVERNANCE COMPÉTENTS ET DEMEURENT ALIGNÉS AVEC LA STRATÉGIE DE SOFINA ET SON APPÉTENCE AU RISQUE SOUS-JACENTE.



La matrice des risques et l'inventaire des risques, ainsi que leurs définitions, sont présentés ci-dessous. Ils s'appliquent à l'ensemble des secteurs, styles d'investissement et régions géographiques dans lesquels Sofina opère et identifient les principaux risques auxquels le groupe Sofina est exposé, notamment les risques stratégiques, d'investissement, financiers et de marché, opérationnels, réglementaires, fiscaux et juridiques. Chaque risque et sous-risque est évalué en fonction de son impact potentiel.

Le résultat de la matrice des risques est déterminé par l'évaluation des facteurs de risque et l'attribution de valeurs numériques en fonction de leur probabilité de survenance (« probabilité ») et de l'ampleur attendue de l'impact défavorable (« impact »). Ces valeurs sont ensuite classées selon leur importance relative (très élevé, élevé, moyen ou faible). Il convient de noter que cette évaluation implique nécessairement une part de jugement et peut varier d'une organisation à l'autre, les notations de risque dépendant du contexte spécifique, des priorités et de l'appétence au risque propres à chaque entité.

Les principales évolutions cette année concernent des ajustements apportés à certaines définitions de risques afin d'en améliorer la clarté et d'assurer leur alignement avec les développements récents. En particulier, les définitions du risque de réputation (S6), du risque lié au changement climatique (I4), du risque de flux de trésorerie et de liquidité (O1), des risques liés à la sélection et à la gouvernance des opportunités d'investissement (I1), ainsi que du risque lié au reporting financier et non financier (O2) ont été mises à jour, soit en élargissant leur périmètre, soit en les rendant plus spécifiques et opérationnelles.

Risques financiers et de marché

RISQUES LIÉS AUX CONDITIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES QUI ONT UN IMPACT SUR LE PORTEFEUILLE DE SOFINA OU SUR SA PROPRE SITUATION FINANCIÈRE

F1 - Risque macroéconomique	Risque lié à l'impact de facteurs macroéconomiques (croissance du PIB, taux d'emploi, inflation, coût de l'énergie, événements politiques et géopolitiques) sur les investissements de Sofina et la valorisation de son portefeuille.
F2 - Risque boursier	Risque de fluctuations boursières ou défaut d'anticipation et de réaction face à l'inadéquation entre la valeur de marché et la valeur fondamentale. La valorisation du portefeuille de Sofina pourrait être impactée, entraînant une volatilité du coût du capital.
F3 - Risque de taux de change	Risque lié aux fluctuations des devises auxquelles Sofina est exposée, qui ont un impact sur la valeur des investissements de Sofina et sur sa trésorerie.
F4 - Risque de contrepartie	Risque lié aux défaillances potentielles des contreparties de Sofina ou de celles des sociétés de son portefeuille telles que les créanciers.
F5 - Risque de taux d'intérêt	Risque lié aux variations des taux d'intérêt et aux changements des politiques monétaires pouvant entraîner une variabilité de la valorisation du portefeuille de Sofina et une augmentation de son propre coût de financement.
F6 - Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés	Risque lié aux flux de trésorerie en raison d'une utilisation inappropriée par Sofina d'instruments dérivés pour couvrir certains risques.

Risques stratégiques

FACTEURS DE RISQUE QUI SONT LIÉS AUX DÉCISIONS STRATÉGIQUES DE SOFINA TELLES QUE SON POSITIONNEMENT SUR LE MARCHÉ, LA CONSTRUCTION DE SON PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ, AINSI QUE LES CONDITIONS NÉCESSAIRES AU SUCCÈS DE LA MISE EN OEUVRE DE SA STRATÉGIE

RISQUES LIÉS AUX CHOIX STRATÉGIQUES

S1 - Risque de pertinence de la stratégie	Risque que la stratégie ne soit pas pertinente (i) au regard d'un mauvais positionnement sur le marché ou du choix des secteurs et géographies cibles ; (ii) du fait d'efforts infructueux pour accentuer les facteurs de différenciation de Sofina ou d'un portefeuille insuffisamment diversifié ; ou (iii) du fait de changements dans le contexte géopolitique, économique et climatique mondial mettant à mal les prémises de la stratégie de Sofina.
S2 - Risque de concurrence accrue	Risque de concurrence accrue sur les marchés principaux de Sofina, conduisant à un accès plus faible aux opportunités d'investissement et/ou à ce que Sofina soit contrainte d'accepter des valorisations plus élevées pour sécuriser les transactions, conduisant à des retours sur investissement plus faibles.
S3 - Risque de visions stratégiques divergentes	Risque de désalignement entre les différents organes de décision de Sofina conduisant à un blocage, une exécution inefficace de la stratégie et une désorganisation interne.

RISQUES LIÉS AUX CONDITIONS NÉCESSAIRES AU SUCCÈS DE LA STRATÉGIE

S4 - Risque d'accès aux capitaux à long terme	Risque d'accès limité aux capitaux à long terme, pouvant susciter des actions non planifiées au sein du portefeuille, notamment des désinvestissements prématurés et/ou une capacité d'investissement réduite.
S5 - Risque lié au talent	Risque que Sofina ne parvienne pas à attirer et garder des professionnels talentueux et hautement qualifiés, et à constituer des équipes efficaces et diversifiées pour mettre en œuvre sa stratégie
S6 - Risque de réputation	Risque d'atteinte à la réputation de Sofina en raison (i) d'une communication inadéquate ; (ii) d'investissements dans des secteurs controversés ou dans des entreprises qui ne tiennent pas compte, ignorent, ne sont pas conscientes ou ne parviennent pas à atténuer les externalités négatives qu'elles créent ; et (iii) d'activités, d'actions ou d'omissions de Sofina, des sociétés de son portefeuille ou de leurs représentants, y compris en ce qui concerne les enjeux ESG, ayant un impact sur la capacité de Sofina à lever des capitaux, à matérialiser des opportunités et à mettre en œuvre sa stratégie.
S7 - Risque relatif à la concentration du portefeuille	Risque que le portefeuille de Sofina ne soit pas suffisamment diversifié en termes de secteurs, de géographies, de développement des entreprises et de millésimes. Cela pourrait avoir un impact négatif sur le rendement des investissements si Sofina reste surexposée à des entreprises, millésimes, secteurs ou géographies peu performants, ou si Sofina ne parvient pas à identifier les opportunités de croissance et les tendances futures.
S8 - Risque de perturbation	Risque qu'un événement ou un changement, comme les progrès de l'intelligence artificielle, affecte les perspectives financières d'un secteur et des entreprises qui le composent.

Risques d'investissement

FACTEURS DE RISQUE AYANT UN IMPACT SUR L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR À LONG TERME DES INVESTISSEMENTS DE SOFINA

I1 - Risque lié à la sélection et à la gouvernance d'une opportunité d'investissement	Risque que des paramètres manquants ou inappropriés soient utilisés pour évaluer les opportunités d'investissement (positionnement stratégique, croissance du marché, rentabilité, facteurs ESG, évaluation du leadership, etc.), ainsi que les risques liés à la gouvernance d'un investissement – cruciale pour protéger les intérêts de Sofina en tant qu'actionnaire minoritaire – qu'ils aient ou non été identifiés lors de la due diligence, pouvant conduire à une mauvaise évaluation des investissements ou à une prise de décision sous-optimale.
I2 - Risque post-investissement	Risque lié à des événements spécifiques (internes ou externes) qui n'ont pas été identifiés lors de l'exercice de due diligence ou qui ne sont survenus qu'après l'investissement de Sofina, qui affectent négativement l'activité et/ou les opérations d'une société du portefeuille et donnent lieu à un rendement inadéquat.
I3 - Risque de désinvestissement	Risque de ne pas céder un investissement au moment opportun et risque de ne pas disposer de droits de liquidité pour déclencher une sortie, se traduisant par l'absence de maximisation des profits ou de minimisation des pertes pour une certaine opportunité.
I4 - Risque lié au changement climatique	Risques découlant (i) des impacts physiques aigus et chroniques (p. ex. événements météorologiques extrêmes, chaleur, stress hydrique, inondations) et (ii) des forces de transition liées au passage à une économie bas carbone, susceptibles de perturber les opérations, de modifier les modèles économiques et les coûts, et d'affecter défavorablement la valorisation des sociétés du portefeuille de Sofina..

Risques opérationnels

RISQUES QUI POURRAIENT COMPROMETTRE LA CAPACITÉ DE SOFINA À MENER À BIEN SES ACTIVITÉS OU AVOIR UN IMPACT SUR LA VALEUR DE SON PORTEFEUILLE ET LA VALEUR DE SA NAV

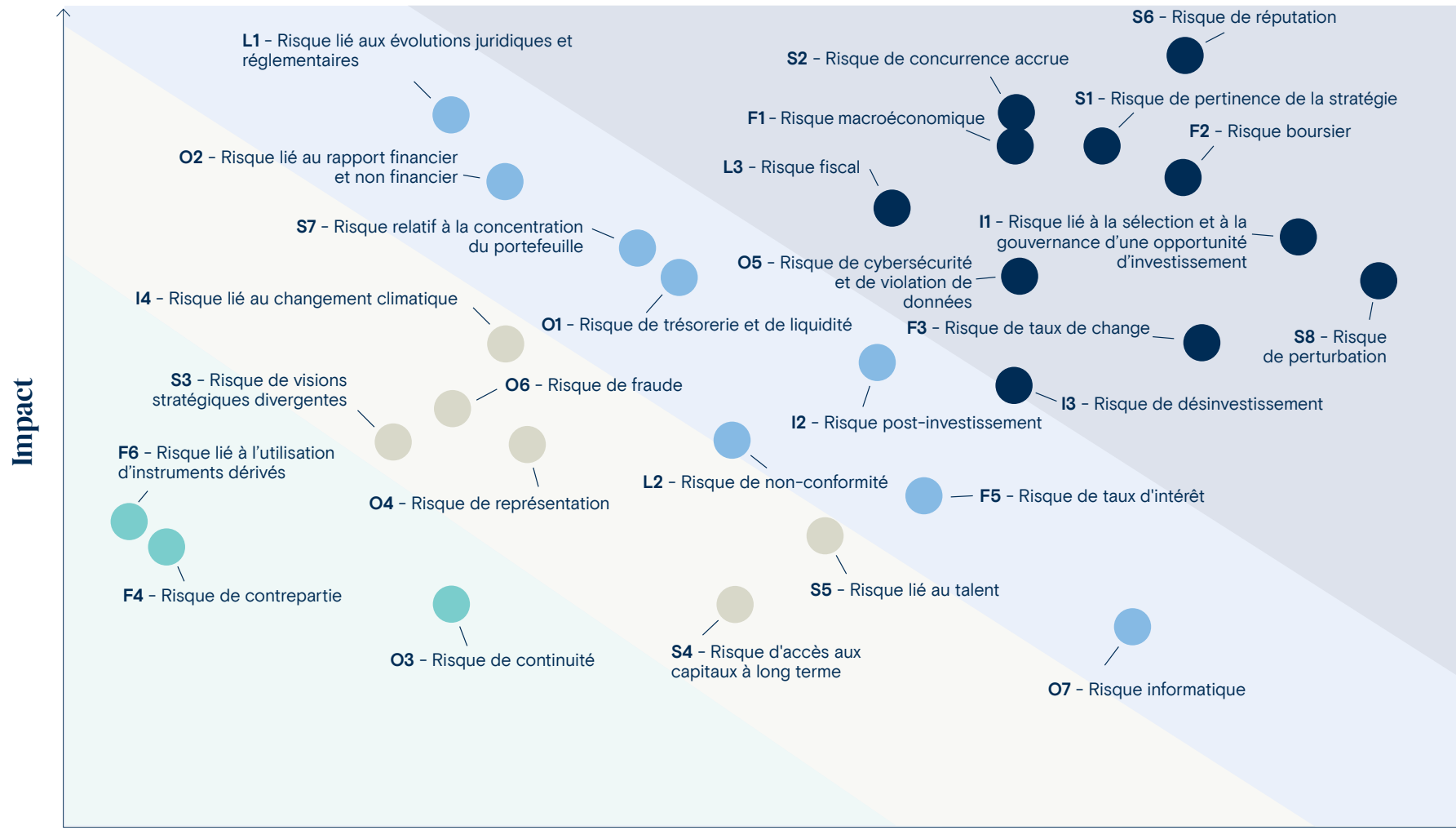
O1 - Risque de trésorerie et de liquidité	Risque de liquidités insuffisantes et/ou d'une planification inadéquate de la trésorerie, pouvant conduire à une insuffisance de trésorerie pour les activités d'investissement, les distributions de dividendes, le remboursement de dettes ou les opérations quotidiennes.
O2 - Risque lié à la communication financière et non financière	Risque lié à l'exactitude et à l'exhaustivité des communications financières et non financières, garantissant leur fiabilité et leur pertinence. Il inclut notamment le risque de valorisation et le risque d'erreurs ou de non-respect des obligations réglementaires et de reporting financier.
O3 - Risque de continuité	Risque résultant de l'incapacité de Sofina à répondre à un événement de force majeure, comme une pandémie, un incendie, un événement climatique ou un tremblement de terre, à l'exclusion du risque de cybersécurité.
O4 - Risque de représentation	Risque de conclusion de transactions non valables ou non autorisées en raison de l'insuffisance ou du non-respect des délégations de pouvoir et de signature (signatures erronées ou inadéquates pour les paiements et les contrats).
O5 - Risque de cybersécurité et de violation de données	Risque résultant de la survenance d'une cyberattaque sur les systèmes et infrastructures informatiques de Sofina, de problèmes de sécurité dans le Cloud ou de violations de données.
O6 - Risque de fraude	Risque de fraude interne ou externe ou d'autres actes par toute personne malveillante, susceptible d'impacter les opérations de Sofina.
O7 - Risque informatique	Risque lié aux technologies de l'information résultant de risques opérationnels, d'erreurs humaines, de l'obsolescence des technologies et des risques relatifs à la chaîne d'approvisionnement.

Risque réglementaire, fiscal et juridique

RISQUES RÉSULTANT DE L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE, FISCAL ET JURIDIQUE AINSI QUE DE NOS OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AYANT UN IMPACT RESTRICTIF SUR LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT ET UN IMPACT NÉGATIF SUR LA VALEUR DE LA NAV

L1 - Risque lié aux évolutions juridiques et réglementaires	Risque lié à l'évolution du cadre réglementaire, fiscal et juridique (y compris ESG).
L2 - Risque de non-conformité	Risque de non-respect des normes de gouvernance existantes, des normes déontologiques et des dispositions contractuelles, légales et réglementaires.
L3 - Risque fiscal	Risque de non-conformité aux lois et réglementations fiscales, et risque d'erreur ou d'erreur de jugement dans la déclaration et le paiement des impôts.

Identification et inventaire des risques



SCORE DE RISQUE ● FAIBLE ● MOYEN ● ÉLEVÉ ● TRÈS ÉLEVÉ



Rétrospective de l'année

NOS CAPITAUX PROPRES DE 10,8 MILLIARDS EUR RÉSULTENT D'INVESTISSEMENTS DIRECTS, EN TANT QUE PARTENAIRE MINORITAIRE D'ENTREPRENEURS, DANS DES SECTEURS DE CROISSANCE ET D'INVESTISSEMENTS INDIRECTS DANS DES FONDS EN PARTENARIAT AVEC DES GESTIONNAIRES DE PREMIER PLAN DE CAPITAL-RISQUE ET DE CAPITAL-DÉVELOPPEMENT EN EUROPE, AUX ÉTATS-UNIS ET EN ASIE.

Contexte de marché - Croître avec discipline dans un environnement volatil

AU COURS D'UNE ANNÉE MARQUÉE PAR UN RESSERREMENT DE LA LIQUIDITÉ, DES TAUX D'INTÉRÊT PLUS ÉLEVÉS ET DES MARCHÉS DE CAPITAUX PLUS SÉLECTIFS, SOFINA A RENFORCÉ SA BASE DE CAPITAL PERMANENT AFIN DE DÉPLOYER DES CAPITAUX À LONG TERME AVEC FLEXIBILITÉ ET DISCIPLINE.

Environnement de marché. Le contexte économique et financier de 2025 est resté caractérisé par des taux d'intérêt élevés, une allocation du capital plus sélective et une volatilité persistante sur les marchés privés et publics. Le renchérissement des coûts de financement et un environnement de liquidité plus contraint ont renforcé la discipline en matière de capital au sein de l'écosystème, redéfinissant les dynamiques de financement tant pour les entreprises en croissance que pour les sponsors de private equity.

À mesure que l'accès au capital devenait plus différencié, les investisseurs à long terme disposant de bilans solides ont été de plus en plus recherchés. Les fondateurs et équipes de direction ont accordé une attention accrue à la stabilisation de leur structure actionnariale, au renforcement de la gouvernance et à la sécurisation de partenaires capables d'apporter des capitaux patients à travers les cycles.

Dans le même temps, l'innovation structurelle s'est poursuivie dans de multiples secteurs, notamment l'intelligence artificielle, les infrastructures numériques, les technologies de santé et les solutions industrielles durables. Ces tendances requièrent des investissements soutenus et des horizons de développement souvent plus longs, soulignant l'importance de structures de capital flexibles au-delà des cycles traditionnels du private equity ou du capital-risque.

Justification stratégique du renforcement des capacités. Dans ce contexte, Sofina a estimé opportun de renforcer sa base de capital.

Au cours des dernières années, le groupe a affiné son modèle d'investissement autour de trois styles d'investissement, cinq secteurs cibles et trois zones géographiques clés. Ce cadre discipliné, associé à un réseau établi de spécialistes sectoriels et de partenaires d'investissement, permet une origination de qualité et un engagement actif tout au long du cycle de croissance des entreprises.

La structure de capital permanent de Sofina et sa politique financière prudente lui confèrent la capacité d'agir de manière décisive en période de dislocation des marchés. Un bilan solide accroît la tolérance au risque, soutient les investissements complémentaires dans les actifs les plus performants et permet de structurer des transactions sur mesure lorsque les opportunités requièrent de la flexibilité.

Le groupe bénéficie d'une présence locale en Europe et en Asie, complétée par un réseau établi de partenaires d'investissement aux États-Unis, offrant un accès à des opportunités propriétaires de haute qualité à travers les régions.

Parallèlement, l'organisation a poursuivi le renforcement de ses équipes, développant son expertise sectorielle tout en préservant une culture fondée sur l'alignement des intérêts, la responsabilisation et la création de valeur à long terme.

Structure du capital et discipline financière. En 2025, Sofina a mené à bien une augmentation de capital avec droits préférentiels d'un montant de 545 millions EUR et émis 600 millions EUR d'obligations, diversifiant davantage ses sources de financement et allongeant le profil de maturité de son passif.

Ces opérations augmentent la capacité annuelle de déploiement de capital d'environ 5% à 15%, tout en préservant la flexibilité dans un environnement d'investissement dynamique.

Pour Sofina Direct, cette capacité accrue permet de prendre des positions plus importantes et potentiellement plus concentrées dans les secteurs et géographies existants, d'allonger les périodes de détention lorsque la création de valeur justifie une approche patiente et de préserver la capacité d'investissement complémentaire dans les sociétés du portefeuille les plus performantes.

Pour Sofina Fonds Privés, elle garantit la possibilité de maintenir des allocations stratégiques dans des fonds de taille croissante gérés par des General Partners de premier plan, tout en établissant de manière sélective de nouvelles relations en tant que limited partner.

Le groupe vise un ratio Loan-to-value cible compris entre 5% et 10%, reflétant son engagement en faveur d'un levier conservateur. Cette approche disciplinée soutient un rythme d'investissement régulier à travers les millésimes, renforce la résilience du portefeuille et préserve l'optionnalité quant au calendrier des sorties afin d'optimiser la cristallisation de la valeur à long terme.



Aperçu sectoriel

Dans le secteur des **Biens et services de consommation**, les fondateurs ont en grande partie achevé le recentrage initial vers la rentabilité et la discipline du capital. Les entreprises opèrent désormais avec des structures de coûts structurellement plus légères et des trajectoires plus claires vers des rendements durables. Si la sensibilité aux prix demeure un thème central, le comportement des consommateurs en 2025 s'est complexifié, avec une polarisation accrue entre les catégories essentielles et sensibles au prix et les offres premium apportant une différenciation claire. Les préférences continuent d'évoluer vers la santé, le bien-être et des choix alimentaires axés sur la qualité, ainsi que vers une attention soutenue à la durabilité lorsqu'elle est crédiblement intégrée plutôt que simplement mise en avant à des fins marketing. Parallèlement, nous observons une réallocation continue des dépenses discrétionnaires, des biens vers les expériences, les services et une consommation orientée lifestyle, en particulier parmi les consommateurs urbains et de la classe moyenne en Europe et en Asie.

En 2025, les marchés privés des **Soins de santé** se sont stabilisés et ont retrouvé un certain élan, avec une amélioration de l'activité au second semestre malgré des vents contraires liés aux droits de douane américains et aux perturbations réglementaires. Les niveaux d'investissement ont progressé par rapport à 2024, bien que les capitaux soient restés très sélectifs et de plus en plus concentrés sur des tours de financement de plus grande envergure. L'intelligence artificielle a continué d'agir comme catalyseur transversal, notamment dans les domaines du diagnostic, des outils et des infrastructures healthtech. Les conditions de sortie se sont améliorées pour un nombre limité d'entreprises, dans un contexte de relèvement des seuils de performance et de valorisations élevées pour les meilleurs actifs. Les sociétés de santé cotées ont également poursuivi la restructuration de leurs portefeuilles de produits et de leurs unités opérationnelles afin d'améliorer leur profil de croissance.

Le secteur de la **Transformation digitale** a été marqué par l'accélération de l'adoption de l'IA générative et par la poursuite d'un intérêt soutenu des investisseurs pour les entreprises combinant une croissance durable et une amélioration de la rentabilité. Le financement en capital-risque a connu une reprise sélective, les capitaux se concentrant de plus en plus sur les plateformes axées sur l'IA et les modèles d'infrastructure évolutifs.

Sofina est restée active, déployant des capitaux dans des leaders du digital à travers de nouveaux investissements et des investissements de suivi. À l'avenir, Sofina anticipe que la transformation digitale restera un thème de croissance structurel, soutenu par l'innovation continue dans les logiciels et les technologies financières.

Le secteur de l'**Éducation** s'est caractérisé par une évolution continue vers un apprentissage axé sur les résultats et les compétences, avec une forte demande en requalification et en montée en compétences alignées sur l'IA et la transformation digitale. Dans le même temps, les dynamiques de consolidation et les contraintes budgétaires ont conduit les acteurs du secteur à privilégier un retour sur investissement mesurable, la pertinence des certifications et l'intégration avec les systèmes existants de formation et de gestion des ressources humaines.

Dans le domaine des **Chaînes d'approvisionnement durables**, les capitaux ont continué d'affluer vers des solutions éprouvées et intensives en actifs dans les domaines de l'énergie, de la mobilité et de la décarbonation industrielle. L'adaptation au changement climatique et la résilience se sont affirmées, aux côtés de l'atténuation, comme des thématiques d'investissement majeures. Dans un environnement de capitaux plus contraint, les investisseurs ont privilégié les entreprises démontrant une économie unitaire claire et une visibilité opérationnelle. Sofina a accordé une attention particulière à la flexibilité de l'électricité, aux matériaux de construction durables et à la gestion des déchets.

Notation solide en catégorie investment grade

En septembre 2025, S&P Global Ratings a attribué à Sofina une notation de crédit émetteur à long terme de « A- » avec perspective stable, marquant une étape importante dans le développement du groupe en tant que société d'investissement diversifiée à capital permanent.

Cette notation reflète la politique financière prudente de Sofina, son faible levier financier et sa gestion rigoureuse de la liquidité, qui compensent en partie les risques inhérents à un portefeuille d'investissement principalement composé d'actifs privés et moins liquides. S&P a également mis en avant la large diversification du groupe à travers les zones géographiques et les secteurs, son focus sur cinq industries clés ainsi que sa capacité démontrée à générer une croissance soutenue de la NAV à travers les cycles économiques.

La perspective stable reflète l'anticipation de S&P que Sofina continuera d'opérer dans le cadre de sa politique d'investissement actuelle, en maintenant un levier prudent, une liquidité solide et une allocation disciplinée du capital.

Cette validation externe renforce la solidité de la structure de capital permanent de Sofina et de son modèle d'investissement à long terme. Elle soutient l'accès continu à des sources de financement diversifiées, améliore la flexibilité financière et conforte la capacité du Groupe à déployer le capital de manière constante à travers les cycles de marché.

Indicateurs de performance

SOFINA SA A ADOPTÉ LE STATUT D'ENTITÉ D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE LA NORME IFRS 10, § 27, QUI PRÉVOIT QU'UNE SOCIÉTÉ, DÈS LORS QU'ELLE RÉPOND À LA DÉFINITION D'ENTITÉ D'INVESTISSEMENT, NE CONSOLIDE PAS SES FILIALES¹.

Dans les états financiers du présent Rapport annuel, présentés sous le statut d'Entité d'Investissement, les investissements directs de Sofina SA (dans les participations du portefeuille ou dans les filiales d'investissement) sont enregistrés à leur juste valeur. Les capitaux propres ou Net Asset Value (« NAV ») repris sous le statut d'Entité d'Investissement ou en transparence (c'est-à-dire prenant en compte tous les investissements du portefeuille détenus par Sofina SA directement ou indirectement par le biais de ses filiales d'investissement) sont les mêmes.

ÉTATS FINANCIERS – SYNTHÈSE DE L'ANNÉE²

	31/12/2025	31/12/2024
Total des actifs (en millions EUR)	12.167	11.159
Capitaux propres (en millions EUR)	10.843	10.305
Capitaux propres par action (en EUR) ³	305,77	311,77

	2025	2024
Résultat net (part du groupe) (en millions EUR)	113	1.360
Résultat net (part du groupe) par action (en EUR) ⁴	3,35	40,89

DONNÉES FINANCIÈRES EN TRANSPARENCE⁵ (EN MILLIONS EUR)

CHIFFRES-CLÉS EN TRANSPARENCE	31/12/2025	31/12/2024
Dette nette (+) / Cash net (-)	-430	-334
Portefeuille d'investissement	10.509	10.054
Loan-to-value (en %)	-4,1%	-3,3%

CHIFFRES-CLÉS DU RÉSULTAT GLOBAL EN TRANSPARENCE	2025	2024
Dividendes	49	60
Résultat net du portefeuille d'investissement	158	1.386
Résultat global total ⁶	114	1.359

CHIFFRES-CLÉS DE L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE EN TRANSPARENCE	2025	2024
Investissements en portefeuille	-1.139	-951
Désinvestissements du portefeuille	845	1.211

BILAN EN TRANSPARENCE	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille d'investissement	10.509	10.054
Sofina Direct	5.616	5.331
<i>Investissements minoritaires à long terme</i>	<i>2.954</i>	<i>3.069</i>
<i>Sofina Croissance</i>	<i>2.662</i>	<i>2.262</i>
Sofina Fonds Privés	4.893	4.723
Cash net	430	334
Cash brut	1.723	1.031
Dettes financières	-1.293	-697
Autres	-96	-83
NAV	10.843	10.305

1 La définition des différents termes se trouve dans la section « Mesures de performance alternatives et autres termes » du présent Rapport annuel.

2 Les états financiers consolidés sont présentés sous le statut d'Entité d'Investissement en application duquel les filiales directes de Sofina SA sont enregistrées, par le biais du compte de résultats, à leur juste valeur, en ce compris la juste valeur de leurs participations et de leurs autres actifs et passifs (principalement des dettes et créances intragroupe). Cf. la section « Mesures de performance alternatives et autres termes » pour de plus amples explications.

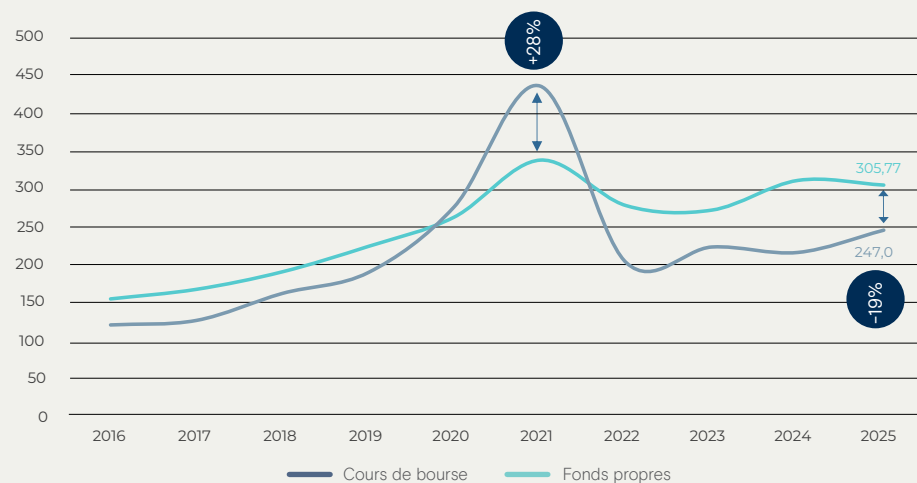
3 Calculs établis sur la base du nombre de titres en circulation à la clôture (35.461.125 actions au 31 décembre 2025 et 33.053.827 actions au 31 décembre 2024).

4 Calculs établis sur la base du nombre moyen pondéré de titres en circulation (33.749.069 actions au 31 décembre 2025 et 33.244.429 actions au 31 décembre 2024).

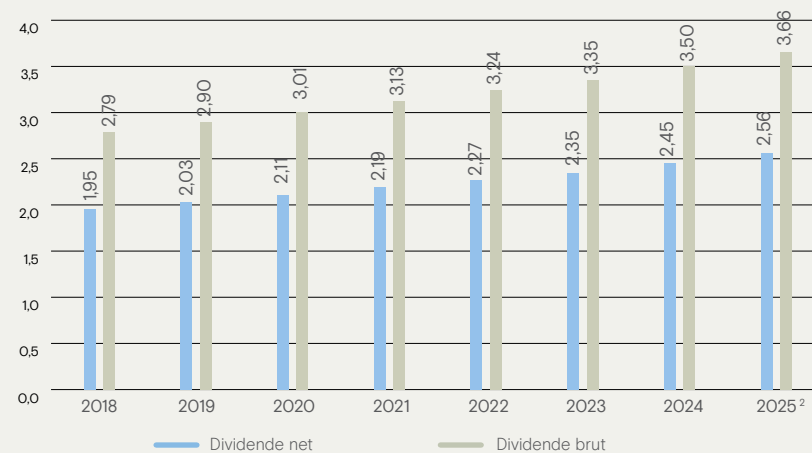
5 Sur la base du portefeuille en transparence (cf. point 2.1 des « Annexes aux états financiers consolidés »). La définition des différents termes se trouve dans la section « Mesures de performance alternatives et autres termes » du présent Rapport annuel.

6 Le faible écart entre le résultat net et le résultat global total provient des produits et des charges reconnus directement en capitaux propres et reclassés ultérieurement en résultat net.

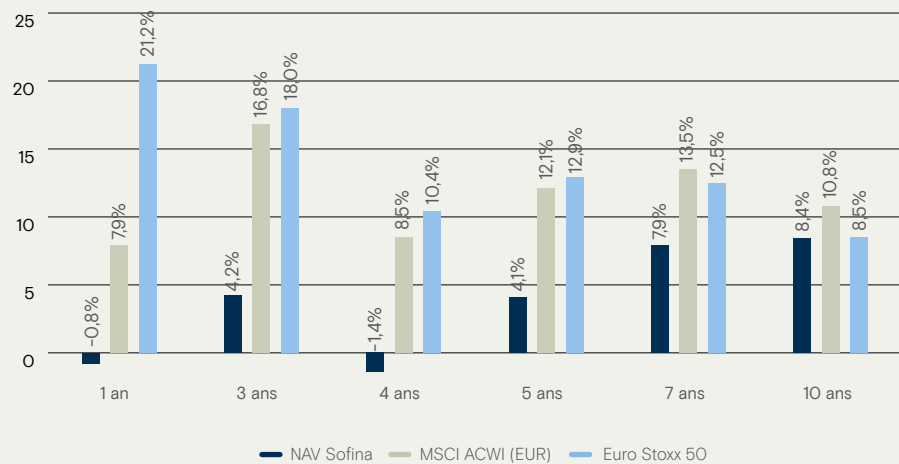
ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES FONDS PROPRES PAR ACTION (EN EUR) ¹



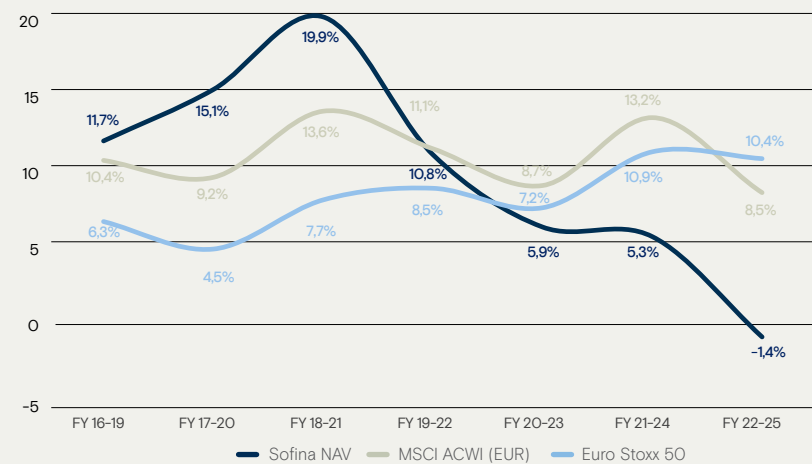
DIVIDENDE BRUT ET NET PAR ACTION (EN EUR)



RENTABILITÉ ANNUELLE MOYENNE (EN %) ³



PERFORMANCE SUR 4 ANS (EN %) ³



¹ Les données comptables au 31 décembre sont établies selon les normes IFRS depuis l'exercice clos le 31 décembre 2004. Les données de 2016 et 2017 ont été retraitées selon la norme IAS 28, §18 de sorte que les fonds propres pour 2016 et 2017 sont comparables à ceux des années suivantes, tels qu'établis sous le statut d'Entité d'Investissement.

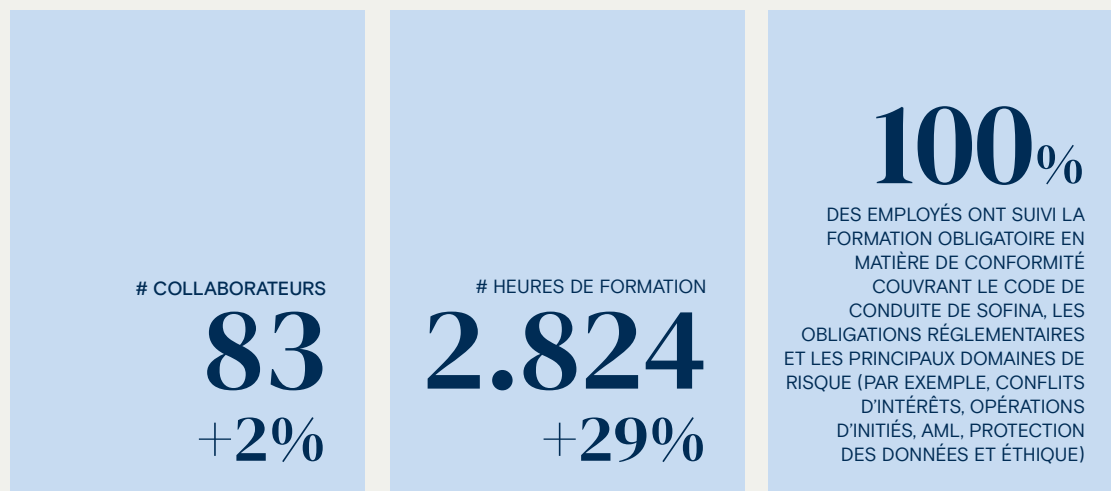
² Sous réserve de l'accord des actionnaires de Sofina SA lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

³ Pour une définition des différents termes, cf. la section « Mesures de performance alternatives et autres termes » du présent Rapport annuel.

PARALLÈLEMENT À LA PERFORMANCE FINANCIÈRE, SOFINA SUIT UN ENSEMBLE PLUS LARGE D'INDICATEURS NON FINANCIERS. LES INDICATEURS PRÉSENTÉS ICI OFFRENT UNE VUE D'ENSEMBLE SYNTHÉTIQUE DE CERTAINES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE. ILS METTENT EN ÉVIDENCE DES INDICATEURS CLÉS RELATIFS AUX ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE AINSI QU'À LA FORMATION DES COLLABORATEURS, TANDIS QUE DES INFORMATIONS PLUS COMPLÈTES SONT PRÉSENTÉES DANS LES SECTIONS SPÉCIFIQUES DE CE RAPPORT ANNUEL.

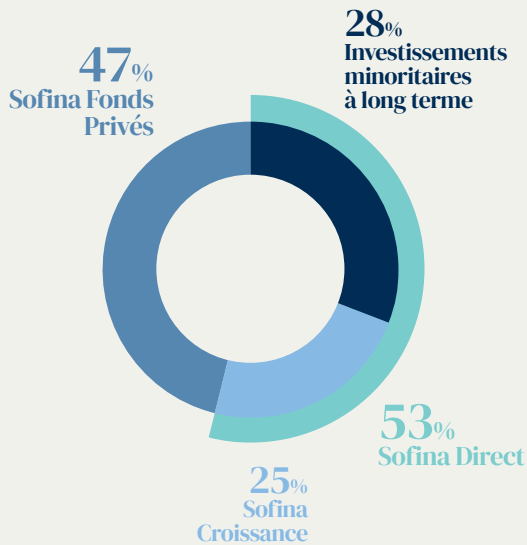
	2025	VARIATION (%) PAR RAPPORT À 2024
Émissions brutes de GES de scope 1	118 tCO ₂ e	-26%
Émissions brutes de GES de scope 2	29 tCO ₂ e	+15%
Émissions brutes de GES de scope 3 (déplacements professionnels uniquement ¹)	711 tCO ₂ e	+4%
Émissions de GES (scopes 1, 2 et déplacements professionnels) par ETP	10,4 tCO ₂ e	-1%

1 L'an dernier, les émissions liées à ces déplacements professionnels se sont élevées à 685 tCO₂.



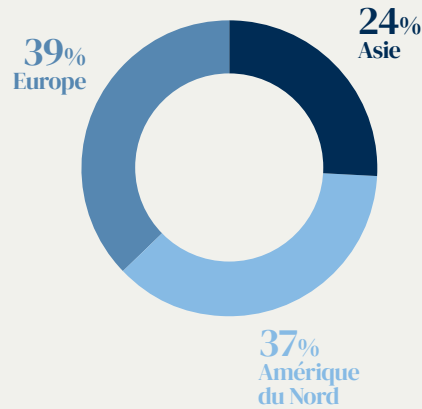
Indicateurs du portefeuille

PAR STYLE D'INVESTISSEMENT ¹



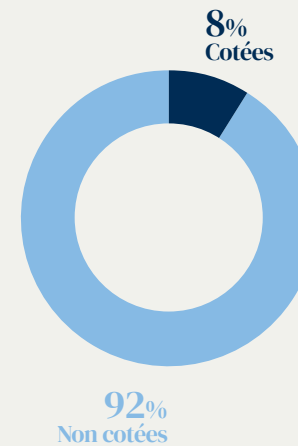
NOTRE PORTEFEUILLE EST RÉPARTI PLUS OU MOINS ÉQUITABLEMENT ENTRE SOFINA DIRECT ET SOFINA FONDS PRIVÉS, ENGLOBANT TOUS LES INVESTISSEMENTS, DES INVESTISSEMENTS INDIRECTS DANS DES ENTREPRISES EN PHASE D'AMORÇAGE AUX PARTICIPATIONS DIRECTES MINORITAIRES À LONG TERME.

PAR GÉOGRAPHIE ²



LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE REFLÈTE NOTRE DIVERSIFICATION À TRAVERS LES RÉGIONS, LES INVESTISSEMENTS AUX ÉTATS-UNIS ÉTANT FORTEMENT REPRÉSENTÉS DANS SOFINA FONDS PRIVÉS TANDIS QUE L'EUROPE EST PLUS PRÉSENTE DANS SOFINA DIRECT. L'ASIE EST RÉPARTIE DE MANIÈRE ÉQUILIBRÉE DANS LES DIFFÉRENTS STYLES D'INVESTISSEMENT.

RÉPARTITION ENTRE PARTICIPATIONS COTÉES ET NON COTÉES ³



CES DERNIÈRES ANNÉES, NOTRE ATTENTION S'EST DAVANTAGE PORTÉE SUR LE CAPITAL DE CROISSANCE ET LES ENTREPRISES PRIVÉES, LES ACTIFS COTÉS NE REPRÉSENTANT PLUS QUE 8% DE NOS ACTIFS TOTAUX.

100%

DES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT DANS SOFINA DIRECT ET SOFINA FONDS PRIVÉS ONT ÉTÉ ÉVALUÉES CONFORMÉMENT À NOTRE GRILLE DE LECTURE ESG

26

GESTIONNAIRES INTERROGÉS DANS SOFINA FONDS PRIVÉS (24% DU TOTAL EN NOMBRE) AYANT UNE POLITIQUE ESG

9

SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE AVEC DES OBJECTIFS APPROUVÉS PAR LA SBTi (22,50% EN CAPITAL INVESTI)

32

SOCIÉTÉS EN PORTEFEUILLE DANS LESQUELLES NOUS SIÉGEONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

63%

DE SOFINA DIRECT ENGAGÉS SUR LES QUESTIONS DE DURABILITÉ, AU TRAVERS DE LA PARTICIPATION À NOTRE ENQUÊTE ESG ET/OU DE LA MISE EN ŒUVRE DE FEUILLES DE ROUTE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

¹ Sur la base du portefeuille en transparence.

² Sur la base du portefeuille en transparence selon le pays où se situe le siège principal ou historique des participations, tel que repris dans l'information de gestion (cf. point 2.6 des « Annexes aux états financiers consolidés » ainsi que dans la section « [Aperçu du portefeuille](#) »).

³ Sur la base du portefeuille en transparence. Inclut les actifs cotés détenus dans Sofina Fonds Privés.

Portefeuille par style d'investissement

Sofina Direct¹

Sofina Fonds Privés¹

>80

INVESTISSEMENTS DE CROISSANCE
À PARTIR DE LA SÉRIE A

5,6 Mds EUR

AU 31/12/2025

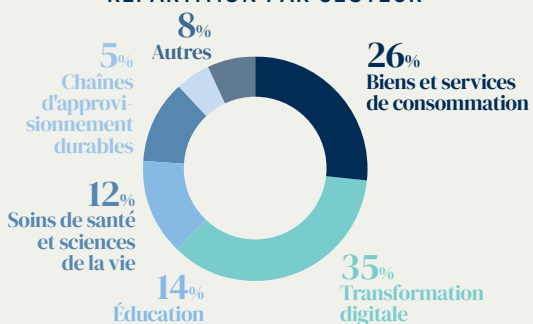
>80

GESTIONNAIRES DE PREMIER PLAN

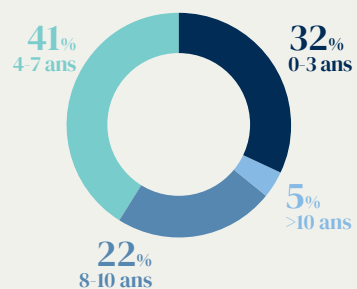
4,9 Mds EUR

AU 31/12/2025

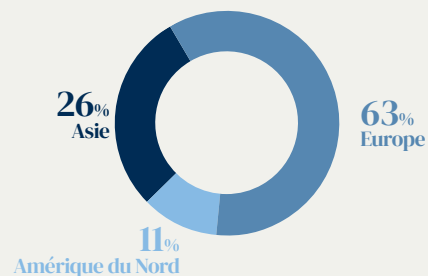
RÉPARTITION PAR SECTEUR²



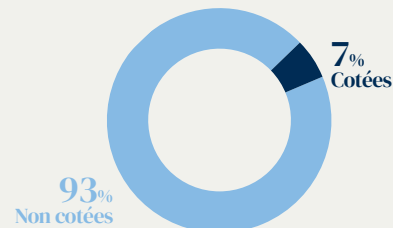
RÉPARTITION PAR MILLÉSIME²



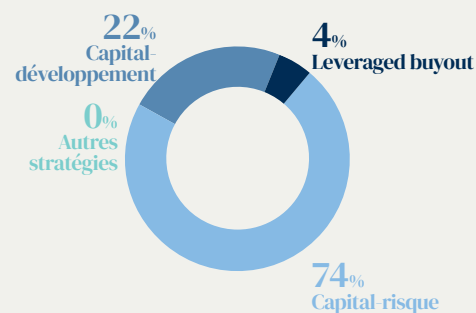
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE²



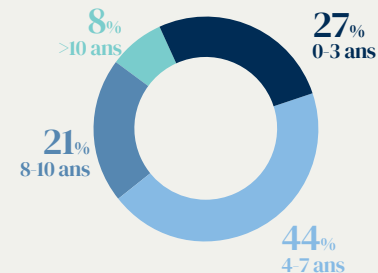
RÉPARTITION ENTRE PARTICIPATIONS COTÉES ET NON COTÉES²



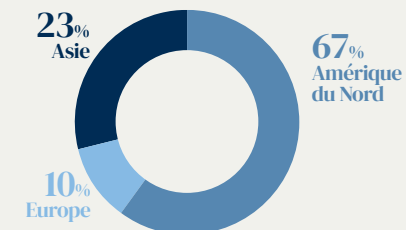
RÉPARTITION PAR STRATÉGIE²



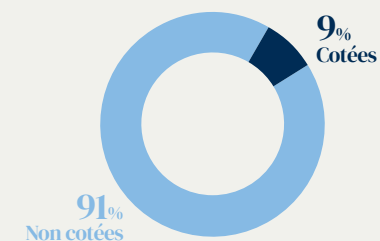
RÉPARTITION PAR MILLÉSIME²



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE²



RÉPARTITION ENTRE PARTICIPATIONS COTÉES ET NON COTÉES²



¹ Notre portefeuille est davantage détaillé dans la section « Aperçu du portefeuille » de ce Rapport annuel.

² Sur la base de la juste valeur des investissements du groupe Sofina au 31 décembre 2025 (portefeuille en transparence), et selon le pays où se situe le siège principal ou historique des participations, tel que repris dans l'information de gestion, lorsqu'il est fait référence à la répartition géographique, ou selon le millésime qui est basé sur la date du premier investissement ou du premier appel de fonds, le cas échéant.

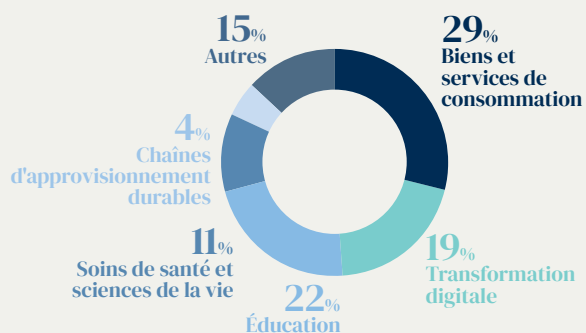
Sofina Direct

SOFINA DIRECT REGROUPE NOS INVESTISSEMENTS MINORITAIRES À LONG TERME ET SOFINA CROISSANCE, NOS INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS PLUS JEUNES. CE PORTEFEUILLE COMPREND DES INVESTISSEMENTS DANS DES SECTEURS, DES MODÈLES D'ENTREPRISE ET DES RÉGIONS VARIÉS À DIFFÉRENTS STADES DE LEUR DÉVELOPPEMENT.

85
PARTICIPATIONS

Investissements minoritaires à long terme

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE¹ PAR SECTEUR

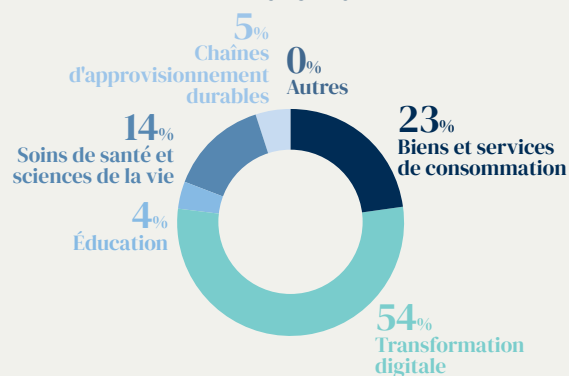


ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE

ACTIVITÉ 2025	EN MIO EUR	NOMBRE D'ENTREPRISES
Investissements (nouveaux et additionnels)	245	2
Désinvestissements (partiels et totaux)	280	6
Portefeuille au 31/12/2025	2.954	22

Sofina Croissance

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE¹ PAR SECTEUR



ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE

ACTIVITÉ 2025	EN MIO EUR	NOMBRE D'ENTREPRISES
Investissements (nouveaux et additionnels)	379	22
Désinvestissements (partiels et totaux)	110	6
Portefeuille au 31/12/2025	2.662	63

Top 10 Sofina Direct

LES 10 PARTICIPATIONS PRINCIPALES DE SOFINA DIRECT REPRÉSENTENT 29% DE LA JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE EN TRANSPARENCE².

1. ByteDance
2. Cognita
3. Nuxe
4. Drylock
5. Proeduca
6. Cambridge Associates
7. Vinted
8. MNH (Mérieux NutriSciences)
9. Salto
10. EG Software

Les 4 participations principales de Sofina Direct représentent plus de 15% mais moins de 20% du portefeuille en transparence. Les 6 participations principales représentent quant à elles plus de 20% du portefeuille en transparence².

ByteDance, une entreprise mondiale spécialisée dans l'internet et les technologies, active dans plus de 150 pays, est la seule participation représentant plus de 5% de la juste valeur du portefeuille en transparence³.

¹ Sur la base de la juste valeur des investissements du groupe Sofina au 31 décembre 2025 (portefeuille en transparence)




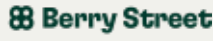


























² Participations les plus importantes en termes de représentation dans la juste valeur du portefeuille en transparence et selon les principes de valorisation détaillés au point 2.5 des « Annexes aux états financiers consolidés ». Classées par ordre décroissant de juste valeur au 31 décembre 2025. Le classement des participations de Sofina Direct ne prend pas en compte les participations indirectes dans ces sociétés à travers certains fonds de Sofina Fonds Privés.

³ Sofina valorise sa participation dans HSG Co-Investment 2016-A sur la base de la méthode de valorisation des multiples de marché avec une décote d'illiquidité. Sa participation dans ByteDance au niveau de Sofina Fonds Privés est valorisée sur la base des derniers rapports reçus des Gestionnaires jusqu'à la mi-mars 2026. Des informations supplémentaires sur cette participation sont fournies dans la section « Aperçu du portefeuille ».















Investissements en 2025

La dynamique dans l'identification et l'exécution des transactions nous a permis d'ajouter de nouveaux actifs à notre portefeuille, notamment Proeduca au sein de notre portefeuille d'Investissements minoritaires à long terme, ainsi que Berry Street, The Whole Truth et Zhuoyu Technology au sein de notre portefeuille Sofina Croissance. Nous avons également poursuivi notre soutien aux sociétés existantes de notre portefeuille au moyen d'investissements complémentaires dans l'ensemble de nos secteurs.

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

  Espagne  Éducation	  États-Unis  Soins de santé et sciences de la vie	  Inde  Biens et services de consommation	  Chine  Transformation digitale	  États-Unis  Transformation digitale	  Belgique  Transformation digitale
	  Allemagne  Transformation digitale	  Royaume-Uni  Transformation digitale	  Royaume-Uni  Soins de santé et sciences de la vie	  États-Unis  Soins de santé et sciences de la vie	





















INVESTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES

  Royaume-Uni  Transformation digitale	  États-Unis  Transformation digitale	  Allemagne  Chaînes d'approvisionnement durables	  Inde  Transformation digitale	  Inde  Soins de santé et sciences de la vie	  États-Unis  Soins de santé et sciences de la vie	  États-Unis  Soins de santé et sciences de la vie
---	--	--	--	---	---	---

Désinvestissements en 2025

Outre les sorties complètes de GL events et de First Eagle au sein de notre portefeuille d'Investissements minoritaires à long terme, nous avons cédé IHS, OrganOx et 1stdibs.com dans notre portefeuille Sofina Croissance. Nous avons également partiellement monétisé des participations, notamment dans bioMérieux et Lenskart.

SORTIES TOTALES

 <ul style="list-style-type: none">  France  Autres  2012 	 <ul style="list-style-type: none">  États-Unis  Autres  2016 	 <ul style="list-style-type: none">  Nigéria  Transformation digitale  2014 	 <ul style="list-style-type: none">  Royaume-Uni  Soins de santé et sciences de la vie  2025 	 <ul style="list-style-type: none">  États-Unis  Biens et services de consommation  2015
--	--	--	---	---

DÉSINVESTISSEMENTS PARTIELS

 <ul style="list-style-type: none">  France  Soins de santé et sciences de la vie  2009 	 <ul style="list-style-type: none">  Inde  Biens et services de consommation  2019 	 <ul style="list-style-type: none">  Luxembourg  Autres  1998 	 <ul style="list-style-type: none">  Inde  Transformation digitale  2015 	 <ul style="list-style-type: none">  Chine  Transformation digitale  2016
---	--	---	--	---

Sofina Fonds Privés

SOFINA FONDS PRIVÉS S'APPUIE SUR LA CONSTRUCTION DE PARTENARIATS DE LONG TERME AVEC DES GENERAL PARTNERS SOIGNEUSEMENT SÉLECTIONNÉS, PRINCIPALEMENT ACTIFS DANS LES FONDS DE CAPITAL-RISQUE ET DE CAPITAL-DÉVELOPPEMENT.

Activité de Sofina Fonds Privés

Les marchés privés ont maintenu un momentum solide tout au long de l'année, avec une hausse des investissements mondiaux en capital-risque. Le sentiment des investisseurs s'est renforcé grâce à un regain de confiance dans les voies de liquidité et à la reprise des sorties sur les marchés cotés.

L'IA a continué de dominer l'ensemble des catégories, illustrée par des méga-tours tels qu'OpenAI, Anthropic, xAI, Databricks et Mistral AI. Le marché des IPO s'est rouvert de manière décisive, avec des introductions en bourse réussies, notamment celles de Figma, CoreWeave, Netskope et Circle, signalant le retour de voies de sortie viables. Les opérations de fusions-acquisitions et les transactions secondaires sont restées dynamiques, portées par des entreprises à la recherche de talents en IA et d'actifs stratégiques. Les secteurs liés au hardware, tels que les semi-conducteurs, les centres de données, la robotique et les drones, ont suscité un intérêt croissant des investisseurs dans un contexte de réaligement stratégique vers l'autonomie technologique.

Sofina Fonds Privés a bénéficié de ces tendances, entraînant une augmentation de sa valeur nette d'inventaire. Le rythme de déploiement des engagements s'est accéléré par rapport à l'année précédente, reflétant l'activité soutenue de nos gestionnaires de fonds. Sofina a continué d'investir tant dans des relations existantes que nouvelles. La plupart des

gestionnaires de premier plan étaient sursouscrits ; bien que Sofina ait généralement sécurisé des allocations plus importantes ou maintenu ses positions pro rata, certaines allocations ont été ajustées afin de répondre à une demande accrue des LP. Cette tendance devrait se poursuivre, avec un programme d'engagement significatif attendu en 2026.

Top 10 de Sofina Fonds Privés¹

LES DIX PRINCIPAUX GENERAL PARTNERS REPRÉSENTENT 22% DE LA JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE EN TRANSPARENCE.

1.	Sequoia Capital
2.	Lightspeed
3.	Hongshan
4.	Peak XV
5.	Andreessen Horowitz
6.	Battery
7.	Insight Partners
8.	Thrive
9.	Thoma Bravo
10.	Iconiq Capital

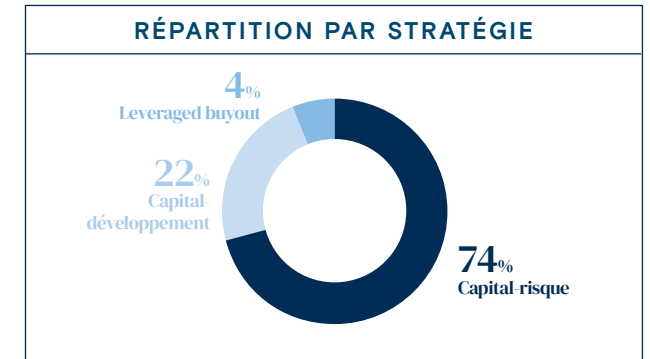
¹ Principaux Gestionnaires en termes de représentation estimée de leurs fonds dans la juste valeur du portefeuille de Sofina en transparence. Classés par ordre décroissant de juste valeur au 31 décembre 2025.

619
FONDS

Répartition par stratégie

Le portefeuille Sofina Fonds Privés privilégie les fonds de capital-risque et de capital-développement, principalement en raison du profil risque-rendement de ces stratégies et de leur adéquation avec l'ADN de Sofina, qui recherche des situations où les investisseurs et les gestionnaires sont alignés sur le plan capitalistique. Ces fonds investissent généralement dans des entreprises dont les fondateurs demeurent actionnaires et impliqués dans la gestion, contrairement aux opérations d'acquisition où des investisseurs financiers prennent le contrôle de la société (« buyout »). Ce biais explique l'exposition actuelle du portefeuille Sofina Fonds Privés à ces stratégies¹.

STRATÉGIE AU 31/12/2025 (EN MIO EUR)	JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE ²	ENGAGEMENTS RÉSIDUELS	
Capital-risque	3.592	74%	785
Capital-développement	1.094	22%	462
Leveraged buyout	200	4%	74
Autres stratégies	7	0%	8
Total	4.893	100%	1.329



¹ Définitions des différentes stratégies de fonds privés : Le « capital-risque » se compose d'investissements dans des sociétés à forte croissance qui soutiennent des projets entrepreneuriaux, des start-ups et des entreprises à grande échelle. Il se divise en plusieurs stades, à savoir les investissements d'amorçage et séries A sont généralement considérés comme des investissements de démarrage (pour construire la société, lancer les produits et trouver l'adéquation produit-marché), tandis que les séries B et au-delà sont considérés comme des investissements de stade avancé (capital contribuant à la croissance de la société). Le « capital-développement » fait généralement référence à des investissements dans des entreprises du marché intermédiaire ayant des taux de croissance organiques élevés, des modèles d'entreprise mieux établis et souvent des flux de trésorerie positifs. Ces entreprises ont souvent atteint ce stade sans financement institutionnel (c'est-à-dire bootstrappées). « Leveraged buyout » fait référence à l'acquisition d'entreprises à différents stades ou maturités. Compte tenu de l'élément de contrôle, les fonds de buyout procèdent souvent à des ajustements opérationnels majeurs dans ces entreprises afin de créer de la valeur.

² Sur la base de la juste valeur des investissements du groupe Sofina au 31 décembre 2025 (portefeuille en transparence).

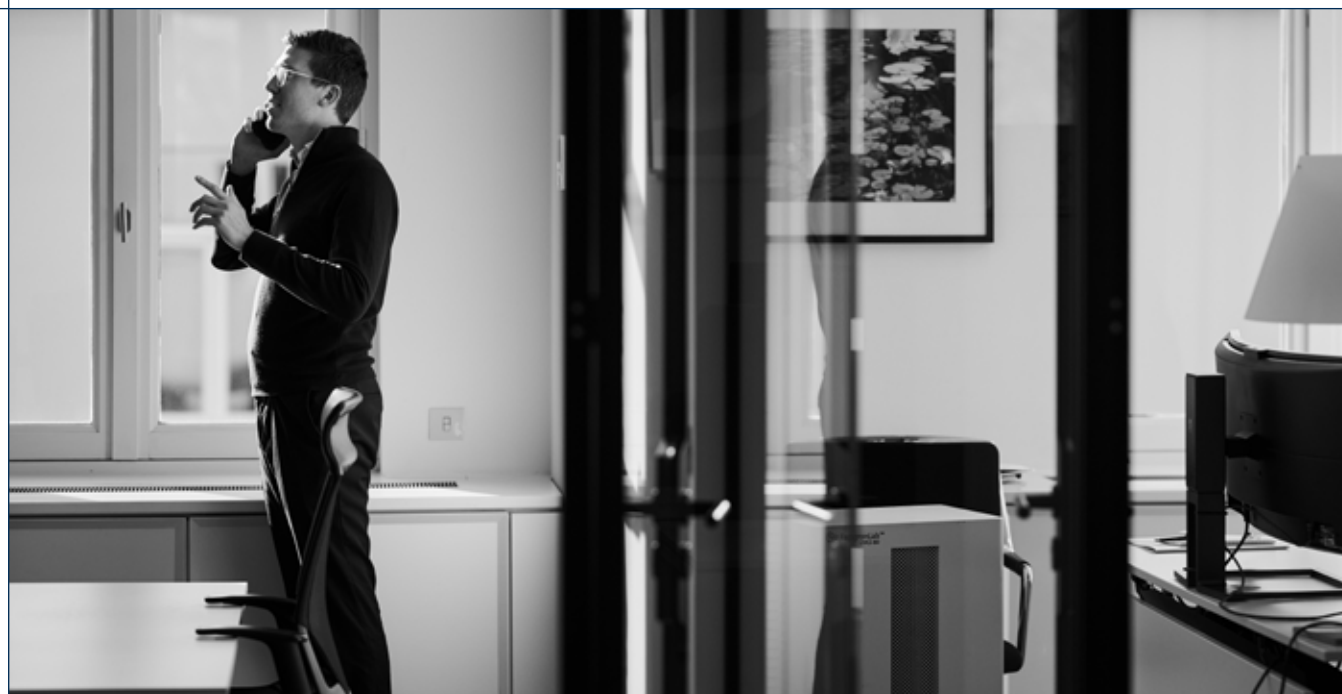
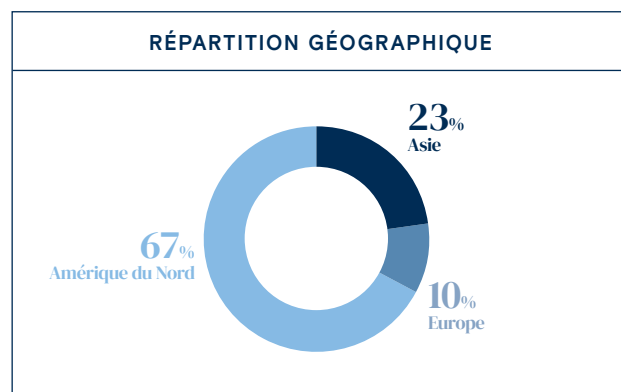
Répartition par géographie

Les États-Unis restent le marché le plus développé pour les fonds de capital-risque et de capital-développement. Cela se reflète dans le portefeuille de Sofina Fonds Privés avec une exposition relativement élevée à cette région.

Pour garder son empreinte géographique diversifiée et tirer parti des secteurs et régions à forte croissance, Sofina Fonds Privés a progressivement augmenté son exposition à l'Asie. Sofina peut ainsi bénéficier des tendances identifiées par ses Gestionnaires dans cette région : croissance de la classe moyenne, urbanisation rapide et population plus jeune.

Le portefeuille Sofina Fonds Privés a continué de se renforcer dans les fonds européens de capital-risque et de capital-développement, s'alignant ainsi sur la stratégie du groupe.

Par ailleurs, en se concentrant sur les fonds de capital-risque et de capital-développement ainsi que sur l'empreinte géographique de son portefeuille, Sofina bénéficie d'une exposition mondiale sur ses secteurs cibles, essentiellement les Biens et services de consommation, la Transformation digitale, l'Éducation, et les Soins de santé et sciences de la vie.



GÉOGRAPHIE AU 31/12/2025 (EN MIO EUR)	JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE ¹		ENGAGEMENTS RÉSIDUELS	
Asie	1.111	23%	287	22%
Europe	489	10%	187	14%
Amérique du Nord	3.294	67%	855	64%
Total	4.893	100%	1.329	100%

Concentration par Gestionnaire

Au cours de la dernière décennie, la concentration du portefeuille Sofina Fonds Privés a diminué, même si les principaux Gestionnaires représentent toujours une part importante du portefeuille. Par ailleurs, si Sofina suit avec rigueur la performance de ses Gestionnaires, sa politique est de maintenir des relations à long terme avec ces derniers.

Actuellement, les principaux Gestionnaires en portefeuille sont Andreessen Horowitz, Atomico, Battery, DST, General Atlantic, Hongshan, Iconiq Capital, Insight Partners, Kleiner Perkins, Lightspeed, Peak XV, Redpoint, Sequoia Capital, Source Code, Spark, TA Associates, The Founders Fund, Thoma Bravo, Thrive et Venrock.

ÉVOLUTION (EN MIO EUR) ¹	2025	2024
Juste valeur au 1 ^{er} janvier	4.723	4.189
Investissements (appels de fonds)	526	407
Distributions	-466	-398
Autres variations de la juste valeur	110	525
Juste valeur au 31 décembre	4.893	4.723

¹ Sur la base de la juste valeur des investissements du groupe Sofina au 31 décembre 2025 (portefeuille en transparence).

Mouvements du portefeuille en 2025

NOUVEAUX ENGAGEMENTS AUPRÈS D'UNE SÉLECTION DE GESTIONNAIRES DE NOTRE PORTEFEUILLE

NOUVEAUX GESTIONNAIRES VENUS COMPLÉTER NOTRE PORTEFEUILLE

Accel

andreessen.
horowitz

DIG.
ventures

DST
GLOBAL

FOUNDERS FUND

GENERAL CATALYST

ICONIQ

KEDAARA

khosla ventures

Point Nine Capital

啟明創投
QIMING VENTURE PARTNERS

Redpoint.

Ribbit Capital

spectrum
equity

THRIVE CAPITAL

Alphaist Partners

Blockchain
Capital

EVANTIC

Great Hill
PARTNERS

HALO
FUND

NORTH POINT
CAPITAL

PEAKSPAN

Pear






sauce.vc

SILVERSMITH
CAPITAL PARTNERS

TRANSFORMATION
CAPITAL

Événements post-clôture

DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026, NOUS AVONS POURSUIVI NOS ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE DÉSINVESTISSEMENT. LES PRINCIPALES TRANSACTIONS COMPRENNENT NOS INVESTISSEMENTS DANS CEREALIS, LE PRINCIPAL ACTEUR PORTUGAIS DU SECTEUR DES PRODUITS ALIMENTAIRES, ET XBOW, UNE SOCIÉTÉ AMÉRICAINE SPÉCIALISÉE DANS LA SÉCURITÉ OFFENSIVE BASÉE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE. NOUS AVONS ÉGALEMENT RENFORCÉ NOS INVESTISSEMENTS DANS THE WHOLE TRUTH, LA PLUS GRANDE MARQUE INDIENNE DE PRODUITS ALIMENTAIRES « CLEAN LABEL » À LA CROISSANCE LA PLUS RAPIDE, AINSI QUE DANS PETKIT³, UNE ENTREPRISE DE SOINS POUR ANIMAUX EN FORTE CROISSANCE EN CHINE. ENFIN, NOUS AVONS MONÉTISÉ UNE PARTIE DE NOTRE INVESTISSEMENT DANS OPSEO, UNE SOCIÉTÉ ACTIVE DANS LE SECTEUR DES SOINS AMBULATOIRES, AU TRAVERS D'UNE CESSIION PARTIELLE.

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS	INVESTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES	DÉSINVESTISSEMENT PARTIEL
 <ul style="list-style-type: none">Investissements minoritaires à long termePortugalBiens et services de consommation	 <ul style="list-style-type: none">Sofina CroissanceIndeBiens et services de consommation	 <ul style="list-style-type: none">Sofina CroissanceAllemagneSoins de santé et sciences de la vie
 <ul style="list-style-type: none">Sofina CroissanceÉtats-UnisTransformation digitale	 <ul style="list-style-type: none">Sofina CroissanceChineBiens et services de consommation	

¹ Un accord de cession a été signé mais la transaction n'a pas encore été clôturée.

Notre équipe au sein des communautés

Dans les communautés

EN TANT QU'ENTREPRISE INTERNATIONALE, NOUS SOMMES UN ACTEUR ENGAGÉ DANS LES RÉGIONS OÙ NOUS OPÉRONS, NON SEULEMENT EN TANT QU'INVESTISSEUR, MAIS AUSSI À TRAVERS NOS ÉQUIPES ET LES COMMUNAUTÉS DANS LESQUELLES NOUS VIVONS ET NOUS IMPLIQUONS.

One Team

Nos talents issus du monde entier, aux parcours, genres et âges divers, travaillent ensemble pour atteindre des résultats économiques et sociétaux, guidés par notre manière d'opérer, par la façon dont nous agissons et par les valeurs qui nous inspirent (pour plus d'informations, voir la section « Informations sociales »). Nous souhaitons créer de la valeur avec une dimension humaine, en délivrant un impact de grande qualité tout en favorisant une croissance durable. Cela ne peut être réalisé qu'ensemble, en équipe, et avec les parties prenantes sociétales qui nous entourent. En tant que « One Team », nous poursuivons donc des objectifs communs, en agissant tous avec intégrité et respect, tant dans notre collaboration interne qu'avec nos partenaires.

Nous renforçons la cohésion d'équipe et développons notre culture « One Team » au travers de séminaires d'équipe dédiés à la collaboration et à la confiance, d'initiatives de bénévolat en équipe, le tout ancré dans nos principes et visant à élever notre culture d'excellence et de croissance, tout en créant un environnement de travail dans lequel nos collaborateurs peuvent être pleinement eux-mêmes.

Être « One Team » signifie également célébrer ensemble. Tous les collaborateurs de nos quatre bureaux se sont réunis en février pour un séjour de quatre jours dans les Alpes françaises, combinant sessions de travail et moments de détente. La création et le renforcement des liens internes constituent un fondement essentiel.

Bénévolat

Il est tout aussi essentiel pour nous d'être des membres actifs des communautés dans lesquelles nous travaillons et vivons. Cela fait partie intégrante de l'expérience chez Sofina et peut prendre de nombreuses formes. Comme les années précédentes, nous avons collectivement soutenu plusieurs initiatives visant à aider les autres, à renforcer l'impact social et à promouvoir la responsabilité environnementale.

Les initiatives incluent la campagne annuelle de don de sang organisée à Bruxelles en partenariat avec la Croix-Rouge. Nous avons marqué la Journée internationale des droits des femmes à travers plusieurs actions de sensibilisation promouvant l'égalité des genres, l'inclusion et l'égalité des chances. Plus tard dans l'année, un petit-déjeuner dans le cadre d'Octobre Rose ainsi qu'une collecte de fonds ont été organisés en partenariat avec Think Pink afin de soutenir la sensibilisation au cancer du sein. Cette initiative a été suivie par une campagne Movember, avec une participation tangible de nos collègues masculins basés au Luxembourg, visant à lever des fonds et à sensibiliser aux enjeux de santé masculine, y compris la santé mentale et le cancer de la prostate.

À Bruxelles, nous avons organisé des « Zero Waste Walks », encourageant les collaborateurs à réfléchir à la réduction des déchets et à adopter des comportements durables au travers d'une activité collective et pédagogique. Dix-neuf collaborateurs ont également participé à la course « Run to Kick », un événement sportif en soutien à Kick Cancer, une organisation dédiée au financement de la recherche sur les cancers pédiatriques.

À Singapour, nous avons poursuivi notre soutien à Willing Hearts, une soupe populaire qui prépare et distribue 7.000 repas par jour. Nous restons également engagés auprès de la Temple Garden Foundation, une organisation caritative au Cambodge soutenue par Sofina depuis 2020.

Comme les années précédentes, Sofina a continué à soutenir BEforUkraine, dont l'une des initiatives consiste à

acquérir des ambulances, à les rénover et à les équiper en médicaments et en matériel médical avant de les envoyer en Ukraine, où elles sont utilisées comme mini-hôpitaux.

Les collaborateurs ont fait don de jouets à des enfants dans le besoin dans le cadre de l'initiative Kiwanis Toys Drive. Une autre action de solidarité a consisté en une collecte de vêtements au profit du Samu Social, une organisation soutenant les personnes en situation de sans-abrisme à Bruxelles. Pour la quatrième année consécutive, Sofina a accueilli la campagne annuelle de levée de fonds de WAPA en faveur des enfants touchés par la guerre.

En résumé, tout au long de l'année 2025, les collaborateurs de nos quatre bureaux ont consacré près de 865 heures au bénévolat. Les organisations soutenues dans nos différentes implantations œuvrent face à un large éventail de défis sociétaux, notamment l'inclusion sociale, la protection de l'environnement, la santé mentale ou encore le bien-être animal. Cet engagement fort illustre la volonté de Sofina de permettre à ses collaborateurs d'agir en tant qu'acteurs de changement positif.

Comme toujours, dans le cadre de notre programme de matching gift, Sofina double les dons effectués par ses collaborateurs en faveur des initiatives caritatives de leur choix.



Célébrer les 15 ans du Fonds SofinaBoël

La force du Fonds SofinaBoël réside dans la complémentarité de ses trois axes d'action. En soutenant l'excellence académique, les savoir-faire artisanaux et le développement des jeunes talents, le Fonds contribue à un écosystème cohérent et dynamique où tradition et innovation se conjuguent au service de l'avenir.

À travers son parcours universitaire, le Fonds a soutenu 14 boursiers dans leur mobilité internationale, leur offrant l'opportunité d'étudier au sein d'institutions académiques et scientifiques de premier plan. Ce soutien renforce leurs compétences et contribue directement au développement et à la visibilité de la recherche et de l'innovation en Belgique.

En 2025, le Fonds a accompagné 35 artisans, actifs tant dans la préservation du patrimoine que dans la transmission de métiers essentiels confrontés à une pénurie de compétences. Cet engagement favorise l'économie locale et renforce la visibilité de la Belgique grâce à l'excellence de ses professions artisanales.

Le programme « Boost for Talents » constitue un véritable levier de transformation pour les jeunes issus de milieux défavorisés. Au-delà de l'accès à de nouvelles

opportunités, il renforce leur confiance en eux et leur capacité à se projeter positivement dans l'avenir, faisant d'eux de véritables acteurs du changement. En 2025, 45 élèves du secondaire ont été sélectionnés à Anvers, Liège et La Louvière, portant à 142 le nombre total de Boosters soutenus durant l'année.

Le Fonds a célébré son 15e anniversaire en 2025. Ce moment emblématique a réuni l'ensemble des boursiers, leurs familles et les partenaires autour d'une célébration collective, offrant l'occasion de revenir sur le chemin parcouru et sur l'impact généré depuis la création du Fonds.

« À 15 ans, on n'est plus un enfant. C'est un âge où l'on comprend l'impact que l'on a sur la société. Cela nous inspire à poursuivre le projet », a souligné Harold Boël, CEO de Sofina.

Riche en échanges et en connexions humaines, l'événement a mis en lumière des artisans dont le savoir-faire incarne l'excellence, la transmission des connaissances et l'ancrage humain, ainsi que la force d'un réseau d'alumni fédérateur, véritable levier d'impact collectif. La rencontre avec les nouveaux boursiers universitaires a favorisé les échanges, le réseautage et le partage d'ambitions communes.

De tels moments d'engagement jalonnent l'année. La participation aux compétitions européennes WorldSkills à Herring a ainsi offert aux bénéficiaires une expérience internationale exigeante et formatrice.

L'implication dans les activités menées avec les Boosters (jurys de sélection, Nike Day, réunions de lancement et Boost Talks) a illustré la dimension collective et fédératrice du programme. Ces rencontres inspirantes ont donné un véritable élan aux boursiers, renforçant leur confiance, leur vision et l'impact durable du soutien du Fonds.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le [site internet du Fonds SofinaBoël](#).

À propos du Fonds SofinaBoël

Fondé en 2011 à l'initiative des descendants de Gustave Boël et de Sofina, le Fonds SofinaBoël pour l'Éducation et le Talent soutient les jeunes talents par l'éducation au moyen de bourses et d'aides financières ciblées. Doté d'un budget annuel de 1,3 million d'euros, il opère avec le soutien opérationnel de la Fondation Roi Baudouin.

S'appuyant sur un réseau de partenaires experts, le Fonds privilégie un accompagnement rigoureux et personnalisé, favorisant le développement durable des talents vers l'excellence.

La force du Fonds SofinaBoël réside dans la complémentarité de ses trois axes d'intervention. En soutenant l'excellence académique, le savoir-faire artisanal et le développement des jeunes talents, le Fonds contribue à un écosystème cohérent et dynamique où tradition et innovation s'unissent au service de l'avenir.

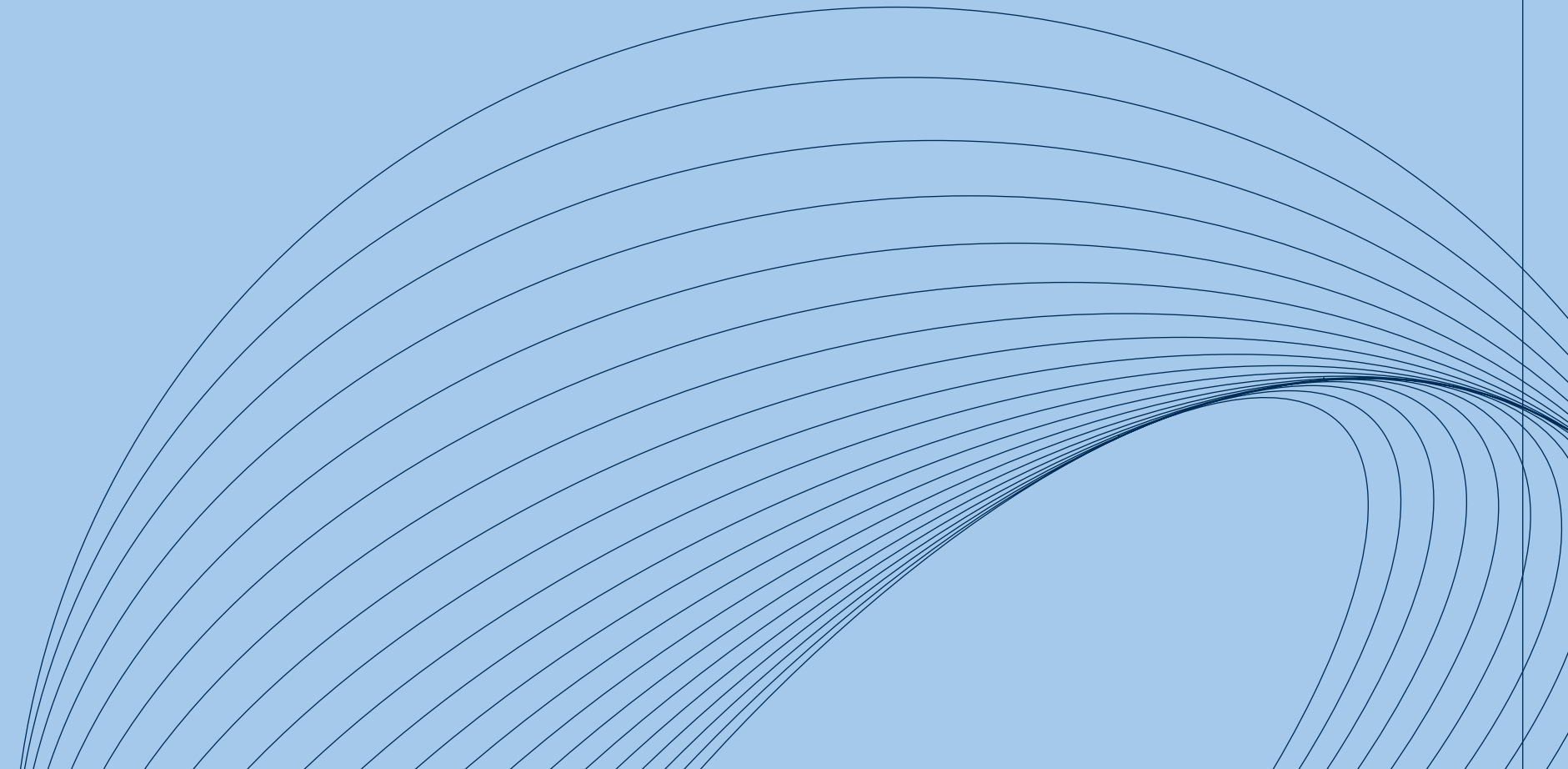
ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

La mission du Fonds connaît une évolution significative, gagnant à la fois en profondeur et en portée. L'objectif ne se limite plus à un soutien individuel, mais vise désormais à renforcer les connexions et les dynamiques collectives. Cette approche s'inscrit dans une vision de la philanthropie systémique, fondée sur la collaboration et les synergies entre parties prenantes, à travers les secteurs, les générations et les frontières.



PARTIE II

Déclarations



Gouvernance d'entreprise

UN APERÇU DE NOTRE LEADERSHIP,
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET RAPPORT DE RÉMUNÉRATION.

Notre leadership

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ET UNE EQUIPE DE DIRECTION DIVERSIFIÉS, PRÉSENTANT DES PROFILS INTERNATIONAUX ET EXPÉRIMENTÉS, GARANTISSENT LA PERENNITE DE NOTRE MISSION ET DE NOTRE CULTURE ET GUIDENT NOTRE STRATÉGIE ET LE SUCCÈS DE SA MISE EN ŒUVRE.

Membres du Conseil d'Administration



DOMINIQUE LANCKSWEERT

Président

Comités: Comité de Nomination
Belge, né en 1956
Première nomination: 1997
Échéance du mandat actuel:
Assemblée Générale Ordinaire de 2026

* Administrateur indépendant



CHARLOTTE STRÖMBERG*

Vice-Présidente

Comités: Comité d'Audit et Comité ESG
Suédoise, née en 1959
Première nomination: 2017
Échéance du mandat actuel:
Assemblée Générale Ordinaire de 2028



HAROLD BOËL

Chief Executive Officer

Comités : Comité ESG
Belge, né en 1964
Première nomination: 2004
Échéance du mandat actuel:
Assemblée Générale Ordinaire de 2028



NICOLAS BOËL

Membre du Conseil d'Administration

Comités: Comité ESG et Comité de Nomination
Belge, né en 1962
Première nomination: 2007
Échéance du mandat actuel:
Assemblée Générale Ordinaire de 2027



LAURA CIOLI*

Membre du Conseil d'Administration

Comités: Comité ESG et Comité de Rémunération
Italienne, née en 1963
Première nomination: 2018
Échéance du mandat actuel:
Assemblée Générale Ordinaire de 2028



**LAURENT DE MEEÛS
D'ARGENTEUIL**

Membre du Conseil d'Administration

Comités: Comité de Rémunération
Belge, né en 1964
Première nomination: 2015
Échéance du mandat actuel:
Assemblée Générale Ordinaire de 2027



FELIX GOBLET D'ALVIELLA

Membre du Conseil d'Administration

Comités: Comité d'Audit
Belge, né en 1978
Première nomination: 2023
Échéance du mandat actuel:
Assemblée Générale Ordinaire de 2026

Membres du Conseil d'Administration (suite)



ANJA LANGENBUCHER*

Membre du Conseil d'Administration

Comités: Comité ESG (Présidente) et Comité de Nomination
Allemande, née en 1972
Première nomination: 2018
Échéance du mandat actuel: Assemblée Générale Ordinaire de 2029



MICHÈLE SIOEN*

Membre du Conseil d'Administration

Comités: Comité d'Audit (Présidente)
Belge, née en 1965
Première nomination: 2016
Échéance du mandat actuel: Assemblée Générale Ordinaire de 2026



CATHERINE SOUBIE*

Membre du Conseil d'Administration

Comités: Comité de Nomination (Présidente) et Comité de Rémunération (Présidente)
Française, née en 1965
Première nomination: 2018
Échéance du mandat actuel: Assemblée Générale Ordinaire de 2029



RAJEEV VASUDEVA*

Membre du Conseil d'Administration

Comités: Comité de Nomination
Indien, né en 1959
Première nomination: 2023
Échéance du mandat actuel: Assemblée Générale Ordinaire de 2026



GWILL YORK*

Membre du Conseil d'Administration

Comités: Comité d'Audit et Comité de Rémunération
Américaine, née en 1957
Première nomination: 2018
Échéance du mandat actuel: Assemblée Générale Ordinaire de 2027



LESLIE TEO*

Membre du Conseil d'Administration

Comités: Comité d'Audit
Singapourien, né en 1969
Première nomination: 2023
Échéance du mandat actuel: Assemblée Générale Ordinaire de 2026

13

ADMINISTRATEURS

8

NATIONALITÉS

12

ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

62%

D'ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Les CV détaillés des membres du Conseil d'Administration sont disponibles sur le [site internet de la Société](#).

* Administrateur indépendant

Membres du Leadership Council



HAROLD BOËL

Chief Executive Officer

Belge, né en 1964
A rejoint Sofina en 2004, CEO depuis 2008



XAVIER COIRBAY

Membre du Leadership Council

Belge, né en 1965
A rejoint Sofina en 1992



EDWARD KOOPMAN

Membre du Leadership Council

Néerlandais, né en 1962
A rejoint Sofina en 2015



AMÉLIE LAGACHE

Membre du Leadership Council

Belge, née en 1976
A rejoint Sofina en 2014



MAXENCE TOMBEUR

Membre du Leadership Council

Belge, né en 1982
A rejoint Sofina en 2008



GIULIA VAN WAEYENBERGE

Membre du Leadership Council

Belge, née en 1982
A rejoint Sofina en 2010

Déclaration de gouvernance d'entreprise

CETTE DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE CONTIENT LES INFORMATIONS REQUISES PAR LE CODE BELGE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS (LE « CSA ») AINSI QUE PAR LE [CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 2020](#) (LE « CODE 2020 »). SOFINA SA (LA « SOCIÉTÉ » OU « SOFINA ») A ADOPTÉ LE CODE 2020 COMME CODE DE RÉFÉRENCE DEPUIS SON ENTRÉE EN VIGUEUR ET APPLIQUE LE CODE 2020 EN SUIVANT LE PRINCIPE « COMPLY OR EXPLAIN ». LA CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ, LES RÈGLEMENTS D'ORDRE INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE SES COMITÉS ET DU LEADERSHIP COUNCIL, AINSI QUE LE DEALING CODE ET LE CODE DE CONDUITE DE LA SOCIÉTÉ SONT DISPONIBLES SUR SON [SITE INTERNET](#).

1. Actions

1.1. IDENTIFICATION DES ACTIONS

Les actions émises par la Société revêtent la forme nominative ou dématérialisée. Les actions sont cotées sur Euronext Brussels sous le numéro ISIN BE0003717312 (SOF). La Société fait partie des indices suivants : BEL20, BEL ESG, STOXX Europe 600 et MSCI Europe.

1.2. DROITS DE VOTE

Chaque action donne droit à une voix en cas de vote, à l'exception des actions qui sont détenues par Sofina dont le droit de vote est suspendu.

Les statuts de la Société ne contiennent par ailleurs pas de classes différentes d'actions, ni droits de contrôle spéciaux, ou de système d'actionariat du personnel. Il n'existe pas de règles spécifiques liées à la nomination ou au remplacement des Administrateurs qui ne soient pas

reprises dans la [Charte de Gouvernance d'Entreprise](#) de la Société.

1.3. TRANSACTIONS SUR ACTIONS

Le volume quotidien moyen des transactions sur les actions de Sofina sur son marché principal (Euronext Brussels) était de 26.143 actions en 2025. Le volume a atteint son maximum le 30 mai 2025, lorsque 236.876 actions ont été négociées. Le 31 décembre 2025, la Société avait une capitalisation boursière de 8,8 milliards EUR et un free-float de 3,8 milliards EUR¹. Le free-float représentait 42,04% des actions de la Société.

1.4. ACTIONNARIAT ET NOTIFICATIONS

Communication des actionnaires en application de l'article 74 de la loi du 1er avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition

L'actionnaire de référence de la Société est un consortium au sens de l'article 1:19 du CSA formé par Union Financière Boël SA, Société de Participations Industrielles SA et Mobilière et Immobilière du Centre SA, qui détiennent ensemble 54,60% des actions de la Société (l'« Actionnaire de Référence »). En leur qualité de membres d'un consortium, Union Financière Boël SA, Société de Participations Industrielles SA et Mobilière et Immobilière du Centre SA sont des sociétés affiliées au sens du CSA. Par conséquent, aux fins de l'application de la législation sur les offres publiques d'acquisition, chaque société consortiale est, compte tenu des actions de la Société détenues par les deux autres sociétés du consortium, considérée comme détenant 54,60% des actions de la Société (à l'exclusion des actions propres détenues par la Société). Union Financière Boël SA (agissant pour son compte et comme mandataire des deux autres sociétés consortiales) continue par ailleurs à notifier chaque année à Sofina SA les modifications dans le nombre d'actions que les sociétés consortiales détiennent dans Sofina SA au titre du concert qu'elle a formé le 31 août 2007 avec Société de Participations

Industrielles SA (et auquel s'est jointe Mobilière et Immobilière du Centre SA le 1^{er} juillet 2013).

Il ressort de la dernière déclaration faite le 20 août 2025 par Union Financière Boël SA conformément à l'article 74 de la loi du 1^{er} avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition, et tenant compte de l'Augmentation de capital de 2025 (telle que définie ci-dessous) réalisée le 7 octobre 2025 que les sociétés consortiales formant l'Actionnaire de Référence détenaient au 7 octobre 2025 le nombre d'actions de la Société indiqué dans le tableau ci-dessous :

ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ACTIONS ¹	POURCENTAGE DE DÉTENTION ²
Union Financière Boël SA	8.225.068	22,41%
Société de Participations Industrielles SA	9.092.485	24,78%
Mobilière et Immobilière du Centre SA	2.717.108	7,40%
<i>Sous-total de l'Actionnaire de Référence</i>	<i>20.034.661</i>	<i>54,60%</i>
Sofina SA (actions propres) ³	1.149.306	3,13%
TOTAL	21.183.967	57,73%

1 Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société est représenté par 36.696.428 actions, ce qui représente une augmentation de 2.446.428 actions par rapport à l'année précédente, suite à l'Augmentation de capital de 2025 (telle que définie ci-après) réalisée le 7 octobre 2025 (voir point 2.1 pour de plus amples informations).

2 Dénominateur excluant les droits de vote attachés aux actions propres détenues par la Société au 3 octobre 2025, ces droits de vote étant suspendus de plein droit (article 7:217 du CSA).

3 Présomption d'action de concert (article 3, §2 de la loi du 1^{er} avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition). Actions propres détenues par la Société au 3 octobre 2025.

1 Calcul selon la méthodologie Bloomberg.

Déclarations de transparence des actionnaires en application de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes

Conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, tout actionnaire de Sofina est tenu de notifier à la Société et à la FSMA la survenance de certaines opérations ou autres événements affectant la détention de ses droits de vote, chaque fois que le pourcentage de droits de vote attachés aux titres qu'il détient atteint, dépasse ou descend sous le seuil légal fixé à 5% du total des droits de vote, ainsi que les seuils de 10%, 15%, 20% et ainsi de suite par tranches de 5%, ou encore du seuil supplémentaire de 3% prévu dans les statuts de la Société.

En 2025, aucune déclaration de transparence n'a été effectuée, le pourcentage des droits de vote attachés aux actions détenues par la Société restant inférieur à 5%, et ni l'Actionnaire de Référence ni les sociétés qui le composent n'ayant atteint un nouveau seuil.

En dehors de l'Actionnaire de Référence et de la Société, aucun autre actionnaire n'a, seul ou de concert, atteint le seuil initial de détention de 3% requérant une déclaration de transparence conformément à l'article 42 des statuts de la Société. Les déclarations de transparence les plus récentes sont disponibles sur le [site internet de la Société](#).

2. Structure du capital

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société s'élevait à 85.430.291,53 EUR et était représenté par 36.696.428 actions sans indication de valeur nominale.

2.1. CAPITAL AUTORISÉ

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2023, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé, pour une période de cinq ans, à augmenter le capital social de la Société.

Cette autorisation a été accordée pour un montant maximum (à l'exclusion de toute prime d'émission) de :

- 7.973.494 EUR pour les augmentations de capital avec suppression ou limitation du droit préférentiel de souscription des actionnaires (y compris en faveur d'une ou

plusieurs personnes déterminées, autres que les membres du personnel de la Société ou de ses filiales) ;

- 23.920.482 EUR pour des augmentations de capital sans suppression ou limitation du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Au moment où l'autorisation a été accordée, les montants mentionnés ci-dessus représentaient respectivement 10% et 30% du capital social de la Société.

En tout état de cause, le montant total à concurrence duquel le Conseil d'Administration peut augmenter le capital social en vertu de cette autorisation, par une combinaison des augmentations de capital mentionnées ci-dessus, est limité à 23.920.482 EUR.

Toute décision visant à mettre en œuvre l'autorisation accordée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social doit obtenir une majorité de 4/5^{ème} (arrondie à l'unité inférieure) des votes favorables des Administrateurs présents ou représentés.

Le 7 octobre 2025, la Société a réalisé une [augmentation de capital](#) avec droit de souscription d'environ 545 millions EUR (l'« Augmentation de capital de 2025 »). À la suite de cette opération, le capital social de la Société a été augmenté de 5.695.351,53 EUR par l'émission de 2.446.428 nouvelles actions au prix d'émission de 223 EUR par action. La différence entre la valeur nominale et le prix d'émission, soit 539.858.092,47 EUR, a été comptabilisée en prime d'émission. L'Augmentation de capital de 2025 a été réalisée dans le cadre du capital autorisé et, en conséquence, le montant total jusqu'auquel le Conseil d'Administration peut augmenter le capital social, par combinaison des augmentations de capital mentionnées ci-dessus, a été réduit de 23.920.482,00 EUR à 18.225.130,47 EUR.

2.2. RACHAT ET CESSIIONS D' ACTIONS PROPRES

Conformément au CSA, les statuts prévoient que la Société peut acquérir ses propres actions, hors bourse ou sur le marché boursier, par décision de l'assemblée générale prise par au moins 75% des voix valablement exprimées lorsqu'au moins 50% du capital social est présent ou représenté. L'approbation préalable

des actionnaires n'est pas requise lorsque la Société acquiert les actions en vue de les offrir aux employés de la Société. L'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2023 a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'Administration d'acquérir ou d'aliéner en bourse, pour une période de 5 ans à dater du 4 mai 2023, un maximum de 20% du nombre total des actions émises par la Société. Le prix minimal est fixé à 1 EUR par action et le prix maximal d'acquisition à 15% au-dessus du cours moyen de l'action de la Société sur Euronext Brussels pendant les dix jours de bourse précédant l'acquisition.

Au cours de l'exercice 2025, Sofina a racheté 189.068 actions propres (contre 422.655 en 2024 et cédé 236.640 actions propres (contre 279.410 en 2024). Les actions propres ont été acquises dans le cadre (i) d'un programme de rachat d'actions propres menés en application du régime de la présomption de la légitimité (safe harbour) prévu par le Règlement européen relatif aux Abus de Marché et (ii) du contrat de liquidité conclu entre Sofina et Kepler Cheuvreux le 11 avril 2024 (le « Contrat de Liquidité »). Les rachats d'actions sont réalisés pour couvrir les plans d'options sur actions émis au profit de certains membres du personnel du groupe Sofina, ainsi que conformément au Contrat de Liquidité. Les cessions d'actions propres sont liées (i) à l'exercice d'options sur actions, comme décrit plus en détail dans le Rapport de rémunération et (ii) à l'exécution du Contrat de Liquidité. Plus d'informations concernant les transactions sur actions propres sont disponibles sur le [site internet de la Société](#).

Au 31 décembre 2025, Sofina détenait 1.235.303 actions propres représentant 3,37% de son capital social.

3. Assemblée générale des actionnaires en 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 8 mai 2025 et a décidé de renouveler les mandats suivants :

- le mandat d'Administrateur exécutif d'Harold Boël, pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2028 ;
- le mandat d'Administrateur indépendant d'Anja Langenbucher, pour une durée de quatre ans, prenant fin à



l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2029 ; et

- le mandat d'Administrateur indépendant de Catherine Soubie, pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2029.

4. Engagement des parties prenantes

Conformément au Principe 8.7 du Code 2020, le Conseil d'Administration a examiné la pertinence pour la Société de conclure un pacte d'actionnaires (« relationship agreement ») avec l'Actionnaire de Référence. À la suite de cette discussion et après consultation avec l'Actionnaire de Référence, le Conseil d'Administration a estimé qu'un tel contrat n'était pas nécessaire.

Au-delà de son cadre de gouvernance, la Société entretient un dialogue continu avec ses actionnaires et la communauté financière au sens large. À cet effet, Sofina organise des réunions d'analystes après la publication de ses résultats annuels et semestriels et répond aux questions formulées par les actionnaires. La Société assure également un suivi des préoccupations spécifiques exprimées par le biais de questions adressées ou de votes exprimés lors des assemblées générales.

En outre, soucieuse de poursuivre ses efforts visant à renforcer la transparence, le reporting externe et la communication, Sofina a participé à plusieurs événements et donné des présentations au cours de l'année écoulée. En particulier, dans le contexte de l'Augmentation de capital de 2025 et de l'émission obligataire de 600 millions EUR (l'« Émission obligataire de 2025 »), Sofina a mené des roadshows auprès d'investisseurs institutionnels et a activement dialogué avec ses actionnaires individuels.

De plus amples informations sur les parties prenantes de Sofina sont disponibles dans la section « [Nos parties prenantes](#) ».

5. Éléments pertinents pour une offre publique d'achat

5.1. RESTRICTIONS AU TRANSFERT DES TITRES OU À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Sofina n'a pas connaissance d'accord entre les sociétés formant l'Actionnaire de Référence ou tout autre actionnaire qui pourrait entraîner des restrictions au transfert de titres ou à l'exercice de droits de vote. En outre, ni la loi ni les statuts ne prévoient de restriction plus générale à l'exercice des droits de vote.

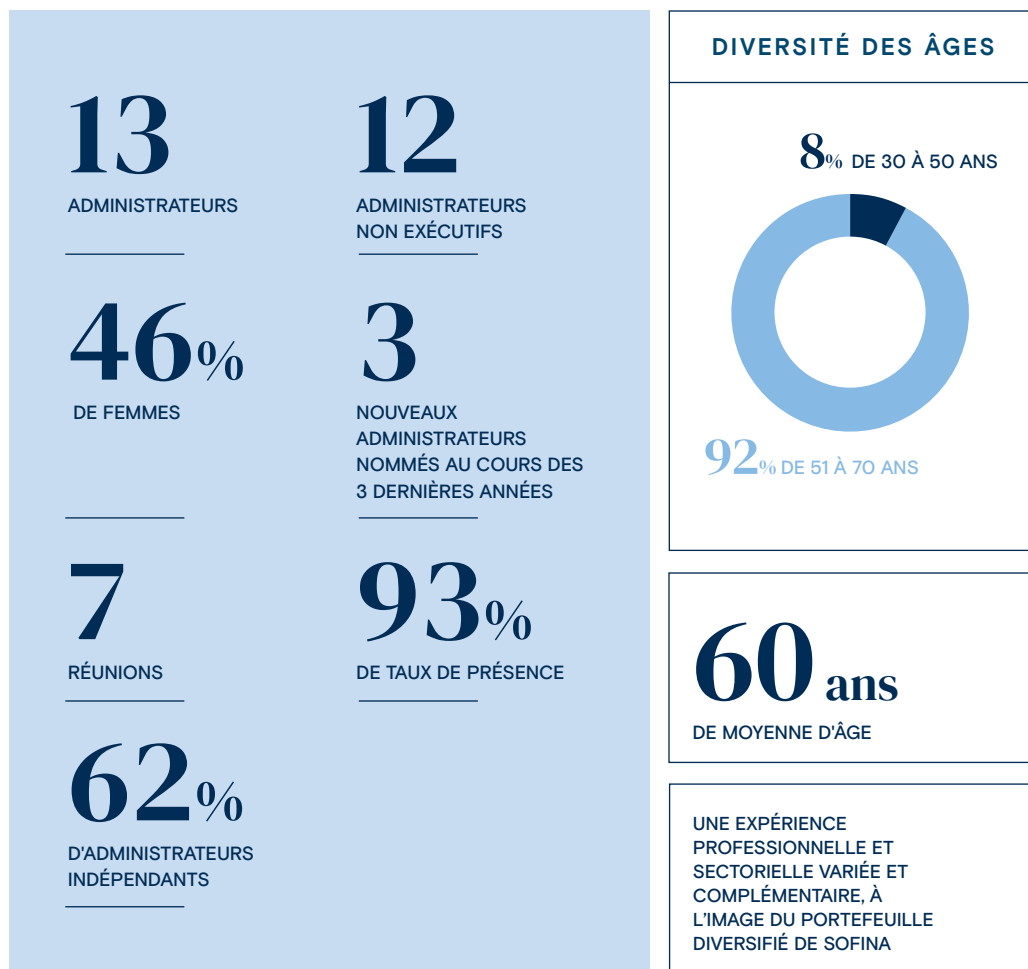
5.2. CLAUSES DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Sofina n'a pas pris d'engagement majeur qui contiendrait des clauses liées à son propre changement de contrôle, à l'exception :

- d'une clause des conditions reprises dans le mémorandum d'information du 21 septembre 2021 relatif à l'émission le 23 septembre 2021 d'obligations senior non garanties de 700.000.000 EUR avec une échéance de 7 ans et un coupon de 1,000% ; et
- d'une clause des conditions reprises dans le mémorandum d'information du 7 novembre 2025 relatif à l'émission le 13 novembre 2025 d'obligations senior non garanties de 600.000.000 EUR avec une échéance de 8 ans et un coupon de 3,707%.

Par ailleurs, on retrouve également des clauses liées au changement de contrôle de Sofina dans le règlement d'attribution des performance share units (« PSU ») en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 et dans ses conventions de crédit.

6. Le Conseil d'Administration et ses comités



6.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société a opté pour une structure de gouvernance moniste composée d'un Conseil d'Administration, lequel est assisté par plusieurs comités spécialisés pour certaines matières spécifiques. Le Conseil d'Administration a examiné pour la dernière fois la structure de gouvernance de la Société en 2024 et a conclu que celle-ci demeure appropriée pour la Société.

Le Conseil d'Administration est investi du pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

6.2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les statuts de la Société exigent que le Conseil d'Administration soit composé d'au moins six administrateurs. Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration compte 13 membres et se compose comme suit :

NOM ¹	FONCTION	PREMIÈRE NOMINATION	EXPIRATION DU MANDAT ACTUEL ²
Harold Boël	Chief Executive Officer (CEO)	2004	AGO 2028
Nicolas Boël	Administrateur non exécutif	2007	AGO 2027
Laura Cioli	Administratrice indépendante	2018	AGO 2028
Laurent de Meeüs d'Argenteuil	Administrateur non exécutif	2015	AGO 2027
Felix Goblet d'Alviella	Administrateur non exécutif	2023	AGO 2026
Dominique Lanckswert	Président et Administrateur non exécutif	1997	AGO 2026
Anja Langenbacher	Administratrice indépendante	2018	AGO 2029
Michèle Sioen	Administratrice indépendante	2016	AGO 2026
Catherine Soubie	Administratrice indépendante	2018	AGO 2029
Charlotte Strömberg	Vice-Présidente et Administratrice indépendante	2017	AGO 2028
Leslie Teo	Administrateur indépendant	2023	AGO 2026
Rajeev Vasudeva	Administrateur indépendant	2023	AGO 2026
Gwill York	Administratrice indépendante	2018	AGO 2027

¹ Les CV détaillés des membres du Conseil d'Administration sont disponibles sur le [site internet de la Société](#).

² Les mandats expirent à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire concernée.

Tous les membres du Conseil d'Administration sont non exécutifs, à l'exception du Chief Executive Officer (le « CEO »). Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration et recommandation du Comité de Nomination.

Huit membres du Conseil d'Administration sont des Administrateurs indépendants au sens de l'article 7:87, §1 du CSA et du Principe 3.5 du Code 2020. Les Administrateurs non indépendants sont soit exécutifs, soit liés à l'Actionnaire de Référence, ou sont administrateurs depuis plus de douze ans. Le Président et le CEO sont deux personnes distinctes.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise fixe, en principe, une limite d'âge de 70 ans, laquelle peut être levée au cas par cas.

Les mandats des Administrateurs indépendants Michèle Sioen, Leslie Teo et Rajeev Vasudeva et de l'Administrateur non exécutif Felix Goblet d'Alviella viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 mai 2026.

En outre, après 29 années de service au sein du Conseil d'Administration, dont six en qualité de président, le mandat de Dominique Lancksweert arrivera également à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Conformément aux limites d'âge prévues par le Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration, il n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat.

Après avoir siégé au Conseil d'Administration pendant près de 20 ans, Nicolas Boël a informé le Conseil de son intention de démissionner de son mandat avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 mai 2026.

Le Conseil d'Administration exprime sa sincère gratitude à Messieurs Dominique Lancksweert et Nicolas Boël pour leurs contributions significatives au fil des années et, en particulier, à Dominique Lancksweert pour son leadership et son accompagnement en qualité de Président.

Sur recommandation du Comité de Nomination, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats suivants :

- Rajeev Vasudeva en tant qu'administrateur indépendant pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2029;
- Leslie Teo en tant qu'administrateur indépendant pour une durée de quatre ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2030;
- Michèle Sioen en tant qu'administratrice indépendante pour une durée de deux ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2028; et
- Felix Goblet d'Alviella en tant qu'administrateur non exécutif pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2029.

Sur recommandation du Comité de Nomination, le Conseil d'Administration proposera en outre à l'Assemblée Générale Ordinaire :

- la nomination de l'Union Financière Boël SA, représentée par Pascal Hubinont, en tant qu'administrateur non exécutif, pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2029 ;
- la nomination de Charles Peugeot en tant qu'administrateur indépendant, pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2029.

Enfin, sur recommandation du Comité de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Charlotte Strömberg, actuelle Vice-Présidente en tant que Présidente du Conseil et de nommer Catherine Soubie en tant que Vice-Présidente avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 mai 2026.

6.3. ADMINISTRATEURS HONORAIRES

Le Conseil d'Administration peut accorder à un ancien Administrateur le titre d'Administrateur honoraire, de Président honoraire ou de Vice-Président honoraire. Ce titre est réservé aux administrateurs qui ont rendu des services importants à la Société. Leur mandat n'est pas rémunéré. Le mandat des Administrateurs honoraires est à durée indéterminée. Le Comte Goblet d'Alviella est

Président honoraire et le Vicomte Etienne Davignon est Administrateur honoraire.

6.4. DIVERSITÉ AU NIVEAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à ses engagements en matière d'ESG, Sofina veille à la diversité au sein de son Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration comprend des représentants de nombreuses nationalités différentes et se compose de six femmes et de sept hommes. Cette composition est conforme aux dispositions de l'article 7:86 du CSA. La Société s'efforce également de s'assurer que ses Administrateurs présentent des profils variés et complémentaires au niveau de l'expérience professionnelle et sectorielle en ligne avec son portefeuille diversifié.

De plus amples détails sur la politique en matière de diversité de Sofina sont disponibles dans la section « [Déclaration de durabilité](#) ».

6.5. RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les tâches du Président du Conseil d'Administration sont reprises dans la [Charte de Gouvernance d'Entreprise](#) de la Société.

Le Président préside les réunions du Conseil d'Administration et est responsable du bon fonctionnement et de l'efficacité du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales. Il assure la direction du Conseil d'Administration dans l'exercice de ses missions. Entre autres, le Président entretient des relations étroites avec le CEO en lui apportant soutien et conseils tout en respectant ses responsabilités exécutives, veille à une interaction efficace entre le Conseil d'Administration et le management exécutif de la Société et garantit une communication adéquate avec les actionnaires de la Société.

Il existe un dialogue approfondi et constant entre le Président et le CEO sur tous les sujets. Ce même dialogue entre le CEO et le Président prévaudra pour les décisions à proposer au Conseil d'Administration ou

qui portent sur des questions importantes, telles que l'allocation du capital, les décisions d'investissements ou de désinvestissements, les modifications apportées au portefeuille, les relations principales entre la Société et ses partenaires d'investissement, la désignation de ses représentants ou les questions affectant le Leadership Council et les Managing Directors (nomination, rémunération et activités).

6.6. RÔLE ET COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration souhaite que la Société soit à l'origine de création de valeur durable. Dans cet objectif, il développe une approche inclusive qui équilibre les intérêts et les attentes légitimes des actionnaires et des autres parties prenantes. De plus amples informations sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont disponibles dans la [Charte de Gouvernance d'Entreprise](#) de la Société et dans le [Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration](#).

Le Conseil d'Administration s'inscrit dans une vision stratégique à long-terme et s'organise de manière à pouvoir soutenir efficacement le fonctionnement de la Société et superviser sa gestion, notamment en s'appuyant sur des comités spécialisés.

Outre ses compétences relatives à la supervision des tâches des Comités, le Conseil d'Administration approuve les comptes annuels et semestriels et le Rapport de gestion, décide de la proposition de l'affectation du résultat, de la publication des informations financières et non financières, de la stratégie (en ce compris la stratégie ESG), de la politique d'investissement et il suit l'application du cadre d'allocation des capitaux et des investissements et désinvestissements du groupe Sofina. Il procède au suivi des participations du groupe Sofina pour évaluer leur adéquation avec la stratégie qu'il a adoptée.

Les points abordés et les décisions prises par le Conseil d'Administration en 2025 ont principalement concerné les tâches reprises ci-dessus. En 2025, le Conseil d'Administration a également plus spécifiquement :

- examiné les flux d'opportunités d'investissement et de désinvestissement ;
- approuvé la stratégie de croissance en deux étapes, consistant (i) en l'Augmentation de capital de 2025 et (ii) en l'Émission obligataire de 2025, et supervisé le processus de la notation de crédit ;
- discuté des liquidités, de l'allocation du capital et de la planification de la trésorerie ;
- discuté et suivi l'adoption de l'intelligence artificielle (« IA ») au sein de la Société et de ses sociétés du portefeuille ;
- examiné la stratégie de croissance régionale de la Société pour l'Asie sur la période 2025-2030 ;
- discuté de la stratégie en matière de ressources humaines ;
- suivi l'ouverture du bureau de Londres ;
- examiné la stratégie Sofina Fonds Privés ; et
- examiné l'intégration par la Société de la stratégie de durabilité dans les processus d'investissement et de suivi, les progrès relatifs à l'engagement SBTi, le lancement de l'évaluation des risques climatiques du portefeuille et a suivi l'évolution de la réglementation en matière de reporting de durabilité.

6.7. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSENCE

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la Société et au moins quatre fois par an. Les réunions sont en principe convoquées par le Président, qui en fixe l'ordre du jour avec le CEO. L'ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration précise si les sujets sont présentés à des fins d'information, de délibération ou de décision. Le Conseil ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises en 2025. Quatre de ces réunions se sont tenues en présentiel (il s'agit des réunions dites statutaires du Conseil d'Administration) et les trois autres par vidéoconférence. Le taux moyen de participation aux sept réunions du Conseil d'Administration qui se sont tenues en 2025 a été de 93% (contre 99% en 2024).

6.8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a créé quatre comités spécialisés composés de membres sélectionnés en son sein : le Comité d'Audit, le Comité ESG, le Comité de Nomination et le Comité de Rémunération.

Chacun de ces quatre comités s'est acquitté de ses tâches conformément au [Règlement d'ordre intérieur](#) auquel il est soumis, qui régit ses missions et son fonctionnement. Ils ont systématiquement fait rapport au Conseil d'Administration de leurs réunions et recommandations, soumises pour approbation. Ils peuvent se faire aider par des consultants externes dans l'exécution de certaines de leurs tâches.

Taux d'indépendance au niveau des comités du Conseil d'Administration

Comité d'Audit	80%
Comité ESG	60%
Comité de Nomination	60%
Comité de Rémunération	75%

Nombre de réunions et taux de présence en 2025

	# DE RÉUNIONS	TAUX DE PARTICIPATION
Comité d'Audit	4	90% ¹
Comité ESG	6	90%
Comité de Nomination	3	100%
Comité de Rémunération	6	100%

¹ Le Commissaire était présent à chaque réunion.

Comité d'Audit

Conformément à l'article 7:99 du CSA, l'ensemble des membres du Comité d'Audit sont des Administrateurs non exécutifs. Par ailleurs, 80% d'entre eux sont des Administrateurs indépendants. Le Comité d'Audit dispose collectivement de l'expertise nécessaire en matière de comptabilité, d'audit, de normes IFRS et d'investissement, grâce à la grande expérience de ses membres dans les secteurs financier et industriel.

Le CEO n'est pas membre du Comité d'Audit, mais est invité à assister aux réunions. Cela contribue à l'interaction essentielle qui doit exister entre le Conseil d'Administration et le Leadership Council.

Composition du Comité d'Audit¹

NOM	FONCTION	ÉCHÉANCE DU MANDAT ACTUEL
Michèle Sioen	Présidente et administratrice indépendante	2026
Charlotte Strömberg	Administratrice indépendante	2028
Leslie Teo	Administrateur indépendant	2026
Gwill York	Administratrice indépendante	2027
Felix Goblet d'Alviella	Administrateur non exécutif	2026

¹ Au 31 décembre 2025.

En 2025, le Comité d'Audit a principalement discuté et/ou examiné les sujets suivants :

- l'établissement des comptes annuels et semestriels, la rédaction de l'information financière, les rapports de gestion et la communication financière externe ;
- la valorisation du portefeuille non coté réalisée par le management pour l'établissement des Rapports annuel et semestriel, en s'appuyant sur la révision de ceux-ci par Kroll, sous le contrôle du Commissaire ;
- les rapports du Commissaire et l'approbation de ses services non-audit ;
- l'évaluation des résultats de l'audit interne 2025 (examen des processus d'investissement et de la gestion du risque de fraude), le suivi des audits des années précédentes (y compris les audits de sécurité et l'état d'avancement des projets de cybersécurité en cours) ; et
- l'évaluation du cadre de gestion de trésorerie.

Comité ESG

Le Comité ESG compte cinq Administrateurs. À l'exception du CEO, tous les membres du Comité ESG sont des Administrateurs non exécutifs et trois d'entre eux sont des Administrateurs indépendants. Le Comité ESG possède collectivement les connaissances, compétences,

expérience, diversité et indépendance nécessaires pour s'acquitter efficacement de ses rôles et responsabilités.

Composition du Comité ESG¹

NOM	FONCTION	ÉCHÉANCE DU MANDAT ACTUEL
Anja Langenbucher	Présidente et administratrice indépendante	2029
Harold Boël	CEO	2028
Nicolas Boël	Administrateur non exécutif	2027
Laura Cioli	Administratrice indépendante	2028
Charlotte Strömberg	Administratrice indépendante	2028

¹ Au 31 décembre 2025.

En 2025, le Comité ESG a principalement discuté et/ou examiné les sujets suivants :

- durabilité en tant que levier de création de valeur pour Sofina et intégration de la stratégie de durabilité dans les processus d'investissement et de suivi ;
- Audit carbone 2024, progrès sur les scopes 1 et 2 dans le cadre de l'engagement SBT, et prochaines étapes de la stratégie carbone en place ;
- orientation des SBT du portefeuille de Sofina pour 2025 ;
- évolutions de la réglementation en matière de durabilité et implications pour Sofina ;
- recul de l'ESG aux États-Unis et implications pour Sofina Fonds Privés ;
- évolution de la structure de l'équipe interne ESG ;
- résultats de l'évaluation des risques climatiques pour certaines sociétés du portefeuille et prochaines étapes ;
- gouvernance interne et mises à jour sur les principaux chantiers.

Comité de Nomination

Le Comité de Nomination compte cinq Administrateurs non exécutifs, dont une majorité d'indépendants conformément au Code 2020.

Le CEO n'est pas membre du Comité de Nomination, mais il bénéficie d'une invitation permanente à ces réunions et participe à celles au cours desquelles est examinée la nomination des autres membres du Leadership Council.

Composition du Comité de Nomination¹

NOM	FONCTION	ÉCHÉANCE DU MANDAT ACTUEL
Catherine Soubie	Présidente et administratrice indépendante	2029
Nicolas Boël	Administrateur non exécutif	2027
Dominique Lanckswert	Président du Conseil et administrateur non exécutif	2026
Anja Langenbucher	Administratrice indépendante	2029
Rajeev Vasudeva	Administrateur indépendant	2026

¹ Au 31 décembre 2025.

En 2025, le Comité de Nomination a principalement discuté et/ou examiné les sujets suivants :

- la composition du Conseil d'Administration et de ses Comités ;
- le renouvellement du mandat des Administrateurs dont le mandat arrivait à terme et l'évaluation de la contribution de ces Administrateurs ;
- la succession du Président actuel ; et
- les lignes directrices relatives aux critères de nomination des Managing Directors et la nomination d'un Managing Director.

Comité de Rémunération

Conformément aux dispositions de l'article 7:100 du CSA, le Comité de Rémunération n'est composé que d'Administrateurs non exécutifs, dont trois indépendants.

Le CEO n'est pas membre du Comité de Rémunération, mais il bénéficie d'une invitation permanente à ses réunions et participe à celles au cours desquelles est examinée la rémunération des autres membres du Leadership Council.

Composition du Comité de Rémunération¹

NOM	FONCTION	ÉCHÉANCE DU MANDAT ACTUEL
Catherine Soubie	Présidente et administratrice indépendante	2029
Laura Cioli	Administratrice indépendante	2028
Laurent de Meeûs d'Argenteuil	Administrateur non exécutif	2027
Gwill York	Administratrice indépendante	2027

¹ Au 31 décembre 2025

En 2025, le Comité de Rémunération s'est penché sur les principaux points suivants :

- le Rapport de rémunération 2024 ;
- la Politique de rémunération révisée soumise pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2025 ;
- les jetons de présence des comités du Conseil ;
- l'introduction d'un short-term incentive pour le CEO et les Managing Directors ;

- l'impact de l'Augmentation de capital de 2025 sur le long-term incentive plan et les plans d'options sur actions de Sofina ;
- le cadre de rémunération des Managing Directors et l'exercice de benchmark à venir ; et
- la recommandation sur l'attribution des PSU pour la cohorte 2025-2028 et le nombre d'options à attribuer dans le cadre des plans d'options sur actions Sofina pour l'exercice 2025.

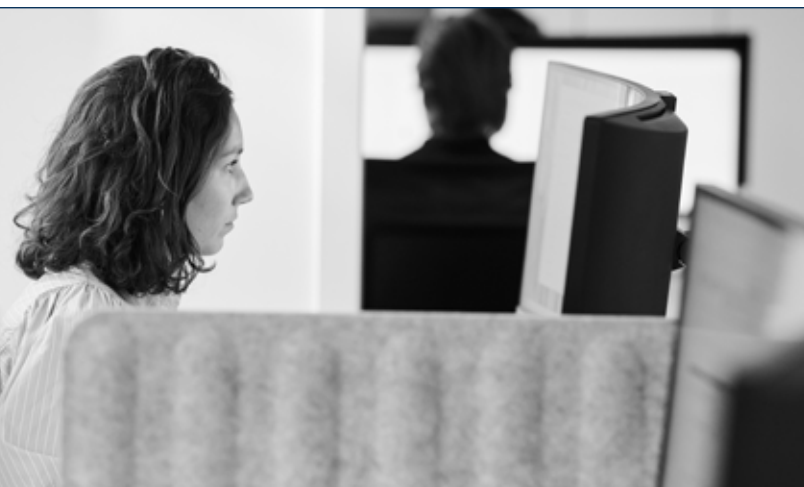
6.9. DÉROGATIONS AU CODE 2020 CONCERNANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

La Société a respecté les Principes du Code 2020, à l'exception de ceux mentionnés ci-dessous et au point 7.3.

Sofina a fait le choix de prévoir un taux de présence moyen aux réunions du Conseil d'Administration et des Comités, plutôt qu'un taux de présence individuel par Administrateur conformément au Principe 3.9 du Code 2020. Elle estime qu'un conseil d'administration et ses comités doivent fonctionner de manière collégiale, de sorte que les taux de présence ne doivent pas être individualisés. Par ailleurs, la contribution des Administrateurs est évaluée en fonction de sa qualité et leur valeur ajoutée ne peut être reflétée uniquement

par leur taux de présence. La disponibilité des Administrateurs lors d'entretiens avec le Président, le CEO ou le management et les propositions qu'ils formulent régulièrement importent tout autant. En cas d'absences individuelles répétées, il reviendrait au Président de prendre les mesures nécessaires, ce qui ne s'est encore jamais présenté.

Contrairement à ce que recommande le Principe 7.6 du Code 2020, la Société a choisi de ne pas verser tout ou partie de la rémunération des Administrateurs non exécutifs sous forme d'actions de la Société. Toutefois, sur recommandation du Comité de Rémunération, le Conseil d'Administration a invité les Administrateurs non exécutifs à acquérir à partir de l'année 2021 un nombre d'actions Sofina représentant l'équivalent brut d'une année de tantièmes. Ces actions doivent être conservées pendant la période la plus courte entre (i) un an après le départ de l'Administrateur non exécutif concerné du Conseil d'Administration et (ii) trois ans à compter de leur acquisition. La Société considère que ce mécanisme volontaire est conforme à l'esprit du Principe 7.6 du Code 2020. Depuis l'invitation du Conseil d'Administration, sept des douze Administrateurs non exécutifs ont acheté des actions Sofina. Les Administrateurs qui n'ont pas acheté d'actions ont indiqué que cela était dû (i) à leurs liens



avec l'Actionnaire de Référence ou (ii) à leur obligation de respecter des directives professionnelles.

6.10. ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration, sous la direction de son Président, procède régulièrement à des évaluations informelles de sa taille, sa composition, sa performance globale, ainsi que de celle de ses Comités, de même que de ses interactions avec les membres du Leadership Council. En outre, le Conseil examine formellement ces aspects au moins une fois tous les trois ans. Lorsque cela s'avère nécessaire, il prend les mesures appropriées sur la base des résultats de ces évaluations. La dernière évaluation formelle a eu lieu en février 2023.

En cas de renouvellement d'un mandat, une évaluation de la contribution de l'Administrateur en question a lieu afin d'adapter, le cas échéant, la composition du Conseil d'Administration et de tenir compte des changements de circonstances. Cette évaluation repose sur les critères suivants, qui sont également retenus lors de la nomination de nouveaux Administrateurs :

- les compétences professionnelles requises pour répondre aux besoins actuels et futurs de la Société ;
- les connaissances et l'expérience ;
- la volonté et la capacité de fortement s'impliquer, d'être proactif et d'apporter son soutien ;
- l'intégrité, la probité et la bonne réputation globale ;
- l'indépendance de jugement, notamment pour les Administrateurs ayant la qualité d'indépendant ;
- l'esprit de collégialité ; et
- l'intérêt pour la Société et son développement.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration suit à intervalles réguliers la performance du CEO et du Leadership Council, ainsi que la mise en œuvre de la stratégie conformément à son appétit pour le risque.

7. Management exécutif

Le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière de la Société au CEO. Le CEO a délégué certains pouvoirs exécutifs à l'Investment Table, la Portfolio Table et l'Operations Table. En outre, le Leadership Council, un comité consultatif dépourvu de pouvoir décisionnel, soutient le CEO dans l'accomplissement de ses tâches.

7.1 LEADERSHIP COUNCIL

Composition et membres du Leadership Council

Le Leadership Council comprend le CEO, les présidents des Investment, Portfolio et Operations Tables et certains autres employés occupant la fonction de Managing Director. Les membres du Leadership Council sont nommés et révoqués par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Nomination et sur proposition du CEO.

La durée du mandat des membres du Leadership Council est fixée par le Conseil d'Administration et peut être déterminée ou indéterminée.

Au 31 décembre 2025, le Leadership Council était composé des six membres suivants :

NOM	PREMIÈRE NOMINATION
Harold Boël (CEO)	Depuis la création du Leadership Council en 2024
Xavier Coirbay	Depuis la création du Leadership Council en 2024
Edward Koopman	Depuis la création du Leadership Council en 2024
Amélie Lagache	Depuis la création du Leadership Council en 2024
Maxence Tombeur	Depuis la création du Leadership Council en 2024
Giulia Van Waeyenberge	Depuis la création du Leadership Council en 2024

Compétences et responsabilités du CEO et du Leadership Council

Le Leadership Council est un comité consultatif qui se réunit tous les mois et assiste le CEO dans l'accomplissement de ses tâches. Aucun pouvoir décisionnel n'est conféré au Leadership Council. Le pouvoir de décision demeure la prérogative exclusive du CEO. En conséquence, les membres du Leadership Council (autres que le CEO) n'assument aucune responsabilité légale ou réglementaire. Pour éviter toute ambiguïté, le Leadership Council ne constitue pas un conseil de direction au sens de l'article 7:104 du CSA, mais ses membres relèvent bien de la catégorie « autres dirigeants » au sens de l'article 3:6, §3 du CSA.

Le Conseil d'Administration a délégué des responsabilités clés au CEO, soutenu par le Leadership Council. Celles-ci incluent l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie globale de la Société, en concertation avec le Président, ainsi que la supervision des opérations quotidiennes, couvrant notamment la gestion des talents, la communication externe, la durabilité et l'innovation. Le CEO définit également les pouvoirs délégués aux Investment, Portfolio et Operations Tables, en supervise les activités et dispose d'un droit de veto sur leurs décisions. Le CEO est également chargé d'établir le cadre d'allocation du capital, d'assurer la mise en place de systèmes robustes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de fournir au Conseil d'Administration, dans les délais, des informations financières et non financières exhaustives.

Pour toutes les questions nécessitant l'approbation du Conseil d'Administration, le CEO prépare, avec l'aide du management, la proposition ainsi que tous les documents nécessaires. Toutes les propositions font l'objet d'une discussion entre le CEO et le Président avant d'être mises à l'ordre du jour du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est informé à chaque réunion de l'état d'avancement de l'exécution des décisions et reçoit un rapport à cet effet.

7.2 INVESTMENT, PORTFOLIO ET OPERATIONS TABLES

Le CEO a sous-délégué une partie des pouvoirs qui lui ont été confiés par le Conseil d'Administration à l'Investment Table, la Portfolio Table et l'Operations Table (les « Tables ») et est membre de l'Investment Table et de la Portfolio Table. Les présidents des Tables sont nommés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Nomination et sur proposition du CEO. Les autres membres des Tables sont nommés par le CEO.

Les principales responsabilités des Tables peuvent être résumées comme suit :

- l'Investment Table décide des nouveaux investissements et investissements complémentaires jusqu'à un montant de 250 millions EUR par transaction ;
- la Portfolio Table décide et formule des recommandations quant aux sorties jusqu'à un montant de 250 millions EUR par transaction et est responsable du suivi du portefeuille ; et
- l'Operations Table assiste le CEO dans les opérations quotidiennes de la Société, prend les décisions et donne des orientations sur les questions d'entreprise, administratives et opérationnelles.

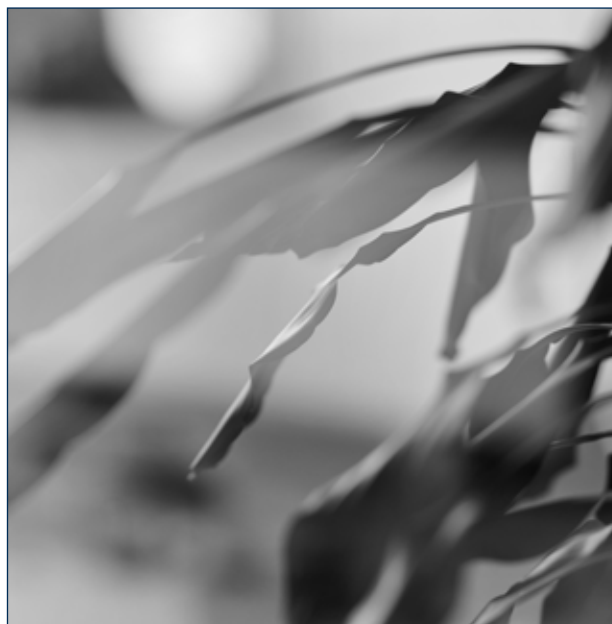
Les Tables agissent dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés par le CEO et sous la supervision du Leadership Council. Le CEO, aidé par les autres membres du Leadership Council, a un droit de veto sur toutes les décisions et recommandations des Tables. En outre, toutes les questions stratégiques, les questions d'intérêt majeur pour la Société et ayant un impact structurel ou impliquant un risque réputationnel (comme la proposition de la stratégie au Conseil d'Administration et son exécution, la définition du cadre d'allocation des capitaux et du programme d'engagement dans les fonds d'investissement, la gestion des talents, la communication externe, l'ESG et l'innovation) relèvent de la compétence du CEO, assisté des autres membres du Leadership Council.

7.3 DEROGATIONS AU CODE 2020 CONCERNANT LE MANAGEMENT EXECUTIF

À la suite de l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2025 des modifications apportées

à la [Politique de rémunération](#) de la Société, le CEO et les autres membres du Leadership Council sont désormais tenus de maintenir une exposition économique à la Société équivalente à 100% de leur rémunération annuelle fixe brute. Cette exposition peut résulter de la détention d'actions et/ou tenir compte du montant des impôts acquittés en Belgique au moment de l'octroi des options sur actions qui leur sont attribuées. La Société considère que cette exigence d'exposition est conforme à l'esprit du Principe 7.9 du Code 2020, compte tenu de l'importance de l'impôt payé dès l'octroi des options sur actions et du fait que les titulaires ne tireront un avantage de leurs options sur actions que si le prix d'exercice est inférieur au cours de l'action au moment de l'exercice. Le nombre d'options sur actions détenues par le CEO et les autres membres du Leadership Council au début et à la fin de l'exercice 2025 est détaillé dans le [Rapport de rémunération](#).

La Société ne dispose pas d'un droit au recouvrement de la rémunération variable versée au CEO et aux autres membres du Leadership Council (Principe 7.12 du Code 2020). Cependant, comme indiqué dans la [Politique de rémunération](#), tant les Conditions des PSU que le



Règlement d'attribution des options prévoit la perte des bénéfices économiques à venir dans certaines circonstances telles que la négligence grave, la faute intentionnelle ou la faute grave.

8. Conflits d'intérêts au niveau du Conseil d'Administration

Conformément aux articles 7:96 et 7:97 du CSA, les administrateurs ont le devoir de s'abstenir de tout acte qui serait en conflit avec les intérêts de la Société et de ses actionnaires. Ils sont tenus d'informer immédiatement le Président du Conseil d'Administration de toute situation susceptible de constituer un tel conflit d'intérêts. Les règles en matière de prévention des conflits d'intérêts sont plus amplement décrites dans le [Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration](#).

Les Administrateurs n'ont pas été confrontés à des conflits d'intérêts au cours de l'exercice écoulé. Par conséquent, les articles 7:96 et 7:97 du CSA n'ont pas été appliqués en 2025.

9. Politiques de conduite

Sofina exerce ses activités dans le respect des règles éthiques et des lois et règlements applicables. À cette fin, la Société a adopté plusieurs instruments définissant sa gouvernance et les règles de conduite, tels que :

- la Charte de Gouvernance d'Entreprise, qui définit la structure de gouvernance de la Société et le rôle de ses organes de gouvernance ;
- le Code de Conduite, qui définit les règles de conduite pour tous les employés et les Administrateurs de Sofina ;
- le Dealing Code, qui vise à prévenir les délits d'initiés, la divulgation illégale d'informations privilégiées et la manipulation du marché au niveau de Sofina et des sociétés de son portefeuille.

Les politiques de conduite de Sofina ainsi que leur mise en œuvre sont décrites plus en détail dans la section « [Déclaration de durabilité](#) ».

Rapport de rémunération

CE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION EST PRÉPARÉ DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 2020 (LE « CODE 2020 ») ET DE L'ARTICLE 3:6, §3 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS (LE « CSA »). IL FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE CONTENUE CI-DESSUS.

Ce rapport fournit une vue d'ensemble de la rémunération et des avantages, quelle que soit leur forme, octroyés au cours de l'exercice 2025 à chacun des Administrateurs non exécutifs, au CEO et aux autres membres du Leadership Council¹. Il reprend les grands principes de la [Politique de rémunération](#) et explique comment celle-ci a été appliquée tout au long de l'année. Aucune dérogation à la Politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2025 n'est survenue au cours de l'exercice.

Tous les montants monétaires figurant dans le présent Rapport de rémunération sont des montants bruts, c'est-à-dire qu'ils incluent tout impôt ou contribution de sécurité sociale supportés par les bénéficiaires des rémunérations, mais ne reprennent pas les impôts ou les contributions de sécurité sociale supportés par Sofina.

1. L'année en bref

Le cadre de rémunération des dirigeants de Sofina est conçu pour aligner les intérêts du CEO et des autres membres du Leadership Council sur ceux des actionnaires, en liant une part significative de la rémunération variable à la performance à long terme de la Société. Dans ce contexte, la Net Asset Value (« NAV ») et la Net Asset Value par action (« NAVPS ») constituent des indicateurs clés de performance, car ils reflètent la valeur sous-jacente créée pour les actionnaires au fil du

temps et servent de base aux dispositifs d'incitation à long terme.

Au 31 décembre 2025, la Net Asset Value de Sofina s'élève à 10,8 milliards EUR, soit une hausse de 5,2% par rapport au 31 décembre 2024. La rentabilité annuelle moyenne sur les quatre dernières années s'élève à -1,4% et est ainsi inférieure de 9,9% par rapport au MSCI All Country World Index (« MSCI ACWI ») en EUR pour cette même période. Ces indicateurs sont directement pertinents pour l'évaluation de la performance à long terme dans le cadre du plan d'incitation à long terme applicable au CEO et aux autres membres du Leadership Council. Durant l'exercice 2025, le cours de l'action Sofina a augmenté de 13,1% tandis que la NAV a augmenté de 5,2%, malgré un environnement économique et financier volatil. Cette augmentation de la NAV résulte notamment de l'augmentation de capital réalisée au cours de l'année qui a eu un impact mécanique sur le niveau absolu de la NAV, partiellement compensé par les effets de change sur la valorisation du portefeuille. Afin d'apprécier la performance sous-jacente sur une base comparable, l'effet de l'augmentation de capital doit donc être isolé, tant en valeur absolue que par action (voir plus loin dans le présent Rapport de rémunération).

Pour plus d'informations sur la performance globale et les activités de Sofina en 2025, nous vous invitons à consulter la section "[Rétrospective de l'année](#)" du présent Rapport annuel. Des informations comparatives sur l'évolution des rémunérations et les performances de Sofina sont fournies dans la dernière section du présent Rapport de rémunération.

2. Rémunération des Administrateurs

La rémunération statutaire des Administrateurs non exécutifs est composée de jetons de présence et

de tantièmes dont le montant total est déterminé forfaitairement par référence à un pourcentage du total des dividendes nets annuels. Conformément aux statuts ce pourcentage est fixé depuis 2011 à 3%. Leur rémunération n'est donc pas directement liée à la performance de la Société. Comme cette rémunération est calculée par référence au total des dividendes nets distribués, elle évolue généralement en ligne avec le niveau des dividendes et est historiquement restée relativement stable d'une année à l'autre, reflétant la progression régulière du dividende.

Le montant forfaitaire est réparti comme suit : une première partie est utilisée pour couvrir les jetons de présence versés aux présidents et aux autres membres des comités, tandis que la partie restante, constituant les tantièmes des Administrateurs, est répartie entre ces derniers. Chaque Administrateur a droit à une part égale des tantièmes, à l'exception du Président et de la Vice-Présidente, qui perçoivent respectivement un montant équivalent au double et à une fois et demie la part standard. Le CEO ne perçoit pas de tantièmes. Les Administrateurs honoraires ne perçoivent aucune rémunération, sauf décision contraire du Conseil d'Administration prise sur recommandation du Comité de Rémunération. À ce jour, aucun Administrateur honoraire n'a reçu de rémunération.

Les membres des Comités du Conseil d'Administration (à l'exception du CEO) ont droit à des jetons de présence, en plus de leurs tantièmes. Le président d'un comité perçoit 3.500 EUR par séance, tandis que les autres membres d'un comité perçoivent 2.500 EUR par séance. Jusqu'à la fin de l'exercice 2024, la participation aux réunions des comités ad hoc ne donnait pas lieu au versement de jetons de présence. À partir de l'exercice 2025, des jetons de présence sont également versés pour les réunions des comités ad hoc. Cette modification n'a pas d'impact sur la rémunération globale des Administrateurs non exécutifs, puisque le montant total des jetons de

¹ Le Comité Exécutif a été dissous en janvier 2024 et remplacé par un Leadership Council.

présence et des rémunérations des Administrateurs continue d'être déterminé comme un pourcentage fixe du dividende net annuel total, conformément aux statuts. Les Administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas d'autre rémunération que les tantièmes et les jetons de présence relatifs aux comités. Cependant, le Président perçoit une rémunération additionnelle annuelle fixe de 150.000 EUR qui n'a pas fait l'objet d'une révision depuis son introduction en 2014. Les Administrateurs non exécutifs peuvent également être défrayés des débours occasionnés et raisonnables par leur présence aux réunions du Conseil d'Administration et de ses comités. Les Administrateurs non exécutifs n'ont pas droit et ne reçoivent pas d'options sur actions Sofina.

Comme indiqué dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'Administration a choisi de ne pas payer tout ou partie de la rémunération des Administrateurs non exécutifs en actions Sofina (Principe 7.6 du Code 2020). Toutefois, sur recommandation du Comité de Rémunération, le Conseil a invité, depuis l'année 2021, les Administrateurs non exécutifs à acquérir des actions Sofina représentant l'équivalent brut d'une année de tantièmes. Ces actions doivent être conservées au moins un an après que l'Administrateur non exécutif ait quitté le Conseil et au moins trois ans après leur acquisition. La Société estime que l'instauration de ce dispositif d'acquisition d'actions Sofina sur une base volontaire rencontre l'objectif poursuivi par le Code 2020 d'aligner les intérêts financiers des Administrateurs non exécutifs avec ceux des actionnaires, sans pour autant les y contraindre et en évitant les inégalités fiscales entre les différents Administrateurs du fait de leur pays de résidence. Depuis l'invitation du Conseil, sept des douze administrateurs non exécutifs détiennent des actions Sofina. Les Administrateurs qui n'ont pas répondu positivement à l'invitation d'acquérir ces actions ont indiqué que cela se justifiait soit en raison de leurs liens avec l'Actionnaire de Référence, soit pour des raisons de règles de conformité interne avec leur(s) autre(s) occupation(s) professionnelle(s).

1 La Déclaration de gouvernance d'entreprise comprend de plus amples informations quant à la structure de gouvernance de Sofina.

2 Les Managing Directors qui ne font pas partie du Leadership Council ne sont pas considérés comme « autres dirigeants » au sens du CSA. Le titre de Managing Director peut être attribué aux cadres seniors qui apportent des contributions précieuses à la Société, tel que décrit dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise mise à jour de la Société.

3 Le short-term incentive plan ne s'applique toutefois pas aux Managing Directors qui étaient auparavant membres du Comité Exécutif mais ne font pas partie du Leadership Council.

Tantièmes et jetons de présence liés à la participation aux réunions des comités

EN EUR	2025	2024
Harold Boël (CEO)	-	-
Nicolas Boël	186.262	171.893
Laura Cioli	191.262	171.893
Laurent de Meeûs d'Argenteuil	183.762	161.894
Felix Goblet d'Alviella	188.762	166.894
Dominique Lancksweert (Président) ¹	362.523	318.786
Anja Langenbucher	194.262	183.394
Michèle Sioen	192.762	170.894
Catherine Soubie	192.762	170.894
Charlotte Strömberg (Vice-Présidente)	285.642	255.340
Leslie Teo	186.262	159.394
Rajeev Vasudeva	183.762	159.394
Gwill York	191.262	171.893
TOTAL	2.539.281	2.262.563

¹ Cette rémunération ne comprend pas la rémunération annuelle fixe du Président, qui s'élève à 150.000 EUR.

En 2025, l'augmentation du montant global des tantièmes des Administrateurs est plus marquée en raison de l'augmentation de capital réalisée au cours de l'année, qui a entraîné une hausse du nombre d'actions en circulation et, par conséquent, une augmentation mécanique du montant total des dividendes, accroissant ainsi l'enveloppe globale disponible pour la rémunération des Administrateurs.

Ces montants bruts sont soumis aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu. Étant donné que cette rémunération est calculée sur la base d'un pourcentage des dividendes nets distribués pour l'exercice respectif et que ce montant ne sera définitivement connu que le 26 mai 2026 (jour de bourse précédant la date ex-dividende). Conformément, les montants mentionnés ci-dessous pour 2025 sont susceptibles de changer (néanmoins de façon immatérielle).

3. Rémunération du CEO et des autres membres du Leadership Council

PRINCIPES

La rémunération du Chief Executive Officer et des autres membres du Leadership Council est conçue pour soutenir la stratégie à long terme de Sofina, favoriser une création de valeur durable et aligner les intérêts du management sur ceux des actionnaires. Conformément à la Politique de rémunération, les dispositifs de rémunération visent à attirer, motiver et retenir des professionnels expérimentés et talentueux, tout en assurant un équilibre approprié entre la rémunération fixe et la rémunération liée à la performance.

Une part significative de la rémunération variable est liée à la performance financière de la Société à court et à long terme ainsi qu'à la réalisation d'objectifs définis en matière de durabilité. Cette structure reflète l'approche d'investissement à long terme de Sofina et l'intégration des considérations de durabilité dans ses activités d'investissement et ses opérations.

Le Leadership Council a été introduit en janvier 2024¹. Les membres du Leadership Council sont qualifiés d'« autres dirigeants » au sens du CSA et entrent donc dans le champ d'application du Rapport de rémunération².

La rémunération du CEO et des autres membres du Leadership Council se compose (i) d'une rémunération fixe, (ii) d'une rémunération variable et (iii) d'un engagement de pension décrits plus en détail ci-dessous. Les éléments de rémunération décrits dans la section présente sont également à la disposition des Managing Directors qui ne sont pas membres du Leadership Council³, ainsi que des employés des équipes d'investissement, Tax & Legal, ressources humaines et Corporate Services.

Une version modifiée de la Politique de rémunération, reflétant les ajustements de la rémunération fixe et variable du CEO et des autres membres du Leadership Council a été approuvée par l'Assemblée générale du 8 mai 2025, conformément au Principe 7.3 du Code 2020 et à l'article 7:89/1, §3 du CSA. À compter du 1^{er} janvier 2025, la structure de rémunération a été révisée afin d'inclure une réduction du salaire de base et l'introduction d'un incitatif à court terme (« STI »). Le salaire de base réduit, combiné au STI en cas d'atteinte des objectifs cibles, aboutit à une rémunération totale cible similaire à l'ancien salaire de base, renforçant ainsi la composante liée à la performance sans augmenter la rémunération cible globale.

Rémunération fixe

La rémunération fixe se compose :

- d'une **rémunération de base** : la rémunération de base du CEO est indexée annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation et la rémunération de base des autres membres du Leadership Council est indexée sur la base de l'indice santé (indice lissé) ;
- d'une **rémunération d'administrateur** perçue par les autres membres du Leadership Council en leur qualité de membre du conseil d'administration de filiales intragroupe contrôlées par la Société, le cas échéant ;
- d'**autres avantages** qui incluent les cotisations payées dans le cadre de l'assurance décès et incapacité, l'assurance hospitalisation et soins de santé, une voiture de société et/ou d'autres avantages de mobilité, une éventuelle compensation pour congés non pris, les interventions dans les frais des outils de communication, les cotisations de sécurité sociale sur la rémunération d'administrateur mentionnée ci-dessous, ainsi que les chèques repas et chèques cadeaux (voir point 2.2.4 de la Politique de rémunération) ; et
- d'**indemnités d'extranéité** qui désignent les indemnités accordées aux membres du Leadership Council qui résident à l'étranger et/ou doivent passer une partie importante de leur temps de travail en dehors de leur pays d'origine. Elles comprennent, par exemple, des indemnités liées au coût de la vie, au logement et à l'éducation, ainsi que des indemnités de transport.

Rémunération variable

La rémunération variable se compose du STI, long-term incentive plan (« LTIP »), des plans de stock options (« SOP ») et d'un plan bonus collectif.

Alors que le STI se concentre sur la réalisation d'objectifs à court terme, reconnaissant la performance du portefeuille de la Société ainsi que la performance individuelle durant la période concernée, le LTIP et le SOP s'appuient généralement sur des périodes pluriannuelles, favorisant une vision à long terme et une création de valeur durable. Cela permet d'assurer la cohérence entre la stratégie de Sofina et sa Politique de rémunération et d'aligner les intérêts de leurs bénéficiaires et ceux des actionnaires de la Société.

Short-term incentive plan

Le STI repose sur deux critères collectifs et un troisième critère individuel :

- Un **critère Portefeuille Direct** (pondération de 25%), qui vise à mesurer la qualité et la croissance sous-jacente des investissements récents réalisés par Sofina Direct (c.-à-d. les investissements directs de Sofina), qu'ils soient nouveaux ou additionnels, pondérés par leur coût d'acquisition. Cette croissance sous-jacente est mesurée par la croissance organique de leur EBITDA pour les Investissements minoritaires à long terme, et par la croissance de leurs revenus pour les investissements de Sofina Croissance, sur l'année de référence.
- Un **critère Fonds Privés** (pondération de 25%), visant à mesurer les résultats obtenus dans le maintien, l'amélioration et le renforcement des relations et du niveau d'engagement avec les meilleurs General Partners. Ce critère évalue la capacité à maintenir, voire augmenter, les engagements envers ceux répondant aux conditions pour être qualifiés de « shining stars ».
- Pour les **critères de performance individuelle** (pondération de 50%), le CEO et les autres membres du Leadership Council conviennent d'objectifs personnels spécifiques à atteindre au cours de l'année. Ces objectifs portent sur des priorités opérationnelles et/ou stratégiques, dont au moins une est liée aux ambitions de durabilité de la Société. Les objectifs sont examinés et approuvés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération. À titre d'illustration, les objectifs individuels

fixés pour 2025 comprenaient notamment la bonne exécution de l'augmentation de capital réalisée au cours de l'année afin de renforcer la capacité financière de Sofina et soutenir sa stratégie de croissance, des initiatives visant à intégrer l'intelligence artificielle tant par une exposition appropriée au sein du portefeuille que dans les opérations propres de Sofina, ainsi que la réalisation de projets stratégiques spécifiques en soutien à certaines sociétés du portefeuille, l'ensemble contribuant à la performance globale de la Société.

La rémunération annuelle cible dans le cadre de ce STI correspond à 30% de la rémunération fixe brute du bénéficiaire concerné. Le paiement maximal, en cas de surperformance significative, est plafonné à 75% de cette rémunération fixe brute.

À la fin de chaque année, une évaluation de la performance au regard des deux critères collectifs est réalisée, ainsi qu'une évaluation individuelle basée sur les objectifs prédéfinis. Sur cette base, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité de rémunération, approuve le montant du STI versé au CEO et aux autres membres du Leadership Council.

Long-term incentive plan

Le LTIP est décrit au point 2.2.2, point a) de la Politique de rémunération. Il est actuellement d'application pour le CEO et les autres membres du Leadership Council.

Dans le cadre du LTIP, des performance share units (« PSU ») ayant une période d'acquisition (« vesting ») de quatre ans sont offertes annuellement à tous les bénéficiaires éligibles en fonction de leur ancienneté. Le nombre de PSU mis à disposition du CEO et des autres membres du Leadership Council pour une cohorte donnée reste stable chaque année. Il représente actuellement environ 45% du nombre total de PSU disponibles pour une cohorte donnée au niveau du groupe. Cette proportion peut varier en fonction des évolutions au sein de l'organisation. Les 55% restants sont alloués au reste de l'organisation.

Le nombre de PSU définitivement acquises est déterminé selon le test de performance effectué à l'expiration de

la période de quatre ans concernée. La contrepartie en espèces versée au titre du LTIP dépend quant à elle du nombre de PSU acceptées et définitivement acquises, de la NAVPS (soit les capitaux propres par action de la Société, tels que plus amplement définis dans la section "[Mesures de performance alternatives et autres termes](#)") et de la somme des dividendes versés par la Société au cours de la même période. La méthode de calcul est décrite dans la section 2.2.2, point a) de la [Politique de rémunération](#).

COHORTES DE QUATRE ANS COMMENÇANT AVANT 2024

Les PSU des cohortes 2022-2025 et 2023-2026 seront définitivement acquises à la fin de la dernière année de la cohorte concernée sur la base d'un seul critère de performance : la performance annualisée de l'ANAVPS (à savoir les capitaux propres par action de la Société diminués d'un montant égal à deux fois le dividende brut distribué au cours de l'année concernée, tel que défini plus en détail dans la section "Mesures de performance alternatives et autres termes"), dividendes bruts réinvestis, par rapport à la performance de l'indice MSCI ACWI au cours de la période de quatre ans concernée, tel que plus amplement décrit à la section 2.2.2, point a) de la [Politique de rémunération](#).

À la fin de la dernière année de la cohorte, les évaluations de performance sont réalisées sur la base du critère de performance unique.

Si le test de performance est réussi, un paiement en espèces est effectué au détenteur des PSU définitivement acquises. Le montant versé est calculé en multipliant le nombre de PSU définitivement acquises par la somme de :

- (i) la NAVPS, telle que reprise dans les comptes consolidés audités à la fin de la dernière année de la cohorte de quatre ans ; et
- (ii) la somme des dividendes bruts par action versés par la Société sur la même période.

COHORTES DE QUATRE ANS À PARTIR DE 2024

Les modifications apportées au LTIP en 2024 incluent l'ajout de deux nouveaux critères de vesting, détaillés aux points (ii) et (iii) ci-dessous, et un mécanisme de vesting plus progressif des critères de performance.

Les PSU de chaque cohorte de quatre ans seront acquises définitivement à la fin de la dernière année de la cohorte concernée, selon certaines proportions en fonction des trois critères de performance détaillés à la section 2.2.2., point a) de la Politique de rémunération :

- (i) un critère de performance relative (pondération de 40%), qui consiste à comparer la performance annualisée de l'ANAVPS, dividendes bruts réinvestis, avec la performance du MSCI ACWI sur la période de quatre ans considérée ;
- (ii) un critère de performance absolue (pondération de 40%), à savoir la performance annualisée de l'ANAVPS, dividendes bruts réinvestis, sur la cohorte de quatre ans concernée ; et
- (iii) un critère de performance ESG (pondération de 20%) représenté par le pourcentage du portefeuille de Sofina Direct engagé soit (i) dans des objectifs fondés sur la science et approuvés dans le cadre de l'initiative SBTi (« Science Based Target initiatives »), soit (ii) dans d'autres objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3, en ligne avec un profil d'évolution des émissions limitant le réchauffement climatique à 1,5°C (le « Ratio de couverture SBTi »)¹.

À la fin de la dernière année de la cohorte, les évaluations de performance sont réalisées sur la base de ces trois critères de performance. Le calcul du paiement suit la méthode applicable aux cohortes de quatre ans émises avant 2024.

PÉRIODE DE TRANSITION 2024-2025 ET 2024-2026

Afin d'accélérer l'implémentation des deux nouveaux critères de performance à compter de 2024, des PSU de Transition ont été émises au titre des périodes de transition 2024-2025 et 2024-2026, conformément à la Politique de rémunération telle que revue en 2024. Les PSU de Transition au titre de la période de transition 2024-2025 sont attendu être définitivement acquises fin 2025 ainsi que les PSU offertes sous la cohorte 2022-2025.

Les PSU de Transition n'augmentent pas le montant maximum qui sera versé dans le cadre du LTIP. Le nombre total de PSU qui seront définitivement acquises fin 2025, considérant ensemble les PSU portant sur la cohorte de quatre ans et les PSU de Transition, ne peut excéder le nombre de PSU offertes et acceptées par un bénéficiaire à l'origine pour de la cohortes de 2022-2025. La même limitation s'applique aux PSU de Transition relatifs à la période de transition 2024-2026, de sorte que le nombre total de PSU acquérant définitivement au terme de l'exercice 2026 ne peut pas dépasser le nombre de PSU attribués et acceptés par un bénéficiaire pour la cohorte 2023-2026.

Sous réserve de cette restriction, les PSU de Transition offertes en 2024 au CEO et aux autres membres du Leadership Council seront acquises fin 2025 et 2026 en cas d'atteinte des deux critères de vesting suivants qui évaluent la performance de Sofina sur la période concernée² :

- (i) un critère de performance absolue (pondération de 66%), tel que décrit ci-dessus ; et
- (ii) un critère de performance ESG (pondération de 33%), tel que décrit ci-dessus³.

Ces deux critères de performance sont identiques à ceux des cohortes de quatre ans émises à compter de 2024, si ce n'est que ces tests seront effectués à la fin de chaque

¹ Le Ratio de couverture SBTi est calculé sur la base du capital investi. Au début de chaque cohorte, le Conseil d'Administration détermine un Ratio de couverture SBTi cible, ainsi qu'une limite inférieure et supérieure pour le Ratio de couverture SBTi. Le Ratio de couverture SBTi tel que calculé au dernier jour de la cohorte est comparé au Ratio de couverture SBTi cible. Le vesting se calcule de manière linéaire entre la limite inférieure et la limite supérieure du Ratio de couverture SBTi, sachant qu'il y a vesting total si le Ratio de couverture SBTi cible est atteint. Si le Ratio de couverture SBTi atteint dépasse le Ratio de couverture SBTi cible, les PSU relatives aux critères de performance relative et absolue seront définitivement acquises au regard du critère de performance ESG. Si la limite supérieure du Ratio de couverture SBTi est atteinte, un nombre de PSU égal à 120% du nombre de PSU acquises définitivement en vertu des critères de performance ESG sera définitivement acquis. Pour la cohorte 2024-2027, le Ratio de couverture SBTi cible, la limite inférieure et la limite supérieure sont respectivement fixés à 31,8%, 24,8% et 38,8%.

² C'est-à-dire la performance de Sofina sur l'année 2024 pour le vesting des PSU de Transition au 31 décembre 2024 ; la performance de Sofina sur 2024 et 2025 pour le vesting des PSU de Transition au 31 décembre 2025 ; la performance de Sofina sur 2024, 2025 et 2026 pour le vesting des PSU de Transition au 31 décembre 2026.

³ Pour 2025, le Ratio de couverture SBTi cible, la limite inférieure et la limite supérieure sont fixés respectivement à 21,3%, 16,2% et 26,5%. Pour 2026, le Ratio de couverture SBTi cible, la limite inférieure et la limite supérieure sont fixés respectivement à 26,6%, 20,5% et 32,7%.

année. Le calcul du paiement suit la méthode applicable aux cohortes de quatre ans émises avant 2024 et reste inchangée pour les cohortes de quatre ans émises à partir de 2024.

Plans d'options sur actions

Chaque année, un nombre fixe d'options sur actions est offert au CEO et aux autres membres du Leadership Council. Le nombre d'options offertes est stable d'une année à l'autre. Plus généralement, les options sont réparties parmi l'ensemble des bénéficiaires des options en fonction de leur niveau de séniorité dans l'organisation à partir d'une enveloppe théorique globale recommandée par le Comité de Rémunération.

Les options sur actions peuvent être exercées à partir du 1^{er} janvier de la quatrième année suivant l'année de l'offre jusqu'à la veille du cinquième anniversaire du jour de l'offre. En fonction du choix exprimé par chaque bénéficiaire lors de l'acceptation de l'offre des options, une extension de la période d'exercice est possible jusqu'à la veille du dixième anniversaire du jour de l'offre. En fonction du choix exprimé par chaque bénéficiaire lors de l'acceptation de l'offre des options. Il n'y a pas de critère de performance supplémentaire pour l'acquisition des options sur actions.

En 2021, le Conseil d'Administration a approuvé des plans d'options sur actions « Switch » dans le cadre desquels des options sur actions ont été offertes à certains membres du Comité Exécutif tel qu'en place à ce jour.

Les plans d'options sur actions « Switch » sont désormais proposés à certains membres du Leadership Council, visant à assurer une transition en douceur pour les bénéficiaires concernés après des années de contribution en tant que membres du Leadership Council. Ces plans diffèrent des autres plans d'options au niveau de la période d'exercice, comme indiqué dans le tableau qui se trouve plus loin dans cette section.

Plan de bonus collectif

Sofina se réserve également la possibilité d'attribuer un bonus collectif aux membres du Leadership Council si certains objectifs collectifs sont atteints au sein de l'organisation. Pour les employés en Belgique, certains des objectifs collectifs sont organisés dans le cadre des conventions collectives 90 et 90bis. En 2025, les objectifs collectifs se focalisaient sur la formation, le sport et les activités de bénévolat.

Engagements de pension

Sofina a souscrit à un plan de pension de type « cash balance », auquel le CEO et les autres membres du Leadership Council ont été affiliés. Les principes de ce plan sont décrits dans la Politique de rémunération.

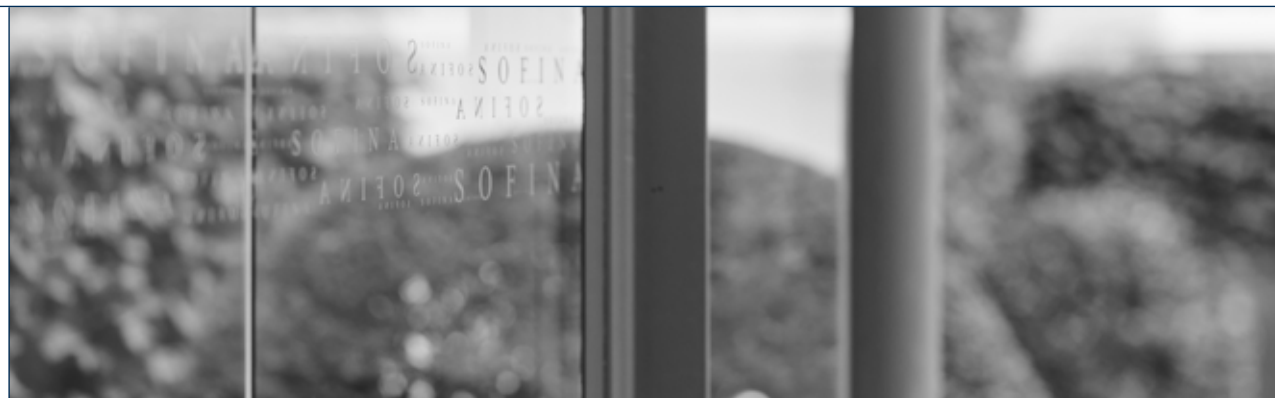
Sofina a également souscrit à un plan de pension de type « contributions définies ». L'épargne constituée en vertu de ce plan est acquise en cas de décès ou de départ à la retraite.

Le plan de pension « cash balance » comprend également une couverture décès et invalidité. En cas de décès avant la date du terme du contrat d'assurance ou, le cas échéant, avant la date du terme anticipé ou différé, les bénéficiaires ont droit à un capital dont le montant s'élève à l'épargne constituée avec un capital décès assuré minimum conforme aux pratiques du marché local. Les membres du Leadership Council basés à l'étranger ont été affiliés dans leur pays de travail à une couverture similaire en cas de décès et d'invalidité.

Indemnités de départ et droit de recouvrement

Comme indiqué dans la Politique de rémunération, aucune indemnité de départ, conventionnelle ou statutaire, n'est prévue à l'échéance du mandat du CEO ou des autres membres du Leadership Council, que ce départ soit volontaire, involontaire, anticipé ou programmé. Ce sont donc les dispositions légales applicables en la matière qui seront, le cas échéant, d'application.

Par exception à ce que prévoit le Principe 7.12 du Code 2020 et comme décrit dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise, la Société ne dispose pas d'un droit au recouvrement de la rémunération variable du CEO et des autres membres du Leadership Council. Cependant, les termes et conditions des PSU ainsi que ceux des plans d'options sur actions prévoient la perte des bénéfices économiques à venir en cas de licenciement pour négligence grave ou pour faute intentionnelle ou grave.



RÉMUNÉRATION DE L'EXERCICE

Aperçu de la rémunération totale octroyée

RÉMUNÉRATION OCTROYÉE PAR SOFINA SA ET SES FILIALES LUXEMBOURGEOISES ET SINGAPOURIENNE AU CEO ET AUX AUTRES MEMBRES DU LEADERSHIP COUNCIL

	MONTANTS (EN EUR)			
	CEO (À TITRE INDIVIDUEL) ¹		AUTRES MEMBRES DU LEADERSHIP COUNCIL (MONTANT GLOBAL) ¹	
	2025	2024	2025	2024
Rémunération de base et d'administrateur	460.011 ²	614.848	1.958.698	2.130.965
Autres avantages	34.359	32.551	217.004	206.748
Indemnités d'extranéité	0	0	357.742	291.530
Rémunération brute fixe totale	494.370	647.399	2.533.444	2.629.244
Short-term incentive plan ³	245.234	-	1.074.152	-
Long-term incentive plan ⁴	565.593	666.204	2.353.754	2.790.555
Valeur des options sur actions ⁵	605.682	561.154	1.466.026	1.877.953
Bonus collectif	4.000	0	20.000	18.000
Rémunération brute variable totale	1.420.509	1.227.358	4.913.932	4.686.508
Engagements de pension - primes payées	111.661	109.225	666.409⁶	284.026
TOTAL	2.026.540	1.983.982	8.113.785	7.599.777
Proportion de la rémunération fixe ⁷ et variable	29,9% fixe / 70,1% variable		38,3% fixe / 61,7% variable	
	29,9% fixe / 70,1% variable		38,1% fixe / 61,9% variable	
			39,4% fixe / 60,6% variable	

Les rémunérations brutes fixes et variables mentionnées ci-dessus sont soumises à des charges sociales et à l'impôt sur le revenu. Les montants du STI et du LTIP indiqués ci-dessus incluent le pécule de vacances applicable aux employés belges, ainsi qu'un montant de 35.000 EUR partagé entre les autres membres du Leadership Council en reconnaissance de leurs contributions directes et indirectes à la transaction d'augmentation de capital, conformément à l'approche adoptée au sein de l'ensemble de l'organisation.

Short-term incentive plan

	PONDÉRATION DANS LE STI TOTAL	RÉSULTAT EN CAS D'ATTEINTE DES OBJECTIFS CIBLES	RÉSULTAT EN CAS DE SURPERFORMANCE MAXIMALE	RÉSULTAT EN FONCTION DU NIVEAU DE RÉALISATION EN 2025
Critère Portefeuille Direct	25%	7,50% du salaire de base	18,75% du salaire de base	12,07% du salaire de base
Critère Fonds Privés	25%	7,50% du salaire de base	18,75% du salaire de base	11,90% du salaire de base
Critères individuels	50%	15,00% du salaire de base	37,50% du salaire de base	moyenne de 23,54% du salaire de base

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération, a approuvé le résultat des différentes composantes du STI figurant dans le tableau ci-dessus.

- À la suite de la dissolution du Comité Exécutif, le Leadership Council a été mis en place en janvier 2024. Il comprenait initialement quatre membres (hors CEO), puis cinq membres à compter du 1^{er} juillet 2024. À partir du 1^{er} janvier 2025, la rémunération du CEO et des autres membres du Leadership Council a été révisée, avec une réduction du salaire de base et l'introduction d'un STI. Le salaire de base réduit, combiné au STI en cas d'atteinte des objectifs cibles, est similaire à l'ancien salaire de base.
- Outre la réduction du salaire de base décrite dans l'introduction au point 3, la diminution de la rémunération fixe du CEO en 2025 reflète également un congé sans solde d'environ un mois pris (dans le cadre d'un projet personnel).
- Le STI a été introduit à compter de l'exercice 2025 dans le cadre de la Politique de Rémunération révisée, parallèlement à une réduction correspondante du salaire de base ; aucun STI ne s'appliquait en 2024.
- Les montants bruts en espèces versés en 2025 et en 2024 au CEO et aux autres membres du Leadership Council au titre des cohortes 2022-2025 et 2021-2024, respectivement, ainsi que des périodes de transition y afférentes.
- Les options sur actions sont valorisées en appliquant leur valeur fiscale telle que déterminée à l'article 43 de la loi du 26 mars 1999 relative au plan d'action belge pour l'emploi de 1998. Sous réserve de l'application des conditions précisées dans la loi, la valeur fiscale d'une option sur actions est égale à 9% de son prix d'exercice (c'est-à-dire le montant le moins élevé entre le cours de clôture de l'action à la veille du jour de l'offre et la moyenne du cours de clôture de l'action durant les 30 jours précédant le jour de l'offre) pour une période d'exercice expirant la veille du cinquième anniversaire de l'offre des options. Ce pourcentage est majoré de 0,5% pour chaque année d'extension de cette période d'exercice (cette période ne pouvant en aucun cas dépasser dix ans). Dans ce tableau, la valeur des options sur actions fait référence à la valeur fiscale des options offertes au cours de l'année et réputées acquises en janvier de l'année suivante.
- Inclut une contribution de pension exceptionnelle versée en 2025 afin de couvrir des périodes antérieures durant lesquelles un membre du Leadership Council résidait à l'étranger tout en travaillant pour une filiale étrangère de Sofina SA.
- Cela comprend la rémunération brute fixe ainsi que les engagements de pension.

Long-term incentive plan

COHORTE 2022-2025 ET PÉRIODE DE TRANSITION 2024-2025

Nombre de PSU (de Transition) reçus par le CEO et les autres membres du Leadership Council

MEMBRE DU LEADERSHIP COUNCIL	COHORTE 2022-2025		PÉRIODE DE TRANSITION 2024-2025		NOMBRE MAXIMUM DE PSU (DE TRANSITION) AVEC VESTING EN 2025
	NOMBRE DE PSU	QUOTE-PART DANS LE NOMBRE TOTAL DE PSU ATTRIBUÉES	NOMBRE DE PSU	QUOTE-PART DANS LE NOMBRE TOTAL DE PSU DE TRANSITION ATTRIBUÉES	
Harold Boël	5.569	8,5%	2.228	8,4%	5.569
Xavier Coirbay	4.950		1.980		4.950
Edward Koopman	4.950		1.980		4.950
Maxence Tombeur	4.950	31,7%	1.980	31,2%	4.950
Giulia Van Waeyenberge	4.950		1.980		4.950
Amélie Lagache	900		360		900
	26.269		10.508		26.269

Test de performance pour les PSU de la cohorte 2022-2025¹

ANNÉE	ANAVPS (T-1) (EN EUR)	DIVIDENDE BRUT DE L'EXERCICE (EN EUR)	ANAVPS (T) (EN EUR)	PERFORMANCE DE L'ANAVPS	PERFORMANCE DU MSCI ACWI
2022	331,60	3,13	273,15	-16,8%	-13,0%
2023	272,93	3,24	266,93	-1,0%	+18,1%
2024	266,92	3,35	304,83	+15,5%	+25,3%
2025	304,77	3,50	304,85	+1,2%	+7,9%
Performance annualisée sur la cohorte 2022-2025					-0,94%

¹ Le test de performance sur la cohorte 2022-2025 a été effectué au début de l'année 2026, sur la base de la performance de l'ANAVPS sur cette cohorte vis-à-vis de la performance du MSCI ACWI sur la même période. Comme exposé plus amplement dans la Politique de rémunération, le test de performance de la Société pour le LTIP est effectué par rapport à l'évolution de l'ANAVPS (c'est-à-dire la NAVPS diminuée d'un montant égal à deux années de dividendes bruts) pour refléter l'impact de la politique actuelle de conserver au bilan un montant en espèces égal à deux années de dividendes bruts.

Le critère de performance relative, seul critère applicable pour la cohorte 2022-2025, n'a pas été satisfait. Aucun vesting des PSU attribuées à ce titre au CEO et aux autres membres du Leadership Council n'a dès lors eu lieu.

Tests de performance pour l'acquisition de PSU de Transition en 2025

Comme expliqué ci-dessus, le vesting des PSU de Transition dépend de la réalisation des critères de performance absolue et du critère ESG sur la période concernée. Pour la période de transition 2024-2025, Sofina a satisfait au test de performance absolue de l'ANAVPS avec 8,12%, et l'objectif relatif au SBTi Coverage Ratio dans le cadre du test de performance ESG a été dépassé, celui-ci ayant atteint 22,49%, sans toutefois atteindre la limite supérieure.

À l'issue de ces tests de performance, 31,2% du nombre maximum de PSU avec vesting en 2025 du CEO et des autres membres du Leadership Council ont été acquises définitivement par ceux-ci. La rémunération brute variable attribuable aux CEO et autres membres du Leadership Council à la suite de ce vesting des PSU (de Transition) définitivement acquises au 31 décembre 2025 est mentionnée dans le tableau de la page précédente.

Au cours de l'année 2025, l'augmentation de capital réalisée a eu un impact mécanique sur le niveau absolu des fonds propres (NAV) et sur les fonds propres par action (NAV par action). Les nouvelles actions ayant été émises avec une décote par rapport tant au cours de marché qu'à la NAV par action, cette opération a entraîné une dilution mécanique de la NAVPS publiée. Afin d'évaluer la performance sous-jacente sur une base comparable et d'éviter toute distorsion du résultat du LTIP, la NAV par action utilisée dans le cadre du vesting a dès lors été ajustée pour isoler l'effet de dilution mécanique résultant de l'émission d'actions avec décote ainsi que l'impact temporaire lié à l'apport de trésorerie, lequel devrait être progressivement déployé au cours des prochaines années.

COHORTE 2023-2026 ET PÉRIODE DE TRANSITION 2024-2026

Nombre de PSU (de Transition) reçus par le CEO et les autres membres du Leadership Council

MEMBRE DU LEADERSHIP COUNCIL	COHORTE 2023-2026		PÉRIODE DE TRANSITION 2024-2026		NOMBRE MAXIMUM DE PSU (DE TRANSITION) AVEC VESTING EN 2026
	NOMBRE DE PSU	QUOTE-PART DANS LE NOMBRE TOTAL DE PSU ATTRIBUÉES	NOMBRE DE PSU	QUOTE-PART DANS LE NOMBRE TOTAL DE PSU DE TRANSITION ATTRIBUÉES	
Harold Boël	5.569	8,6%	2.507	8,4%	5.569
Xavier Coirbay	4.950		2.228		4.950
Edward Koopman	4.950		2.228		4.950
Maxence Tombeur	4.950	31,7%	2.228	31,2%	4.950
Giulia Van Waeyenberge	4.950		2.228		4.950
Amélie Lagache	900		415		900
	26.269		11.834		26.269

Les PSU de la cohorte 2023-2026 et les PSU de Transition de la période de transition 2024-2026 ne pourront être acquises définitivement qu'au 31 décembre 2026 et ne donneront droit à un paiement en espèces au début de l'exercice 2027 que si, et dans la mesure où, les tests de performance sont validés.

COHORTE 2024-2027

Nombre de PSU reçues par le CEO et les autres membres du Leadership Council

MEMBRE DU LEADERSHIP COUNCIL	COHORTE 2024-2027	
	NOMBRE DE PSU	QUOTE-PART DANS LE NOMBRE TOTAL DE PSU ATTRIBUÉES
Harold Boël	5.569	8,7%
Xavier Coirbay	4.950	
Edward Koopman	4.950	
Maxence Tombeur	4.950	32,4%
Giulia Van Waeyenberge	4.950	
Amélie Lagache	900	
	26.269	

Les PSU de la cohorte 2024-2027 ne pourront être acquises définitivement qu'au 31 décembre 2027 et ne donneront droit à un paiement en espèces au début de l'exercice

OPTIONS SUR ACTIONS

Options sur actions détenues par le CEO et par les autres membres du Leadership Council au début et à la fin de l'exercice 2025

MEMBRE DU LEADERSHIP COUNCIL	VARIATIONS PENDANT L'ANNÉE					SITUATION AU 31/12/2025 ¹			
	SOLDE AU 31/12/2024	SOP 2024 (ATTRIBUÉES EN 2025) ²	EXERCÉES EN 2025			EXPIRÉES EN 2025	ACQUISES	NON ACQUISES	TOTAL
			NOMBRE	DATE D'EXERCICE	PRIX D'EXERCICE (EN EUR)				
Harold Boël	160.000	22.000				0	116.000	66.000	182.000
Xavier Coirbay	66.000	11.000				0	44.000	33.000	77.000
Edward Koopman	73.500	11.000	2.500	23/06/2025	128,95	0	46.500	33.000	79.500
			2.500	24/06/2025	128,95				
Maxence Tombeur	74.500	23.500				0	15.000	83.000	98.000
Giulia Van Waeyenberge	81.000	23.500				0	21.500	83.000	104.500
Amélie Lagache	10.000	9.250				0	6.000	13.250	19.250

¹ Ces colonnes font référence aux options sur actions détenues par les membres du Leadership Council au 31 décembre 2025 et ne reprennent pas les options sur actions offertes le 25 novembre 2025 ; en effet, ces options ont été réputées attribuées définitivement le 24 janvier 2026 (soit 60 jours après la date de l'offre), soit après la clôture de l'exercice 2025. Les détails sur ces options sur actions offertes en novembre 2025 et réputées attribuées en janvier 2026 figurent dans le tableau relatif aux options sur actions offertes aux membres du Leadership Council en 2025.

² Cette colonne fait référence aux options sur actions offertes en novembre 2024 et acceptées par les membres du Leadership Council endéans la période d'acceptation de 60 jours, c'est-à-dire jusqu'au 24 janvier 2025. Les options sur actions acceptées jusqu'à cette date sont considérées comme attribuées à cette date.

2028 que si, et dans la mesure où, les tests de performance pour la cohorte 2024-2027 sont validés.

COHORTE 2025-2028

Nombre de PSU reçues par le CEO et les autres membres du Leadership Council

MEMBRE DU LEADERSHIP COUNCIL	COHORTE 2025-2028	
	NOMBRE DE PSU	QUOTE-PART DANS LE NOMBRE TOTAL DE PSU ATTRIBUÉES
Harold Boël	5.569	7,7%
Xavier Coirbay	4.950	
Edward Koopman	4.950	
Maxence Tombeur	4.950	28,5%
Giulia Van Waeyenberge	4.950	
Amélie Lagache	900	
	26.269	

Les PSU de la cohorte 2025-2028 ne pourront être acquises définitivement qu'au 31 décembre 2028 et ne donneront droit à un paiement en espèces au début de l'exercice 2029 que si, et dans la mesure où, les tests de performance pour la cohorte 2025-2028 sont validés.

Un total de 142.577 options ont été offertes dans le cadre des plans d'options sur actions 2025 au CEO, aux membres du Leadership Council et à d'autres membres du personnel du groupe Sofina. Les options acceptées par les bénéficiaires dans le cadre de ces plans sont réputées attribuées le 23 janvier 2026.

Il convient également de noter que l'augmentation de capital réalisée en 2025 a eu un impact mécanique sur le cours de l'action Sofina. Les nouvelles actions ayant été émises avec une décote par rapport au cours de marché en vigueur, le détachement des droits de souscription a entraîné un ajustement théorique à la baisse du cours de l'action, affectant ainsi mécaniquement la valeur des options sur actions en circulation attribuées aux employés. Afin de préserver la neutralité économique des plans d'options existants et d'éviter tout effet de dilution non intentionnel, le prix d'exercice de l'ensemble des options sur actions en circulation attribuées aux employés a été ajusté conformément aux principes de la méthodologie standard d'Euronext.

Options sur actions offertes au CEO et aux autres membres du Leadership Council dans le cadre des plans d'options sur actions 2025

MEMBRE DU LEADERSHIP COUNCIL	NOMBRE	DATE DE L'OFFRE	DÉBUT DE LA PÉRIODE D'EXERCICE	DATE D'ÉCHÉANCE	PRIX D'EXERCICE (EN EUR)
Harold Boël	22.000	24/11/2025	01/01/2029	23/11/2035	239,40
Xavier Coirbay	11.000	24/11/2025	01/01/2029	23/11/2035	239,40
Edward Koopman	11.000	24/11/2025	01/01/2029	23/11/2035	239,40
Maxence Tombeur	11.000	24/11/2025	01/01/2029	23/11/2035	239,40
Giulia Van Waeyenberge	11.000	24/11/2025	01/01/2029	23/11/2035	239,40
Amélie Lagache	3.000	24/11/2025	01/01/2029	23/11/2035	239,40
	6.250 ¹	24/11/2025	01/01/2034	23/11/2035	239,40

¹ Options sur actions relatives aux plans d'options sur actions « Switch ».

Aucun membre du Leadership Council ne s'est vu offrir des actions ou des droits d'en acquérir, autres que ces options sur actions Sofina offertes en application de la loi du 26 mars 1999.

Comme indiqué plus haut, la valeur des options sur actions offertes au cours de l'exercice 2025 est supérieure à la valeur des options offertes au cours de l'exercice 2024 en raison de la hausse en 2025 du cours de l'action Sofina, qui détermine le prix d'exercice de l'option sur actions et donc sa valeur fiscale.

4. Information comparative sur l'évolution de la rémunération et la performance de la Société

EN EUR	2021	2022	2023	2024	2025
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS					
Rémunération totale des Administrateurs non exécutifs	2.266.772	2.265.869	2.326.171	2.412.563	2.689.281
Variation annuelle vs a-1	+3,1%	-0,0%	+2,6%	+3,6%	+11,5%
RÉMUNÉRATION DU CEO					
Rémunération totale	4.092.716	1.273.956	1.240.575	1.983.982	2.026.540
Variation annuelle vs a-1	+27,1%	-68,9%	-2,6%	+59,9%	+2,2%
RÉMUNÉRATION DES AUTRES MEMBRES DU LEADERSHIP COUNCIL¹					
Rémunération totale moyenne	3.733.756	892.343	968.470	1.688.839	1.622.757
Variation annuelle vs a-1	+34,4%	-76,1%	+8,5%	+74,4%	-3,9%
MESURES DE PERFORMANCE DE SOFINA					
NAVPS ²	337,86	279,41	273,62	311,77	305,77
Rentabilité annuelle moyenne	29,0%	-16,5%	-0,9%	15,2%	-0,8%
Ratio de couverture SBTi ³	-	-	18,36%	19,77%	22,49%
RÉMUNÉRATION MOYENNE DES EMPLOYÉS SUR LA BASE D'UN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN					
Rémunération totale moyenne	330.301	172.050	183.608	345.234	317.605
Variation annuelle vs a-1	+11,5%	-47,9%	+6,7%	+87,9%	-8,0%

¹ À la suite de la dissolution du Comité Exécutif, le Leadership Council a été mis en place en janvier 2024. Il comprenait initialement quatre membres (hors CEO), puis cinq membres à compter du 1^{er} juillet 2024. Les montants indiqués pour 2021 à 2023 se rapportent à la rémunération des sept autres membres du Comité Exécutif alors en place, tandis que les montants pour l'exercice 2024 se rapportent à la rémunération de quatre autres membres du Leadership Council sur l'ensemble de l'année et d'un membre en plus pour les six derniers mois de l'année.

² Cf. la section "Mesures de performance alternatives et autres termes" du présent Rapport annuel.

³ Ce critère de performance n'étant utilisé que dans le cadre du LTIP mis à jour applicable aux PSU offertes à partir de 2024, aucune donnée n'est disponible pour les performances en 2021 et 2022.

La rémunération totale des Administrateurs non exécutifs est plus amplement décrite à la section 2 du présent Rapport de rémunération. Elle est composée de tantièmes dont le montant est déterminé forfaitairement par référence à un pourcentage du total des dividendes nets annuels, et de jetons de présence au titre de la participation aux réunions des comités du Conseil, mais exclut la rémunération fixe annuelle supplémentaire de 150.000 EUR perçue par le Président du Conseil d'Administration. Leur rémunération n'est donc pas directement liée à la performance de Sofina.

La rémunération totale du CEO et la rémunération totale moyenne des autres membres du Leadership Council comprend la rémunération telle qu'exposée au début de la section 3 du présent Rapport de rémunération. Elle dépend en grande partie du STI, LTIP et des options sur actions, valorisées à leur valeur fiscale. La variation s'explique principalement par la performance en 2024 et 2025 de la NAV de Sofina et sur le critère

ESG, donnant lieu à un paiement au titre du LTIP, et par le nombre réduit de membres au sein du Leadership Council par rapport au Comité Exécutif les années précédentes.

La performance du groupe Sofina est évaluée par rapport à la performance de sa NAVPS, à sa rentabilité annuelle moyenne et au Ratio de couverture SBTi. Ces mesures de performance sont utilisées dans le cadre du LTIP et permettent ainsi d'assurer un alignement entre l'évolution de la rémunération variable attribuée au management et l'évolution de la performance du groupe Sofina.

Enfin, le ratio entre d'une part la rémunération la plus élevée du Leadership Council et d'autre part la rémunération la moins élevée parmi les employés de la Société, sur une base équivalent à temps plein pour l'exercice écoulé est de 1:20, en ligne avec les deux années précédentes.

La rémunération totale moyenne des employés sur une base équivalent à temps plein comprend la rémunération des employés de la Société non membres du Leadership Council. Elle se compose d'une rémunération fixe (indexée annuellement), des engagements de pension, d'autres avantages comparables à ceux des membres du Leadership Council, et, selon les cas, d'indemnités d'extranéité. La rémunération variable de ces employés comprend également un bonus discrétionnaire annuel basé sur leurs performances individuelles¹, l'éventuel montant en espèces dû au titre du LTIP pour la cohorte venant à échéance lors de cette année et la valeur fiscale des options sur actions offertes lors de cette année (et considérées comme attribuées en janvier de l'année suivante)². Un bonus collectif peut également être octroyé à l'ensemble des employés de la Société, le cas échéant, en application des conventions collectives 90 et 90bis, tel que décrit à la section 2.2.2 de la Politique de rémunération.

La rémunération totale moyenne des employés de la Société sur une année donnée, dont les composantes sont décrites plus amplement dans le paragraphe ci-dessus, est calculée sur la base de la rémunération totale attribuée à ces employés dans cette même année.

Ce calcul tient compte des collaborateurs de la Société, à l'exception du CEO et des autres membres du Leadership Council. Il inclut les Managing Directors qui ne sont pas membres du Leadership Council, et exclut les stagiaires. Les régimes de crédit-temps et de congé parental sont considérés comme une occupation à temps plein, et le travail à temps partiel comme une occupation à temps partiel. Le résultat total est exprimé en équivalent à temps plein.

Comme indiqué ci-dessus, le LTIP et la valeur des options sur actions influencent de manière sensible l'évolution de cette rémunération moyenne d'une année à l'autre. L'augmentation de la rémunération moyenne des employés sur la base d'un équivalent

temps plein sur la période de 2023 à 2025 s'explique par le fait que les Managing Directors qui ne sont pas membres du Leadership Council sont pris en compte dans le calcul de la moyenne.

La rémunération la plus élevée du Leadership Council est la rémunération du CEO telle que décrite plus haut dans cette section 3. du Rapport de rémunération. La rémunération la moins élevée parmi les employés de la Société sur une base équivalent à temps plein comprend les éléments de rémunération tels que décrits sous le présent paragraphe et est calculée selon cette même méthodologie.

Conformément à l'article 7:149 CSA, l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 mai 2026 sera invitée à approuver le présent Rapport de rémunération par vote séparé.

La Politique de rémunération a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2025 à une majorité de 98,92% des votes exprimés et le Rapport de rémunération pour l'exercice 2024 a été approuvé par la même Assemblée Générale à une majorité de 98,45% des votes exprimés.



¹ Ne s'applique pas aux Managing Directors qui ne sont pas membres du Leadership Council.

² Depuis 2023, le groupe de collaborateurs ayant droit à des options sur actions a été élargi.

Déclaration de durabilité

LA DURABILITÉ EST AU CŒUR DE DE NOTRE CRÉATION DE VALEUR À LONG TERME, EN INTÉGRANT LES CONSIDÉRATIONS ESG DANS NOTRE GOUVERNANCE, NOS DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT ET NOS PARTENARIATS.

Aperçu

CETTE SECTION PRÉSENTE LA STRATÉGIE DE DURABILITÉ DE SOFINA ET LA MANIÈRE DONT ELLE A ÉTÉ INTÉGRÉE DANS L'ENSEMBLE DE NOS ACTIVITÉS EN 2025. BIEN QUE SOFINA NE RELÈVE PAS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA DIRECTIVE SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ D'ENTREPRISE (« CSRD »), NOUS PROCÉDONS VOLONTAIREMENT À CE REPORTING AFIN DE FOURNIR AUX PARTIES PRENANTES DES INFORMATIONS TRANSPARENTES ET UTILES À LA PRISE DE DÉCISION. DANS L'ENSEMBLE DE CE RAPPORT, LE TERME « DURABILITÉ » FAIT RÉFÉRENCE À L'APPROCHE DE SOFINA EN MATIÈRE DE GESTION DE LA CRÉATION DE VALEUR À LONG TERME, INTÉGRANT LES CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE (« ESG ») DANS SON MODÈLE ÉCONOMIQUE ET SES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT.



1. Base de préparation

Cette déclaration relative à la durabilité est préparée sur une base volontaire en se référant aux normes européennes d'information en matière de durabilité (« ESRS »). Elle couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, sauf indication contraire pour certains points de données. La section « [Index du contenu](#) » résume la structure de cette déclaration relative à la durabilité et son alignement avec les normes ESRS ainsi qu'avec les référentiels IFRS, ISSB/TCFD et SASB¹. Le périmètre de reporting est cohérent avec celui de nos états financiers, et nous nous efforçons de présenter tous les indicateurs sur une base comparable avec la dernière année disponible.

Les informations en matière de durabilité portent sur les activités de Sofina et de ses filiales, ainsi que, le cas

échéant, sur celles de ses prestataires de services et de ses fournisseurs directs. Sofina a son siège social à Bruxelles et dispose de bureaux à Luxembourg, Londres et Singapour. Les informations relatives à nos sociétés du portefeuille et nos fonds reflètent notre approche relative à la durabilité lors de l'évaluation des opportunités d'investissement, nos interactions avec les sociétés du portefeuille sur les enjeux de durabilité, ainsi que les principaux impacts, risques et opportunités significatifs présentés par les sociétés du portefeuille lorsque des données fiables sont disponibles.

Nous appliquons le principe de double matérialité prévu par la CSRD pour déterminer le contenu de cette section et prenons en compte à la fois les sujets de durabilité à matérialité d'impact et ceux à matérialité financière, sur la base des résultats de notre dialogue avec les parties prenantes et de nos processus internes de gestion

des risques. Les informations relatives à des sujets non matériels ne sont, en général, pas rapportées.

Sauf indication contraire, les données sont présentées sur une base consolidée. Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe.

2. Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Aucune circonstance particulière n'a été retenue, sauf lorsqu'elle est précisée dans les informations présentées dans cette déclaration relative à la durabilité.

¹ IFRS : les International Financial Reporting Standards (« IFRS ») sont des normes comptables reconnues à l'échelle mondiale, publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), visant à garantir la cohérence et la comparabilité de l'information financière. L'International Sustainability Standards Board (« ISSB ») élabore des normes mondiales de publication d'informations en matière de durabilité, intégrant notamment le cadre de la Task Force on Climate related Financial Disclosures (« TCFD ») pour le reporting sur les risques et opportunités liés au climat. Les normes du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB ») fournissent, quant à elles, des lignes directrices sectorielles pour la publication d'informations de durabilité financièrement matérielles, pertinentes pour la valeur d'entreprise.

Gouvernance



1. Conseil d'Administration et supervision

RÔLE DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE MANAGEMENT ET DE SURVEILLANCE

Sofina a mis en place une structure de gouvernance claire en matière de durabilité, garantissant une supervision et une gestion efficaces des risques et opportunités liés à la durabilité. Cette structure comprend le Conseil d'Administration, le Comité ESG, le Leadership Council, les différentes « Tables » (tel que décrites dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise), ainsi qu'une équipe de personnes clés dédiées aux questions de durabilité.

Le Conseil d'Administration est chargé de définir la vision globale en matière de durabilité, d'approuver les principales politiques et de veiller à ce que les considérations de durabilité soient intégrées dans les processus décisionnels de Sofina. Le Conseil d'Administration reçoit régulièrement des mises à jour sur les questions de durabilité et supervise la mise en œuvre des initiatives en la matière.

Le Comité ESG formule des recommandations au Conseil d'Administration afin de lui permettre d'exercer son rôle de surveillance sur les questions de durabilité et de définir et suivre les objectifs et la performance de Sofina en matière de durabilité. Le Comité ESG suit également la performance ESG des opérations et du portefeuille de Sofina et examine l'approche de Sofina en matière de reporting de durabilité. Il est responsable de la supervision des impacts, risques et opportunités liés à la durabilité.

Au niveau du management, compte tenu de sa nature transversale, la mise en œuvre de la durabilité et l'intégration continue des enjeux ESG sont pilotées par une ESG Associate à temps plein, ainsi que par des ressources internes et externes dédiées, sous la supervision du Leadership Council. Cela garantit une supervision cohérente et un alignement stratégique, tandis que la responsabilité des sujets de durabilité est répartie entre les Tables concernées, conformément à leurs compétences respectives :

- le Leadership Council supervise l'intégration de la durabilité dans la stratégie de Sofina, valide les initiatives stratégiques clés en matière de durabilité (notamment l'adhésion à SBTi¹, l'analyse de double matérialité et l'évaluation des risques climatiques) et évalue les progrès réalisés par rapport aux objectifs de durabilité de long terme ;
- l'Investment Table est responsable de l'intégration des considérations de durabilité dans les décisions d'investissement, y compris l'analyse des impacts, risques et opportunités en matière de durabilité, les conclusions des due diligences ESG et l'alignement avec les objectifs de durabilité de Sofina, notamment les SBTs du Portefeuille (scope 3)² pour le portefeuille dans le cadre des décisions d'investissement ;
- la Portfolio Table supervise les enjeux de durabilité au niveau du portefeuille, y compris le suivi de la performance ESG, l'alignement avec les engagements SBTi, les feuilles de route en matière de durabilité et la prise en compte des facteurs de durabilité dans les décisions de sortie ;
- l'Operations Table est responsable des sujets de durabilité liés aux opérations propres de Sofina, y compris la mise en œuvre des politiques et initiatives ESG, le suivi des objectifs de décarbonation des scopes 1 et 2, ainsi que la supervision de la collecte, de l'audit et du reporting des données ESG.

Ce cadre de gouvernance est susceptible d'évoluer au fil du temps, afin de permettre à Sofina de poursuivre le renforcement de l'intégration de la durabilité dans sa stratégie et son modèle économique, conformément aux évolutions réglementaires et pratiques du marché.

FLUX D'INFORMATION VERS LES ORGANES DE SUPERVISION

Les principaux sujets examinés par le Conseil d'Administration et ses Comités, ainsi que les modalités selon lesquelles le Conseil en est informé, sont présentés dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

La durabilité fait désormais partie intégrante des sujets examinés par le Conseil d'Administration, sur la base des recommandations de ses Comités. Le Conseil prend en compte les impacts, les risques et les opportunités lors de la supervision de la stratégie, de la prise de décisions stratégiques et de la gestion des risques. La liste des impacts, risques et opportunités matériels est présentée dans la section relative à l'analyse de double matérialité de la Partie I.

2. Intégration de la performance liée à la durabilité dans les mécanismes d'incitation

Des objectifs quantitatifs liés au climat (voir la section « Informations environnementales »), tels que le pourcentage de capital investi dans des sociétés du portefeuille disposant d'un objectif validé par SBTi, sont intégrés dans le long term incentive plan (« LTIP ») de Sofina, offert notamment au CEO et aux autres membres du Leadership Council. La contribution du management aux chantiers et objectifs de durabilité est également intégrée dans le short-term incentive plan. Ainsi, le mécanisme d'incitation à court terme (short-term incentive) destiné aux Managing Directors inclut des objectifs personnels portant sur des sujets de durabilité. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le Rapport de rémunération. Par conséquent, les objectifs liés à l'ESG, y compris les priorités climatiques et autres priorités en matière de durabilité, sont ancrés dans l'ensemble des activités de la Société et, lorsque cela s'avère pertinent, renforcés par l'engagement auprès des sociétés du portefeuille durant la période de détention.

3. Déclaration en matière de due diligence

Sofina a intégré les considérations ESG dans son processus de décision d'investissement au moyen d'un cadre interne de due diligence. Dans le cadre du processus d'évaluation des investissements de Sofina, les considérations liées à la durabilité identifiées au travers de la due diligence ESG sont examinées au regard de leur pertinence pour le contexte d'investissement. Lorsque cela est pertinent, ces éléments peuvent éclairer le dialogue avec les sociétés susceptibles d'entrer en portefeuille ainsi que les priorités d'engagement après l'investissement. Les principales observations issues de la due diligence ESG, y compris les considérations de durabilité encore en suspens, sont prises en compte aux côtés des facteurs financiers et stratégiques lors de l'évaluation d'un investissement, reflétant l'approche à long terme de Sofina et son rôle d'actionnaire minoritaire.

Bien que Sofina n'ait pas encore mis en place un cadre formel de due diligence ESG applicable à ses fournisseurs, ces derniers — principalement des prestataires de services — sont sélectionnés avec discernement, souvent à l'issue d'exercices de benchmarking, vérifications de références et d'évaluations de due diligence. De plus, notre Code de Conduite définit des attentes claires en matière de respect des droits humains, en conformité avec les normes internationales. Ces principes s'appliquent à l'ensemble des employés de Sofina et constituent le fondement de son approche en matière de conduite responsable des affaires.

ÉLÉMENTS CLÉS DE DUE DILIGENCE	SECTION DE LA DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ
Intégration des enjeux de durabilité au sein du processus d'investissement	Stratégie
Due diligence ESG dans les relations avec les fournisseurs et les prestataires	Conduite des affaires

1 La Science Based Targets initiative (« SBTi ») est une organisation dédiée à l'action climatique des entreprises, permettant aux entreprises et institutions financières du monde entier de contribuer à la lutte contre la crise climatique. Pour plus d'informations sur nos objectifs climatiques, veuillez consulter la section « Informations environnementales ».

2 Dans le cadre de son adhésion à la SBTi, Sofina s'engage à faire en sorte que 42,3% du portefeuille de Sofina Direct, sur base du capital investi, disposent d'objectifs validés par SBTi d'ici 2029, à partir de l'année de référence 2022 (les « SBTs du Portefeuille (scope 3) »).



Stratégie

1. Stratégie d'entreprise durable

La stratégie de durabilité de Sofina est ancrée dans notre modèle d'investissement à long terme et diversifié, reflétant notre rôle d'investisseur minoritaire dans différents secteurs et géographies, ainsi que notre position dans le cycle d'investissement en tant que partenaire à long terme des entrepreneurs, des équipes de management et des gestionnaires de fonds. En tant que société d'investissement, nous appliquons une approche à deux volets en matière de durabilité, en tant qu'investisseur responsable et dans le cadre de nos activités :

- **En tant qu'investisseur responsable** : nous intégrons les considérations liées à l'impact de nos investissements et aux enjeux ESG depuis l'identification des opportunités jusqu'à la sortie. Ces éléments constituent une composante essentielle de notre évaluation des investissements, de nos processus décisionnels et de nos pratiques d'actionariat. Nous sommes convaincus que cette approche d'investissement responsable contribue à la création de valeur durable ainsi qu'à la croissance responsable des entreprises dans lesquelles nous investissons.
- **Dans le cadre de nos activités** : en progressant chaque année sur les aspects

ESG au sein de nos opérations, nous agissons en tant que société responsable et cherchons à donner l'exemple pour nos sociétés du portefeuille. Sur le plan environnemental, nous nous efforçons de réduire notre empreinte, comme en témoignent nos objectifs validés par la Science Based Targets initiative, et de sensibiliser aux enjeux environnementaux. Sur le plan social, nous œuvrons à renforcer la diversité, l'équité et l'inclusion au sein de notre organisation, veillons au bien-être et au développement personnel de nos collaborateurs, et soutenons des initiatives contribuant au développement culturel et social. Sur le plan de la gouvernance : nous appliquons les meilleures pratiques de gouvernance et maintenons des standards élevés en matière de conformité, d'éthique et d'intégrité.

Cette section détaille la manière dont la durabilité est intégrée dans les processus fondamentaux de Sofina en ce qui concerne les investissements de Sofina Direct et Sofina Fonds Privés. Des informations supplémentaires sur l'approche de Sofina en matière de durabilité opérationnelle figurent dans les sections « Informations environnementales », « Informations sociales » et « Conduite des affaires ».

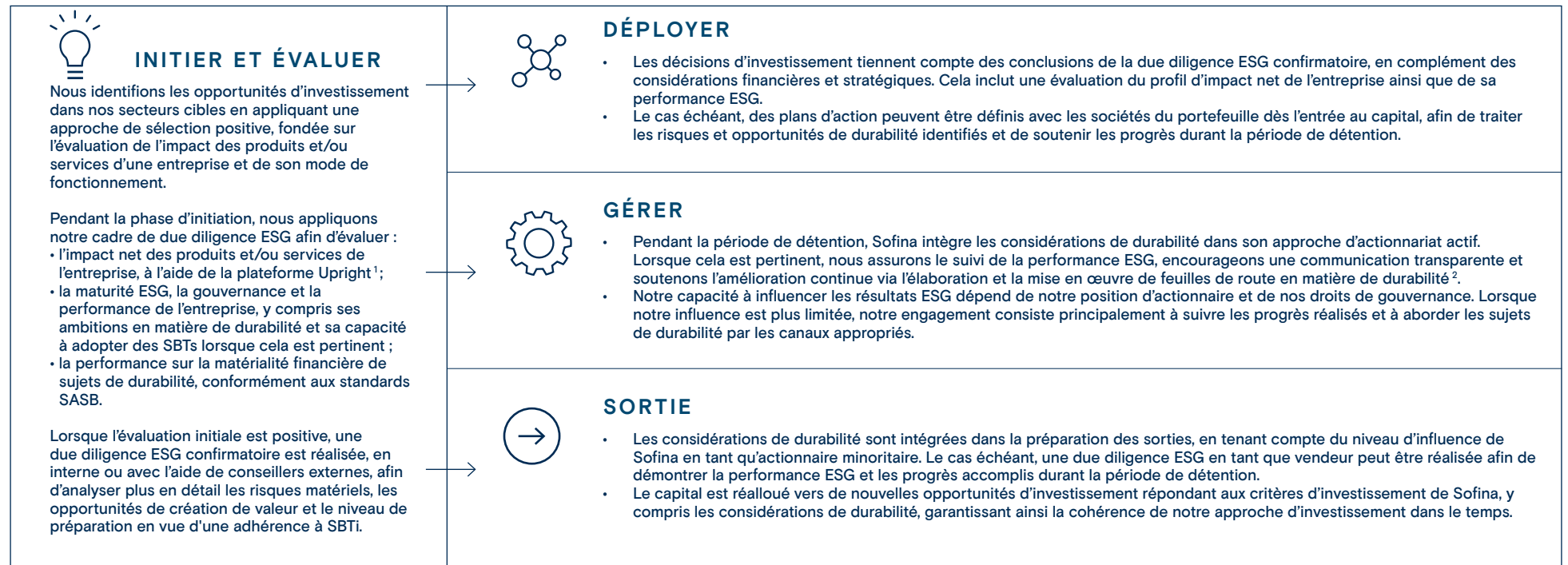
2. Durabilité dans notre processus d'investissement

En tant que signataire des UNPRI depuis 2019, nous intégrons la durabilité dans notre processus de prise de décision au travers d'une politique d'investissement responsable pour Sofina Direct et Sofina Fonds Privés, qui s'applique à l'ensemble du cycle d'investissement. La durabilité est intégrée à chaque étape du processus d'investissement de Sofina et soutient notre approche de création de valeur à long terme. Cela reflète notre objectif plus large de créer une valeur économique durable en accompagnant des entreprises innovantes et en croissance, dirigées par leurs fondateurs, afin d'accroître les impacts positifs et de minimiser les impacts négatifs.

2.1 SOFINA DIRECT

2.1.1 Intégration de critères de durabilité dans notre processus d'investissement

Sofina intègre la durabilité et les critères ESG dans le processus d'investissement de Sofina Direct, selon les modalités décrites ci après, avec une approche appelée à évoluer au fil du temps:



1 [Upright](#) mesure l'impact net des entreprises sur les personnes, la planète, la société et le savoir.

2 De plus amples informations sont disponibles dans le point 2.1.2 « Engagement post-investissement: feuilles de route en matière de durabilité » ci-dessous.

2.1.2 Engagement post-investissement : feuilles de route en matière de durabilité

En 2025, nous avons poursuivi le renforcement de notre exercice de feuille de route en matière de durabilité pour le portefeuille de Sofina Direct, en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité des données et sur un engagement ciblé auprès des sociétés du portefeuille lorsque nous disposons d'une influence et pouvons créer de la valeur.

Cette année, à l'aide d'une nouvelle plateforme ESG, nous avons déployé une campagne de collecte de données ESG auprès d'un échantillon de sociétés de Sofina Direct. Cette initiative nous a permis de recueillir des données ESG cohérentes et comparables auprès de 27 entreprises (représentant 63% de la NAV de Sofina Direct) pour l'année de reporting 2024. La campagne a apporté des informations sur la maturité ESG des entreprises, leurs pratiques de gouvernance, leurs pratiques sociales, la

due diligence de leur chaîne d'approvisionnement, leurs objectifs climatiques et leur évaluation des risques liés au climat. Elle a également jeté les bases d'un suivi et d'un engagement plus efficaces pour les années à venir. Vous trouverez, ci dessous, les indicateurs clés collectés lors de la campagne 2025, ainsi qu'une comparaison avec une sélection d'indicateurs issus de la campagne 2024.

Données ESG collectées auprès de certaines sociétés du portefeuille de Sofina Direct

	CAMPAGNE 2024	CAMPAGNE 2025
Période de reporting des sociétés du portefeuille ¹	2023	2024
Nombre de sociétés interrogées	21	30
Nombre de sociétés répondantes	21	27
% de la NAV de Sofina Direct	60%	63%
% du nombre de sociétés du portefeuille de Sofina Direct	26%	32%
Gouvernance		
% de sociétés disposant d'une supervision des enjeux de durabilité au niveau du conseil d'administration	71% ²	85%
% de sociétés prévoyant ou ayant mis en œuvre l'intégration d'objectifs ESG/de vérifications externes dans la rémunération des dirigeants	24%	30%
% moyen de membres indépendants au conseil d'administration (entreprises en phase de croissance avancée) ²		32%
% moyen de femmes au conseil d'administration (entreprises à croissance tardive)		22%
% de sociétés disposant d'un code de conduite ou d'éthique	90%	89%
% de sociétés disposant d'une politique ESG, environnementale ou énergétique	57%	70%
% de sociétés disposant de politiques de lutte contre la corruption, la fraude et le blanchiment d'argent	90%	89%
% de sociétés disposant de politiques en matière de diversité	57%	52%
Stratégie de durabilité		
% de sociétés ayant évalué ou prévoyant d'évaluer les risques de transition liés au climat		52%
% de sociétés ayant évalué ou prévoyant d'évaluer les risques physiques liés au climat		59%
% de sociétés ayant réalisé une analyse de double matérialité	62%	56%
% de sociétés ayant mené une analyse de matérialité ³	86%	74%
Environnemental		
% de sociétés mesurant les émissions de GES des scopes 1 et 2	52%	78% ⁵
% de sociétés mesurant les émissions de GES du scope 3	43%	67%
% de sociétés disposant d'initiatives de réduction des émissions	86%	93%
Nombre de sociétés disposant d'objectifs SBT approuvés	8	9
% de sociétés publiant des informations ESG dans leur rapport annuel ou via un rapport ESG dédié	67%	67%
% de sociétés disposant d'une feuille de route CSRD, en place ou en cours d'élaboration		48% ⁶
Social		
% de sociétés fournissant à Sofina des données relatives au taux de rotation du personnel		100%
% de sociétés fournissant à Sofina des données relatives au taux de rotation volontaire du personnel		70%
% de sociétés réalisant une enquête périodique auprès des employés	71%	81%
% de sociétés transmettant des données en matière de santé et sécurité		100%
Gestion de la chaîne d'approvisionnement		
% de sociétés ayant intégré des pratiques de durabilité dans leur chaîne d'approvisionnement	71%	48%

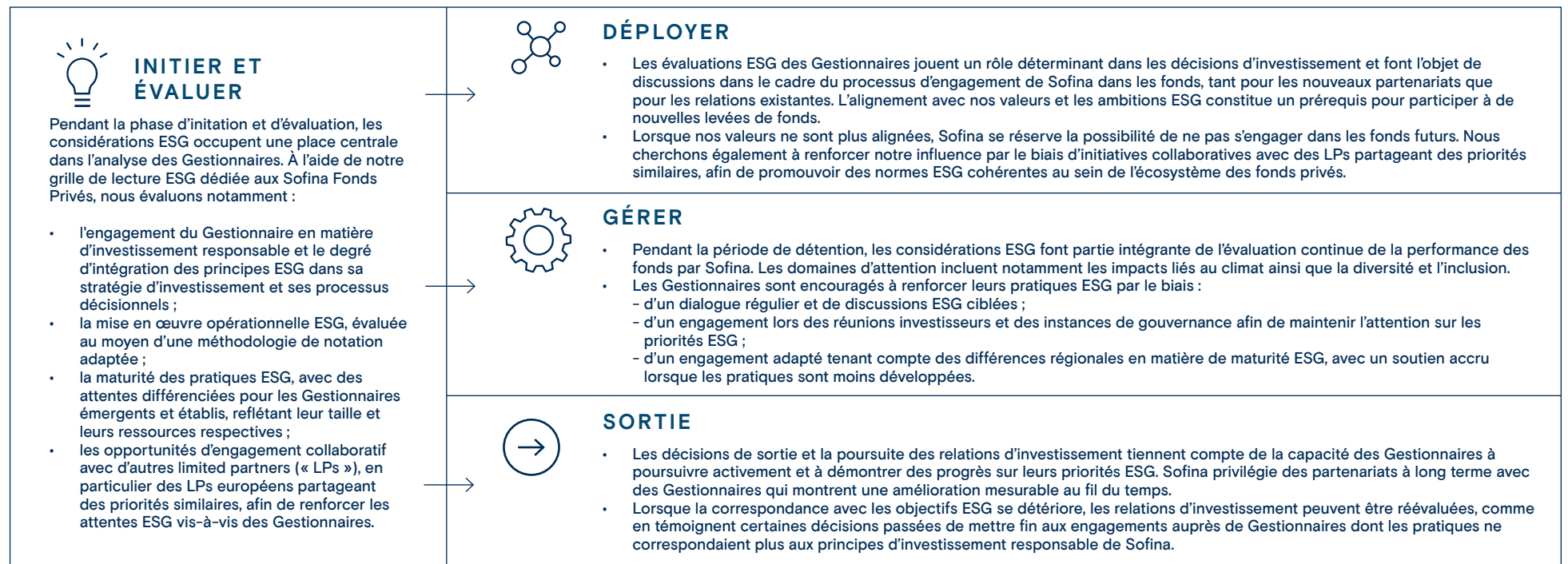
- 1 En 2024, nous avons principalement collecté des données de 2023 auprès des sociétés du portefeuille, et en 2025 nous avons recueilli les données relatives à l'année 2024.
- 2 Donnée 2023 corrigée (précédemment : 67%).
- 3 Nous définissons le stade de croissance sur la base de seuils établis en interne. Une société du portefeuille est considérée comme étant en phase avancée si elle remplit au moins l'un des critères suivants : le chiffre d'affaires de l'exercice en cours dépasse 250 Mio EUR, la société est cotée ou elle a été fondée il y a plus de 15 ans.
- 4 Inclut les sociétés ayant mené une analyse de matérialité (simple ou double).
- 5 Ce chiffre inclut les sociétés ayant répondu qui n'ont pas d'émissions relevant du scope 1.
- 6 Les sociétés qui rapportent volontairement conformément à la CSRD sont également prises en compte dans ce chiffre.

Nous utilisons les données collectées auprès des sociétés du portefeuille ainsi que des indices de référence comme outil central d'engagement afin d'accompagner les sociétés du portefeuille dans le renforcement de leurs pratiques de durabilité et de leur résilience à long terme. Les données ESG sont analysées et contextualisées à l'aide d'indices de référence par stade de développement et par secteur, en ligne avec l'approche fondée sur le stade de développement élaborée en 2024. Cette approche nous permet d'adapter notre engagement au profil de chaque entreprise, notamment en soutenant les entreprises en phase de croissance précoce dans leur maturation ESG à mesure qu'elles se développent (par exemple en vue d'une introduction en bourse). Nous offrons un soutien ciblé à chaque société, notamment en les mettant en relation avec des pairs plus avancés sur certains sujets, en recommandant des expertises externes, ou en accompagnant les discussions au niveau du conseil d'administration. Par exemple, nous avons identifié des déficits en matière de leadership sur les enjeux de durabilité dans certaines sociétés du portefeuille, avons signalé ce point au management et cherchons à soutenir la mise en place de postes de management dédiés à la durabilité. Grâce à l'enquête, nous identifions également des déficits dans les politiques de base et mettons à disposition des modèles de ces politiques afin de renforcer les fondations de gouvernance, contribuant ainsi à la mitigation des risques du portefeuille. Nous cherchons à assurer le suivi des performances des sociétés existantes entrant dans le périmètre. Nous visons également à élargir ce périmètre de suivi et à améliorer la transparence du portefeuille.

Avec cette approche, nous visons à dépasser le simple suivi pour adopter une véritable démarche d'intendance active, en accompagnant les sociétés du portefeuille dans l'intégration de la durabilité au cœur de leur stratégie et de leurs opérations, tout en renforçant la durabilité comme moteur de création de valeur à long terme.

2.2 SOFINA FONDS PRIVÉS

L'approche de Sofina à l'égard des Fonds Privés diffère de celle appliquée aux investissements de Sofina Direct, dans la mesure où les décisions d'investissement et la gestion du portefeuille sont menées par les Gestionnaires. Bien que Sofina n'exerce pas de pouvoir décisionnel direct sur les sociétés sous-jacentes du portefeuille, nous cherchons à influencer les pratiques ESG en sélectionnant avec soin nos Gestionnaires et en dialoguant avec eux tout au long du cycle d'investissement. Les considérations de durabilité sont intégrées dans notre décision de nous engager dans de nouveaux fonds grâce à un cadre ESG dédié, qui oriente la sélection des Gestionnaires, les engagements dans les fonds et le suivi continu.



3. Gouvernance durable

La stratégie de durabilité de Sofina s'appuie sur un cadre de gouvernance visant à intégrer la durabilité dans la supervision stratégique, les décisions d'investissement, le suivi du portefeuille et les opérations. Ce cadre de gouvernance est décrit dans la section « Gouvernance ».

5. Indicateurs

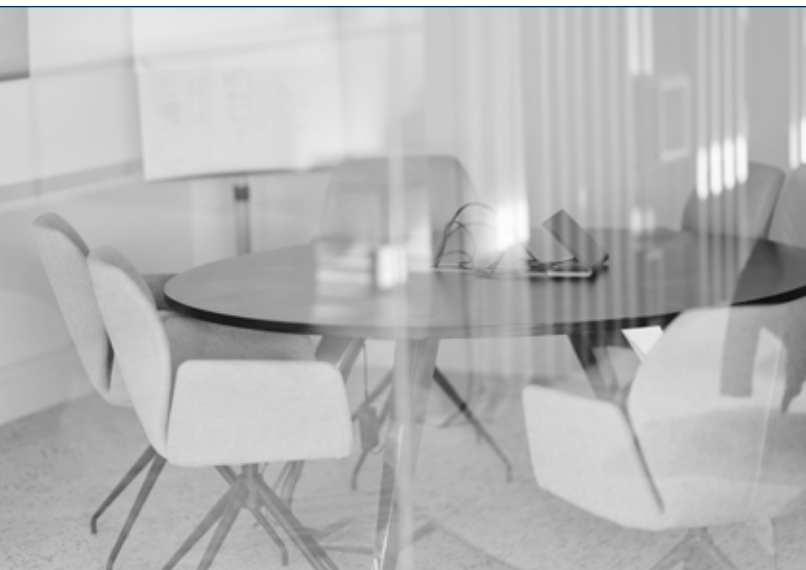
INTÉGRATION ESG	THÈME	2025
Couverture	Actifs sous gestion, par classe d'actifs, intégrant les enjeux ESG, l'investissement thématique durable et examen	100%
Formation	Session(s) de formation ESG régulière(s) organisée(s) pour l'équipe d'investissement au cours de l'année	Oui
Pré-investissement	Opportunités d'investissement dans Sofina Direct et Sofina Private Funds évaluées au moyen du cadre d'évaluation ESG	100%
Post-investissement	% de sociétés du portefeuille de Sofina Direct dans lesquelles nous disposons d'un siège au conseil	42% du nombre total de sociétés et 63% de la NAV ²
	% de sociétés du portefeuille de Sofina Direct engagées en matière de durabilité	32% du nombre total de sociétés et 63% de la NAV ²
	% de sociétés du portefeuille de Sofina Direct disposant d'une évaluation des risques de transition liés au climat ¹	13% du nombre total de sociétés et 30% de la NAV ²
	% de sociétés du portefeuille de Sofina Direct disposant d'une évaluation des risques physiques liés au climat ¹	15% du nombre total de sociétés et 39% de la NAV ²
	Gestionnaires dans Sofina Fonds Privés interrogés disposant d'une politique ESG	26 Gestionnaires (24% du total en nombre)

¹ En ce compris les auto évaluations réalisées par les sociétés du portefeuille et les évaluations menées par Sofina.

² NAV du portefeuille Sofina Direct.

4. Exposition aux activités sensibles

Sofina suit attentivement son exposition aux activités sensibles – notamment les combustibles fossiles, le tabac, les armes controversées et certaines productions chimiques, conformément à sa Politique d'investissement responsable. À la clôture de l'exercice 2025, Sofina Direct n'a aucune exposition directe à des sociétés dont les activités ou les revenus proviennent de ces secteurs sensibles. Au sein de Sofina Fonds Privés, l'exposition à ces activités sensibles est limitée et indirecte, ce qui reflète le rôle de Sofina en tant que limited partner.



Informations environnementales

MALGRÉ L'ÉVOLUTION DES RÉGLEMENTATIONS EN MATIÈRE DE CARBONE ET DE CHANGEMENT CLIMATIQUE, SOFINA DEMEURE UN FERVENT DÉFENSEUR DE L'ACCORD DE PARIS ET DE SES AMBITIONS DE NEUTRALITÉ CARBONE. NOUS NOUS SOMMES ENGAGÉS À AGIR POUR DÉCARBONER NOS OPÉRATIONS ET NOTRE PORTEFEUILLE, ET NOUS CONSIDÉRONS QUE NOTRE PRINCIPAL IMPACT RÉSIDE DANS NOTRE RÔLE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE. EN PROMOUVANT DES EXIGENCES VISANT À LIMITER LES CAUSES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA DÉGRADATION ENVIRONNEMENTALE IMPUTABLES AUX ACTIVITÉS HUMAINES, SOFINA TRAVAILLE EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC SES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE POUR EXAMINER LEURS PRATIQUES ACTUELLES ET ENCOURAGER UNE ACTION RAPIDE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE. NOUS VEILLONS AINSI À CE QUE NOS PRINCIPAUX RISQUES SOIENT IDENTIFIÉS ET TRAITÉS DE MANIÈRE PROACTIVE, AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ ET DE LA PROTECTION DE NOS ACTIFS FINANCIERS.

L'approche de Sofina en matière de décarbonation s'articule autour de deux axes stratégiques :

1. la réduction des activités opérationnelles de Sofina qui contribuent aux émissions de gaz à effet de serre (« GES ») ; et
2. l'influence exercée sur les sociétés du portefeuille – existantes et futures – afin de garantir leur engagement en faveur d'une économie bas carbone.

Stratégie : 2024 a été une année déterminante pour Sofina, marquée par l'adoption d'une approche plus cohérente de nos enjeux de durabilité. L'analyse de double matérialité réalisée en 2024 a confirmé que l'atténuation du changement climatique, tant pour nos activités que pour notre portefeuille¹, constituait l'un de nos principaux risques et opportunités environnementaux matériels. À partir de

ce constat, il a été nécessaire de définir une approche et de déterminer comment traiter ce sujet sous les angles opérationnel et d'investissement. Ce travail a conduit Sofina à intégrer pleinement la durabilité et le climat dans sa stratégie d'entreprise.

En 2025, nous avons renforcé notre approche en identifiant les risques et opportunités découlant de l'analyse des risques climatiques et en approfondissant notre engagement avec les sociétés du portefeuille sur la transition climatique, ce qui nous a permis d'affiner la compréhension de leur profil en matière de durabilité, quel que soit leur niveau de maturité. Malgré sa position d'investisseur minoritaire, Sofina continue de travailler en partenariat avec ses sociétés du portefeuille pour réduire leurs impacts environnementaux et promouvoir la sensibilisation ainsi que l'action en matière de réduction des émissions de GES et de préparation aux évolutions possibles du cadre réglementaire et de l'environnement physique. Nos efforts ont permis des progrès tangibles dans l'adoption, par les sociétés, d'objectifs de réduction des émissions de GES validés ou alignés sur le cadre de la Science Based Targets initiative (SBTi²), contribuant ainsi à créer et protéger la valeur à long terme de nos participations.

Risques climatiques : Sofina réalise une analyse des risques climatiques du portefeuille avec l'aide d'un conseiller technique spécialisé, afin d'évaluer les risques physiques et de transition pour un certain nombre de sociétés du portefeuille, sélectionnées en fonction de leur NAV et de leur exposition aux risques climatiques. L'analyse identifie les principaux facteurs de risque (notamment les risques réglementaires, de marché et les aléas physiques) et oriente les priorités d'engagement auprès des sociétés du portefeuille, les discussions relatives aux feuilles de route en matière de durabilité et, le cas échéant, mène à une discussion à la Portfolio Table.

Les résultats de cette analyse des risques climatiques sont progressivement intégrés dans les processus de gestion des risques et d'investissement de Sofina, notamment le

suivi du portefeuille, l'engagement auprès des sociétés du portefeuille, ainsi que le soutien ciblé qui leur est apporté en matière de transition et d'adaptation climatiques.

Gouvernance : Afin de garantir un programme cohérent et robuste en matière de durabilité et de changement climatique au sein des opérations de Sofina, un Comité ESG a été mis en place au niveau du Conseil d'Administration. Ce Comité supervise la stratégie environnementale de Sofina, y compris les risques liés au climat, les objectifs de décarbonation et le suivi de la performance. Il est composé de membres du Conseil d'Administration, dont le CEO de Sofina.

La description du Comité ESG, y compris sa composition, figure dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Au niveau du management, la fonction dédiée à la durabilité est assurée par une équipe spécialisée qui coordonne les activités quotidiennes, la mise en œuvre et l'implication des groupes de travail liés à la durabilité, et soutient l'intégration des considérations ESG dans le processus d'investissement et au sein des organes décisionnels de la Société. Elle rend compte au Leadership Council et aux Tables concernées. La gouvernance en matière de durabilité est décrite plus en détail dans la section 2.2 « Gouvernance » de la Déclaration de durabilité.

Actions : En 2025, nous avons poursuivi le développement de projets qui contribueront à notre objectif de décarboner nos opérations et d'encourager nos sociétés du portefeuille à réduire leurs propres émissions.

Des informations complémentaires sont présentées dans le point 3 « Actions liées au changement climatique » ci-dessous.

¹ Pour une description de notre analyse de double matérialité, veuillez vous référer à la section « [Analyse de double matérialité](#) » dans la Partie I.

² La [SBTi](#) est une organisation d'action climatique permettant aux entreprises et aux institutions financières du monde entier de participer à la lutte contre la crise climatique.

1. Matérialité et périmètre

Le sous thème suivant a été identifié comme matériel pour Sofina dans le cadre de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024¹:

	IMPACT NÉGATIF	RISQUES	OPPORTUNITÉS
Changement climatique – atténuation du changement climatique	Élevé	Moyens	Faible

L'atténuation du changement climatique constitue pour Sofina un risque potentiellement significatif à court terme (sur l'année de reporting) et à moyen terme (d'ici cinq ans), tant pour ses propres opérations que pour son portefeuille. Ce thème pourrait également générer des opportunités pour les sociétés du portefeuille de Sofina à moyen et à long terme.

L'Investissement responsables a également été identifié comme un sous thème matériel spécifique dans notre analyse de double matérialité, notamment en ce qui concerne la manière dont Sofina accompagne ses sociétés du portefeuille dans leur lutte contre le changement climatique. Sofina estime que l'atténuation du changement climatique peut entraîner un impact négatif potentiellement élevé et des risques modérés sur ses activités et résultats financiers.

Lors de son analyse de double matérialité, Sofina a identifié ses thématiques environnementales et climatiques matérielles en sollicitant un large éventail de parties prenantes internes, notamment le Conseil d'Administration, le senior management, les collaborateurs, les actionnaires et les partenaires d'affaires. Des groupes externes ont également été consultés, tels que des investisseurs, des experts indépendants, des sociétés du portefeuille, des consultants et des agences de notation ESG. Ces parties prenantes ont été mobilisées au moyen d'entretiens, d'ateliers en présentiel et d'enquêtes.

Sofina est une société d'investissement et la majorité de ses émissions directes liées à ses activités provient de ses

bureaux ou de ses déplacements professionnels, ce qui demeure négligeable par rapport aux émissions indirectes générées par les activités de ses investissements. Sofina n'anticipe pas d'impact matériel majeur lié aux risques et opportunités climatiques provenant de ses propres opérations à moyen ou à long terme. Malgré la taille relativement limitée de l'empreinte de ses opérations, Sofina met en œuvre des actions visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans ses opérations.

Dans le cadre de ses activités d'investissement, Sofina intervient en tant qu'actionnaire minoritaire et ne peut donc pas imposer directement des changements, mais plutôt tenter d'influencer et engager le dialogue avec les sociétés de son portefeuille. Sofina envisage ses efforts d'engagement dans un horizon de court à moyen terme, ce qui se reflète dans ses SBTs du Portefeuille. Malgré sa position minoritaire, Sofina est fière des efforts déployés pour accompagner les sociétés clés du portefeuille dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, efforts qui ont déjà porté leurs fruits grâce à une collaboration étroite visant à atteindre des objectifs communs. En définitive, Sofina est convaincue que cette démarche est non seulement la bonne à adopter, mais qu'elle est également essentielle pour créer de la valeur à long terme au sein de ses investissements et de activités.

En ce qui concerne la méthodologie de collecte des données et les périmètres, Sofina applique l'approche du contrôle opérationnel définie dans le Protocole des GES – une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise pour le calcul de son inventaire d'émissions de

GES. L'inventaire GES couvre la totalité d'une année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En 2025, les sites suivants étaient inclus :

- Bruxelles: Sofina SA
- Luxembourg: Sofina Capital S.A.
- Singapour: Sofina Asia Private Ltd.
- Londres (une partie de l'année): Sofina London Limited.

Il convient de noter qu'en raison de l'absence de contrôle opérationnel² sur un bâtiment appartenant à Sofina, situé au Boulevard d'Anvers à Bruxelles, les émissions qui y sont associées sont comptabilisées dans le scope 3 – actifs loués en aval.

Des données supplémentaires ont été collectées par le biais d'enquêtes auprès de sociétés clés du portefeuille, incluant leurs inventaires des émissions de GES pour 2024 (scopes 1, 2 et 3). Nous notons que Sofina peut encore renforcer la cohérence dans la collecte de données pour son inventaire, lesquelles sont utilisées en interne pour évaluer la performance. Sofina ne consolide pas, à ce stade, les émissions financées de son portefeuille (scope 3, catégorie 15) dans son inventaire GES, compte tenu des contraintes en matière d'homogénéité des données, de comparabilité méthodologique et de son statut d'actionnaire minoritaire.

Pour établir l'inventaire des émissions de GES par source, des estimations et des hypothèses ont été utilisées lorsque l'obtention de données vérifiées était difficile ou en l'absence de données.

¹ Pour une description de notre analyse de double matérialité, veuillez vous référer à la section « [Analyse de double matérialité](#) » dans la Partie I.

² Le bâtiment appartenant à Sofina, situé boulevard d'Anvers, est mis gratuitement à disposition d'associations caritatives pour y mener leurs propres activités.

2. Cadre des politiques environnementales

Vous trouverez ci-dessous la liste des politiques en vigueur chez Sofina relatives aux thématiques environnementales. Ces politiques soutiennent nos ambitions, notre approche en matière d'environnement ainsi que les actions menées. Le tableau présente le nom de chaque politique, une description de son contenu, son champ d'application et ses exclusions, le niveau de responsabilité le plus élevé ainsi que les interactions avec les parties prenantes. Certaines politiques peuvent être des documents internes.

POLITIQUES	DESCRIPTION DU CONTENU DE LA POLITIQUE	DESCRIPTION DU CHAMP D'APPLICATION DE LA POLITIQUE ET DE SES EXCLUSIONS	DESCRIPTION DU PLUS HAUT NIVEAU DE RESPONSABILITÉ (R) OU DU NIVEAU DE MISE EN OEUVRE (I) DE LA POLITIQUE	INTERACTIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES
Politique d'investisseur responsable	Décrit les engagements de Sofina en tant qu'investisseur responsable, les types d'investissement, le cycle de vie des investissements et les approches	Équipe d'investissement	Leadership Council, Investment Table et Portfolio Table (R) et équipe d'investissement (I)	Disponible en ligne et engagement direct avec une sélection de sociétés et fonds
Code de Conduite	Aspects généraux du positionnement de Sofina sur divers sujets de conformité. En ce qui concerne les questions environnementales, le Code de Conduite énonce les engagements de Sofina ainsi que ses attentes envers ses employés.	Employés et consultants sur site	Conseil d'Administration, Comité d'Audit et Leadership Council (R)	Disponible en ligne
Politique en matière de déplacements durables	Pour répondre à l'une des principales sources d'émissions de scope 3 de Sofina, une politique en matière de déplacements professionnels applicable à l'ensemble du groupe visant à équilibrer interactions en personne et émissions liées aux déplacements	Employés et travailleurs sur site	Leadership Council (R) Operations Table (R&I)	Document interne
Politique en matière de mobilité durable	Politique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements domicile travail des employés, incluant le déploiement de véhicules électriques pour les voitures de société.	Employés et travailleurs sur site, à l'exception de Singapour	Operations Table (R&I)	Document interne

3. Actions liées au changement climatique

3.1 Actions visant à décarboner les émissions opérationnelles

En excluant les émissions du portefeuille de Sofina, les quatre principales sources d'émissions absolues de gaz à effet de serre de Sofina sont la flotte de voitures de société (64,3% des émissions totales de GES en 2025), la combustion fixe (25,9% en 2025), les déplacements professionnels (2,5% en 2025) ainsi que les biens et services achetés (1,8% en 2025). Bon nombre de nos mesures de réduction ciblent notre flotte automobile, la performance énergétique du bâtiment et les émissions liées

aux déplacements professionnels. Sofina est en train de revoir les mesures potentielles qui pourraient être appliquées afin de réduire les émissions provenant des biens et services achetés.

Nous avons identifié les leviers de décarbonation suivants pour atteindre notre SBT (scopes 1 et 2) liés à nos opérations :

- viser à dissocier la consommation de gaz et d'électricité de la croissance de l'activité et des effectifs en augmentant le nombre de collaborateurs dans les bureaux existants ;
- modernisation et amélioration des bâtiments détenus ;

- engagement auprès des propriétaires afin de mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique dans les bureaux loués ;
- mobilité domicile-lieu de travail et déplacements professionnels traités via la décarbonation de la flotte automobile de l'entreprise et le choix du mode de transport, conformément aux politiques correspondantes : la Politique en matière de mobilité durable et la Politique en matière de déplacements durables ;
- priorité donnée à des bâtiments écologiques ou à un approvisionnement en énergie propre pour les nouveaux bureaux ;



- formation et sensibilisation aux mesures de réduction de la consommation d'énergie ; et
- investissement dans une nouvelle plateforme de données permettant de mieux suivre nos émissions de carbone et autres indicateurs ESG afin de nous aider à surveiller les progrès réalisés dans le cadre de notre plan de transition climatique.

Les activités de scope 1 mises en œuvre pour réduire les émissions incluent :

- la conversion de notre flotte de voitures de société en location vers des véhicules électriques, soutenue par la Politique en matière de mobilité durable ;
- une évaluation technique visant à analyser la fonctionnalité et l'efficacité actuelles des installations CVC ;
- la modernisation du système de chauffage central afin de réduire la combustion de gaz sur site ; et
- le remplacement d'une unité de ventilation par un modèle plus performant et plus économe en énergie, dans le cadre d'un programme de mise à niveau progressif.

Les mesures déployées pour réduire les émissions de GES provenant des sources de scope 2 comprennent :

- la sélection du nouveau bureau de Londres selon des critères stricts en matière de bâtiments écologiques et d'utilisation d'une énergie issue d'un réseau électrique décarbonné ;
- la poursuite de la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique ainsi que des améliorations du système de chauffage et de refroidissement dans les bureaux de Bruxelles détenus par Sofina ;
- l'achat d'électricité verte pour le bureau de Bruxelles ;
- la formation et la sensibilisation à la durabilité, associées à l'utilisation d'un éclairage à détection de mouvement, de commandes centralisées de la température du bâtiment et des pièces visant à réduire la consommation ; et
- la priorité donnée, à court terme, aux mesures de changement de comportement, suivie par l'introduction, à moyen terme, de mesures impliquant des dépenses opérationnelles ou d'investissement.

Les actions opérationnelles visant à soutenir la comptabilisation et la gestion des activités de décarbonation sont les suivantes :

- utilisation d'un système de données ESG sélectionné pour améliorer la collecte de données et renforcer à la fois la qualité des données collectées et leur vérifiabilité, ainsi qu'un projet pilote destiné à accompagner les sociétés du portefeuille ayant besoin

- d'un soutien pour l'inventaire et le calcul de leurs émissions de GES via notre système de données ;
- achat d'électricité verte pour les bureaux de Bruxelles et du Luxembourg de Sofina ; et
- engagement pluriannuel pour l'achat de certificats carbone pour les années de reporting 2024 à 2026.

3.2 Actions visant à décarboner les émissions du portefeuille

En tant qu'actionnaire minoritaire, Sofina privilégie une approche fondée sur l'engagement actif et l'influence, plutôt que sur un contrôle opérationnel pour décarboner son portefeuille. Les efforts de décarbonation se concentrent sur l'engagement, une participation dans la gouvernance et l'élaboration de feuilles de route structurées en matière de durabilité, en priorisant les sociétés du portefeuille selon le capital investi, l'exposition sectorielle aux risques liés à la transition climatique et la pertinence de leurs émissions. Pour consolider son approche d'investissement responsable, Sofina a mis en œuvre les actions suivantes :

- formation de l'équipe d'investissement au cadre SBTi et à ses avantages pour les entreprises, accompagnée d'une présentation d'étude de cas portant sur une société du portefeuille disposant d'objectifs SBT approuvés ;
- réalisation de la première analyse des risques climatiques de Sofina, comprenant un screening du portefeuille de Sofina Direct afin de produire une matrice de matérialité des risques ; des études pilotes approfondies ont ensuite évalué l'exposition aux risques climatiques et l'impact financier de d'une sélection de sociétés du portefeuille, sélectionnées sur la base de la NAV et de l'exposition aux risques climatiques ;
- communication des résultats de l'analyse des risques climatiques à l'équipe d'investissement, et du plan visant à renforcer l'engagement auprès des sociétés du portefeuille concernant l'identification des risques liés au changement climatique, ainsi que l'élaboration de plans d'action et d'objectifs pour réduire leurs émissions et se préparer aux risques physiques potentiels¹ ;
- poursuite de l'engagement auprès des sociétés du portefeuille via l'exercice de feuille de route en matière de durabilité (voir point 2.1.2 « Engagement post-investissement : feuilles de route en matière de durabilité »), en priorisant l'engagement fondé selon la NAV et le niveau de préparation à SBTi, notamment en matière de mesure des émissions de GES et de la définition d'objectifs, ainsi

¹ Ces travaux soutiendront les informations de Sofina relatives aux risques et opportunités climatiques – qu'ils soient liés à la transition ou aux impacts physiques – en conformité avec le Groupe de Travail sur les Informations Financières Liées au Climat (TCFD).

- qu'en renforçant la collecte de données et en élargissant le nombre de sociétés engagées;
- élaboration de plans d'engagement pluriannuels, incluant la décarbonation du portefeuille et la mise en place d'objectifs GES, indépendamment du niveau de maturité de développement de la société.

Nous continuerons d'avancer de manière stratégique dans l'évaluation des risques et opportunités climatiques, ainsi que dans le renforcement de notre résilience.

4. Objectifs

En 2024, après avoir réalisé son analyse de double matérialité, Sofina a défini des objectifs de réduction des émissions de GES alignés sur l'Accord de Paris et a obtenu l'approbation officielle de la SBTi pour les objectifs suivants :

- SBTs pour les scopes 1 et 2 : Sofina SA s'engage à réduire de 42% ses émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2023.
- SBTs du Portefeuille (scope 3) : Sofina SA s'engage à ce que 42,3% de Sofina Direct en capital investi fixe des objectifs validés par SBTi d'ici 2029, par rapport à l'année de référence 2022¹.




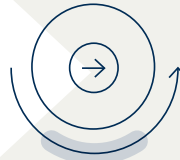
Les SBTs de scope 3 de Sofina couvrent 48% de la valeur totale de ses investissements et emprunts en 2022.

SBTi considère nos objectifs de scope 1 et 2 comme adaptés à une trajectoire visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Nos SBTs du Portefeuille (scope 3) concernent Sofina Direct, où nous exerçons une influence sur les sociétés du portefeuille par notre présence dans leurs organes décisionnels. Nos engagements relatifs aux SBTs du Portefeuille (scope 3) soutiennent également notre ambition d'être un investisseur responsable.

Comme décrit plus en détail dans le Rapport de rémunération, la performance liée aux SBTs du Portefeuille (scope 3) est intégrée au plan d'incitation à long terme, qui s'applique notamment au CEO et aux autres membres du Leadership Council.

Le cadre SBTi nous aide à aborder de manière exhaustive les impacts opérationnels et ceux du portefeuille, en tenant compte du rôle d'influence de Sofina en tant qu'investisseur minoritaire. Ces objectifs carbone soutiennent également notre plan de transition climatique en définissant des réductions annuelles permettant à Sofina de s'aligner sur une trajectoire « zéro net ».

Depuis l'approbation de nos SBTs en 2024, nous avons commencé à intégrer ces objectifs dans notre processus d'investissement et avons réalisé de nouveaux progrès en 2025 :

ORIGINATION	DUE DILIGENCE	PHASE DE DÉTENTION	SORTIE
<ul style="list-style-type: none"> Nous privilégions les opportunités d'investissement qui disposent d'objectifs approuvés par le SBTi ou qui s'engagent à en définir. 	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe d'investissement est formée au cadre SBTi, ainsi qu'à la manière de les aborder avec les sociétés cibles. Cette démarche a été soutenue par des conseillers externes, en s'appuyant sur un argumentaire interne. Nous réalisons une analyse approfondie des pratiques de mesure des émissions et de décarbonation des sociétés cibles afin d'évaluer leur degré de préparation à une approbation par le SBTi. SBTi. Nous normalisons l'intégration d'un engagement SBTi dans les term sheets relatives aux opportunités d'investissement. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous incitons nos sociétés du portefeuille à définir des SBTs grâce à notre exercice de feuille de route en matière de durabilité (voir point 2.1.2 de la section « Stratégie »). Nous les aidons à mesurer leurs émissions de GES et à développer leurs SBTs par le biais d'échanges entre pairs, de conseils techniques et de recommandations de conseillers de confiance. Grâce à notre présence dans les organes décisionnels de nos sociétés du portefeuille, nous soulignons l'importance de nous adapter à un cadre externe de référence afin d'améliorer notre crédibilité vis-à-vis des parties prenantes et la préparation réglementaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous évaluons la volonté des sociétés du portefeuille d'adopter des SBTs à la sortie afin d'attirer des investisseurs partageant le même état d'esprit et contribuer à une éventuelle création de valeur. 

¹ Les activités de Sofina Fonds Privés sortent du champ d'application de nos SBTs du Portefeuille et sont couverts par un cadre ESG spécifique à Sofina Fonds Privés. Voir plus dans la section « Stratégie ».

5. Indicateurs et performance en matière de changement climatique

5.1 Indicateurs et performance énergétiques clés

La consommation d'énergie de Sofina par source est résumée ci-dessous.

CONSUMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE	DONNÉES COMPARATIVES	ANNÉE DE RÉFÉRENCE
Consommation d'énergie fossile (MWh)	930,00	663,99
Consommation d'énergie d'origine nucléaire (MWh)	39,32	142,38
Consommation d'énergie issue de sources renouvelables (MWh)	280,10	323,95
Consommation totale d'énergie (MWh)	1.249,42	1.130,32

5.2 Indicateurs et performance clés en matière de GES (opérations de Sofina)

Les scopes d'émissions de GES de Sofina par source, pour les opérations de Sofina, sont présentés ci-dessous.

	DONNÉES RÉTROSPECTIVES				JALONS ET ANNÉES CIBLES		
	ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2023	2024	2025	% 2025/ 2024	2025	2030	OBJECTIF ANNUEL EN % / ANNÉE DE RÉFÉRENCE
Émissions brutes de GES de scope 1 (en tCO₂e)	216	158	118	-26%			
% des émissions de GES de scope 1 couvert par des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés	0%	0%	0%	-	146	134	-37%
Émissions brutes de GES de scope 2 basées sur la localisation (en tCO₂e)	15	25	29	+15%			
Émissions brutes de GES de scope 2 basées sur le marché (en tCO₂e)	56	65	70	+8%			
Émissions brutes indirectes de GES de scope 3 (en tCO₂e)	871	2.328	2.597	+12%			
1. Biens et services achetés	56	1.526	1.765	+16%			
2. Biens d'investissement	17	14	20	+43%			
3. Activités liées aux secteurs des combustibles et de l'énergie	46	54	45	-16%			
4. Transport et distribution en amont	-	-	-	-			
5. Déchets produits lors de l'exploitation	1	1	1	-4%			
6. Voyages d'affaires	715	685 ¹	711	+4%			
7. Déplacements domicile-travail des salariés	38	39	46	+20%	-	-	-
8. Actifs loués en amont	-	-	-	-			
9. Acheminement en aval	-	-	-	-			
10. Transformation des produits vendus	-	-	-	-			
11. Utilisation des produits vendus	-	-	-	-			
12. Traitement en fin de vie des produits vendus	-	-	-	-			
13. Actifs loués en aval	0	10	9	-14%			
14. Franchises	-	-	-	-			
15. Investissements	-	-	-	-			
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (en tCO₂e)	1.143	2.551	2.784	+9%			
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (en tCO₂e)	1.103	2.511	2.743	+9%			

¹ Le périmètre des déplacements professionnels a été élargi afin d'y inclure les hôtels et autres frais d'hébergement. Ce changement de méthode explique la révision du chiffre pour 2024 (de 669 à 685 tCO₂e) par rapport à celui publié dans le Rapport annuel 2024.

Pour notre objectif couvrant les scopes 1 et 2, nous avons atteint les réductions attendues, avec une diminution de 37% réalisée (par rapport aux 12% requis par la SBTi).

Étant donné l’empreinte essentiellement liée aux bureaux de Sofina et la dépendance à des actifs loués, certains indicateurs d’intensité concernant l’énergie, l’eau et les déchets ne sont pas encore disponibles de manière homogène pour l’ensemble des sites. La disponibilité des données devrait s’améliorer à mesure que Sofina déploie progressivement sa plateforme de données ESG et renforce ses processus de collecte.

5.3 Indicateurs et performance clés en matière de GES pour le portefeuille de Sofina

En ce qui concerne les progrès réalisés par rapport à nos SBTs du Portefeuille (scope 3), au 31 décembre 2025, 22,5% de notre capital investi était alloué à des sociétés disposant d’objectifs validés par la SBTi, dépassant ainsi le niveau minimal requis par la trajectoire linéaire de la SBTi, fixé à 21,3% pour 2025.

Sociétés du portefeuille disposant d’objectifs validés par SBTi

	2025	2024	2023
# sociétés du portefeuille disposant d’objectifs validés par SBTi	9	8	5
Sociétés du portefeuille disposant d’objectifs validés par SBTi en % de capital investi	22,5%	19,77%	18,36%

6. Elimination des GES et crédits carbone



Sofina achète des certificats carbone destinés à être utilisés sur une base annuelle. En 2025, nous avons pris un engagement de trois ans avec Soil Capital afin de couvrir nos émissions de scopes 1 et 2 ainsi que certaines sources de scope 3. Soil Capital œuvre à la restauration des sols et des écosystèmes européens en soutenant de meilleurs systèmes alimentaires en Belgique, au Royaume-Uni et en France.

Nous soulignons que les certificats carbone se distinguent des crédits carbone : les certificats ne peuvent ni être utilisés pour la compensation, ni permettre de déclarer une neutralité carbone. Toutefois, Sofina considère qu’il est essentiel d’agir concrètement dès aujourd’hui en soutenant des initiatives de lutte contre le changement climatique fondées sur la nature, présentant des bénéfices à la fois environnementaux et sociaux, tout en poursuivant résolument la mise en œuvre de notre trajectoire de décarbonation à long terme.

7. Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et des opportunités potentielles liées au climat

En 2025, Sofina a lancé une analyse des risques et opportunités liés au climat, couvrant les principales sociétés de son portefeuille, tandis que notre analyse de double matérialité menée en 2024 couvrait déjà cet exercice pour nos opérations. Cette analyse soutient la compréhension par Sofina des implications financières potentielles des risques de transition et des risques physiques liés au climat pour les sociétés du portefeuille sélectionnées, notamment les impacts sur les coûts d’exploitation, la résilience des actifs et l’exposition aux effets de la tarification du carbone. Les enseignements issus de cet exercice contribuent à orienter les priorités d’engagement et les considérations relatives à la création de valeur à long terme.

Cet exercice se poursuivra en 2026 et l’évaluation des risques climatiques physiques et de transition sera intégrée dans le processus actuel de due diligence.

Informations sociales

Personnel propre de Sofina: Les collaborateurs de Sofina jouent un rôle central dans la mise en œuvre de la stratégie d'investissement à long terme de la Société et dans la gestion quotidienne de ses activités. S'inscrivant dans un cadre organisationnel collaboratif dénommé « One Team », les collaborateurs de l'ensemble des bureaux de Sofina contribuent à la gestion du portefeuille d'investissements, au développement des relations d'affaires et au bon fonctionnement des opérations du groupe. Sofina veille à maintenir un environnement de travail professionnel, inclusif et bienveillant, reposant sur une gouvernance, des politiques et des pratiques appropriées, afin d'attirer, de développer et de fidéliser durablement des talents qualifiés.

Au 31 décembre 2025, le personnel propre de Sofina comptait 83 collaborateurs, répartis sur quatre bureaux. Les collaborateurs sont employés par différentes entités du groupe Sofina, à savoir Sofina SA en Belgique, Sofina Invest SA et Sofina Capital SA au Luxembourg, Sofina Asia Private Ltd. à Singapour et Sofina London Ltd. au Royaume-Uni.

En 2025, Sofina a étendu ses activités au Royaume-Uni avec l'ouverture d'un bureau à Londres. Sauf indication contraire, les informations présentées dans cette section concernent exclusivement le personnel propre de Sofina et n'incluent pas les collaborateurs des sociétés du portefeuille.

Stratégie : La stratégie relative au personnel de Sofina est définie au niveau du groupe et mise en œuvre dans l'ensemble des bureaux, avec des adaptations locales lorsque cela est nécessaire afin de tenir compte des exigences légales applicables et des conditions des marchés du travail locaux. Cette stratégie vise à soutenir la pérennité de l'organisation en permettant à Sofina d'attirer, de développer et de fidéliser, sur le long terme, des collaborateurs disposant des compétences et de l'expérience nécessaires à la conduite de ses activités.

Dans ce contexte, Sofina cherche à recruter des talents partageant des valeurs communes tout en favorisant la diversité, et à promouvoir un cadre organisationnel collaboratif dénommé « One Team », qui soutient une coopération efficace entre fonctions et zones géographiques. La stratégie relative au personnel vise à permettre aux collaborateurs de contribuer aux objectifs de la Société et de s'inscrire dans une culture d'entreprise bienveillante, propice à une performance efficace et à une création de valeur durable.

Sofina considère qu'une culture d'entreprise inclusive et performante soutient à la fois le succès à long terme de l'entreprise et un impact sociétal positif, et constitue dès lors un élément essentiel de son approche en matière de gestion du personnel propre.

Conformément à cette stratégie, Sofina a identifié trois axes prioritaires relatifs au personnel :

- le maintien et le soutien d'un personnel diversifié et inclusif, reflétant le caractère international des activités du Groupe ;
- le développement des compétences et des capacités des collaborateurs par la formation et le développement professionnel ;
- la promotion de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ainsi que du bien-être des collaborateurs.

Ces axes structurent les politiques, actions et initiatives de Sofina relatives à son personnel propre et constituent la base de l'évaluation des impacts, risques et opportunités (« IRO ») matériels en matière sociale.

Gouvernance : Le Conseil d'administration de Sofina supervise l'approche stratégique relative aux IRO identifiés ainsi qu'aux sous-thèmes matériels correspondants, notamment en ce qui concerne les ressources, les actions, la performance, le reporting et les processus associés. Le CEO, membre du Conseil d'administration, est responsable de la gestion opérationnelle quotidienne, y compris de la stratégie, des politiques et des initiatives relatives au

personnel, dans le cadre défini par le Conseil. La mise en œuvre de la stratégie relative au personnel est soutenue par plusieurs fonctions et instances internes, notamment :

- l'équipe des ressources humaines (« RH »), responsable du cycle de vie des collaborateurs (recrutement, intégration, gestion des talents, évaluation de la performance, formation et développement, départs), et de l'application équitable de ces processus ;
- l'Operations Table, qui soutient la coordination et la mise en œuvre de certaines initiatives relatives au personnel au sein de l'organisation ;
- la Green team, qui soutient l'équipe RH et l'Operations Table dans la mise en œuvre d'initiatives liées à la culture d'entreprise, à l'engagement des collaborateurs, au bénévolat et aux actions caritatives dans l'ensemble des bureaux ;
- le groupe de travail diversité, équité et inclusion (« DEI »), qui contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des initiatives en matière de diversité.

Actions : Sofina a mis en œuvre un ensemble d'actions visant à répondre aux enjeux matériels relatifs au personnel identifiés dans le cadre de son analyse de double matérialité (« DMA »). Des informations complémentaires sur ces actions sont présentées dans la section « Actions » ci-dessous.

1. Matérialité et périmètre

La stratégie relative au personnel décrite dans cette section s'applique exclusivement aux collaborateurs de Sofina. Bien que Sofina puisse aborder avec certaines sociétés du portefeuille des sujets liés au personnel dans le cadre de son approche ESG globale, ces activités sont distinctes de la gestion du personnel propre de Sofina et ne relèvent pas du périmètre de la présente section, sauf mention expresse.

Dans le cadre de cette DMA, Sofina a évalué les impacts actuels et potentiels de ses activités sur son personnel propre, ainsi que les risques et opportunités associés, conformément aux exigences des ESRs. Cette analyse

s'est appuyée sur une enquête menée auprès de ses collaborateurs, complétée par des échanges ciblés avec certains représentants de ceux-ci. Des contributions complémentaires ont été recueillies auprès de parties prenantes internes, notamment des membres du management et des représentants des fonctions clés. Des points de vue externes ont également été pris en compte, notamment ceux de sociétés du portefeuille, de consultants externes, d'organisations à but non lucratif, de partenaires financiers ainsi que d'agences de notation et de classement ESG.

Les résultats ont été analysés afin d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels affectant le personnel propre de Sofina. Les conclusions de cette évaluation ont servi de base à l'identification des sous-sous-thèmes matériels relatifs au personnel présentés dans la présente section.

L'horizon temporel retenu pour les impacts, risques et opportunités liés au personnel est le court à moyen terme, conformément à l'analyse de double matérialité de la Société. Sur la base de cette évaluation, les quatre sous-sous-thèmes suivants ont été identifiés comme matériels pour Sofina en ce qui concerne son personnel propre :

	IMPACT POSITIF	IMPACT NÉGATIF	RISQUES	TERME
Équilibre entre vie professionnelle et vie privée		Moyen	Faibles	Horizon court à moyen terme
Égalité femmes-hommes et égalité de rémunération		Moyen	Faibles	Horizon court à moyen terme
Formation et développement des compétences	Moyen		Faibles	Horizon court à moyen terme
Diversité	Haut		Moyens	Horizon court à moyen terme

L'engagement et le bien-être des collaborateurs ont également été identifiés comme un sous-thème matériel spécifique à Sofina et pertinent pour cette section.

	IMPACT POSITIF	IMPACT NÉGATIF	RISQUES	TERME
Engagement et bien-être des collaborateurs	Moyen		Moyens	Horizon court à moyen terme

L'ensemble des sous-sous-thèmes matériels identifiés concernent le personnel propre de Sofina et sont principalement associés à des impacts sur les collaborateurs, ainsi qu'aux risques et opportunités correspondants pour la Société. Sofina considère qu'une

gestion insuffisante de ces enjeux pourrait entraîner, entre autres, une augmentation du taux de rotation du personnel, une diminution de l'engagement des collaborateurs, une perte de compétences clés et des impacts réputationnels. À l'inverse, une gestion efficace

de ces enjeux contribue à la stabilité des effectifs, au développement des compétences et à la résilience organisationnelle.

2. Cadre des politiques sociales

Sofina a mis en place un ensemble de politiques et de lignes directrices internes encadrant les questions relatives au personnel, avec pour objectif de garantir des conditions de travail justes et équitables, de soutenir le bien-être des collaborateurs et de promouvoir un environnement de travail professionnel et inclusif. Ces politiques s'appliquent au personnel propre de Sofina et sont mises en œuvre conformément aux exigences légales applicables dans les juridictions où le groupe exerce ses activités. Elles font l'objet de revues périodiques afin d'en assurer la pertinence continue et la conformité.

LIGNES DIRECTRICES / POLITIQUES	DESCRIPTION DU CONTENU	CHAMP D'APPLICATION OU EXCLUSIONS	PLUS HAUT NIVEAU RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE	INTERACTIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES
Code de Conduite	Valeurs et normes de conduite de Sofina, fournissant des orientations sur les pratiques commerciales éthiques, notamment en matière de lutte contre la corruption et la fraude, de droits humains, de pratiques sur le lieu de travail, de protection de la vie privée, de santé et sécurité, d'ESG et de diversité	Collaborateurs et travailleurs sur site	CEO, Compliance Officer et General Counsel	Disponible en ligne , accompagné de formations destinées aux collaborateurs. Le code spécifique applicable aux fournisseurs est disponible sur le site internet
Règlement de travail	Orientations relatives aux conditions d'emploi et aux règles sur le lieu de travail, incluant les comportements attendus, les conventions collectives, la non-discrimination et le temps de travail	Collaborateurs en Belgique	Head of HR & Talent	Document de politique interne
Manuel du personnel	Politique similaire au règlement de travail, incluant des informations destinées aux travailleurs sur site concernant les valeurs de Sofina, la diversité, la santé et la sécurité, ainsi que la prévention du harcèlement et de l'intimidation	Collaborateurs au Royaume-Uni	Head of HR & Talent	Document de politique interne
Rémunération	Politique de rémunération applicable aux personnes impliquées dans la gestion de Sofina ; politique conforme au Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et à l'article 7:89/1 du Code belge des sociétés et des associations	CEO, autres membres du Leadership Council et membres du Conseil d'administration	Rémunération des administrateurs non exécutifs (R & I) : Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Comité de rémunération. Rémunération du CEO et des autres membres du Leadership Council : Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération ¹ .	Disponible en ligne
Dépliant de consignes de sécurité	Document relatif à la santé et à la sécurité, incluant les référents locaux pour chaque bureau. Il traite notamment des incidents, des évaluations et des cyberattaques	Collaborateurs et travailleurs sur site	Operations Table	Document de politique interne
Politique de congés	L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée constitue une priorité clé pour Sofina	Collaborateurs des quatre bureaux	Head of HR & Talent	Document de politique interne
Politique de télétravail structurel	Politique interne décrivant les conditions et modalités applicables au télétravail structurel	Collaborateurs des quatre bureaux	Head of HR & Talent	Document de politique interne (repris sous forme d'avenant au contrat de travail en Belgique et au Luxembourg)
Lignes directrices en matière de bénévolat local	Orientations destinées aux équipes locales afin d'identifier des activités de bénévolat en adéquation avec la mission de Sofina visant à générer un impact sociétal positif	Collaborateurs des quatre bureaux	Operations Table	Document interne
Cadre des objectifs collectifs	Définit les objectifs collectifs annuels applicables aux collaborateurs, couvrant notamment la formation, l'activité physique et le bénévolat, ainsi que les conditions dans lesquelles l'atteinte de ces objectifs peut donner lieu à un bonus collectif	Collaborateurs des quatre bureaux	Operations Table (R), en coordination avec les RH (I)	Communication interne aux collaborateurs ; objectifs et progrès communiqués en interne

Le Code de Conduite de Sofina décrit la manière dont la Société construit un environnement de travail inclusif, exempt de toute forme de discrimination, accueillant chaque personne indépendamment de son origine, de sa race, de son orientation sexuelle, de son genre, de son origine ethnique, de son parcours éducatif et culturel ou de son expérience professionnelle. Comme précisé dans son Code de Conduite, Sofina reconnaît les principes de l'Organisation internationale du travail ainsi que les autres réglementations et bonnes pratiques en matière de droits humains.

¹ Afin de prévenir tout conflit d'intérêts lors de l'élaboration, de la révision et de la mise en œuvre de la politique de rémunération, ni le CEO ni aucun autre membre du Leadership Council ne participe aux délibérations du Comité de rémunération concernant sa propre rémunération.

3. Actions

Compte tenu du rôle central joué par ses collaborateurs dans la conduite de ses activités, Sofina a mis en œuvre un ensemble d'actions et de mesures visant à soutenir son personnel propre et à répondre aux enjeux matériels relatifs au personnel identifiés dans le cadre de son analyse de double matérialité (DMA). Ces actions et mesures portent notamment sur le soutien au développement et à l'engagement des collaborateurs, la promotion d'un environnement de travail équitable et inclusif, ainsi que l'amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Dans ce contexte, Sofina a mis en place des mécanismes destinés à accompagner ses collaborateurs au moyen de retours réguliers, d'initiatives de formation et de développement, ainsi que de processus d'engagement structurés. Les actions mises en œuvre au cours de l'exercice incluent notamment des mesures visant à promouvoir un environnement de travail sain et autonome, à soutenir la diversité et l'inclusion tout au long du cycle de vie des collaborateurs, à proposer des formations alignées à la fois sur les besoins des collaborateurs et ceux de l'organisation, à offrir des opportunités de stages au sein des différents bureaux et équipes, ainsi qu'à recueillir des retours bidirectionnels afin d'alimenter un processus d'amélioration continue.

Conformément à ses engagements ESG, Sofina a poursuivi tout au long de l'année 2025 le déploiement d'initiatives visant à favoriser le bien-être des collaborateurs, à renforcer l'impact sociétal et à consolider la responsabilité environnementale. Ces initiatives visent à reconnaître les collaborateurs comme des parties prenantes clés du parcours de développement durable de Sofina.

Par ailleurs, dans le cadre de son engagement ESG plus large, Sofina collecte certaines informations relatives au personnel auprès de certaines sociétés du portefeuille. En 2025, des données ont été recueillies auprès de sociétés clés du portefeuille concernant leurs indicateurs relatifs au à leur propre personnel, notamment en matière de diversité au niveau du leadership, d'engagement et de satisfaction des collaborateurs, de formation, de santé et de sécurité, ainsi que d'indicateurs connexes. Le périmètre des sociétés du portefeuille sollicitées ainsi que le niveau de détail des données collectées sont susceptibles d'évoluer au fil du temps. Ces informations font l'objet d'un reporting

distinct et ne sont pas incluses dans les indicateurs relatifs au personnel propre de Sofina. Des informations complémentaires figurent dans la section « [Indicateurs du portefeuille](#) » du présent Rapport annuel.

3.1 Recrutement

Sofina recrute des profils partageant une approche fondée sur un « growth mindset ».

Dans le cadre des processus de sélection et de recrutement, Sofina a mis en place un panel de sélection incluant les ressources humaines, afin de garantir la diversité des points de vue et l'alignement avec les autres objectifs relatifs aux collaborateurs tout au long du processus de recrutement. Ces pratiques s'appuient sur des lignes directrices en matière de recrutement, de rétention et de promotion, elles-mêmes fondées sur les cinq valeurs de Sofina : Chercher la croissance, Travailler ensemble pour réussir, Prendre l'initiative, Viser au-delà de l'excellence et Trouver l'équilibre.

3.2 Engagement des collaborateurs

La fourniture et la collecte de retours des collaborateurs contribuent à faire de Sofina un environnement de travail attractif et à renforcer sa culture d'entreprise. Sofina considère que le feedback doit être bidirectionnel et s'efforce d'intégrer les retours constructifs dans ses activités et ses modes de fonctionnement. À cette fin, Sofina met en œuvre les actions suivantes en matière d'engagement des collaborateurs :

- des échanges réguliers sont organisés avec les collaborateurs afin de comprendre leurs besoins en matière de développement, leurs aspirations professionnelles et de leur fournir un retour constructif allant au-delà des seules évaluations annuelles de performance ;
- des enquêtes périodiques d'engagement des collaborateurs sont menées afin de recueillir les retours de l'ensemble de l'organisation ;
- afin de renforcer le sentiment d'appartenance, des réunions mensuelles « virtual village meetings » sont organisées pour partager des informations et des perspectives sur la Société et recueillir les retours des collaborateurs ;
- en 2025, Sofina a organisé son événement périodique « Sofina getaway », réunissant l'ensemble des collaborateurs de ses différents bureaux lors d'un rassemblement en présentiel. Cet événement a constitué

une opportunité privilégiée de favoriser les échanges directs, de renforcer les relations interpersonnelles et de mieux se connaître. Des revues stratégiques et d'investissement ainsi que des sessions de formation ont également été organisées à cette occasion afin de recueillir des retours bidirectionnels sur la mission et la stratégie de la Société.

3.3 Diversité et inclusion

La diversité, l'équité et l'inclusion constituent des éléments essentiels du cadre organisationnel de Sofina, dénommé « One Team », et se reflètent dans l'approche de la Société en matière de gestion de son personnel propre. À l'issue de l'analyse de double matérialité, la diversité a été identifiée comme un sous-thème matériel, présentant un impact positif élevé et des risques moyens à court et moyen terme. Dans ce contexte, Sofina appréhende la diversité de manière large, incluant notamment le genre, la nationalité, l'âge, l'origine socio-économique, le parcours éducatif et culturel, ainsi que l'expérience professionnelle.

Au cours des dernières années, Sofina a progressivement intégré les considérations liées à la diversité, à l'équité et à l'inclusion (DEI) tout au long du cycle de vie des collaborateurs, avec une attention particulière portée au recrutement, à l'intégration, à la gestion de la performance et au développement de carrière. Les actions menées ont notamment consisté à élargir la diversité du vivier de talents, à diversifier les points de vue impliqués dans les processus de sélection et de recrutement, à revoir les pratiques d'entretien et à intégrer les principes DEI dans les processus d'intégration et d'évaluation de la performance. Des initiatives de sensibilisation, telles que des ateliers sur la culture inclusive et les biais inconscients, ont également été organisées.

L'égalité femmes-hommes et l'égalité de rémunération ont été identifiées, dans le cadre de l'analyse de double matérialité, comme des domaines présentant des impacts négatifs moyens et des risques faibles à court et moyen terme en cas de gestion insuffisante. En réponse, Sofina a pris des mesures visant à améliorer l'équilibre entre les genres aux niveaux du management et de la direction. La Société a entamé en 2024 l'analyse de son écart de rémunération non ajusté entre les genres et prévoit de poursuivre cette analyse en 2026.

La gouvernance des sujets DEI est soutenue par un groupe de travail dédié à la diversité, à l'équité et à l'inclusion, créé

en 2020, qui contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des initiatives DEI dans l'ensemble des bureaux de Sofina, en cohérence avec les valeurs et la stratégie de la Société. Les principes DEI sont également reflétés dans le Code de conduite de Sofina, qui promeut un environnement de travail inclusif et exempt de toute discrimination, et s'applique à l'ensemble de l'organisation.

Les actions concrètes mises en œuvre par Sofina pour soutenir la diversité et l'inclusion comprennent notamment :

- le respect, voire le dépassement, de l'exigence de diversité de genre d'au moins un tiers au sein du Conseil d'administration, telle que prévue à l'article 7:86 du Code belge des sociétés et des associations, tout en promouvant la diversité aux niveaux du management et de la direction ;
- le renforcement de la diversité de genre au niveau du Leadership Council ;
- le soutien à la diversité des âges et au renouvellement des instances dirigeantes grâce à l'introduction des plans d'options sur actions « Switch », facilitant la rotation des membres du Leadership Council ;
- l'implication conjointe des ressources humaines et de panels diversifiés dans les processus de sélection et de recrutement afin de promouvoir la diversité des perspectives dans les décisions d'embauche ;
- le renforcement de la diversité de genre au sein des organes décisionnels, notamment via les Investment, Portfolio et Operations Tables ;
- la mise en œuvre de pratiques de rétention, de recrutement et de promotion visant à améliorer progressivement la diversité, y compris la diversité de genre, au sein de l'organisation ;

- la participation à des initiatives externes, telles que Level20, visant à soutenir la représentation des femmes dans les métiers de l'investissement en Europe.

Par ailleurs, Sofina s'attache à promouvoir l'équité tout au long du cycle de vie des collaborateurs en favorisant un traitement équitable, un accès égal aux opportunités et aux perspectives d'évolution pour l'ensemble des collaborateurs. À titre d'exemple, des dispositifs permettant aux deux parents de bénéficier d'un congé de maternité et de paternité sans conséquence financière négative, indépendamment du genre, ont été mis en place.

3.4 Formation et développement des compétences

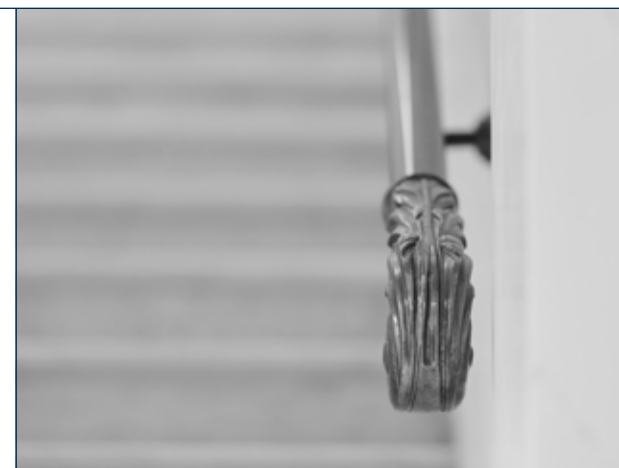
La formation et le développement des compétences ont été identifiés, dans le cadre de l'analyse de double matérialité, comme un sous-thème matériel, présentant un impact positif moyen et des risques moyens à court et moyen terme. Dans un environnement économique, réglementaire et technologique en constante évolution, Sofina considère le développement continu des compétences et des capacités de ses collaborateurs comme essentiel à la mise en œuvre efficace de ses activités et à la pérennité de l'organisation.

La formation et le développement constituent un pilier central de l'approche de Sofina en matière de gestion des talents et reposent sur une combinaison d'opportunités d'apprentissage collectives et individuelles. Sofina offre à ses collaborateurs un accès à des programmes de formation

structurés et à des plateformes d'apprentissage externes, notamment LinkedIn Learning, CoachHub, des programmes de grandes écoles et la Sofina Academy. Les thématiques de formation couvrent notamment les sujets de gouvernance et de conformité (tels que la cybersécurité, la lutte contre la corruption et la fraude), les compétences professionnelles et interpersonnelles (dont la négociation et le leadership), les formations linguistiques, ainsi que des thématiques émergentes en lien avec les activités de Sofina, telles que les enjeux ESG et climatiques.

En complément des programmes de formation formels, Sofina accorde une importance particulière au dialogue continu et au feedback afin de soutenir le développement des collaborateurs. Des échanges réguliers entre collaborateurs et managers sont organisés afin d'aborder les besoins de développement, les aspirations professionnelles et la performance, en complément des processus formels d'évaluation. Des enquêtes ponctuelles d'engagement des collaborateurs sont également utilisées pour recueillir des retours sur les sujets de formation, de développement et d'engagement plus larges, dans une logique d'amélioration continue.

La formation et l'engagement sont également soutenus par des initiatives collectives visant à favoriser le partage de connaissances et la collaboration au sein de l'organisation. Celles-ci incluent des réunions virtuelles mensuelles réunissant des collaborateurs de différents bureaux afin de partager des informations et d'échanger des retours, ainsi que des événements en présentiel organisés périodiquement. En 2025, Sofina a notamment organisé un



événement « offsite » à l'échelle du groupe, combinant des sessions de formation, des discussions stratégiques et des ateliers collaboratifs, offrant une opportunité d'interaction interéquipes et d'apprentissage partagé.

Sofina associe également ses efforts en matière de formation et de développement à ses initiatives plus larges relatives au personnel. Des indicateurs liés à la formation sont intégrés dans le cadre annuel des objectifs collectifs applicables aux collaborateurs, soulignant l'importance accordée à l'apprentissage continu et au développement des compétences au sein de l'organisation.

Dans la mise en œuvre de ces actions, Sofina tient compte à la fois des besoins organisationnels, tels que l'adaptation à des évolutions réglementaires, technologiques et de marché, et des besoins individuels de développement des collaborateurs aux différentes étapes de leur carrière. Les pratiques en matière de formation et de développement font l'objet de revues périodiques afin d'en évaluer l'efficacité et d'identifier des axes d'amélioration.

Aux fins du suivi de la formation et du développement des compétences, des informations relatives au personnel sont collectées et communiquées sur une base annuelle, sur un périmètre consolidé couvrant les opérations directes et les collaborateurs de Sofina. La période de reporting s'étend du 1er janvier au 31 décembre. En 2025, les données sociales relatives à la formation et au développement ont été collectées sur l'ensemble des sites d'exploitation de Sofina, à Bruxelles, Luxembourg, Singapour et au Royaume-Uni.

3.5 Équilibre entre vie professionnelle et vie privée et bien-être des collaborateurs

L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée a été identifié, dans le cadre de l'analyse de double matérialité, comme un enjeu matériel, présentant un impact négatif potentiel moyen et des risques faibles à court et moyen terme. Sofina considère qu'une attention insuffisante portée à cet enjeu pourrait entraîner une augmentation du taux de rotation du personnel, une perte de compétences clés et, indirectement, des effets défavorables sur la continuité des activités.

Sofina a dès lors mis en œuvre des mesures visant à soutenir la capacité des collaborateurs à concilier leurs responsabilités professionnelles et personnelles et à préserver leur bien-être

physique et mental. Ces mesures s'appuient sur le Code de conduite, le règlement de travail et la politique de congés de Sofina, qui définissent des principes directeurs applicables à l'ensemble de l'organisation. Dans ce contexte, Sofina procède à un étalonnage des droits aux congés annuels dans l'ensemble des pays où elle opère, incluant les jours fériés légaux et les congés supplémentaires, afin d'assurer une adéquation avec les pratiques de marché locales.

Des modalités de travail flexibles sont proposées dans l'ensemble des implantations, incluant la possibilité de télétravailler jusqu'à deux jours par semaine, permettant aux collaborateurs de mieux gérer leur temps de trajet et leurs responsabilités personnelles. Les dispositifs de congé familial et parental sont encouragés indépendamment du genre, et Sofina veille à ce que la prise d'un congé de maternité ou de paternité n'entraîne pas de conséquences financières défavorables pour les collaborateurs.

3.6 Renforcer un environnement de travail cohésif

Sofina considère qu'un environnement de travail cohésif constitue un facteur clé d'engagement, de collaboration et de fidélisation des collaborateurs. Afin de renforcer la cohésion entre les équipes et les zones géographiques, Sofina a mis en place un ensemble d'initiatives visant à développer les relations interpersonnelles et à encourager la participation collective.

Les actions concrètes mises en œuvre comprennent notamment :

- l'encouragement des collaborateurs à prendre l'intégralité de leurs congés annuels afin de réduire le risque d'épuisement professionnel ;
- le soutien à la mobilité interne entre les différents bureaux de Sofina, en tenant compte des situations personnelles et familiales des collaborateurs ;
- la proposition d'opportunités de mobilité internationale, incluant la participation à des programmes internationaux ou des détachements vers d'autres bureaux de Sofina ou, le cas échéant, vers des sociétés du portefeuille ou des General Partners ;
- l'organisation de journées de bénévolat pour les collaborateurs. Les organisations soutenues œuvrent dans des domaines variés, tels que les enjeux sociétaux, l'inclusion sociale, la protection de l'environnement, la santé mentale ou la protection animale ;



- l'encouragement d'initiatives portées par les collaborateurs en matière de cohésion d'équipe et de bien-être ;
- l'organisation d'activités et d'événements collectifs dans l'ensemble des bureaux, incluant des activités sportives et des événements « One Team », visant à renforcer la collaboration, l'ouverture culturelle et la cohésion des équipes.

3.7 Promouvoir un environnement de travail de haute qualité

Les activités de Sofina étant principalement de nature tertiaire, les risques en matière de santé et de sécurité au travail sont relativement limités, avec une exposition plus marquée aux enjeux ergonomiques. Dans ce contexte, Sofina met l'accent sur la mise à disposition d'un environnement de travail sûr, confortable et efficace.

Les actions mises en œuvre afin de promouvoir un environnement de travail de haute qualité incluent notamment :

- la promotion de l'ergonomie sur le lieu de travail, au moyen de sièges adaptés, de bureaux réglables, d'un éclairage adéquat et d'équipements informatiques appropriés ;
- la rénovation des espaces de bureaux, notamment à Bruxelles et à Singapour, afin d'améliorer le confort et de moderniser les conditions de travail ;

- la mise en œuvre d'initiatives visant à réduire la consommation d'énergie dans l'ensemble des bureaux, contribuant à des opérations plus durables.

Par ailleurs, Sofina intègre des considérations sociales dans certaines décisions opérationnelles et d'achat. À titre d'exemple, des partenariats avec des entreprises sociales ont été soutenus à l'occasion de certains événements, reflétant l'approche plus large de Sofina en matière d'achats responsables.

3.8 Soutenir la résilience et la santé

Le soutien à la résilience physique et mentale des collaborateurs constitue un élément central de l'approche de Sofina en matière de bien-être. Sofina met à disposition un ensemble de mécanismes de soutien liés à la santé, visant à répondre tant aux besoins préventifs que réactifs.

Les principales mesures comprennent notamment :

- la mise à disposition, dans l'ensemble des pays, d'un programme d'assistance aux employés offrant un accompagnement confidentiel et des services de conseil à court terme aux collaborateurs et aux membres de leur foyer ;
- une couverture de soins de santé complète dans toutes les localités, incluant les soins ambulatoires et hospitaliers, les prestations de maternité et les assurances invalidité, assurant une protection financière en cas de maladie ou d'incapacité de longue durée ;

- des initiatives de sensibilisation portant sur des thématiques liées à la santé.

4. Objectifs collectifs

Lorsque cela est pertinent, Sofina définit des objectifs collectifs annuels relatifs aux initiatives en matière de personnel, pouvant inclure des objectifs liés à la réduction de l'empreinte carbone du groupe Sofina, à la formation professionnelle, au bien-être des collaborateurs et aux activités de bénévolat. Ces objectifs sont définis au niveau du groupe et peuvent varier d'une année à l'autre.

L'atteinte des objectifs collectifs définis peut être associée à un mécanisme de bonus collectif, conformément aux cadres juridiques applicables et aux politiques internes. Les objectifs collectifs applicables à l'exercice 2025 dans l'ensemble des quatre bureaux étaient les suivants :

- développement professionnel, soutenu par des programmes de formation et d'apprentissage proposés par Sofina : 2.000 heures ;
- activités sportives en soutien au bien-être : 8.000 heures ;
- soutien aux communautés locales au moyen d'actions de bénévolat avec Sofina : 850 heures.



5. Principaux indicateurs relatifs au personnel propre de Sofina

5.1 Effectifs de Sofina

EN NOMBRE DE PERSONNES, CEO INCLUS	31/12/2025	31/12/2024
Nombre de collaborateurs	83	81
Nombre de collaborateurs en Belgique	47	46
Nombre de collaborateurs au Luxembourg	17	16
Nombre de collaborateurs à Singapour	18	18
Nombre de collaborateurs au Royaume-Uni	1	1
Nombre de collaborateurs permanents	83	81
Nombre de collaborateurs temporaires	0	0
Nombre de collaborateurs à temps partiel	2	3
Taux de rotation du personnel (hors départs à la retraite)	11%	13%

5.2 Formation et développement des compétences

EN NOMBRE DE PERSONNES, CEO INCLUS	31/12/2025	31/12/2024
Nombre d'heures de formation	2.824	2.196
Nombre de programmes de stages	16	17
Nombre de programmes internationaux	3	2

5.3 Diversité des nationalités

L'engagement de Sofina en faveur de la diversité se reflète dans la composition de ses effectifs et de ses instances de direction, avec des collaborateurs issus de 19 nationalités différentes répartis sur quatre bureaux. Cette diversité se retrouve à tous les niveaux de l'organisation, y compris au sein du Conseil d'administration, qui compte huit nationalités différentes.

5.4 Diversité de genre

EN NOMBRE DE PERSONNES, CEO INCLUS	31/12/2025	31/12/2024
% de femmes / d'hommes au sein du Leadership Council ¹	33% / 67%	33% / 67%
% de femmes / d'hommes au sein du Management group ²	37% / 63%	33% / 67%
% de femmes / d'hommes parmi les collaborateurs	49% / 51%	44% / 56%

¹ À la suite de la dissolution du Comité exécutif, le Leadership Council a été mis en place en janvier 2024.

² Le Management group comprend le CEO, les Managing Directors, les Principals, les Heads of et les Managers.

Comme indiqué plus en détail à la section 6.4 de la déclaration de gouvernance d'entreprise, la composition du Conseil d'administration de Sofina dépasse l'exigence minimale d'un tiers de diversité de genre prévue par le Code belge des sociétés et des associations.

5.5 Diversité des âges

EN NOMBRE DE PERSONNES, CEO INCLUS	31/12/2025	31/12/2024
Au niveau du Leadership Council¹		
Pourcentage de collaborateurs de moins de 30 ans	0%	0%
Pourcentage de collaborateurs âgés de 30 à 50 ans	50%	50%
Pourcentage de collaborateurs de plus de 50 ans	50%	50%
Au niveau du Management group²		
Pourcentage de collaborateurs de moins de 30 ans	0%	5%
Pourcentage de collaborateurs âgés de 30 à 50 ans	81%	67%
Pourcentage de collaborateurs de plus de 50 ans	19%	28%
Au niveau du groupe Sofina		
Pourcentage de collaborateurs de moins de 30 ans	18%	20%
Pourcentage de collaborateurs âgés de 30 à 50 ans	61%	57%
Pourcentage de collaborateurs de plus de 50 ans	20%	23%

¹ À la suite de la dissolution du Comité exécutif, le Leadership Council a été mis en place en janvier 2024.

² Le Management group comprend le CEO, les Managing Directors, les Principals, les Heads of et les Managers.

5.6 Équilibre entre vie professionnelle et vie privée et bien-être des collaborateurs

EN NOMBRE DE PERSONNES, CEO INCLUS	31/12/2025	31/12/2024
Pourcentage de collaborateurs ayant recours au télétravail structurel	98%	98%
Pourcentage de collaborateurs ayant pris un congé lié à la vie familiale	12%	11%

Des exemples d'actions mises en œuvre afin de favoriser un environnement de travail cohésif et de soutenir la résilience et la santé des collaborateurs, telles que des initiatives de bénévolat et de sensibilisation, sont présentés dans la section « [Notre équipe au sein des communautés](#) » du présent Rapport annuel.

Conduite des affaires

CHEZ SOFINA, NOUS NOUS ENGAGEONS À APPLIQUER LES STANDARDS LES PLUS ÉLEVÉS EN MATIÈRE DE CONDUITE DES AFFAIRES, DE GOUVERNANCE, DE CONFORMITÉ, D'ÉTHIQUE ET D'INTÉGRITÉ, COMME INDIQUÉ DANS NOTRE CODE DE CONDUITE. CES PRINCIPES GUIDENT NOTRE MANIÈRE DE FONCTIONNER ET GARANTISSENT QUE NOS ACTIVITÉS SONT CONDUITES DE MANIÈRE RESPONSABLE, ÉTHIQUE ET TRANSPARENTE, CONFORMÉMENT AUX LOIS ET RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES. EN INTÉGRANT DES PRATIQUES DE GOUVERNANCE SOLIDES ET EN PROMOUVANT UNE CULTURE D'ÉTHIQUE ET DE RESPONSABILITÉ À TRAVERS NOTRE ORGANISATION, NOUS RENFORÇONS LA CONFIANCE DE NOS PARTIES PRENANTES ET PRÉSERVONS NOTRE DURABILITÉ À LONG TERME. CET ENGAGEMENT S'ÉTEND ÉGALEMENT À NOS SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE, CONTRIBUANT À LA PROTECTION ET À LA VALORISATION DE LEUR RÉPUTATION, CE QUI RENFORCE LA POSITION DE SOFINA EN TANT QUE PARTENAIRE ATTRACTIF ET DE CONFIANCE POUR LES INVESTISSEURS ET LES MEILLEURS TALENTS.

1. Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires

Nos activités sont menées dans le respect de nos valeurs fondamentales et en conformité avec les règles éthiques, les lois et les règlements en vigueur. Nous avons également formalisé nos politiques de conduite dans plusieurs

documents décrivant notre gouvernance, nos valeurs et nos règles de conduite.

En 2024, Sofina a entrepris une revue approfondie de ses valeurs, sa mission, ses objectifs à long terme et sa vision. Une enquête a été menée auprès de nos collaborateurs et une série d'ateliers ont été consacrés à nos valeurs et modes de fonctionnement. À l'issue de cet exercice, Sofina a formalisé un ensemble de valeurs fondamentales et de principes directeurs, présentés dans la section « À propos de Sofina » dans la Partie I. Ces valeurs fondamentales définissent notre manière d'agir, de prendre des décisions et de collaborer pour mettre en œuvre notre stratégie et accomplir notre mission. Elles ont été communiquées à l'ensemble de l'organisation et sont progressivement intégrées dans les processus RH clés, notamment les descriptions de fonction et les évaluations annuelles de performance. L'objectif est de garantir que tous les employés, nouveaux et actuels, partagent une compréhension claire de ce que représente Sofina et de sa manière d'opérer.

Notre [Charte de Gouvernance d'Entreprise](#) définit notre structure de gouvernance et le rôle de nos organes de gouvernance. Elle démontre que des contrôles et des équilibres sont mis en place. Le [Code de Conduite](#), mieux décrit ci-dessous, définit les normes de conduite applicables à nos employés et aux membres du Conseil d'Administration.

Nous intégrons des standards élevés en matière de conduite des affaires dans notre culture d'entreprise et dans nos opérations quotidiennes grâce à un ensemble de mesures concrètes, parmi lesquelles :

- un leadership qui donne l'exemple en promouvant activement la conformité et l'éthique ;
- la réalisation de revues anti-blanchiment d'argent (« AML ») dans le cadre de nos activités d'investissement ;
- des formations obligatoires sur la conformité pour tous les nouveaux collaborateurs ;
- une formation annuelle AML pour les administrateurs et le management de nos filiales luxembourgeoises ;
- la présence d'une équipe conformité et d'une équipe juridique pour nos trois bureaux principaux ;

- la mise à disposition d'un canal de dénonciation pour signaler des irrégularités ;
- des modules de formation en ligne obligatoires sur la cybersécurité et la protection des données ; et
- l'accès aux politiques de conformité et aux supports de formation via notre intranet.

En outre, tous nos collaborateurs, y compris le CEO, suivent une formation annuelle obligatoire d'une heure sur la conformité couvrant des sujets tels que l'éthique professionnelle, la lutte contre la corruption, l'AML, la confidentialité, les conflits d'intérêt, les abus de marché, la protection des données, la dénonciation des irrégularités et la sensibilisation à la conformité. Le caractère obligatoire de cette formation pour tous les employés garantit une couverture à 100% des fonctions à risque. Des formations thématiques supplémentaires sont également proposées aux collaborateurs, aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux administrateurs des filiales de la Société. La cybersécurité constitue également une priorité stratégique, et Sofina investit en continu dans la prévention, les audits ainsi que la formation et la sensibilisation des collaborateurs afin de protéger les informations sensibles.

Nous mesurons le niveau de compréhension de nos collaborateurs quant à nos règles de conduite au moyen d'un questionnaire que chacun doit remplir à l'issue de la formation annuelle obligatoire sur la conformité.

	2025	2024
Taux de participation à la formation annuelle sur la conformité	100%	100%
% de nouveaux investissements soumis à la revue AML	100%	100%

1.1 Code de Conduite

Nous avons adopté un [Code de Conduite](#) qui a pour fondement nos valeurs fondamentales. Ce document reflète les valeurs fondamentales de la Société et définit la manière dont nos Administrateurs et employés doivent se comporter dans l'exercice de leurs fonctions chez Sofina. Il est présent

aux employés au cours de leur processus d'intégration ainsi que lors de la formation annuelle sur la conformité. La Compliance Officer prend toutes les mesures nécessaires destinées à garantir le respect du Code de Conduite.

Comme indiqué dans notre Code de Conduite, nous adhérons aux conventions internationales sur les droits humains et du travail. Par conséquent, l'ensemble des relations de travail au sein du groupe Sofina est régi par les lois et les conventions collectives de travail en vigueur qui intègrent ces principes.

Le Code de Conduite exige notamment que tous des membres du Conseil d'Administration ainsi que les employés évitent les conflits d'intérêt, favorisent la diversité, protègent les informations confidentielles, concluent leurs transactions, relations d'affaires et accords dans des conditions de marché, respectent les principes éthiques et préviennent toute forme de discrimination, de comportement illicite, de malversation ou de corruption.

Le Code de Conduite figure à l'annexe 7 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

	2025	2024
Nombre de notifications reçues dans le cadre de la politique de conflits d'intérêts	13	11
Nombre de notifications reçues dans le cadre de la politique de prévention de la corruption	0	0

En 2025, Sofina n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour violation des lois anti-corruption, et aucune infraction aux procédures et normes en la matière n'a été détectée.

1.2 Dealing Code

Notre [Dealing Code](#) a pour objectif de prévenir les délits d'initiés, la divulgation illicite d'informations privilégiées et les manipulations de marché, tant au niveau de Sofina qu'au niveau des sociétés cotées cibles ou faisant partie de notre portefeuille. Il est inclus dans notre Charte de Gouvernance d'Entreprise à l'annexe 8.

1.3. Politique et Charte relatives à la vie privée

Nous avons mis en place une Politique et une [Charte relatives à la vie privée](#) afin de nous conformer aux lois sur la protection des données. Notre Politique relative à la vie privée est disponible sur notre site internet. Elle informe les sujets concernés de la manière dont Sofina collecte, traite et utilise leurs données à caractère personnel ainsi que sur leurs droits à cet égard. La Charte relative à la vie privée est un document interne qui transmet à nos collaborateurs des mesures pratiques et instructions concernant la collecte et l'utilisation de données à caractère personnel. Un audit interne a été lancé en 2024 sur nos politiques de protection des données et a été finalisé en 2025.

	2025	2024
Nombre d'incidents de fuite de données personnelles	2	1

En 2025, deux incidents de fuite de données personnelles ont été notifiés à la Compliance Officer. Nous avons estimé la gravité de ces incidents comme étant de niveau faible. Par conséquent, ces fuites n'ont pas dû être notifiées à l'Autorité de Protection des Données ou aux sujets concernés. Ces violations ont été enregistrées dans notre registre des incidents relatifs aux données personnelles.

1.4 Politique de dénonciation des irrégularités

Nous avons adopté une politique de dénonciation des irrégularités (« whistleblowing ») et mis en place des canaux de signalement internes. Ces canaux permettent à tous nos employés de signaler, de manière confidentielle et en dehors de leur ligne hiérarchique habituelle, toute violation de notre Code de Conduite, y compris les dispositions sur la prévention des risques de malversation et de corruption, ainsi que les violations des politiques internes de Sofina et des lois ou règlements applicables. La Compliance Officer procède à une évaluation préliminaire de chaque violation signalée, et si celle-ci s'avère crédible, elle est transmise

à un comité en charge des lanceurs d'alerte. Ce comité, composé de la Compliance Officer, du General Counsel et du CEO, examine les rapports et prend les décisions finales. A ce stade, aucun canal de signalement formel n'a encore été mis à la disposition des parties prenantes externes. Les employés signalant des irrégularités par le biais des canaux de signalement internes sont protégés contre toute forme de représailles : (i) les signalements peuvent être effectués de manière anonyme ; (ii) toute information reste confidentielle et l'identité du déclarant ainsi que les informations pouvant la révéler ne sont partagées qu'avec la Compliance Officer et le comité en charge des lanceurs d'alerte ; et (iii) aucun collaborateur ne peut être sanctionné ou faire l'objet de discrimination ou d'une quelconque forme de représailles pour avoir effectué un signalement de manière désintéressée et de bonne foi.

	2025	2024
Nombre de rapports reçus par le biais des canaux de dénonciation interne	0	0

2. Gouvernance fiscale

L'approche de Sofina en matière de fiscalité repose sur un engagement en faveur de la conformité, de la transparence et de l'alignement avec nos valeurs et notre stratégie d'entreprise. Nous respectons l'ensemble des législations, réglementations et bonnes pratiques fiscales applicables dans les juridictions où nous opérons, tout en maintenant un profil de risque fiscal prudent afin de préserver notre réputation. Notre cadre de gouvernance robuste garantit une prise de décision fiscale responsable, une gestion proactive des risques fiscaux et l'intégration des considérations fiscales dans notre stratégie d'entreprise. Dans le cadre de notre engagement en matière de responsabilité sociétale et de transparence, nous veillons à ce que nos contributions fiscales soient clairement présentées, démontrant leur rôle dans le soutien aux économies locales. Ces principes guident l'ensemble des entités du groupe Sofina et influencent des décisions clés, qu'il s'agisse de la structuration des investissements ou de la rémunération des

employés, tout en reflétant notre engagement à long terme en faveur de pratiques commerciales éthiques et responsables. Ces principes ont été examinés et approuvés par le Comité d'Audit.

3. Cybersécurité

Dans un environnement de plus en plus numérique et axé sur les données, la cybersécurité demeure une priorité stratégique pour Sofina. Nous nous engageons à protéger l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité de nos informations, dont les données personnelles des sociétés de notre portefeuille, de nos employés et autres parties prenantes, ainsi que les données sur lesquelles reposent notre utilisation de l'intelligence artificielle (« IA »).

Nous disposons d'un cadre en matière de cybersécurité qui répond aux standards internationaux et aux meilleures pratiques du secteur. Nous avons mis en place des contrôles techniques et organisationnels multicouches afin de nous protéger contre les accès non autorisés, les fuites de données et autres cybermenaces, y compris celles amplifiées par une utilisation abusive de l'IA. Nous déployons progressivement des solutions de sécurité avancées,

telles que la détection et la surveillance assistées par l'IA, afin d'améliorer notre capacité à identifier, prévenir et traiter rapidement les incidents potentiels.

Nous procédons régulièrement à des audits de sécurité, des tests d'intrusion et des évaluations de vulnérabilité afin d'identifier, hiérarchiser et remédier aux risques. Nos collaborateurs suivent des formations récurrentes sur la cybersécurité et la protection de données, incluant une sensibilisation à l'utilisation sécurisée et responsable des outils d'IA, afin de rester vigilants et capables de reconnaître et prévenir les menaces émergentes.

Nous reconnaissons que la cybersécurité est un processus d'amélioration continue plutôt qu'un exercice ponctuel. Nous continuons donc d'investir dans nos compétences, nos technologies et notre cadre de gouvernance afin de maintenir un niveau élevé de protection de nos informations.

En dépit de ces efforts, aucune mesure de sécurité n'est totalement infaillible. Nous encourageons toutes nos parties prenantes à rester attentives à leurs propres pratiques de sécurité pour protéger leurs informations personnelles.



Index du contenu

Bien que Sofina ne soit actuellement pas soumise à une obligation de reporting au titre de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), et par souci de clarté et de transparence, le tableau ci-dessous indique où des informations de nature comparable à certaines publications prévues par les ESRS peuvent être trouvées dans la présente section. Cette correspondance est fournie à titre volontaire et indicatif uniquement et ne doit pas être interprétée comme une déclaration de conformité avec, ni comme un reporting effectué au titre de la CSRD ou des ESRS.

INDEX ESRS	SUJET	EXIGENCE DE PUBLICATION	SECTION DE LA DÉCLARATION DE DURABILITÉ	NORMES RÉFÉRENCÉES
ESRS 2 – Informations générales				
BP-1	Gouvernance	Base générale de préparation de la déclaration de durabilité	Aperçu, sec. 1	
BP-2	Gouvernance	Publications relatives à des circonstances spécifiques	Aperçu, sec. 2	ISSB/TCFD, IFRS S1
GOV-1	Gouvernance	Rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance	Gouvernance, sec. 1	SASB FN-IB-330a.1, SASB FN-IB-330a.1, ISSB/TCFD, IFRS S1, CSRD LSME S1-10
GOV-2	Gouvernance	Diligence raisonnable	Gouvernance, sec. 3	
GOV-3_29	Gouvernance	Existence de mécanismes d'incitation et de politiques de rémunération liés aux enjeux de durabilité pour les membres des organes d'administration, de gestion et de surveillance	Gouvernance, sec. 2	
SBM-1	Stratégie	Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur	Stratégie, sec. 1	ISSB/TCFD
SBM-2	Financier	Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les activités de banque d'investissement et de courtage	Stratégie, sec. 2	
SBM-3	Stratégie	Impacts et risques matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	Analyse de double matérialité (Partie I)	IFRS S1, ISSB/TCFD
IRO-1	Stratégie	Processus d'identification et d'évaluation des impacts et risques matériels	Analyse de double matérialité (Partie I)	
IRO-2	Stratégie	Exigences de publication prévues par les ESRS LSME couvertes par la déclaration de durabilité de l'entreprise	Aperçu, sec. 1 - Index du contenu	
IRO-3	Stratégie	Politiques, actions et objectifs	Informations environnementales et sociales, sec. 2 à 4	
IRO-4	Stratégie	Objectifs relatifs aux enjeux de durabilité	Informations environnementales et sociales, sec. 2 à 4	
ESRS E1 – Changement climatique				
E1	Environnement	Changement climatique	Informations environnementales, sec. 1	ISSB/TCFD
E1-1	Environnement	Énergie	Informations environnementales, sec. 5.1	ISSB/TCFD
E1-2	Environnement	GES	Informations environnementales, sec. 5.2	ISSB/TCFD
E1-3	Environnement	Absorptions de GES et crédits carbone	Informations environnementales, sec. 6	ISSB/TCFD

INDEX ESRS	SUJET	EXIGENCE DE PUBLICATION	SECTION DE LA DÉCLARATION DE DURABILITÉ	NORMES RÉFÉRENCÉES
ESRS S1 – Personnel propre				
S1-1	Social	Caractéristiques des employés de l'entreprise	Informations sociales, sec. 5	SASB FN-IB-330a.1
S1-2	Social	Caractéristiques des travailleurs non salariés au sein de l'effectif propre de l'entreprise	Informations sociales, sec. 2	
S1-3	Social	Couverture par des conventions collectives	Informations sociales, sec. 2	
S1-4	Social	Rémunération adéquate	Rapport de rémunération (Partie II)	
S1-5	Social	Protection sociale	Rapport de rémunération (Partie II) et sec. 3.8	
S1-10	Social	Indicateurs de diversité	Informations sociales, sec. 2 à 5	CSRD ESRS GOV-1, SASB FN-IB-330a.1
S1-11	Social	Indicateurs relatifs à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Informations sociales, sec. 3 et 5.6	
ESRS G1 – Conduite des affaires				
G1-1	Conduite des affaires	Gestion des relations avec les fournisseurs	Conduite des affaires, sec. 1.1	
G1-2	Conduite des affaires	Lutte contre la corruption et la corruption active	Conduite des affaires, sec. 1.1	SASB FN-IB-510a.1, FN-IB-510a.2
Spécifique à l'entité				
N/A	Investissement responsable	Revenus provenant (1) des activités de souscription, (2) de conseil et (3) des opérations de titrisation intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), par secteur d'activité	Stratégie, sec. 5	FN-IB-410a.2
N/A	Investissement responsable	(1) Nombre et (2) montant total des investissements et des prêts intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), par secteur d'activité	Stratégie, sec. 5	FN-IB-410a.3
N/A	Investissement responsable	Description de l'approche retenue pour l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les activités de banque d'investissement et de courtage	Stratégie, sec. 2 et 5	FN-IB-510b.1



États financiers

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AVEC ANNEXES ET
RAPPORT DU COMMISSAIRE

États financiers consolidés

au 31 décembre 2025

Sofina répond aux conditions du statut d'Entité d'Investissement du référentiel IFRS 10, §27, qui dispose que les filiales d'investissement ne soient pas consolidées et que les filiales directes d'une société qui répond à la définition d'Entité d'Investissement soient enregistrées

à leur juste valeur dans les états financiers consolidés, en ce compris la juste valeur de leurs participations et de leurs autres actifs et passifs.

BILAN CONSOLIDÉ

EN MILLIERS EUR			
ACTIF	ANNEXE	31/12/2025	31/12/2024
Actifs non courants		10.117.735	9.848.842
Immobilisations (in)corporelles		7.754	8.406
Portefeuille d'investissement	3.1	10.109.981	9.840.436
<i>Participations</i>		10.045.097	9.778.585
<i>Créances</i>		64.884	61.851
Impôts différés actifs		0	0
Actifs courants		2.049.307	1.309.974
Dépôts et autres actifs financiers courants	3.3	1.408.038	530.469
Créances sur filiales	3.9	434.247	420.957
Autres débiteurs courants		1.539	98
Impôts		106	1.069
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.4	205.377	357.381
TOTAL DE L'ACTIF		12.167.042	11.158.816

EN MILLIERS EUR			
PASSIF	ANNEXE	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres		10.842.872	10.305.038
Capital	3.5	85.430	79.735
Primes d'émission		536.816	4.420
Réserves		10.220.626	10.220.883
Passifs non courants		1.294.001	697.702
Provisions pour pensions		458	611
Autres provisions		105	17
Dettes financières non courantes	3.7	1.293.438	697.074
Impôts différés passifs		0	0
Passifs courants		30.169	156.076
Dettes financières courantes	3.7	5.271	2.268
Dettes envers les filiales	3.9	6.105	138.535
Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants	3.8	18.793	15.273
Impôts		0	0
TOTAL DU PASSIF		12.167.042	11.158.816

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

EN MILLIERS EUR

	ANNEXE	2025	2024
Dividendes	3.10	102.580	1.032.046
Produits d'intérêts	3.11	17.945	22.852
Charges d'intérêts	3.11	-11.054	-8.795
Résultat net du portefeuille d'investissement	3.1 & 3.12	50.488	356.290
<i>Participations</i>		47.532	350.351
Plus-values		319.227	928.224
Moins-values		-271.695	-577.873
<i>Créances</i>		2.956	5.939
Plus-values		2.956	5.939
Moins-values		0	0
Autres résultats financiers	3.13	18.942	18.500
Autres produits		3.641	2.138
Autres charges	3.14	-69.535	-63.519
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		113.007	1.359.512
Impôts	3.15	-6	-7
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		113.001	1.359.505
PART DU GROUPE DANS LE RÉSULTAT		113.001	1.359.505
Résultat par action (EUR) ¹		3,3482	40,8942
Résultat dilué par action (EUR) ²		3,2571	40,0914

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

EN MILLIERS EUR

	ANNEXE	2025	2024
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		113.001	1.359.505
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL³			
Autres éléments		0	0
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		0	0
Écarts actuariels liés aux engagements de retraite	3.6	528	-683
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		528	-683
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL³		528	-683
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS (RÉSULTAT GLOBAL)		113.529	1.358.822
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Attribuable aux actionnaires de la société-mère		113.529	1.358.822

1 Calculs basés sur le nombre moyen pondéré de titres en circulation (33.749.069 actions au 31 décembre 2025 et 33.244.429 actions au 31 décembre 2024, soit une variation nette de 504.640 provenant des nouvelles actions émises et de la variation nette d'actions propres au cours de l'année).

2 Calculs basés sur le nombre moyen pondéré de titres dilués en circulation (34.693.760 actions au 31 décembre 2025 et 33.910.170 actions au 31 décembre 2024, soit une variation nette de 783.590 provenant des nouvelles actions émises et de la variation nette d'actions propres diluées au cours de l'année).

3 Ces éléments sont présentés nets d'impôts - cf. point 3.15 des Annexes aux états financiers consolidés.

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

EN MILLIERS EUR

	ANNEXE	CAPITAL	PRIME D'EMISSION	RÉSERVES	ACTIONS PROPRES	PART DU GROUPE	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
SOLDES AU 31/12/2023		79.735	4.420	9.317.893	-318.617	9.083.431	0	9.083.431
Résultat de l'exercice				1.359.505		1.359.505		1.359.505
Autres éléments du résultat global				-683		-683		-683
Dividendes				-111.236		-111.236		-111.236
Mouvements des actions propres				-2.709	-33.613	-36.322		-36.322
Autres				10.343		10.343		10.343
Variation des participations ne donnant pas le contrôle						0		0
SOLDES AU 31/12/2024		79.735	4.420	10.573.113	-352.230	10.305.038	0	10.305.038
Augmentation de capital	3.5	5.695	532.396			538.091		538.091
Résultat de l'exercice				113.001		113.001		113.001
Autres éléments du résultat global				528		528		528
Dividendes	3.5			-115.793		-115.793		-115.793
Mouvements des actions propres				166	-10.412	-10.246		-10.246
Autres				12.253		12.253		12.253
Variation des participations ne donnant pas le contrôle						0		0
SOLDES AU 31/12/2025		85.430	536.816	10.583.268	-362.642	10.842.872	0	10.842.872

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN MILLIERS EUR

	ANNEXE	2025	2024
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3.4	357.381	198.342
Dividendes reçus		163.234	127.990
Produits d'intérêts		1.822	11.570
Charges d'intérêts		-7.000	-7.169
Acquisitions d'actifs financiers courants (dépôts à plus de 3 mois)		0	-75.000
Cessions d'actifs financiers courants (dépôts à plus de 3 mois)		75.000	0
Acquisitions d'actifs financiers courants (portefeuille de placements)		-1.238.119	-125.282
Cessions d'actifs financiers courants (portefeuille de placements)		305.870	207.305
Acquisitions d'autres actifs financiers courants		0	0
Cessions d'autres actifs financiers courants		12.670	136
Autres encaissements courants		3.380	4.157
Frais administratifs et divers		-57.768	-44.031
Impôts nets		0	-8
Flux de trésorerie résultant des activités opérationnelles		-740.910	99.668
Acquisitions d'immobilisations (in)corporelles		-23	-157
Cessions d'immobilisations (in)corporelles		0	0
Cessions de sociétés consolidées		0	0
Investissements en portefeuille	3.1	-494.750	-544.400
Désinvestissements du portefeuille	3.1 & 3.12	275.533	689.595
Variations des autres actifs non courants		0	0
Flux de trésorerie résultant des activités d'investissement		-219.240	145.038
Augmentation de capital	3.5	538.091	0
Acquisitions d'actions propres		-105.873	-93.981
Cessions d'actions propres		95.117	57.951
Dividendes versés	3.5	-115.792	-111.236
Variations des créances sur filiales		-201.326	-74.628
Variations des dettes vis-à-vis des sociétés filiales		5.422	136.226
Encaissements provenant de dettes financières		592.506	40.000
Remboursements de dettes financières		0	-40.000
Flux de trésorerie résultant des activités de financement		808.146	-85.668
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3.4	205.377	357.381

Pour Sofina, le principal générateur de revenus est l'évolution de la NAV (un élément non monétaire qui apparaît dans le compte de résultats mais pas dans l'état consolidé des flux de trésorerie). Dans ce contexte, les flux de trésorerie liés aux investissements et aux désinvestissements du portefeuille, qui ne sont pas générateurs de revenus, sont considérés comme faisant partie des activités d'investissement et non des activités opérationnelles.

Pour rappel, les flux de trésorerie de gestion (en transparence) sont disponibles au point 2.1 des Annexes aux états financiers consolidés.

Annexes aux états financiers consolidés

Les annexes aux états financiers consolidés sont au nombre de trois et détaillent les informations suivantes :

- 1. Déclaration de conformité et principes comptables** – reprend la déclaration de conformité ainsi que les principes comptables et les principaux changements.
- 2. Informations clés de gestion et information sectorielle** – reprend l'information sectorielle et les rapprochements avec les états financiers ainsi que des informations sur le portefeuille en transparence (comme si le groupe appliquait les principes de consolidation).
- 3. Annexes aux états financiers sous le statut d'Entité d'Investissement** – reprend les annexes aux états financiers consolidés de Sofina sous le statut d'Entité d'Investissement.

1. Déclaration de conformité et principes comptables

Sofina SA est une société anonyme de droit belge dont le siège est situé rue de l'Industrie, 31 à 1040 Bruxelles.

Les états financiers consolidés du groupe Sofina au 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 mars 2026. Ils ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne.

PRINCIPES COMPTABLES

Les normes, amendements et interprétations publiés mais non encore en vigueur en 2025 n'ont pas été adoptés par anticipation par le groupe (cf. point 3.22 ci-dessous).

Les principes, méthodes et techniques d'évaluation et de consolidation utilisés pour ces états financiers consolidés sont identiques à ceux appliqués par le groupe Sofina lors de l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2024.

Le résumé des principales méthodes comptables est présenté au point 3.22 ci-dessous.

2. Informations clés de gestion et information sectorielle

2.1 INFORMATION SECTORIELLE – RAPPROCHEMENT AVEC LES ÉTATS FINANCIERS

La norme IFRS 8 sur les secteurs opérationnels requiert que Sofina présente les secteurs sur la base des rapports présentés au management en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter à chaque secteur et d'évaluer la performance de chacun d'eux.

Sofina SA est la société mère du groupe Sofina. Les investissements du portefeuille gérés par le groupe sont détenus par la société mère, Sofina SA, soit en détenant elle-même des actions dans des sociétés du portefeuille, soit en y investissant au travers de filiales d'investissement. Lors de la préparation des états financiers en tant qu'Entité d'Investissement, la juste valeur des participations directes (dans des investissements du portefeuille ou dans des filiales d'investissement) est portée à l'actif du bilan. Par contre, l'information sectorielle de gestion (basée sur les reportings internes) est préparée sur tout le portefeuille en transparence (c'est-à-dire sur l'ensemble des participations du portefeuille, où qu'elles soient détenues dans la structure juridique du groupe Sofina), et donc sur la base de la juste valeur totale de chaque participation du portefeuille détenue in fine dans des sociétés ou dans des fonds. La présentation des dividendes ou des flux de trésorerie suit la même logique.

Pour réconcilier les éléments liés au total du portefeuille du groupe avec les états financiers, l'information est présentée de la manière suivante :

- **Total** – qui représente d'une part le total du portefeuille d'investissement (le total des trois styles d'investissement couverts par Sofina Direct et Sofina Fonds Privés) et d'autre part des éléments non alloués aux différents styles d'investissement (c'est-à-dire les charges et produits ou autres postes du bilan non suivis de manière segmentée par style d'investissement), qu'ils soient repris directement ou indirectement à travers les filiales de Sofina SA ;
- **Éléments de réconciliation avec les états financiers** – qui représentent les ajustements nécessaires pour réconcilier les détails par style d'investissement (tels qu'utilisés en interne dans la gestion journalière du groupe Sofina) avec les états financiers consolidés sous le statut d'Entité d'Investissement. Ceux-ci consistent en des reclassements entre les deux visions du portefeuille (en transparence ou pas), comme expliqué au point 2.3 ci-après ;
- **États financiers** – qui représentent les états financiers consolidés sous le statut d'Entité d'Investissement.

La présentation du résultat global et du bilan est regroupée telle qu'elle apparaît dans les rapports au management. La définition des termes se retrouve dans la section « [Mesures de performance alternatives et autres termes](#) ».

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2025

EN MILLIERS EUR

RÉSULTAT GLOBAL (2025)	SOFINA DIRECT	SOFINA FONDS PRIVÉS	TOTAL	ÉLÉMENTS DE RÉCONCILIATION	ÉTATS FINANCIERS
Dividendes	48.564	0	48.564	54.016	102.580
<i>Investissements minoritaires à long terme</i>	48.564				
<i>Sofina Croissance</i>	0				
Résultat net du portefeuille d'investissement	47.595	110.139	157.734	-107.246	50.488
<i>Investissements minoritaires à long terme</i>	-81.116				
<i>Sofina Croissance</i>	128.711				
Charges de gestion			-90.538	21.003	-69.535
Autres ¹			-2.231	32.227	29.996
Total du résultat global			113.529	0	113.529

EN MILLIERS EUR

BILAN (31/12/2025)	SOFINA DIRECT	SOFINA FONDS PRIVÉS	TOTAL	ÉLÉMENTS DE RÉCONCILIATION	ÉTATS FINANCIERS
Portefeuille d'investissement	5.616.028	4.893.329	10.509.358	-399.377	10.109.981
<i>Investissements minoritaires à long terme</i>	2.953.849				
<i>Sofina Croissance</i>	2.662.179				
Trésorerie nette			429.627	-119.016	310.611
<i>Trésorerie brute</i>			1.723.065	-119.016	1.604.049
<i>Dettes financières</i>			-1.293.438	0	-1.293.438
Immobilisations (in)corporelles			9.660	-1.906	7.754
Autres éléments de l'actif et du passif ¹			-105.772	520.298	414.526
NAV			10.842.872	0	10.842.872

¹ Ceci comprend les passifs d'impôt différé (5,17 millions EUR dans le résultat global représentant un montant total de 71,54 millions EUR dans les passifs) pour les différences temporaires imposables comptabilisées par certaines filiales d'investissement entre la valeur comptable et la base fiscale d'investissements du portefeuille ayant un impact sur leur juste valeur comptabilisée dans le portefeuille d'investissement de Sofina SA (voir point 3.15). En outre, il existe des bénéfices accumulés au sein de Sofina Fonds Privés qui pourraient devenir imposables à un taux de 25% dans le scénario théorique où les filiales d'investissement détenant ce portefeuille seraient liquidées et où ces bénéfices seraient distribués jusque leur société mère Sofina SA, ce qui ne se matérialisera toutefois pas dans le contexte actuel de continuité d'exploitation. En fonction des scénarios théoriques envisagés (comme une vente ou une liquidation de Sofina Fonds Privés), 0 à 61% de la Net Asset Value des filiales d'investissement détenant Sofina Fonds Privés pourraient être imposables à 25%. Cet impôt hypothétique n'a toutefois pas été comptabilisé car ses événements déclencheurs sont sous le contrôle de Sofina SA et ne sont pas probables. Par ailleurs, les filiales d'investissement de Sofina SA ne comptabilisent pas d'actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales reportées, car leur récupération n'est pas considérée comme probable. Ici aussi, étant donné qu'aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé par les filiales d'investissement à cet égard, leur juste valeur n'en est pas affectée.

Le tableau de flux de trésorerie de gestion ci-dessous présente les informations relatives aux flux de trésorerie en transparence pour toutes les filiales du groupe.

EN MILLIERS EUR					
FLUX DE TRÉSORERIE DE GESTION (2025)	SOFINA DIRECT	SOFINA FONDS PRIVÉS	CASH BRUT	DETTES FINANCIÈRES	CASH NET
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice			1.031.033	-697.074	333.959
Dividendes ¹	49.929	0	49.929		49.929
Charges de gestion ²			-74.197		-74.197
Investissements en portefeuille	-620.260	-518.492	-1.138.752		-1.138.752
Désinvestissements du portefeuille	387.941	456.868	844.809		844.809
Dividende versés			-115.792		-115.792
Autres éléments			-7.562	-858	-8.420
Augmentation de capital			538.091		538.091
Encaissements provenant de dettes financières			595.506	-595.506	0
Remboursements de dettes financières			0	0	0
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice			1.723.065	-1.293.438	429.627

EN MILLIERS EUR									
PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT BRIDGE (2025)	JUSTE VALEUR AU 31/12/2024	INVESTISSEMENTS ³		DÉSINVESTISSEMENTS ³ ET REVENUS		EFFET BOURSE	EFFET CHANGE	JUSTE VALEUR AU 31/12/2025	CRÉATION DE VALEUR % ⁴
		CASH	NON-CASH ⁵	CASH	NON-CASH ⁵				
Sofina Direct	5.331.222	619.753	4.331	-435.752	-3.489	447.410	-347.447	5.616.028	2%
Sofina Fonds Privés	4.723.036	518.542	7.570	-462.326	-3.627	687.430	-577.295	4.893.330	2%
Total portefeuille d'investissement	10.054.258	1.138.295	11.901	-898.078	-7.116	1.134.840	-924.742	10.509.358	2%

1 La différence avec les dividendes présentés dans le résultat global est principalement due à des décalages entre les périodes de déclaration et de paiement (c'est-à-dire aux différences lorsque la déclaration d'un dividende et son impact cash ont lieu au cours de deux exercices différents) et aux retenues à la source.

2 La différence avec les charges de gestion présentées dans le résultat global est principalement due aux charges non décaissées, aux dettes envers les fournisseurs, au paiement différé du plan d'intéressement à long terme (LTIP) et des plans d'options octroyés.

3 Hors transferts intragroupe.

4 (Juste valeur à la fin de l'exercice + désinvestissements et revenus de l'exercice) divisés par (la juste valeur au début de l'exercice + investissements de l'exercice).

5 Se compose principalement d'un réinvestissement non décaissé suite à un désinvestissement, d'escrows et de différences constatées lorsque la réalisation d'une transaction et son impact cash interviennent sur deux exercices différents.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024

EN MILLIERS EUR					
RÉSULTAT GLOBAL (2024)	SOFINA DIRECT	SOFINA FONDS PRIVÉS	TOTAL	ÉLÉMENTS DE RÉCONCILIATION	ÉTATS FINANCIERS
Dividendes	57.196	2.526	59.722	972.324	1.032.046
<i>Investissements minoritaires à long terme</i>	49.852				
<i>Sofina Croissance</i>	7.344				
Résultat net du portefeuille d'investissement	862.752	523.248	1.386.000	-1.029.710	356.290
<i>Investissements minoritaires à long terme</i>	537.316				
<i>Sofina Croissance</i>	325.436				
Charges de gestion			-84.341	20.822	-63.519
Autres ¹			-2.559	36.564	34.005
Total du résultat global			1.358.822	0	1.358.822

EN MILLIERS EUR					
BILAN (31/12/2024)	SOFINA DIRECT	SOFINA FONDS PRIVÉS	TOTAL	ÉLÉMENTS DE RÉCONCILIATION	ÉTATS FINANCIERS
Portefeuille d'investissement	5.331.222	4.723.036	10.054.258	-213.822	9.840.436
<i>Investissements minoritaires à long terme</i>	3.069.332				
<i>Sofina Croissance</i>	2.261.890				
Trésorerie nette			333.959	-146.727	187.232
<i>Trésorerie brute</i>			1.031.033	-146.727	884.306
<i>Dettes financières</i>			-697.074	0	-697.074
Immobilisations (in)corporelles			10.602	-2.196	8.406
Autres éléments de l'actif et du passif ¹			-93.781	362.745	268.964
NAV			10.305.038	0	10.305.038

¹ Ceci comprend les passifs d'impôt différé (29,30 millions EUR dans le résultat global représentant un montant total de 66,37 millions EUR dans les passifs) pour les différences temporaires imposables comptabilisées par certaines filiales d'investissement entre la valeur comptable et la base fiscale d'investissements du portefeuille ayant un impact sur leur juste valeur comptabilisée dans le portefeuille d'investissement de Sofina SA (voir point 3.15). En outre, il existe des bénéfices accumulés au sein de Sofina Fonds Privés qui pourraient devenir imposables à un taux de 25% dans le scénario théorique où les filiales d'investissement détenant ce portefeuille seraient liquidées et où ces bénéfices seraient distribués jusque Sofina SA, ce qui ne se matérialisera toutefois pas dans le contexte actuel de continuité d'exploitation. En fonction des scénarios théoriques envisagés (comme une vente ou une liquidation de Sofina Fonds Privés), 0 à 59% de la Net Asset Value des filiales d'investissement détenant Sofina Fonds Privés pourraient être imposables à 25%. Cet impôt hypothétique n'a toutefois pas été comptabilisé car ses événements déclencheurs sont sous le contrôle de Sofina SA et ne sont pas probables. Par ailleurs, les filiales d'investissement de Sofina SA ne comptabilisent pas d'actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales reportées, car leur récupération n'est pas considérée comme probable. Ici aussi, étant donné qu'aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé par les filiales d'investissement à cet égard, leur juste valeur n'en est pas affectée.

Le tableau de flux de trésorerie de gestion ci-dessous présente les informations relatives aux flux de trésorerie en transparence pour toutes les filiales du groupe.

EN MILLIERS EUR

FLUX DE TRÉSORERIE DE GESTION (2024)	SOFINA DIRECT	SOFINA FONDS PRIVÉS	CASH BRUT	DETTES FINANCIÈRES	CASH NET
Trésorerie nette à l'ouverture de la période			893.590	-696.289	197.301
Dividendes ¹	57.455	2.182	59.637		59.637
Charges de gestion ²			-61.158		-61.158
Investissements en portefeuille	-566.907	-383.919	-950.826		-950.826
Désinvestissements du portefeuille	836.729	374.602	1.211.331		1.211.331
Dividendes versés			-111.236		-111.236
Autres éléments			-10.305	-785	-11.090
Remboursement de dettes financières			0	0	0
Trésorerie nette à la clôture de la période			1.031.033	-697.074	333.959

EN MILLIERS EUR

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT BRIDGE (2024)	JUSTE VALEUR AU 31/12/2023	INVESTISSEMENTS ³		DÉSINVESTISSEMENTS ³ ET REVENUS		EFFET BOURSE	EFFET CHANGE	JUSTE VALEUR AU 31/12/2024	CRÉATION DE VALEUR % ⁴
		CASH	NON-CASH ⁵	CASH	NON-CASH ⁵				
Sofina Direct	4.739.235	547.931	1.407	-876.520	-4.072	778.806	144.435	5.331.222	17%
Sofina Fonds Privés	4.189.006	386.025	20.858	-376.784	-21.586	268.113	257.404	4.723.036	11%
Total portefeuille d'investissement	8.928.241	933.956	22.265	-1.253.304	-25.658	1.046.919	401.839	10.054.258	15%

1 La différence avec les dividendes présentés dans le résultat global est principalement due à des décalages entre les périodes de déclaration et de paiement (c'est-à-dire aux différences lorsque la déclaration d'un dividende et son impact cash ont lieu au cours de deux exercices différents) et aux retenues à la source.

2 La différence avec les charges de gestion présentées dans le résultat global est principalement due aux charges non décaissées des plans d'options octroyés.

3 Hors transferts intragroupe.

4 (Juste valeur à la fin de l'exercice + désinvestissements et revenus de l'exercice) divisés par (la juste valeur au début de l'exercice + investissements de l'exercice).

5 Se compose principalement d'un réinvestissement non décaissé suite à un désinvestissement d'escrows et de différences constatées lorsque la réalisation d'une transaction et son impact cash interviennent sur deux exercices différents

2.2 COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE EN TRANSPARENCE

Les principaux mouvements d'acquisition et de cession relatifs au portefeuille de Sofina Direct en 2025 (dont la juste valeur excède 10 millions EUR) concernent les actifs financiers suivants :

	DROITS SOCIAUX	
	% DE PARTICIPATION INVESTI ¹	% DE PARTICIPATION VENDU ¹
Berry Street Health	17,96%	
Cyera	0,31%	
Fitshit Health Solutions (The Whole Truth)	4,51%	
FNOF Champ City (Zhuoyu Technology)	40,73%	
Green E Origin (Green Energy Origin)	10,04%	
OrganOX	4,13%	
Peak XV Partners PH Investment Holdings (PostHog)	32,14%	
Proeduca Altus	17,22%	
Qargo Tech	15,14%	
Scalable (Scalable Capital)	6,00%	
Stream Group Holdings	12,60%	
bioMérieux		0,93%
GL events		7,01%
GoldIron (First Eagle)		62,31%
IHS Holding		1,03%
Kedaara Norfolk Holdings (Lenskart)		-
OrganOX		4,13%

Quant aux principaux mouvements nets de plus de 10 millions EUR relatifs au portefeuille de Sofina Fonds Privés en 2025, ils concernent les entrées dans les fonds Accel, Andreessen & Horowitz, Battery, DST, Founders Fund and TA Associates funds, and partial disposals of HongShan, Lightspeed, Oak, Sequoia et Thoma Bravo funds.

Les principales participations de Sofina Direct du niveau 1² (dont la juste valeur excède 10 millions EUR) détenues par le groupe au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

	ANNÉE DU 1 ^{ER} INVESTISSEMENT	DROITS SOCIAUX DÉTENUS		JUSTE VALEUR (EN MILLIERS EUR)
		NOMBRE DE TITRES	% DE PARTICIPATION	
bioMérieux	2009	1.182.513	1,00%	130.431
Honasa Consumer (Mamaearth)	2021	10.715.978	3,29%	29.049
Luxempart	1992	1.257.500	6,07%	79.223
Pine Labs	2015	16.770.752	1,46%	38.029
The Hut Group (THG)	2016	127.494.951	7,97%	66.830

1 Changements du pourcentage de participation non dilué au 31 décembre 2025 à la suite des nouvelles acquisitions et cessions de l'exercice. Dans le cas de HSG Co-Investment 2016-A (ByteDance) et Kedaara Norfolk Holdings (Lenskart) il s'agit de distributions qui n'ont pas donné lieu à une vente d'actions, et donc à aucune modification du pourcentage de participation.

2 Pour une définition des niveaux, voir point 2.3 ci-dessous.

Les principales participations de Sofina Direct du niveau 2 et du niveau 3¹ (dont la juste valeur excède 10 millions EUR) détenues par le groupe Sofina au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

	ANNÉE DU 1 ^{ER} INVESTISSEMENT	DROITS SOCIAUX DÉTENUS	
		NOMBRE DE TITRES	% DE PARTICIPATION
Berry Street Health	2025	4.327.974	17,96%
Biobest Group (BioFirst)	2022	162.012	11,11%
Birdie Care Services	2022	3.924.379	15,46%
Cambridge Associates	2018	24.242	23,67%
Carebridge Holdings	2016	16.837.016	4,31%
Cleo AI	2022	4.331.757	12,78%
Collibra	2021	6.936.516	2,87%
Cyera	2024	5.557.103	1,25%
Dreamplug Technologies (Cred)	2021	65.546	2,11%
Drylock Technologies	2019	169.782.750	25,00%
Everdrop	2022	5.669	10,79%
Finova Capital	2024	1.424.100	6,86%
Fitshit Health Solutions (The Whole Truth)	2025	32.072	4,51%
Grand Rounds (Included Health)	2018	11.358.956	1,81%
Grasper Global (Skillmatics)	2022	379.198	10,34%
Green Agrevolution (DeHaat)	2021	479.611	11,81%
Green E Origin (Green Energy Origin)	2023	587.008	31,64%
Hector Beverages	2015	3.576.234	17,79%
K12 Techno Services	2020	3.024.360	14,80%
Lancelot UK HoldCo (EG Software)	2024	41.914.362	15,24%
M.Chapoutier	2007	3.124	14,20%
MedGenome	2017	8.890.281	16,68%
Mistral AI	2023	1.097.282	0,31%
MNH (Mérieux NutriSciences)	2014	89.467	15,50%
Moody E-Commerce Group	2021	95.610	10,66%
Nuxe International	2019	193.261.167	49,00%
Oviva	2021	108.734	10,89%
Petkit Technology	2021	10.746.355	5,06%
Qargo Tech	2025	387.023	15,14%
Proeduca Altus	2025	7.778.588	17,22%

Rohlik	2022	52.678	8,75%
Salto Systems	2020	22.293	12,17%
Scalable (Scalable Capital)	2025	17.008	6,00%
Shenzhen Shuye Innovative Technology (Laifen)	2023	403.752	4,58%
Stream Group Holdings	2025	5.044.005	12,60%
team.blue	2024	61.422.840	4,00%
ThoughtSpot	2017	3.263.785	2,55%
Tier Mobility (Dott)	2024	137.759	5,42%
Twin Health	2021	2.975.802	5,00%
Typeform	2022	69.208	6,93%
Veepee	2016	3.756.786	5,50%
Ver Se Innovation	2019	1.144.790	4,64%
Vinted	2019	3.260.082	3,36%
Vivobarefoot	2024	2.498.118	14,69%
ZenCore (Cayman) (ZhenGe)	2021	6.438.337	3,86%

¹ Pour une définition des niveaux, voir point 2.3 ci-dessous.

Les principales participations de Sofina Direct du niveau 2 et du niveau 3¹ (dont la juste valeur excède 10 millions EUR) détenues par l'intermédiaire d'un (ou plusieurs) véhicule(s) de syndication rassemblant une partie de l'actionariat au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

	ANNÉE DU 1 ^{ER} INVESTISSEMENT	DROITS SOCIAUX DÉTENUS		INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ESTIMÉ DANS LA PARTICIPATION SOUS-JACENTE
		NOMBRE DE TITRES	% DE PARTICIPATION DANS LE VÉHICULE INTERMÉDIAIRE	
Aevum Investments (Xinyu)	2018	-	100,00%	4,90%
BA-K1 (Too Good To Go)	2023	1.667	89,24%	1,67%
Ergon opseo Long Term Value Fund (opseo)	2019	-	8,82%	7,28%
FNOF Champ City (Zhuoyu Technology)	2025	1.275.073	40,73%	1,28%
HSG Alliance D	2024	-	63,49%	2,38%
HSG Co-Investment 2016-A (ByteDance)	2016	-	41,67%	0,18%
Iconiq Strategic Partners III Co-Invest (Series RV)	2018	-	7,15%	0,26%
Kedaara Norfolk Holdings (Lenskart)	2019	5.177.567	50,00%	0,30%
Lernen Midco 1 (Cognita)	2019	307.926.437	18,96%	13,41%
M.M.C. (Chapoutier)	2009	15.256	19,83%	15,33%
MxBee (BioFirst)	2022	7.820.093	26,64%	1,48%
Peak XV Partners PH Investment Holdings (PostHog)	2025	18.032.142	32,14%	1,48%
TA Action Holdings (ACT)	2016	19.304.057	44,44%	3,65%

Les principaux Gestionnaires qui gèrent pour notre compte des fonds d'investissement, dont la valeur excède individuellement 10 millions EUR au 31 décembre 2025 sont Accel, Andreessen & Horowitz, Archipelago, Ares, Ascendent, Atlantic Labs, Atomico, Bain, Battery, Bessemer, Bling, Blossom, Bond, Chryscapital, Draper Fisher Jurvetson, DST, Felix, Formation 8, Founders Fund, Foundry, Francisco, General Atlantic, General Catalyst, Genesis, Highland, HongShan, Iconiq, Insight, Institutional Venture Partners, InvAscent, Kedaara, Kleiner Perkins, Lightspeed, Lux Capital, Lyfe, Multiples, New Enterprise Associates, Northzone, OpenView, Peak XV, Phoenix Court, Polychain, Redpoint, Ribbit, Sequoia, Singular, Source Code, Spark, Summit, TA Associates, Thoma Bravo, Thrive, Tiger Global, Trustbridge et Venrock

¹ Pour une définition des niveaux, voir point 2.3 ci-dessous.

2.3 PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT EN TRANSPARENCE

Principales règles de valorisation du portefeuille d'investissement

Le groupe Sofina utilise une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données permettant d'établir les évaluations :

- **Niveau 1** – Les actifs évalués selon le niveau 1 sont valorisés au cours de bourse à la date de clôture ;
- **Niveau 2** – Les actifs évalués selon le niveau 2 sont valorisés sur la base de données observables comme le cours de bourse du principal actif détenu par la société ;
- **Niveau 3** – Les actifs évalués selon le niveau 3 sont valorisés à la juste valeur selon des principes dérivés des lignes directrices d'évaluation de l'International Private Equity and Venture Capital Valuation (« IPEV » Valuation Guidelines de décembre 2025).

Pour les titres cotés, la juste valeur est déterminée sur la base du prix coté sur un marché actif. Aucun ajustement pour illiquidité n'est appliqué lorsque toute période de blocage ou restriction est attribuable au détenteur du titre plutôt qu'au titre sous-jacent.

Les titres non cotés en bourse sont évalués, à chaque date de clôture, selon une méthode d'évaluation communément admise dans ces lignes directrices d'évaluation IPEV ou, le cas échéant, à la valeur d'actif net..

Les différentes méthodes de valorisation sont détaillées dans le tableau sur les méthodes appliquées conformément à la norme IFRS 13 pour déterminer la juste valeur des actifs non cotés de (Sofina Direct, c'est-à-dire Investissements minoritaires à long terme et Sofina Croissance, et Sofina Fonds. Bien que les valorisations soient établies conformément à IFRS 13, la valeur réalisée lors de la cession peut différer de la valeur comptabilisée.

Retenons que les IPEV Valuation Guidelines ne considèrent plus le prix de la transaction récente comme une technique de valorisation par défaut mais plutôt comme un point de départ de l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, le prix de la transaction récente n'est utilisé comme technique de valorisation que lorsque la transaction récente est suffisamment proche de la date de clôture (et répond aux critères de marché et d'intervenant de marché). Il convient également de noter que le contexte de la transaction est analysé et pourrait donc intégrer non seulement les composantes primaires d'une transaction mais aussi les composantes secondaires de la même transaction (par exemple, en retenant un prix pondéré au lieu de retenir seulement le prix du tour de financement primaire).

Le principe d'étalonnage (ou « calibration »), qui consiste à tester ou étalonner les techniques d'évaluation devant être utilisées lors des dates d'évaluation subséquentes, en utilisant des paramètres d'évaluation dérivés de la transaction initiale ou la plus récente, est appliqué le cas échéant sur toutes nos valorisations de titres non cotés (Sofina Direct, c'est-à-dire Investissements minoritaires à long terme et Sofina Croissance), pour autant que le prix de la transaction initiale ou la plus récente soit représentatif de la juste valeur au moment de la transaction et qu'il puisse faire l'objet d'une calibration. La calibration donne la possibilité de dériver du prix d'entrée la décote ou la surcote par rapport au groupe de sociétés comparables en comparant le taux de rendement attendu par Sofina avec le coût du capital théorique pour

un investissement donné dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. La calibration donne également la possibilité d'appréhender directement à la date de transaction la décote ou la surcote par rapport au groupe de sociétés comparables dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode des multiples boursiers. Cette technique explique la grande fourchette au niveau des décotes, des coûts de capital ou des facteurs d'actualisation, ceux-ci étant en effet le résultat de la calibration.

Cela étant, Sofina peut être amenée à modifier la technique d'évaluation d'un exercice à l'autre lorsque les circonstances l'exigent (notamment la disponibilité de nouvelles informations ou la survenance de transactions récentes), dans l'objectif de maximiser l'utilisation de données observables et de minimiser celle de données non observables. Les exercices de valorisation peuvent intégrer des projections de chiffre d'affaires, d'EBITDA ou d'autres indicateurs financiers, des multiples de marchés publics, des valorisations de sociétés comparables ou d'autres mesures, souvent fondées sur des informations non auditées disponibles à la date d'évaluation.

À cet égard, le tableau ci-après donne des informations sur les méthodes appliquées conformément à la norme IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur – pour déterminer la juste valeur des actifs non cotés de niveau 3.

Il convient également de noter que Sofina utilise la méthode d'évaluation des options pour attribuer la juste valeur estimée des actions aux différentes catégories d'actions en fonction de leurs caractéristiques et droits préférentiels (le cas échéant). Cette approche d'attribution peut réduire de manière significative la valorisation des tours de financement antérieurs qui comportent des droits moindres par rapport au dernier tour de financement.

Les crises récentes augmentent l'incertitude quant aux performances futures des investissements détenus par Sofina. Ces incertitudes quant à la performance de ces investissements entraînent un degré plus élevé de subjectivité dans la détermination des justes valeurs de niveau 3 dans la hiérarchie IFRS 13. Cela a incité Sofina à intégrer dans son processus d'évaluation un degré élevé de vigilance. Les éléments suivants méritent particulièrement d'être mentionnés:

- Vigilance particulière à la cohérence entre les estimations des sociétés du portefeuille et l'utilisation de ces estimations par rapport aux multiples des sociétés comparables ;
- Vigilance particulière quant à la validation de la dernière transaction récente en s'assurant que cette transaction récente tient compte du contexte actuel de la crise économique (tout en respectant les autres critères de validation de la dernière transaction récente tels qu'être suffisamment proche de la date de clôture) ainsi que de s'assurer que le contexte de la transaction récente est correctement appréhendé en considérant les composantes primaires et secondaires (le cas échéant) ;
- Vigilance particulière concernant la situation financière des sociétés du portefeuille (par exemple, les estimations de consommation de trésorerie).

1 Couvert : couvert par l'assistance de Kroll ; Non couvert : non couvert par l'assistance de Kroll ; Non applicable : aucune valeur présente à ce niveau dans le pilier concerné.

Il est à noter que Sofina a fait appel à Kroll, une société d'évaluation indépendante, pour une assistance dans l'évaluation des participations non cotées du portefeuille Sofina Direct. L'assistance fournie par Kroll ne concerne donc pas Sofina Fonds Privés. L'ensemble de ces participations non cotées (les « Participations »), couvertes par l'assistance de Kroll, représentent 50% de la juste valeur du total du portefeuille en transparence, tel qu'illustré ci-dessous ¹.

HIERARCHIE DES JUSTES VALEURS	INVESTISSEMENTS MINORITAIRES À LONG TERME	SOFINA CROISSANCE	SOFINA FONDS PRIVÉS	% DE COUVERTURE KROLL SUR LE TOTAL DU NIVEAU
Niveau 1	Non couvert	Non couvert	Non applicable	0%
Niveau 2	Couvert	Couvert	Non applicable	100%
Niveau 3	Couvert	Couvert	Non couvert	52%
Total du portefeuille en transparence				50%

Cette assistance a porté sur différentes procédures limitées que Sofina a identifiées et qu'elle a demandé à Kroll d'effectuer. Dans le cadre et à l'issue de ces procédures limitées ², Kroll a conclu que la juste valeur des « Participations », telle que déterminée par Sofina, était raisonnable.

Les investissements de Sofina Fonds Privés dans des fonds de capital-risque et de capital-développement sont évalués sur la base des derniers rapports obtenus des Gestionnaires de ces fonds d'investissement jusqu'à mi-mars et leur valorisation sera par conséquent basée soit sur la base d'un rapport au 31 décembre 2025 soit sur la base d'un rapport au 30 septembre 2025. Les valeurs des rapports au 30 septembre 2025 sont ajustées pour tenir compte (i) des libérations de capital et des distributions survenues depuis la date d'émission du dernier rapport, (ii) des évolutions des cours de bourse des sociétés cotées détenues par ces fonds, et (iii) des événements significatifs qui se sont produits depuis cette dernière date d'évaluation et la date de clôture du 31 décembre 2025. Les valeurs au 31 décembre 2025 ne sont quant à elles pas ajustées étant donné qu'elles reflètent la juste valeur à la date de clôture. Les valeurs retenues sont enfin converties en euros en utilisant le taux de change de clôture. Les fonds pour lesquels un contrat d'achat et de vente a été signé à la date du présent Rapport annuel sont évalués conformément aux termes de ce contrat d'achat et de vente. Au 31 décembre 2025, plus de 62% de la juste valeur de Sofina Fonds Privés est basée soit sur des rapports au 31 décembre 2025, soit sur des valorisations établies sur la base de cours de bourse ou prix de transactions.

¹ Couvert : couvert par l'assistance de Kroll ; Non couvert : non couvert par l'assistance de Kroll ; Non applicable : aucune valeur présente à ce niveau dans le pilier concerné.

² Les procédures limitées ne correspondent pas à un audit, à une revue, à une compilation ou à toute autre forme d'examen ou d'attestation en rapport avec les normes d'audit généralement reconnues. De plus, les procédures limitées n'ont pas été effectuées en prévision de ou en relation avec tout investissement réalisé ou envisagé par Sofina. Ainsi, toute partie envisageant un investissement dans ces « Participations » ou toute partie envisageant un investissement directement au capital de Sofina ne devrait pas considérer que la mise en œuvre de ces procédures limitées par Kroll est suffisante dans l'optique des investissements susmentionnés. Les résultats de l'analyse de Kroll ne doivent pas être considérés comme une attestation d'équité relative à une opération ou une attestation de solvabilité. Les procédures limitées effectuées par Kroll complètent les procédures que Sofina est tenue de mettre en œuvre pour estimer la juste valeur des « Participations ». Le résultat des analyses menées par Kroll a été pris en compte par Sofina dans son évaluation de la juste valeur des « Participations ».

Méthodes appliquées conformément à la norme IFRS 13 pour déterminer la juste valeur des actifs non cotés de niveau 3 du portefeuille d'investissement en transparence

TECHNIQUE D'ÉVALUATION	UTILISATION DE LA TECHNIQUE	DONNÉES NON OBSERVABLES IMPORTANTES	LIENS ENTRE DONNÉES NON OBSERVABLES ET LA JUSTE VALEUR
Technique des flux de trésorerie actualisés ou Discounted Cash Flow model	Appliquée pour les sociétés matures ou pour les sociétés où suffisamment d'information est disponible. Cette méthode consiste à actualiser des flux de trésorerie futurs attendus.	Coût du capital issu de la calibration. Valeur terminale sur base d'un taux de croissance à long terme. Valeur terminale sur base d'un multiple de sortie.	Plus le coût du capital est élevé, moins la juste valeur est élevée. Plus le taux de croissance à long terme est élevé, plus la juste valeur est élevée. Plus le multiple de sortie est élevé, plus la juste valeur est élevée.
Multiples de marché – multiples des ventes ou de la marge brute ou de l'EBITDA ou des revenus ou un mix de ces multiples (sur la base de sociétés cotées comparables)	En l'absence de transaction récente sur la participation à la date de clôture et lorsque le Discounted Cash Flow model n'est pas appliqué. Le principe de calibration est utilisé pour déterminer la décote par rapport au panier de sociétés cotées comparables.	Décote ¹ issue de la calibration par rapport au groupe de sociétés comparables.	Plus la décote est élevée, moins la juste valeur est élevée.
Modèle des rendements attendus pondérés par leur probabilité ou méthode des scénarios probabilisés (PWERM: Probability-Weighted Expected Return Method)	Les start-up ou sociétés « early stage » ou certaines sociétés pour lesquelles des scénarios fortement différents restent possibles, lorsque les autres méthodes (transaction récente, Discounted Cash Flow model, multiples de marché) ne peuvent être appliquées, sont valorisées sur la base de scénarios. Ces sociétés sont valorisées sur la base de différents scénarios futurs attendus (résultats futurs de justes valeurs probabilisés).	Facteur d'actualisation issu de la calibration. Poids attribués aux différents scénarios (en général 3 à 4 scénarios, d'extrêmement pessimistes à optimistes). Valeur de sortie sur base d'un multiple de sortie.	Plus le facteur d'actualisation est élevé, moins la juste valeur est élevée. Plus le poids du scénario pessimiste est élevé, moins la juste valeur est élevée. Plus le multiple de sortie est élevé, plus la juste valeur est élevée.
Milestones approach	Les start-up ou sociétés « early stage » ou certaines sociétés pour lesquelles des étapes importantes restent à franchir, lorsque les autres méthodes ne peuvent être appliquées (transaction récente, Discounted Cash Flow model, multiples de marché, PWERM), sont valorisées selon la méthode des milestones (étapes ou événements importants). Cette méthode consiste à déterminer s'il y a une indication de changement de juste valeur sur la base d'une vérification d'un ou plusieurs milestones. Un ou plusieurs milestones sont communément établis en fonction du stade de développement de la société. Les milestones peuvent inclure des indicateurs financiers, des indicateurs techniques et des indicateurs marketing et commerciaux.	Décote appliquée par palier en fonction des milestones prédéfinis.	Une décote est appliquée par palier. Si un palier est franchi, plus la donnée non observable augmente ou diminue, plus la juste valeur augmente ou diminue. Si le premier palier n'est pas franchi, plus la donnée non observable diminue, plus la juste valeur diminue.
Actif net réévalué avec actifs comptabilisés à leur juste valeur	Sur la base des derniers rapports disponibles, obtenus des Gestionnaires. Cette méthode consiste à utiliser la quote-part dans les actifs nets rapportés ajustée (i) des libérations de capital et des distributions survenues depuis la date d'émission du dernier rapport, (ii) des évolutions des cours de bourse des sociétés cotées et (iii) des événements significatifs. Les investissements sous-jacents du fonds doivent être rapportés à la juste valeur.	La juste valeur sur la base de rapports des Gestionnaires est considérée comme donnée non observable.	Plus la donnée non observable augmente, plus la juste valeur augmente.

¹ Dans certains cas, une surcote est appliquée par rapport au groupe de sociétés comparables, également issue du principe de calibration. Dans certains cas exceptionnels, la décote est estimée sur la base d'autres méthodes que la calibration.

Prix de la dernière transaction récente (PORI)	<p>A chaque fois qu'une transaction récente et significative a été réalisée pour la participation à la date de clôture et pour autant que la transaction remplisse les critères de marché et d'intervenant de marché.</p> <p>Retenons que les IPEV Valuation Guidelines ne considèrent plus le prix de la transaction récente comme une technique de valorisation par défaut mais plutôt comme un point de départ de l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, le prix de la transaction récente comme technique de valorisation n'est utilisé que lorsque la transaction récente est suffisamment proche de la date de clôture (et répond aux critères de marché et d'intervenant de marché).</p> <p>Dans le cadre de cette technique d'investissement, un investissement pour lequel un accord d'achat et de vente a été signé est évalué sur la base des termes de l'accord d'achat et de vente. En fonction des conditions de clôture définies dans l'accord d'achat et de vente, les probabilités de clôture peuvent être prises en compte dans l'évaluation.</p>	La juste valeur de la dernière transaction est considérée comme donnée non observable.	Plus la donnée non observable augmente, plus la juste valeur augmente.
Autres méthodes	<p>Dans des cas exceptionnels, une autre méthodologie est considérée afin de mieux refléter la juste valeur de la ou d'une fraction de la participation (par exemple un rapport d'expertise de valeur de terrains ou biens). En l'absence de prix activement négociés, la juste valeur d'un investissement en titres de dette est généralement dérivée d'une analyse de rendement tenant compte de la qualité du crédit, du coupon et de l'échéance, ainsi que de l'application du principe de calibrage (approche par le rendement).</p>	La juste valeur sur la base de rapports d'un expert est considérée comme donnée non observable. Pour l'approche par le rendement d'un investissement en titres de dette, le rendement est considéré comme une donnée non observable.	Plus la donnée non observable augmente, plus la juste valeur augmente. Pour l'approche par le rendement, plus le rendement est élevé, plus la juste valeur est faible.

Méthode appliquée pour allouer la juste valeur estimée des capitaux propres aux différentes classes d'actions en fonction de leurs droits respectifs

TECHNIQUE D'ÉVALUATION	UTILISATION DE LA TECHNIQUE	DONNÉES NON OBSERVABLES IMPORTANTES	LIENS ENTRE DONNÉES NON OBSERVABLES ET LA JUSTE VALEUR
Méthode d'évaluation des options	<p>Appliqué pour les sociétés où les droits et les préférences peuvent différer de manière significative entre les catégories d'actions.</p> <p>Appliqué lorsqu'il est applicable et pertinent (par exemple, il existe des droits et des préférences différents pour chaque catégorie d'actions et les acteurs du marché tiennent compte de ces droits et préférences).</p>	Volatilité.	Une augmentation de la volatilité peut soit augmenter soit diminuer la juste valeur en fonction des classes d'actions détenues.
		Délai d'expiration (par exemple, moment de la sortie ou événement de liquidité).	Une augmentation du temps jusqu'à l'expiration peut soit augmenter soit diminuer la juste valeur en fonction des classes d'actions détenues.
		Taux d'intérêt en devise locale.	Une augmentation du taux d'intérêt peut soit augmenter soit diminuer la juste valeur en fonction des classes d'actions détenues.

2.4 JUSTE VALEUR DU TOTAL DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT EN TRANSPARENCE

EN MILLIERS EUR

	TOTAL AU 31/12/2025	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Portefeuille d'investissement ¹	10.509.358	351.135	19.414	10.138.809
Sofina Direct	5.616.029	351.135	19.414	5.245.480
<i>Investissements minoritaires à long terme</i>	<i>2.953.850</i>	<i>283.318</i>	<i>0</i>	<i>2.670.532</i>
<i>Sofina Croissance</i>	<i>2.662.179</i>	<i>67.817</i>	<i>19.414</i>	<i>2.574.948</i>
Sofina Fonds Privés	4.893.329	0	0	4.893.329
	TOTAL AU 31/12/2024	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Portefeuille d'investissement	10.054.258	491.443	0	9.562.815
Sofina Direct	5.331.222	491.443	0	4.839.779
<i>Investissements minoritaires à long terme</i>	<i>3.069.332</i>	<i>441.219</i>	<i>0</i>	<i>2.628.113</i>
<i>Sofina Croissance</i>	<i>2.261.889</i>	<i>50.224</i>	<i>0</i>	<i>2.211.665</i>
Sofina Fonds Privés	4.723.036	0	0	4.723.036

Le portefeuille sous-jacent des fonds détenus dans Sofina Fonds Privés est composé d'actifs cotés et non cotés. La juste valeur des actifs cotés ² est estimée à 447.224 milliers EUR au 31/12/2025 et 443.073 milliers EUR au 31/12/2024.

Au cours de l'exercice, notre participation Kedaara Norfolk Holdings (Lenskart) a été transférée du niveau 3 vers le niveau 2 et notre participation Pine Labs a été transférée du niveau 3 vers le niveau 1.

Analyse de sensibilité du niveau 3

Le niveau 3 est composé de titres non cotés soumis au risque de prix, qui est néanmoins amoindri par la grande diversité d'investissements réalisés par le groupe Sofina. L'objectif de création de valeur à long terme poursuivi par le groupe Sofina contribue également à atténuer ce risque.

Au niveau des investissements dans des fonds de capital-risque et de capital-développement de Sofina Fonds Privés, les Gestionnaires peuvent se décider plus rapidement pour modifier un écart négatif. Le risque de marché peut aussi avoir un impact sur les titres non cotés de façon indirecte par rapport aux titres cotés sur les marchés boursiers.

En outre, le risque de liquidité a un impact plus important sur les titres non cotés que sur les titres cotés et ceci peut entraîner une difficulté à en estimer la valeur. Ce risque peut avoir un impact sur la période de détention des titres non cotés ainsi que sur le prix de sortie. Il est difficile de chiffrer l'influence de ces risques sur les titres non cotés du niveau 3.

¹ Vous trouverez des informations sur le portefeuille d'investissement figurant au bilan au 31 décembre 2025 sous le point 2.1 ci-dessus.

² Estimé sur base des informations disponibles fournies par les Gestionnaires.

Analyse de sensibilité du portefeuille d'investissement en transparence de niveau 3 au 31 décembre 2025

EN MILLIONS EUR

TECHNIQUE D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR	MÉTHODE D'ÉVALUATION DES OPTIONS APPLIQUÉE?	DONNÉES NON OBSERVABLES (MOYENNE PONDÉRÉE)	SENSIBILITÉ	IMPACT VALEUR	SENSIBILITÉ	IMPACT VALEUR
Discounted Cash Flow model	1.786	Non	Coût du capital issu de la calibration entre 8% et 14% (13%)	+10%	-113	-10%	121
			Taux de croissance perpétuel (plus appliqué)	+10%	0	-10%	0
			Multiple de sortie entre 6,3x et 16,6x (12,6x)	+10%	178	-10%	-178
Multiples de marché	1.652	Non	Multiple médian des revenus des sociétés comparables entre 0,7x et 6,3x (3,4x)	+10%	61	-10%	-59
			Multiple médian de la marge brute des sociétés (5,6x)	+10%	1	-10%	-1
			Multiple médian de l'EBITDA des sociétés comparables entre 8,5x et 32,2x (17,9x)	+10%	87	-10%	-90
			Multiple médian du revenu net des sociétés comparables entre 2,8x et 17,5x (16,6x)	+10%	36	-10%	-36
			Décote issue de la calibration entre 3% et 50% ¹ (12%)	+10%	-23	-10%	25
	1.314	Oui	Multiple médian des sociétés comparables entre 0,5x et 14x (6,4x)	+10%	76	-10%	-75
			Multiple médian de la marge brute des sociétés comparables entre 3x et 7,9x (6,2x)	+10%	5	-10%	-5
			Multiple médian de l'EBIT des sociétés comparables (21,6x)	+10%	2	-10%	-2
			Décote issue de la calibration entre 3% et 61% ² (30%)	+10%	-31	-10%	34
			Volatilité entre 23% et 78% (45%)	+10%	1	-10%	-3
Probability Weighted Expected Returns Model or Scenario Methods (PWERM)	3	Non	Décali d'expiration entre 1 année et 10 années (3 années)	+10%	-3	-10%	3
			Taux d'intérêt entre 0% et 6% (3%)	+10%	-4	-10%	4
			Multiple médian des revenus des sociétés (3,3x)	+10%	0	-10%	0
			Multiple médian de la marge brute des sociétés (1,1x)	+10%	0	-10%	0
Actif net réévalué avec actifs comptabilisés à leur juste valeur ³	4.904	Non	Poids attribué aux scénarios négatifs	+10%	-1	-10%	1
			La juste valeur sur base de rapports des Gestionnaires est considérée comme étant une valeur non observable.	+10%	490	-10%	-490
Milestones approach	93	Non	Décote de 20% par palier (20%)	Palier supérieur ⁴	0	Palier inférieur ⁴	0
Prix de la dernière transaction récente (PORI)	318	Non	La juste valeur de la dernière transaction récente est considérée comme étant une valeur non observable.	+10%	32	-10%	-32
Autres méthodes	69	Non	La juste valeur est considérée comme étant une valeur non observable. Pour l'approche par le rendement, le rendement est considéré comme une donnée non observable (4,9%).	+10%	7	-10%	-7
Total du niveau 3 (en transparence)	10.139						
Eléments de réconciliation	-231						
Total du niveau 3 (états financiers)	9.908						

Les éléments de réconciliation entre la présentation en transparence et la présentation au bilan sont détaillés, tous niveaux confondus, au point 2.1 ci-dessus.

- Dans certains cas, une surcote est appliquée par rapport au groupe de sociétés comparables. Les surcotes appliquées varient entre 18% et 72% (moyenne pondérée de 43%). Dans certains cas exceptionnels, la décote est estimée sur la base d'autres méthodes que la calibration.
- Dans certains cas, une surcote est appliquée par rapport au groupe de sociétés comparables. Les surcotes appliquées varient entre 2% et 1.168% (moyenne pondérée de 141%). Dans certains cas exceptionnels, la décote est estimée sur la base d'autres méthodes que la calibration.
- Concerne principalement le portefeuille Sofina Fonds Privés et de façon limitée certaines participations de Sofina Croissance.
- Aucun palier inférieur ou supérieur n'a été atteint.

Analyse de sensibilité du portefeuille d'investissement en transparence de niveau 3 au 31 décembre 2024

EN MILLIONS EUR

TECHNIQUE D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR	MÉTHODE D'ÉVALUATION DES OPTIONS APPLIQUÉE?	DONNÉES NON OBSERVABLES (MOYENNE PONDÉRÉE)	SENSIBILITÉ	IMPACT VALEUR	SENSIBILITÉ	IMPACT VALEUR
Discounted Cash Flow model	1.694	Non	Coût du capital issu de la calibration entre 8% et 17% (13%)	+10%	-117	-10%	127
			Taux de croissance perpétuel (plus appliqué)	+10%	0	-10%	0
			Multiple de sortie entre 8,6x et 17,2x (12,3x)	+10%	120	-10%	-118
Multiples de marché	1.899	Non	Multiple médian des revenus des sociétés comparables entre 0,7x et 17,6x (4,1x)	+10%	45	-10%	-45
			Multiple médian de la marge brute des sociétés (3,7x)	+10%	0	-10%	-1
			Multiple médian de l'EBITDA des sociétés comparables entre 6,4x et 28,9x (14,5x)	+10%	116	-10%	-126
			Multiple médian du revenu net des sociétés comparables entre 3,3x et 11,6x (11x)	+10%	6	-10%	-6
			Décote issue de la calibration entre 0% et 52% ¹ (9%)	+10%	-24	-10%	24
	1.080	Oui	Multiple médian des sociétés comparables entre 0,5x et 10,7x (5,1x)	+10%	55	-10%	-66
			Multiple médian de la marge brute des sociétés comparables entre 6x et 6,6x (6,5x)	+10%	3	-10%	-3
			Multiple médian du revenu net des sociétés comparables entre 16,3x et 25,9x (19,7x)	+10%	2	-10%	-2
			Décote issue de la calibration entre 4% et 58% ² (24%)	+10%	-39	-10%	28
			Volatilité entre 23% et 73% (44%)	+10%	-7	-10%	-5
			Délai d'expiration entre 0,5 année et 6,6 années (3,3 années)	+10%	-9	-10%	-2
			Taux d'intérêt entre 0% et 7% (4%)	+10%	-8	-10%	-3
Actif net réévalué avec actifs comptabilisés à leur juste valeur ³	4.761	Non	La juste valeur sur base de rapports des Gestionnaires est considérée comme étant une valeur non observable.	+10%	476	-10%	-476
Milestones approach	41	Non	Décote de 20% par palier (20%)	Palier supérieur ⁴	4	Palier inférieur	-4
Prix de la dernière transaction récente (PORI)	17	Non	La juste valeur de la dernière transaction récente est considérée comme étant une valeur non observable.	+10%	2	-10%	-2
Autres méthodes	71	Non	La juste valeur est considérée comme étant une valeur non observable. Pour l'approche par le rendement, le rendement est considéré comme une donnée non observable (4,9%).	+10%	7	-10%	-7
Total du niveau 3 (en transparence)	9.563						
Eléments de réconciliation	-72						
Total du niveau 3 (états financiers)	9.491						

Les éléments de réconciliation entre la présentation en transparence et la présentation au bilan sont détaillés, tous niveaux confondus, au point 2.1 ci-dessus.

- Dans certains cas exceptionnels, une surcote est appliquée par rapport au groupe de sociétés comparables. Les surcotes appliquées varient entre 1% et 1.132% (moyenne pondérée de 53%). Dans certains cas exceptionnels, la décote est estimée sur base d'autres méthodes que la calibration.
- Dans certains cas exceptionnels, une surcote est appliquée par rapport au groupe de sociétés comparables. Les surcotes appliquées varient entre 7% et 1.492% (moyenne pondérée de 176). Dans certains cas exceptionnels, la décote est estimée sur base d'autres méthodes que la calibration.
- Concerne principalement le portefeuille Sofina Fonds Privés et de façon limitée certaines participations de Sofina Croissance.
- Aucun palier supérieur n'a été atteint.

2.5 RISQUES FINANCIERS EN TRANSPARENCE

Risque de change

Le portefeuille d'investissement est soumis entre autres aux risques de change. Le principal risque de change porte sur des actifs libellés en dollars américains, en livres sterling, en roupies indiennes en couronnes danoises et en yuan chinois renminbi. À titre d'information, la variation de 10% en plus ou en moins par rapport au cours du 31 décembre 2025 donnerait une variation de la juste valeur du portefeuille reprise dans le tableau ci-dessous :

EN MILLIONS EUR

	USD	GBP	INR	DKK	CNY
Juste valeur	6.368	748	363	179	25
Cours de change (EUR/devise)	1,1750	0,8726	105,5965	7,4689	8,2262
Sensibilité du cours de change	-10% +10%	-10% +10%	-10% +10%	-10% +10%	-10% +10%
Impact	+708 -579	+83 -68	+41 -33	+19 -17	+3 -2

Risque de prix

Le risque de prix se définit comme le risque que le portefeuille de Sofina soit impacté par une évolution défavorable des cours de bourse. Sofina est exposée aux fluctuations boursières de son portefeuille.

L'analyse de risques des participations de niveau 1 et de niveau 2 est reprise ci-dessous. Un intervalle de variation -10% et +10% a été appliqué sur l'évaluation au 31 décembre 2025. Cette variation influence le résultat.

EN MILLIONS EUR

	NIVEAU 1			NIVEAU 2		
Sensibilité du cours de bourse	-10%	0%	+10%	-10%	0%	+10%
Juste valeur	316	351	386	17	19	21
Impact	-35	0	+35	-2	0	+2

Risque de taux d'intérêt et risque de liquidité

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le flux d'intérêt afférent à la dette financière et la trésorerie brute puissent être détériorés par une évolution défavorable des taux d'intérêt. En l'espèce, le risque est limité vu que les dettes financières sont principalement à taux fixe. Par ailleurs la trésorerie nette de Sofina est positive. Cependant, Sofina a des engagements de déboursements de fonds relatifs aux participations de Sofina Fonds Privés. Eu égard à

sa trésorerie nette positive, à l'existence de lignes de crédit bancaires (non utilisées – voir point 3.17), et aux investissements dans des actions cotées sur des marchés liquides et donc aisément réalisables (dans les portefeuilles des Investissements de Sofina Direct et de Sofina Fonds Privés), et, si nécessaire, de la capacité à effectuer des transactions sur le marché secondaire pour Sofina Fonds Privés, le risque de liquidité auquel Sofina est confrontée est extrêmement modéré.

EN MILLIONS EUR

ENGAGEMENTS RÉSIDUELS BRIDGE DE SOFINA FONDS PRIVÉS	31/12/2025	31/12/2024
Début de l'année	1.422	1.300
Nouveaux engagements	598	420
Investissements	-511	-406
Autres ¹	15	33
Effet change	-195	75
Fin de l'année²	1.329	1.422

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de contrepartie sur les liquidités brutes. Il est atténué par une diversification adéquate des contreparties (notation de crédit et duration, limite d'exposition par contrepartie, émetteur et secteur).

Risque de concentration

Les 10 principales participations de Sofina Direct représentent 29% de la juste valeur du portefeuille en transparence³:

1	HSG Co-Investment 2016-A (ByteDance)
2	Lernen Midco 1 (Cognita)
3	Nuxe International
4	Drylock Technologies
5	Proeduca Altus
6	Cambridge Associates
7	Vinted
8	MNH (Mérieux NutriSciences)
9	Salto Systems
10	Lancelot UK HoldCo (EG Software)

¹ Le poste Autres comprend principalement des distributions rappelables, des cessions et des liquidations de fonds avec des engagements résiduels non appelés.

² Des engagements résiduels supplémentaires relatifs aux investissements Sofina Direct de 6 millions EUR au 31 décembre 2025 et de 6 millions EUR au 31 décembre 2024 portent le total des engagements non appelés à 1.329 millions EUR et 1.422 millions EUR respectivement.

³ Classées par ordre décroissant de juste valeur au 31 décembre 2025 (portefeuille en transparence). Le classement de nos participations Sofina Direct ne tient pas compte des expositions indirectes à ces participations, détenues au travers de certains fonds de Sofina Fonds Privés.

Il est à noter que :

- les 4 investissements principaux au sein de Sofina Direct représentent plus de 15% mais moins de 20% du total du portefeuille en transparence¹.
- les 6 investissements principaux au sein de Sofina Direct représentent plus de 20% du total du portefeuille en transparence¹.
- de toutes les participations reprises dans la liste ci-dessus pris individuellement, ByteDance² est le seul actif représentant plus de 5% de la juste valeur du portefeuille en transparence¹.

Il n'y a pas de positions dominantes. Les participations de niveau 3 dans le top 10 sont évaluées selon le Discounted Cash Flow model, les multiples du marché ou la valeur de la dernière transaction récente, comme décrit dans la section 2.3 ci-dessus.

Les 10 principaux Gestionnaires de Sofina Fonds Privés représentent 22% de la juste valeur du portefeuille en transparence³ :

1	Sequoia Capital
2	Lightspeed
3	HongShan
4	Peak XV
5	Andreessen Horowitz
6	Battery
7	Insight Partners
8	Thrive Capital
9	Thoma Bravo
10	Iconiq Capital

Guerre en Ukraine

Conformément à la [recommandation de l'ESMA du 14 mars 2022](#), à la [déclaration publique du 13 mai 2022 sur les implications de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur les rapports financiers semestriels](#) et à la [déclaration publique du 28 octobre 2022 sur les priorités communes européennes en matière d'application de la loi pour les rapports financiers annuels de 2022](#), Sofina peut confirmer qu'elle a une exposition spécifique très limitée à la crise ukrainienne, qui n'a pas eu d'impact direct matériel sur ses activités. Le groupe n'est pas affecté par les sanctions économiques appliquées par l'Union européenne. Les sociétés du portefeuille de Sofina Direct ayant des activités ou une exposition notable en Ukraine ou Russie et Biélorussie représentent moins de 3% de la juste valeur du portefeuille total en transparence au 31 décembre 2025. Sofina Fonds Privés est marginalement exposé à des sociétés sous-jacentes ayant une certaine présence en Ukraine ou en Russie et Biélorussie qui sont estimées représenter une petite proportion du nombre total de sociétés dans le portefeuille sous-jacent. Les Gestionnaires ont enquêté sur leurs liens potentiels avec la Russie, notamment en recherchant l'argent russe dans leur base d'investisseurs, et n'ont pas signalé de problème significatif à cet égard. Les principales conséquences économiques potentielles de la crise ukrainienne sur le portefeuille ne sont pas de nature spécifique car elles sont liées à son impact sur le prix des matières premières, y compris l'énergie, les perturbations potentielles de la chaîne d'approvisionnement, les préoccupations concernant un risque croissant de cyber-attaques et, plus généralement, l'impact macro-économique sur la croissance du PIB, l'inflation et les taux d'intérêt. Un grand nombre de sociétés du portefeuille et de Gestionnaires, ainsi que leurs employés, sont engagés dans diverses initiatives visant à soutenir l'Ukraine, en accord avec ce que Sofina a fait.

1 Participations les plus importantes en termes de représentation dans la juste valeur du portefeuille en transparence et selon les principes de valorisation détaillés au point 2.3 ci-dessus. Classées par ordre décroissant de juste valeur au 31 décembre 2025. Le classement des participations de Sofina Direct ne prend pas en compte les participations indirectes dans ces sociétés à travers certains fonds de Sofina Fonds Privés.

2 Sofina valorise sa participation dans HSC Co-Investment 2016-A sur base de la méthode de valorisation des multiples de marché avec une décote d'illiquidité. Sa participation dans ByteDance au niveau de Sofina Fonds Privés est évaluée sur base des derniers rapports obtenus des Gestionnaires (où l'information est disponible).

3 Principaux Gestionnaires en termes de représentation estimée de leurs fonds dans la juste valeur du portefeuille de Sofina en transparence. Classés par ordre décroissant de juste valeur au 31 décembre 2025.

2.6 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE, SECTORIELLE ET PAR STRATÉGIE DU PORTEFEUILLE EN TRANSPARENCE

Répartition géographique du portefeuille¹

EN MILLIONS EUR

ZONE GÉOGRAPHIQUE	31/12/2025				31/12/2024			
	JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE		ENGAGEMENTS RÉSIDUELS ²		JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE		ENGAGEMENTS RÉSIDUELS	
Sofina Direct								
Europe de l'Ouest	3.566	63%	3	51%	3.209	60%	3	50%
Amérique du Nord	604	11%	2	35%	690	13%	2	33%
Asie	1.446	26%	1	14%	1.422	27%	1	17%
Autres	0	0%	0	0%	10	0%	0	0%
Total Sofina Direct	5.616	100%	6	100%	5.331	100%	6	100%
Sofina Fonds Privés								
Europe de l'Ouest	489	10%	187	14%	467	10%	202	14%
Amérique du Nord	3.293	67%	855	64%	3.045	64%	885	62%
Asie	1.111	23%	287	22%	1.211	26%	335	24%
Total Sofina Fonds Privés	4.893	100%	1.329	100%	4.723	100%	1.422	100%
TOTAL SOFINA DIRECT ET SOFINA FONDS PRIVÉS								
Europe de l'Ouest	4.055	39%	190	14%	3.676	37%	205	14%
Amérique du Nord	3.897	37%	857	64%	3.735	37%	887	62%
Asie	2.557	24%	288	22%	2.633	26%	336	24%
Autres	0	0%	0	0%	10	0%	0	0%
TOTAL DU PORTEFEUILLE³	10.509	100%	1.335	100%	10.054	100%	1.428	100%

Répartition de Sofina Direct par secteur³

EN MILLIONS EUR

SECTEUR	31/12/2025		31/12/2024	
	JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE		JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE	
Biens et services de consommation	1.470	26%	1.431	27%
Transformation digitale	1.989	35%	1.623	30%
Éducation	757	14%	590	11%
Soins de santé et sciences de la vie	689	12%	708	13%
Chaînes d'approvisionnement durable	261	5%	346	7%
Autres	450	8%	633	12%
Total	5.616	100%	5.331	100%

Répartition de Sofina Fonds Privés par stratégie

EN MILLIONS EUR

STRATÉGIE	31/12/2025				31/12/2024			
	JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE		ENGAGEMENTS RÉSIDUELS ⁴		JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE		ENGAGEMENTS RÉSIDUELS	
Capital-risque	3.592	74%	785	59%	3.345	71%	825	58%
Capital-développement	1.094	22%	462	35%	1.106	23%	494	35%
Leveraged buyout	200	4%	74	6%	258	6%	95	7%
Autres	7	0%	8	0%	14	0%	8	0%
Total⁵	4.893	100%	1.329	100%	4.723	100%	1.422	100%

¹ Sur la base du portefeuille en transparence en considérant le pays du siège principal ou historique des investissements.

² Ces montants proviennent essentiellement de souscriptions aux investissements Sofina Fonds Privés pour un montant de 1.329 millions EUR (cf. point 3.17 ci-dessous). Ces engagements sont pris par Sofina SA ou par ses filiales d'investissement (vue en transparence).

³ Sur la base de la juste valeur des participations du groupe Sofina au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 (portefeuille en transparence - cf. point 2.4 ci-dessus).

⁴ Sofina s'est engagée à répondre à des appels de fonds auprès de certains fonds privés (cf. point 3.17 ci-dessous).

⁵ Vous trouverez des informations sur le portefeuille Sofina Fonds Privés figurant au bilan au 31 décembre 2025 sous le point 2.1 ci-dessus.

Répartition par millésime du portefeuille

EN MILLIONS EUR

MILLÉSIME	31/12/2025				31/12/2024			
	JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE		ENGAGEMENTS RÉSIDUELS ¹		JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE		ENGAGEMENTS RÉSIDUELS	
Sofina Direct								
0-3	1.803	32%	0	0%	1.602	30%	0	0%
4-7	2.307	41%	3	50%	2.097	39%	3	50%
8-10	1.257	22%	3	50%	1.229	23%	3	50%
>10	249	5%	0	0%	403	8%	0	0%
Total Sofina Direct	5.616	100%	6	100%	5.331	100%	6	100%
Sofina Fonds Privés								
0-3	1.326	27%	1.079	81%	1.295	27%	1.204	84%
4-7	2.178	44%	185	14%	2.008	43%	151	11%
8-10	1.005	21%	39	3%	916	19%	36	3%
>10	384	8%	26	2%	504	11%	31	2%
Total Sofina Fonds Privés	4.893	100%	1.329	100%	4.723	100%	1.422	100%
TOTAL SOFINA DIRECT ET SOFINA FONDS PRIVÉS								
0-3	3.129	30%	1.079	81%	2.897	29%	1.204	84%
4-7	4.485	43%	188	14%	4.105	41%	154	11%
8-10	2.262	21%	42	3%	2.145	21%	39	3%
>10	633	6%	26	2%	907	9%	31	2%
TOTAL DU PORTEFEUILLE ²	10.509	100%	1.335	100%	10.054	100%	1.428	100%

¹ Sofina s'est engagée à répondre à des appels de fonds auprès de certains fonds privés (cf. point 3.17 ci-dessous).

² Vous trouverez des informations sur le portefeuille Sofina Fonds Privés figurant au bilan au 31 décembre 2025 sous le point 2.1 ci-dessus.

3. Annexes aux états financiers sous le statut d'Entité d'Investissement

3.1 PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

EN MILLIERS EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Participations		
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	9.778.585	8.548.378
Entrées au cours de l'exercice	494.511	1.695.170
Sorties au cours de l'exercice	-289.312	-616.927
Variations des plus-values latentes en résultat	303.423	434.329
Variations des moins-values latentes en résultat	-242.110	-282.365
Valeur nette à la clôture de l'exercice = 1	10.045.097	9.778.585
Créances		
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	61.851	62.066
Entrées au cours de l'exercice	75	71
Sorties au cours de l'exercice	0	-4.984
Variations des plus-values latentes en résultat	2.956	4.723
Variations des moins-values latentes en résultat	0	0
Variation des intérêts courus non échus	2	-25
Valeur nette à la clôture de l'exercice = 2	64.884	61.851
Valeur nette = 1 + 2	10.109.981	9.840.436

La différence entre le montant des entrées au cours de l'exercice (494.586 milliers EUR) et le montant des investissements repris dans l'état consolidé des flux de trésorerie (494.750 milliers EUR) est principalement due à un investissement non décaissé et à un paiement différé en 2025 pour un montant total de 164 milliers EUR. La différence entre le montant des sorties au cours de l'exercice (289.312 milliers EUR) et le montant des désinvestissements repris dans l'état consolidé des flux de trésorerie (275.533 milliers EUR) est principalement dû aux plus et moins-values réalisées sur ces désinvestissements pour un montant de -13.782 milliers EUR. Par ailleurs, les plus et moins-values réalisées (-13.782 milliers EUR) combinées à la variation des plus et moins-values non réalisées (-170.940 milliers EUR) constituent le résultat net du portefeuille d'investissement (cf. point 3.12 ci-dessous).

3.2 CLASSIFICATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

EN MILLIERS EUR

	CLASSIFICATION IFRS 9	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR		
		TOTAL AU 31/12/2025	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL AU 31/12/2024	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Portefeuille d'investissement		10.109.981	202.068	0	9.907.913	9.840.436	349.851	0	9.490.585
<i>Participations</i>	<i>Juste valeur via le résultat</i>	10.045.097	202.068	0	9.843.029	9.778.585	349.851	0	9.428.734
<i>Créances</i>	<i>Désignées à la juste valeur via le résultat</i>	64.884	0	0	64.884	61.851	0	0	61.851
Créances sur les filiales ¹	Désignées à la juste valeur via le résultat	434.247	0	434.247	0	420.957	0	420.957	0
Dépôts et autres actifs financiers courants		1.408.038	0	1.408.038	0	530.469	0	530.469	0
<i>Dépôts</i>	<i>Désignés à la juste valeur via le résultat</i>	0	0	0	0	75.000	0	75.000	0
<i>Placements de trésorerie</i>	<i>Juste valeur via le résultat</i>	1.398.672	0	1.398.672	0	451.925	0	451.925	0
<i>Autres créances</i>	<i>Désignés à la juste valeur via le résultat</i>	9.366	0	9.366	0	3.544	0	3.544	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Désignés à la juste valeur via le résultat	205.377	0	205.377	0	357.381	0	357.381	0
Dettes financières non courantes	Au coût amorti	1.293.438	0	1.258.271	0	697.074	0	634.375	0
Dettes financières courantes	Au coût amorti	5.271	0	5.271	0	2.268	0	2.268	0
Autres débiteurs courants	Au coût amorti	1.540	0	1.540	0	98	0	98	0
Dettes envers les filiales ¹	Désignées à la juste valeur via le résultat	6.105	0	6.105	0	138.535	0	138.535	0
Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants	Au coût amorti	18.793	0	18.793	0	15.273	0	15.273	0

Au cours de l'année, il n'y a pas eu de transferts de niveaux.

La juste valeur des éléments du portefeuille d'investissement peut être hiérarchisée comme suit :

Les actifs évalués selon le niveau 1 sont valorisés au cours de bourse à la date de clôture. Les données de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les participations directes dans des filiales d'investissement sont considérées de niveau 3 et sont valorisées sur la base de la juste valeur de leur propre portefeuille (niveau 1, 2 ou 3) et de la juste valeur de leurs autres actifs et passifs. Les participations dans les entreprises associées sont également de niveau 3 et sont valorisées à la juste valeur. Une description détaillée des méthodes de valorisation et de la sensibilité de la juste valeur est reprise aux points 2.3 et 2.4 ci-dessus. Le portefeuille détenu en transparence est décrit sous le point 2.2 ci-dessus.

La juste valeur des autres instruments financiers a été déterminée selon les méthodes suivantes :

- pour les instruments financiers à court terme, tels que les créances et dettes commerciales, la juste valeur est considérée comme n'étant pas significativement différente de la valeur comptable au coût amorti ;
- pour les prêts et emprunts, tels que les dépôts ou les créances sur et dettes envers les filiales, la juste valeur est considérée comme n'étant pas significativement différente de la valeur comptable au coût amorti ;
- pour les emprunts à long terme, la juste valeur d'un investissement en dette, en l'absence de prix activement négociés, est généralement dérivée d'une analyse de rendement tenant compte de la qualité du crédit, du coupon et de l'échéance, ainsi que de l'application de la calibration ;
- pour les dérivés de taux de change ou de taux d'intérêts, la juste valeur est arrêtée sur la base de modèles actualisant les flux futurs déterminés sur la base des courbes de taux d'intérêts futurs ou des taux de change ou autres prix à terme (forward).

¹ Les créances sur et les dettes envers les filiales sont désignées à la juste valeur mais vu qu'il s'agit de créances et dettes à très court terme, il n'y a pas de variation de juste valeur à comptabiliser.

Risques financiers

Vous trouverez une description des risques financiers au point 2.5 ci-dessus.

Détails des mouvements pour les investissements financiers comptabilisés à la juste valeur de niveau 3

EN MILLIERS EUR

PORTFEUILLE D'INVESTISSEMENT	31/12/2025	31/12/2024
Valeur nette à l'ouverture de la période	9.490.585	8.228.868
Entrées au cours de l'exercice	494.585	1.623.915
Sorties au cours de l'exercice	-135.564	-547.501
Variations des plus-values latentes en résultat	296.759	430.738
Variations des moins-values latentes en résultat	-238.454	-245.411
Variation des intérêts courus non échus	2	-24
Transfert vers le niveau 3	0	0
Transfert depuis le niveau 3	0	0
Valeur nette à la clôture de la période	9.907.913	9.490.585

3.3 DÉPÔTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

EN MILLIERS EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts ¹	0	75.000
Placements de trésorerie	1.398.672	451.925
Autres créances	9.366	3.544
Dépôts et autres actifs financiers courants	1.408.038	530.469

Les placements de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

3.4 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

EN MILLIERS EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Banques et caisses	18.376	44.238
Placements et dépôts à court terme	187.001	313.143
Trésorerie et équivalents de trésorerie	205.377	357.381

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes bancaires, des fonds en caisse et des placements dans des instruments de marché monétaire à trois mois maximum.

¹ Dépôts à long terme avec un préavis de 32 jours.

3.5 CAPITAL

EN MILLIERS EUR

	CAPITAL		ACTIONS PROPRES	
	NOMBRE D'ACTIONNAIRES	MONTANT DU CAPITAL	NOMBRE D'ACTIONNAIRES	MONTANT DE CAPITAL DÉTENU
Soldes au 31/12/2023	34.250.000	79.735	1.052.928	2.451
Mutations de l'exercice	0	0	143.245	334
Soldes au 31/12/2024	34.250.000	79.735	1.196.173	2.785
Mutations de la période	2.446.428	5.695	39.130	91
Soldes au 31/12/2025	36.696.428	85.430	1.235.303	2.876

Le capital souscrit et entièrement libéré est constitué d'actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Le 7 octobre 2025, Sofina a procédé à une augmentation de capital d'un montant total de 545.553 milliers EUR, résultant en l'émission de 2.446.428 actions entièrement libérées lors de leur souscription. Conformément aux modalités de l'opération, 5.695 milliers EUR ont été affectés au capital social, tandis que le solde de 539.858 milliers EUR a été comptabilisé en prime d'émission, montant ramené à 538.091 milliers EUR après déduction des frais liés à l'opération de 7.462 milliers EUR.

Les propriétaires d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes et ont droit à une voix par action aux assemblées générales des actionnaires de la Société.

Le dividende brut au titre de l'exercice 2024, payé en 2025, était de 3,50 EUR par action, soit un montant total brut de 115.792 milliers EUR. Au 31 décembre 2025, Sofina SA détenait 1.235.303 actions propres, contre 1.196.173 actions propres au 31 décembre 2024. Au cours de l'année 2025, 189.068 actions propres ont été acquises, et 236.640 actions propres ont été cédées.

Le dividende brut proposé pour l'année 2025 est de 3,66 EUR par action.

3.6 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Sofina SA octroie des prestations de retraite et de décès qui sont financées via des contrats d'assurance de groupe du type « prestations définies », « contributions définies » et du type « cash balance ».

Les contributions octroyées au personnel dans le plan du type « cash balance » sont capitalisées à hauteur d'un rendement de trois pour cent. Le financement du plan est effectué par le biais d'une assurance de groupe en capitalisation collective en branche 23 dont les actifs sont principalement investis dans des fonds d'investissement. Les actifs des plans de pension ne sont pas investis dans des titres Sofina.

Il n'y a que deux affiliés continuant le plan du type « prestations définies ».

Les plans du type « cash balance » et « contributions définies » sont soumis à un rendement minimum garanti et sont donc considérés comme des plans du type « prestations définies » selon la norme IAS 19. Ceux-ci ont été évalués sur la base de la méthode « Traditional Unit Credit » sans projection des primes futures. Le plan de type « prestations définies » a été évalué sur la base de la méthode « Projected Unit Credit » (en application de la norme IAS 19).

Le plan de retraite chez Sofina Invest et Sofina Capital au Grand-Duché de Luxembourg est un plan du type « contributions définies » sans rendement minimum garanti par l'employeur. À Singapour, Sofina Asia n'offre pas de plan de retraite mais un plan décès et invalidité. Le coût y afférant n'est pas reflété directement dans le résultat de Sofina sous le statut d'Entité d'Investissement, mais dans le résultat de ces filiales qui sont reprises dans les comptes de Sofina à la juste valeur.

EN MILLIERS EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Montants comptabilisés au bilan		
Plan du type « prestations définies »¹		
Valeur actuelle des obligations de pension	6.462	6.678
Montant non reconnu comme actif	0	0
Juste valeur des actifs	-6.005	-6.145
Valeur actuelle nette des obligations de pension	457	533
Plan du type « contributions définies »		
Valeur actuelle des obligations de pension	4.611	4.348
Montant non reconnu comme actif	0	0
Juste valeur des actifs	-4.611	-4.270
Valeur actuelle nette des obligations de pension	0	78

Plan du type « cash balance »		
Valeur actuelle des obligations de pension	11.288	9.683
Montant non reconnu comme actif	1.899	1.911
Juste valeur des actifs	-13.187	-11.594
Valeur actuelle nette des obligations de pension	0	0
Total des plans		
Valeur actuelle des obligations de pension	22.361	20.709
Montant non reconnu comme actif	1.899	1.911
Juste valeur des actifs	-23.803	-22.009
Valeur actuelle nette des obligations de pension	457	611
Juste valeur des actifs		
Fonds d'investissement collectif patrimonial	14.599	12.961
Actifs gérés par l'assureur	9.204	9.048
Juste valeur des actifs	23.803	22.009
Mouvements des engagements en cours d'exercice		
Passifs nets à l'ouverture de l'exercice	611	675
Montant reconnu en fonds propres	-528	683
Produit ou charge net(te) comptabilisé(e) au compte de résultats	2.122	1.420
Cotisations versées	-1.748	-2.167
Montant comptabilisé à la clôture de l'exercice	457	611
Charges de pension comptabilisées au compte de résultats		
Coût des services rendus	-2.110	-1.415
Intérêts nets sur les obligations de pension	5	4
Revenus d'intérêts	0	0
Coûts d'administration	-17	-9
Reprise des coûts des services passés	0	0
Gains (+) / pertes (-) actuariels reconnus	0	0
Charges nettes	-2.122	-1.420

¹ Ces montants comprennent les obligations et actifs relatifs aux plans du type « prestations définies » pour les affiliés qui ont choisi de continuer leur carrière dans ces plans, mais aussi les obligations et actifs historiques de ces mêmes plans pour tous ceux qui ont choisi de passer vers le plan du type « cash balance ».

Les charges de pension sont reprises dans la rubrique Autres charges du compte de résultats.

EN MILLIERS EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Principales hypothèses actuarielles à la clôture de l'exercice		
Taux d'actualisation ¹		
Plan du type « prestations définies »		
- Ancien plan	3,40%	3,15%
- Nouveau plan	3,90%	3,45%
Plan du type « contributions définies »		
- Ancien plan	3,36%	3,15%
- Nouveau plan	3,60%	3,25%
Plan du type « cash balance »	3,95%	3,45%
Taux de croissance des salaires	5,00%	5,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Table de mortalité	MR-5/FR-5	MR-5/FR-5
Évolution de la valeur actuelle des prestations de retraite		
Valeur actuelle des prestations à l'ouverture de l'exercice	20.709	21.862
Coût des services (employeur)	2.110	1.414
Coût des services (employé)	82	104
Coût d'intérêts	657	898
Prestations payées au cours de l'exercice	-963	-3.040
Taxes sur les contributions payées	-208	-258
Gain (-) / perte (+) actuariels de l'exercice ²	-26	-271
Coûts (+) et reprises des coûts (-) des services passés	0	0
Valeur actuelle des prestations promises à la clôture de l'exercice	22.361	20.709
Évolution de la juste valeur des actifs des plans		
Juste valeur des actifs à l'ouverture de l'exercice	22.009	21.368
Prestations payées au cours de l'exercice	-963	-3.040
Cotisations reçues au cours de l'exercice (employeur)	1.748	2.167
Cotisations reçues au cours de l'exercice (employé)	82	103
Produit d'intérêts	728	912

¹ Une analyse de sensibilité de + ou -0,25% est appliquée sur les taux d'actualisation, ce qui présenterait un impact sur la valeur actuelle de -197 milliers EUR et +211 milliers EUR.

² Changement des hypothèses démographiques (-325 milliers EUR), changement des hypothèses financières (296 milliers EUR) et changement des hypothèses d'expérience (54 milliers EUR).

³ Se compose d'intérêts courus sur l'emprunt obligataire (cf. point 3.7 ci-dessus).

Taxes sur les contributions payées	-208	-258
Coûts d'administration	-17	-9
Rendement excédant les produits d'intérêts	440	883
Gain (+) / perte (-) actuariels liés à des ajustements d'expérience	-16	-117
Valeur actuelle des plans à la clôture de l'exercice	23.803	22.009
Frais de personnel	40.529	35.908
Nombre moyen d'employés en équivalent temps plein, y compris le CEO		
Employés	19	18
Personnel de direction	28	27
	47	45

3.7 DETTES FINANCIÈRES

EN MILLIERS EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires	1.293.438	697.074
Dettes financières non courantes	1.293.438	697.074
Emprunts bancaires	0	0
Dettes financières courantes ³	5.271	2.268
Dettes financières courantes	5.271	2.268

Les détails des emprunts obligataires émis sont les suivants:

EN MILLIERS EUR

DATE D'ÉMISSION	DATE DE MATURITÉ	TAUX D'INTÉRÊTS	RATING	VALEUR NOMINALE	COTÉ/ NON COTÉ	31/12/2025	31/12/2024
23/09/2021	23/09/2028	1,000%	N/A	700.000	Coté	697.857	697.074
13/11/2025	13/11/2033	3,707%	A-	600.000	Coté	595.581	0
				1.300.000		1.293.438	697.074

Le 13 novembre 2025, Sofina a émis des obligations senior non garanties pour un montant nominal de 600 millions EUR, arrivant à échéance en 2033.

Le 24 septembre 2025, S&P a attribué à Sofina une notation de crédit émetteur de long terme de catégorie qualité d'investissement « A- », assortie d'une perspective stable.

La juste valeur cumulée des obligations s'élève à 1.258 millions EUR au 31 décembre 2025 (634 millions EUR au 31 décembre 2024).

3.8 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS COURANTS

EN MILLIERS EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs	3.365	2.768
Dettes salariales et sociales	13.293	10.662
Autres dettes diverses	449	593
Dividendes relatifs aux exercices antérieurs	863	862
Taxes et impôts divers	823	388
Fournisseurs et autres créditeurs courants	18.793	15.273

3.9 CRÉANCES SUR ET DETTES ENVERS LES FILIALES

EN MILLIERS EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Créances sur les filiales ¹	434.247	420.957
Dettes envers les filiales ²	-6.104	-138.535
Créances et dettes envers les filiales	428.143	282.422

Sofina SA a signé des contrats de ligne de crédit renouvelables avec engagement avec plusieurs de ses filiales. Les prêts ainsi octroyés par Sofina SA à ces filiales sont rémunérés au taux Euribor +3 mois augmenté d'une marge.

Au niveau de ses dettes (dépôts effectués par les filiales), Sofina SA les rémunère à un taux de dépôt qui est revu régulièrement.

3.10 DIVIDENDES

EN MILLIERS EUR

	2025	2024
Dividendes reçus d'entreprises liées non consolidées	80.770	1.013.276
Dividendes reçus d'entreprises associées	7.500	5.614
Dividendes reçus d'autres entreprises	14.310	13.156
Dividendes³	102.580	1.032.046

1 Le montant de 2025 se compose principalement des contrats de lignes de crédit renouvelables pour un montant de 430.980 milliers EUR ainsi que de créances commerciales sur des filiales pour un montant de 3.266 milliers EUR.

2 Le montant pour 2025 se compose principalement de dépôts faits par les filiales pour un montant de 5.514 milliers EUR, de dettes commerciales envers des filiales pour un montant de 590 milliers EUR.

3 La différence par rapport au montant des dividendes présentés dans l'État consolidé des flux de trésorerie est principalement due à des paiements différés (enregistrement dans une période, mais paiement dans une autre), à certaines transactions qui ont eu une contrepartie en nature et à des retenues à la source.

4 Pour des détails, cf. le point 3.9 ci-dessus.

5 Se compose principalement d'intérêts liés à l'emprunt obligataire (cf. point 3.7 ci-dessus).

3.11 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

EN MILLIERS EUR

	2025	2024
Intérêts sur actifs non courants	764	796
Intérêts sur créances sur filiales ⁴	11.289	11.228
Intérêts sur actifs courants	5.891	10.828
Intérêts sur dettes envers des filiales	-270	-841
Intérêts envers les banques	0	-169
Intérêts sur autres dettes ⁵	-10.784	-7.785
Produits et charges d'intérêt	6.890	14.057

3.12 RÉSULTAT NET DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les plus-values réalisées sur les investissements proviennent principalement de la cession de participations dans une société active dans le domaine de la prévention active des risques de santé.

Les moins-values réalisées sur les investissements proviennent principalement de la cession de participations dans une société active dans la gestion d'actifs.

Les plus-values latentes sur les investissements proviennent principalement d'investissements dans des sociétés actives dans les domaines de l'éducation, des produits d'hygiène personnelle et de la prévention active des risques de santé, des solutions d'accès électronique, ainsi que de nos filiales (Sofina Invest et Sofina London).

Les moins-values latentes sur les investissements concernent principalement nos participations dans nos filiales (Sofina Capital, Sofina Ventures, Sofina US, Sofina Asia) ainsi que dans des sociétés actives dans la protection biologique des cultures et dans l'éducation en ligne.

EN MILLIERS EUR

	2025	2024
Participations		
Résultats réalisés sur cessions	-13.782	198.386
<i>Plus-values</i>	15.803	240.454
<i>Moins-values</i>	-29.585	-42.068
Résultats non réalisés	61.314	151.965
<i>Plus-values</i>	303.423	434.329
<i>Moins-values</i>	-242.109	-282.364
Total des participations	47.531	350.351
Créances		
Résultats réalisés sur cessions	0	1.215
<i>Plus-values</i>	0	1.215
<i>Moins-values</i>	0	0
Résultats non réalisés	2.956	4.724
<i>Plus-values</i>	2.956	4.724
<i>Moins-values</i>	0	0
Total des créances	2.956	5.939
Résultat net du portefeuille d'investissement	50.488	356.290

3.13 AUTRES RÉSULTATS FINANCIERS

EN MILLIERS EUR

	2025	2024
Résultats de change	-773	-243
Résultats sur actifs courants divers	19.715	18.743
Autres résultats financiers	18.942	18.500

3.14 AUTRES CHARGES

EN MILLIERS EUR

	2025	2024
Autres charges financières	-3.356	-3.588
Services et biens divers	-19.407	-20.497
Rémunérations, charges sociales et pensions	-40.529	-35.908
Divers	-6.243	-3.526
Autres charges	-69.535	-63.519

Les services et biens divers comprennent essentiellement des prestations de services de conseil reçus.

3.15 IMPÔTS

EN MILLIERS EUR

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	2025	2024
Charges (+) / produits (-) d'impôts courants	6	7
Charges (+) / produits (-) d'impôts différés	0	0
	6	7
Rapprochement entre la charge (+) / produit (-) d'impôts courants et le bénéfice comptable		
Bénéfice comptable avant impôts	113.006	1.359.512
Impôts calculés au taux de 25%	28.252	339.878
Effet de taux d'impôts différents utilisés dans d'autres pays	0	0
Effet de l'exonération des plus-values latentes nettes et non-déductibilité des moins-values latentes nettes sur le portefeuille sous le statut d'Entité d'Investissement	1.727	18.655
Effet de l'exonération des plus-values et reprises de réduction de valeur et de la non-déductibilité des moins-values et réductions de valeur sur participations	-5.215	-101.040
Effet de l'exonération des dividendes reçus	-25.319	-257.795
Effet des régularisations d'impôts relatifs aux exercices antérieurs	0	0
Autres ajustements d'impôts (dépenses non admises)	561	309
Charges (+) / produits (-) d'impôts différés	0	0
Charges (+) / produits (-) d'impôts sur le résultat	6	7

En tant que société holding, Sofina est exonérée d'impôt sur la plupart de ses revenus (dividendes et plus-values). Ce régime fiscal applicable aux holdings a été mis en œuvre notamment en Belgique et au Luxembourg en vue d'éviter la double imposition, principe guidé par la Directive européenne Mère-Filiale. Aucun passif d'impôt différé n'est dès lors comptabilisé pour les plus-values latentes sur les investissements. Il existe cependant quelques investissements pour lesquels un impôt sur la plus-value dans le pays de résidence de la société dans laquelle Sofina détient une participation peut s'appliquer dans des situations très spécifiques. L'impact des passifs d'impôt différé sur les différences temporaires imposables, comptabilisés par ces filiales d'investissement, entre la valeur comptable et la base fiscale se reflète dans leur juste valeur. Au 31 décembre 2025, ces passifs d'impôts différés s'élèvent à un total de 71,54 millions EUR. En outre, Sofina ne remplit pas les conditions pour entrer dans le champ d'application de la directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022 visant à assurer un niveau minimum global d'imposition pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande taille dans l'Union européenne, introduisant les règles dites du Pilier Deux. Ces règles s'appliquent aux groupes multinationaux dont l'entité mère ultime déclare un chiffre d'affaires annuel consolidé supérieur ou égal à 750 millions EUR au cours d'au moins deux des quatre exercices précédant immédiatement l'exercice testé. En vertu de son statut d'Entité d'Investissement et de la méthode de consolidation applicable, Sofina ne remplit pas les critères requis pour entrer dans le champ d'application de ces règles du Pilier Deux. Il n'y a donc pas d'impôts différés à comptabiliser à cet égard.

Les réserves de Sofina SA comprennent des différences temporaires résultant de revenus exonérés d'impôts datant d'avant 1990 et des règles fiscales applicables à l'époque. Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé à cet égard car Sofina SA est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible. À cet égard, au 31 décembre 2025, les passifs d'impôt différé non comptabilisés s'élèvent à 48,78 millions EUR (54,28 millions EUR en 2024).

Sofina SA ne comptabilise pas d'actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales (et les revenus définitivement taxés) reportées pour une durée illimitée parce que leur récupération est jugée incertaine dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2025, ces actifs d'impôt différé non comptabilisés s'élèvent à 7,65 millions EUR (6,80 millions EUR en 2024).

Comme expliqué au point 2.1 ci-dessus, il existe en outre des bénéfices accumulés au sein des filiales d'investissement luxembourgeoises détenant Sofina Fonds Privés qui pourraient tous devenir imposables (à un taux d'imposition de 25%) dans certains scénarios très improbables (et, en outre, des scénarios sur lesquels Sofina SA a le contrôle). En conséquence, aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour ces montants.

Étant donné que Sofina ne consolide pas ses filiales d'investissement ni les sociétés de son portefeuille, elle ne comptabilise pas les impôts acquittés ou supportés par ces entités. Par ailleurs, en tant que société holding, Sofina ne récupère pas la majeure partie de la TVA supportée, laquelle constitue dès lors un coût définitif pour le groupe. Les totaux ou éléments repris dans les tableaux ci-dessus et ci-dessous (« Impôts sur le résultat » et « Autres taxes et impôts ») ne reflètent donc pas la charge fiscale réellement supportée par le groupe.

AUTRES TAXES ET IMPÔTS	EN MILLIERS EUR	
	2025	2024
Taxes diverses liées aux immobilisations corporelles	242	168
TVA non déductible	3.470	2.587
Taxe annuelle sur les comptes-titres	421	90
Taxe sur les opérations de bourse	22	22
Autres taxes	52	50

3.16 AIDES PUBLIQUES

Une subvention de 349.000 EUR a été accordée en 2005 par la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit d'une intervention régionale dans les frais des travaux de restauration des façades de l'hôtel de maître dans lequel Sofina a établi son siège social.

Une subvention de 56.000 EUR a été accordée en 2013 par la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit d'une intervention régionale dans les frais des travaux de restauration de la façade de notre bâtiment situé Boulevard d'Anvers.

Une subvention de 60.000 EUR a été accordée en 2016 par la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit d'une intervention régionale dans les frais des travaux de restauration des façades de l'hôtel de maître dans lequel Sofina a établi son siège social.

3.17 DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	EN MILLIERS EUR			
	31/12/2025		31/12/2024	
	DEVISE ÉTRANGÈRE	EUR	DEVISE ÉTRANGÈRE	EUR
	EUR	75.376		70.443
Portefeuille d'investissement, montants souscrits non appelés ¹	CAD	41	25	93
	USD	1.452.707	1.236.346	1.381.084
	GBP	12.310	14.108	23.291
	CNY	70.000	8.509	
		1.334.364		1.427.965
Lignes de crédit obtenues		1.375.000		1.185.000
<i>Montant utilisé</i>		0		0
<i>Montant non utilisé</i>		1.375.000		1.185.000
Lignes de crédit accordées aux filiales d'investissement		875.000		875.000
<i>Montant utilisé</i>		391.062		218.410
<i>Montant non utilisé</i>		483.938		656.590

Pour mémoire, Sofina bénéficie de droits de préemption ou de souscription préférentielle dans certaines participations de son portefeuille (considéré en transparence) et ceux-ci sont conditionnés par une augmentation du capital de la société concernée du portefeuille ou par la mise en vente par un actionnaire de ses actions détenues dans la société en question. Les autres droits obtenus concernent essentiellement la possibilité pour Sofina et ses filiales d'investissement de suivre un actionnaire qui céderait tout ou partie de sa participation (tag-along right). Les engagements donnés par Sofina et ses filiales d'investissement sont relatifs à des obligations de suite (cession des actions) en cas de cession par certains actionnaires de leurs actions (drag-along right). Le total de la juste valeur des participations concernées par ces engagements est de 4.227.836 milliers EUR.

¹ Ces montants proviennent essentiellement de souscriptions aux investissements Sofina Fonds Privés pour un montant de 1.329 millions EUR (cf. point 2.6. ci-dessus). Ces engagements sont pris par Sofina SA ou par ses filiales d'investissement (vues en transparence).

3.18 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

EN MILLIERS EUR

ACTIFS ET PASSIFS	31/12/2025	31/12/2024
Créances à long terme des entreprises liées non consolidées	0	0
Créances à court terme sur des entreprises liées non consolidées	434.247	420.957
Dettes vis-à-vis d'entreprises liées non consolidées	-6.105	-138.535
RÉSULTATS DES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES OU ASSOCIÉES	2025	2024
Dividendes reçus d'entreprises liées non consolidées	80.770	1.013.276
Dividendes reçus d'entreprises associées	7.500	5.614
Intérêts reçus d'entreprises liées non consolidées	11.289	11.228
Intérêts payés aux entreprises liées non consolidées	-270	-841
Services prestés aux entreprises liées non consolidées	3.289	1.827
Services reçus des entreprises liées non consolidées	-1.447	-1.268
Rémunération des principaux dirigeants ¹		
Rémunération brute fixe	2.241	2.585
Rémunération brute variable	4.285	3.269
Tantièmes et jetons de présence	2.539	2.263
Assurance de groupe, hospitalisation et soins de santé	925	517
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	5.340	4.296
Données relatives aux transactions significatives, entre des parties liées, effectuées en dehors des conditions du marché	Néant	Néant

En ce qui concerne les créances sur et les dettes envers des sociétés liées non consolidées, il s'agit essentiellement de prêts et dépôts entre Sofina et ses filiales. Les méthodes de rémunération de ceux-ci sont détaillées au point 3.9 ci-dessus.

En ce qui concerne les services prestés, ils incluent essentiellement des prestations de services d'investissement et de conseil en investissement relatifs à des opportunités d'investissement et aux investissements détenus par le bénéficiaire de services.

En ce qui concerne les services reçus, il s'agit essentiellement de prestations de services de gestion de trésorerie.

Sofina s'est portée garante des engagements de ses sociétés liées non consolidées (c'est-à-dire ses filiales).

Structure de l'actionariat

Union Financière Boël SA, Société de Participations Industrielles SA et Immobilière et Immobilière du Centre SA forment un consortium au sens de l'article 1:19 du CSA (ensemble l'« Actionnaire de Référence »).

Il ressort de la dernière déclaration faite le 20 août 2025 par l'Actionnaire de Référence en application de l'article 74 de la loi du 1er avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition que les sociétés formant l'Actionnaire de Référence détenaient au 7 octobre 2025 des actions de la Société comme suit :

	NOMBRE D' ACTIONS	% DE PARTICIPATION
Union Financière Boël SA	8.225.068	22,41%
Société de Participations Industrielles SA	9.092.485	24,78%
Mobilière et Immobilière du Centre SA	2.717.108	7,40%
Sous-total de l'Actionnaire de Référence	20.034.661	54,60%
Sofina SA (actions propres)	1.149.306	3,13%
Total	21.183.967	57,73%

Au 31 décembre 2025, Sofina détenait 1.235.303 actions propres représentant 3,37% de son capital social.

Rémunération des Commissaires

EN MILLIERS EUR

	2025	2024
Missions révisorales effectuées par le Commissaire	119	115
Autres missions extérieures à la mission révisorale effectuées par le réseau du Commissaire	173	16
Autres missions extérieures à la mission révisorale effectuées par le réseau du Commissaire	0	0
Missions révisorales effectuées par le réseau du Commissaire	760	412
Missions de conseils fiscaux	0	0

¹ Suite à la dissolution du Comité exécutif, le Conseil de direction a été mis en place en janvier 2024. Il comptait initialement quatre membres (hors CEO), puis cinq membres à compter du 1er juillet 2024. À partir du 1er janvier 2025, la rémunération du CEO et des autres membres du Conseil de direction a été revue, avec une réduction du salaire fixe et l'introduction d'un incitatif à court terme (« STI »). Le salaire fixe réduit, combiné au STI au niveau cible, est équivalent au salaire fixe précédent.

3.19 PLAN D'OPTION SUR ACTIONS DU PERSONNEL

Nature et portée des accords

Le groupe Sofina propose à ses membres du personnel¹ des plans d'options sur actions Sofina. Ces options sont exerçables au plus tôt le 1^{er} janvier de la quatrième année civile qui suit celle au cours de laquelle l'offre a eu lieu, et au plus tard jusqu'à la veille du dixième anniversaire du jour de l'offre.

Le mode de règlement des plans d'options se fait uniquement en actions Sofina existantes.

La Société veille à tout moment à détenir le nombre d'actions propres nécessaire pour couvrir les différents plans d'options.

OPTIONS ATTRIBUÉES	NOMBRE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN EUR)
<i>Exerçables au 31/12/2024</i>	391.500	196,06
En circulation au 01/01/2025	990.341	236,50
Attribuées ² durant l'exercice	190.605	219,61
Exercées durant l'exercice	-36.705	158,15
Renoncées durant l'exercice	0	0,00
Expirées durant l'exercice	-10.500	342,40
En circulation au 31/12/2025	1.133.741	222,15
<i>Exerçables au 31/12/25</i>	507.845	254,35

Le prix moyen pondéré des actions, à la date d'exercice des options exercées durant l'année, est de 260,36 EUR.

La fourchette de prix d'exercice des 1.133.741 options en circulation au 31 décembre 2025 est de 127,38 EUR à 383,21 EUR (voir tableau ci-dessous) et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de six années avec une fourchette d'exercice des options allant de zéro à neuf années.

¹ Salariés et Chief Executive Officer.

² Date effective après les 60 jours de la période d'acceptation.

³ Un accord de cession a été signé mais la transaction n'a pas encore été clôturée.

FOURCHETTE DE PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS ATTRIBUÉES	NOMBRE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN EUR)
101 EUR à 150 EUR	44.550	127,38
151 EUR à 200 EUR	384.236	189,92
200 EUR à 250 EUR	515.905	219,84
350 EUR à 400 EUR	189.050	383,21
Options en circulation au 31/12/2025	1.133.741	

Calcul de la valeur

Prix moyen pondéré des options attribuées² en 2025 : 74,75 EUR. Le modèle d'évaluation utilisé est le modèle Black-Scholes. Les moyennes pondérées des principaux paramètres utilisés pour les calculs sont :

EXERCICE	PRIX DE L'ACTION SOUS-JACENTE (EN EUR)	RENDEMENT SUR LE DIVIDENDE	TAUX D'INTÉRÊT SANS RISQUE	VOLATILITÉ ATTENDUE	MATURITÉ DE L'OPTION (EN ANNÉES)
2025	219,61	1,44%	2,83%	27,63%	6,6

La volatilité a été calculée sur la base des mouvements historiques du cours de l'action Sofina au cours des 6,5 dernières années (ce qui correspond à la durée moyenne des plans).

Effet sur le résultat

La charge de 2025 en relation avec les plans d'options sur actions s'élève à 12.253 milliers EUR (10.343 milliers EUR en 2024).

3.20 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Depuis le début de l'année 2026, nous avons poursuivi nos activités d'investissement et de désinvestissement. Les principales transactions comprennent nos investissements dans Cerealis, le principal acteur portugais du secteur des produits alimentaires, et XBOX, une société américaine spécialisée dans la sécurité offensive basée sur l'intelligence artificielle. Nous avons également renforcé nos investissements dans The Whole Truth, la plus grande marque indienne de produits alimentaires « clean label » à la croissance la plus rapide, ainsi que dans PETKIT³, une entreprise de soins pour animaux en forte croissance en Chine. Enfin, nous avons monétisé une partie de notre investissement dans opseo, une société active dans le secteur des soins ambulatoires, au travers d'une cession partielle.

3.21 LISTE DES FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

DÉNOMINATION ET SIÈGE	LIEN	DROITS SOCIAUX DÉTENUS		DROITS SOCIAUX DÉTENUS	
		NOMBRE D'ACTIONS	% DE PARTICIPATION AU 31/12/2025	NOMBRE D'ACTIONS	% DE PARTICIPATION AU 31/12/2024
A. FILIALES D'INVESTISSEMENT - À LA JUSTE VALEUR					
Global Education Holding SA 12, rue Léon Laval - LU-3372 Leudelange	Indirect	277.262	82,01	277.262	82,01
Sofina Asia Private Ltd. 108 Amoy Street # 03-01 - SG-069928 Singapour	Direct	2.295.000	100	1.995.000	100
Sofina Capital SA 12, rue Léon Laval - LU-3372 Leudelange	Direct	5.872.576	100	5.872.576	100
Sofina Global SA SIF 12, rue Léon Laval - LU-3372 Leudelange	Indirect	17.500.000	100	17.500.000	100
Sofina Invest SA 12, rue Léon Laval - LU-3372 Leudelange	Direct	30.000	100	30.000	100
Sofina London Limited 7th Floor, 50 Broadway - London SW1H ODB - Royaume-Uni	Direct	4.350.000	100	50.000	100
Sofina Private Equity SA SICAR 12, rue Léon Laval - LU-3372 Leudelange	Indirect	5.910.000	100	5.910.000	100
Sofina US, LLC 160 Federal Street, 9th floor - MA 02110 Boston - USA	Direct	802.000	100	802.000	100
Sofina Ventures SA 29, rue de l'Industrie - 1040 Bruxelles - Belgique Numéro d'entreprise 0423 386 786	Direct	11.709	100	11.709	100
B. ENTREPRISES ASSOCIÉES - À LA JUSTE VALEUR					
Cambridge Associates 125 High Street - MA 02110 Boston - USA	Indirect	24.242	23,67	24.242	23,89
Dott HoldCo Diemenstraat 292 - 1013 CR Amsterdam - Pays-Bas	Indirect	17.371.386	24,98	10.143.368	24,98
Drylock Technologies Spinnerijstraat 12 - 9240 Zele - Belgique Numéro d'entreprise 0479 766 057	Direct	169.782.750	25,00	169.782.750	25,00
Green E Origin (Green Energy Origin) 4, rue du Fort Wallis - LU-2714 Luxembourg	Indirect	587.008	31,64	400.737	29,44
MXP Prime Platform (SellerX) Jägerstraße 41 - 10117 Berlin - Allemagne	Indirect	1.284.209	26,75	1.284.209	26,09
Nuxe International 127, rue d'Aguesseau - 92100 Boulogne-Billancourt - France	Indirect	193.261.167	49,00	193.261.167	49,00

Considérant le respect par Sofina des conditions prévues à l'article 70 de la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002, les sociétés filiales luxembourgeoises (excepté Sofina Private Equity SA SICAR et Sofina Global SA SIF) peuvent être exemptées de certaines dispositions relatives à la publicité de leurs comptes annuels statutaires.

3.22 RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les nouvelles normes et interprétations suivantes sont entrées en vigueur en 2025 :

- Amendements à l'IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Manque d'échangeabilité (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2025) ;

L'application de ces normes et interprétations n'a cependant pas d'impact significatif sur les comptes de Sofina.

Sofina n'a pas anticipé l'application des normes et interprétations nouvelles et amendées non encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2027 mais non encore adoptée au niveau européen) ;
- IFRS 19 – Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2027 mais non encore adoptée au niveau européen) ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Classement et évaluation des instruments financiers (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2026, mais non encore adoptés au niveau européen) ;
- Améliorations annuelles – Volume 11 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2026, mais non encore adoptés au niveau européen) ; et
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2026, mais non encore adoptés au niveau européen) ;
- Amendements à IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Conversion en monnaie de présentation hyperinflationniste (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2027 mais non encore adoptés au niveau européen).

L'application future de ces nouvelles normes et interprétations ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés IFRS sont préparés sur la base de la juste valeur par le biais du résultat net sauf les créances et dettes commerciales et sociales qui sont valorisées au coût amorti.

Afin de refléter l'importance des données utilisées lors des évaluations à la juste valeur, le groupe classe ces évaluations selon une hiérarchie qui se compose des niveaux suivants :

- **Niveau 1** : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- **Niveau 2** : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- **Niveau 3** : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Principes de consolidation

Conformément à son statut d'Entité d'Investissement, Sofina ne consolide pas ses filiales et n'applique pas la norme IFRS 3 lorsqu'elle acquiert le contrôle d'une autre entité.

Il existe une exception à ce traitement pour les filiales ne fournissant que des services liés aux activités d'investissement de Sofina. Ces filiales sont consolidées par intégration globale.

Les participations dans les autres filiales, qui ne fournissent pas exclusivement des services liés aux activités d'investissement de Sofina, sont également évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à la norme IFRS 9.

Les participations dans lesquelles Sofina exerce une influence notable sont également, en application des dispositions de la norme IAS 28, §18, évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à la norme IFRS 9.

La liste des filiales et entreprises associées est présentée ci-dessus sous le point 3.21. Cette liste ne reprend pas les sociétés dans lesquelles Sofina détient plus de 20% du capital sans exercer une influence notable sur celles-ci, parce que, par exemple, elle n'a ni mandat de représentation au conseil d'administration de ces sociétés ni ne dispose de droits de veto (autres que les droits de protection usuels, visant notamment des réorganisations, augmentations de capital, etc.).

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de transaction.

L'impact du change est comptabilisé dans le compte de résultats parmi les « Autres résultats financiers ».

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de clôture. Les différences de change qui résultent de ces transactions, ainsi que les écarts de conversion qui résultent de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, sont comptabilisés au compte de résultats. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de transaction.

La conversion en euro des états financiers des entreprises étrangères comprises dans la consolidation est effectuée au cours de clôture pour les comptes de bilan et au cours de change moyen de l'exercice pour les comptes de résultats. L'écart résultant de l'utilisation de ces deux cours différents est porté au bilan consolidé dans les réserves.

Principaux taux de change

	31/12/2025	31/12/2024
Taux de clôture	1 EUR =	1 EUR =
USD	1,1750	1,0389
GBP	0,8726	0,8292
CHF	0,9314	0,9412
SGD	1,5105	1,4164
CAD	1,6088	1,4948
INR	105,5965	88,9335
CNY	8,2262	7,5833
DKK	7,4689	7,4578

Immobilisations (in)corporelles

Les immobilisations (in)corporelles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou de production, diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations éventuelles. Les immobilisations (in)corporelles sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée suivant la méthode d'amortissement linéaire.

- Bâtiment : 30 ans
- Matériel et mobilier : 3 à 10 ans
- Matériel roulant : 5 ans
- Licences : 5 ans

Participations et créances

Les participations à la juste valeur sont enregistrées à la date de transaction et sont évaluées à leur juste valeur.

Les participations à la juste valeur sont constituées de titres qui sont acquis dans le but d'obtenir des rendements sous la forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissements. Elles sont évaluées à la juste valeur à chaque date de clôture. Les plus ou moins-values latentes sont comptabilisées directement dans le compte de résultats. En cas de cession, la différence entre le produit net de la vente et la valeur comptable est portée en résultat, soit au débit, soit au crédit.

Dépôt et autres actifs financiers courants

Les créances commerciales sont évaluées au coût amorti. La norme IFRS 9 requiert la comptabilisation de pertes de crédit sur tous les instruments de dettes, prêts et créances commerciales sur la base de leur durée de vie. Ce modèle de perte de valeur prévu par la norme IFRS 9 est fondé sur l'anticipation des pertes et n'a pas d'incidence significative sur l'évaluation des dépréciations d'actifs financiers.

Les dépôts sont désignés à la juste valeur via le compte de résultats.

Les créances sur les filiales sont désignées à la juste valeur via le compte de résultats.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les dépôts à terme à moins de trois mois.

Actions propres

Les achats et les ventes d'actions propres sont portés, respectivement, en diminution ou en augmentation des capitaux propres. Les mutations de la période sont justifiées dans le tableau montrant l'évolution des capitaux propres. Aucun résultat n'est enregistré sur ces mutations.

Avantages du personnel

Le personnel du groupe bénéficie de plans de pension de type « prestations définies », de type « contributions définies » et « cash balance ». Ces plans de pension sont financés par des contributions provenant des sociétés et filiales du groupe qui emploient du personnel et par des contributions provenant du personnel.

Pour les régimes de pension, la charge des engagements de pension est déterminée selon la méthode actuarielle « Projected Unit Credit » pour le plan « prestations définies » et selon la méthode « Traditional Unit Credit » pour les plans « contributions définies » et « cash balance », conformément aux principes de l'IAS 19. Un calcul de la valeur actuelle des prestations promises est fait. Cette valeur actuelle calculée est alors comparée au financement existant et génère, s'il y a lieu, une provision comptable. Les coûts établis par les actuaires sont eux-mêmes comparés aux primes ou contributions versées par l'employeur à l'organisme de financement et génèrent, s'il y a lieu, une charge supplémentaire au compte de résultats consolidé.

Le montant comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements de pension diminuée de la juste valeur des actifs des plans de pension, conformément aux principes de la norme IAS 19. Les différences actuarielles, les différences entre le rendement réel et

le rendement normatif sur les actifs ainsi que l'effet du plafonnement de l'actif net (excluant l'effet d'intérêt) sont intégralement comptabilisés en capitaux propres, sans reclassement ultérieur en résultat.

Les plans d'intéressement attribués sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 2. Selon cette norme, la juste valeur des options à la date d'attribution est prise en compte de résultats sur la période d'acquisition des droits (vesting period). Les options sont valorisées en utilisant un modèle de valorisation communément admis sur la base des conditions de marché en vigueur au moment de leur attribution.

Passifs financiers

Les instruments financiers dérivés sont initialement enregistrés à la juste valeur et réévalués à chaque date de clôture. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultats.

Les dettes commerciales, emprunts et les découverts bancaires sont évalués initialement à la juste valeur minorée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission et, par la suite, au coût amorti.

Les dettes envers les filiales sont désignées à la juste valeur via le compte de résultats.

IFRS 16 – Contrats de location : lorsqu'un contrat de location est conclu (si ce contrat n'est pas un contrat à court terme ou concerne un actif de faible valeur), une dette est reconnue pour l'engagement y relatif, valorisée au coût amorti, et l'actif lié est reconnu comme immobilisation corporelle.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite, à la date du bilan, qui résulte d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera des charges dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Impôts

Les impôts comprennent les impôts sur le résultat et les impôts différés. Les impôts différés sont comptabilisés au compte de résultats sauf lorsqu'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont également comptabilisés directement dans cette rubrique.

Les impôts sur le résultat sont constitués des impôts à payer sur les revenus imposables de l'exercice, ainsi que de tout ajustement relatif aux exercices antérieurs.

Les impôts différés sont constitués des impôts sur les bénéfices à payer ou à recouvrer au cours d'exercices futurs au titre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs inscrits au bilan et leur base fiscale et au titre du report de pertes fiscales non utilisées.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé lorsque les différences temporaires proviennent d'un goodwill non déductible fiscalement, de la comptabilisation initiale d'éléments d'actifs ou de

passifs relatifs à une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable au moment de la transaction, ou d'investissements dans des filiales tant qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des impôts différés sur les pertes fiscales non utilisées ne sont reconnus que pour autant que des bénéfices imposables soient susceptibles d'être réalisés, permettant ainsi d'utiliser lesdites pertes.

Les impôts sont calculés aux taux d'imposition qui ont été adoptés à la date de clôture.

Produits et charges

Les produits et charges sont comptabilisés comme suit :

- Les dividendes sont comptabilisés en montant brut dans le compte de résultat ;
- Les produits d'intérêts sont enregistrés lorsqu'ils sont acquis ;
- Les charges d'intérêts sont enregistrées dès qu'elles sont encourues ;
- Les résultats sur actifs non courants et les résultats sur actifs courants sont comptabilisés à la date de la transaction qui les a générés ;
- Les autres produits et charges sont comptabilisés au moment de la transaction ;
- Sofina SA fournit des services de gestion d'investissements aux filiales non consolidées. Chaque obligation de prestation qui en découle ressort d'un contrat de service et le revenu y relatif est reconnu au fur et à mesure que l'obligation de prestation est satisfaite (sur la durée du contrat). Les services fournis par les filiales non consolidées à Sofina SA sont traités de la même manière ;
- Les revenus et plus-values bruts des participations étrangères non consolidées sont comptabilisés dans le compte de résultat

Principaux jugements comptables et principales sources d'incertitude dans les estimations comptables

Les principales estimations comptables concernent la valorisation du portefeuille d'investissement : les hypothèses et jugements significatifs sont discutés dans l'annexe relative à la juste valeur du portefeuille sous le point 2.4 ci-dessus.

Les jugements significatifs posés par Sofina dans la détermination de son statut d'Entité d'Investissement sont relatifs à l'appréciation de l'existence d'une stratégie de désinvestissement sur les investissements en portefeuille, ainsi qu'à l'appréciation de cette stratégie de désinvestissement sur les investissements détenus par les filiales plutôt que sur les participations directes dans ces filiales.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Sofina SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

DANS LE CADRE DU CONTRÔLE LÉGAL DES COMPTES CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ SOFINA SA (« LA SOCIÉTÉ ») ET DE SES FILIALES (CONJOINTEMENT « LE GROUPE »), NOUS VOUS FAISONS RAPPORT DANS LE CADRE DE NOTRE MANDAT DE COMMISSAIRE. CE RAPPORT INCLUT NOTRE OPINION SUR LE BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025, LE COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ, L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL, L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS ET L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 AINSI QUE LES ANNEXES CONTENANT DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES FORMANT ENSEMBLE LES « COMPTES CONSOLIDÉS », ET INCLUT ÉGALEMENT NOTRE RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES. CES RAPPORTS CONSTITUENT UN ENSEMBLE ET SONT INSÉPARABLES.

NOUS AVONS ÉTÉ NOMMÉS COMMISSAIRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 MAI 2023, CONFORMÉMENT À LA PROPOSITION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION ÉMISE SUR RECOMMANDATION DU COMITÉ D'AUDIT. NOTRE MANDAT VIEN À ÉCHÉANCE À LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE QUI DÉLIBÉRERA SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025. NOUS AVONS EXERCÉ LE CONTRÔLE LÉGAL DES COMPTES CONSOLIDÉS DURANT 6 EXERCICES CONSÉCUTIFS.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Sofina SA, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'évolution des capitaux propres consolidés et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à EUR 12.167.042 milliers et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 113.001 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS Accounting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

FONDEMENT DE NOTRE OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - (« ISA ») telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes ISA approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board (« IAASB ») et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants

recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

POINTS CLÉS DE L'AUDIT

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

VALORISATION DES PARTICIPATIONS NON COTÉES

Description du point clé de l'audit

Tel que décrit sous l'annexe 2.4 « Juste valeur du total du portefeuille d'investissement en transparence » des Comptes Consolidés, le Groupe détient, dans son portefeuille « Sofina Direct », des participations dans des sociétés non cotées pour une valeur de EUR 5.245.480 milliers, représentant 43 % du total des actifs.

Ces participations constituent des « actifs financiers » selon la définition de la norme IFRS 9 – Instruments financiers et doivent être évaluées à leur juste valeur. Le Groupe applique les lignes directrices « International Private Equity and Venture Capital Valuation » (« IPEV ») pour l'évaluation de ces actifs.

La société fait appel à un spécialiste indépendant de l'évaluation pour confirmer que les justes valeurs estimées en interne par la société sont appropriées et se situent dans leur propre fourchette d'évaluation.

La détermination de la juste valeur de ces actifs financiers non cotés, pour lesquels peu de données publiques observables sont disponibles, est un point clé de l'audit car elle dépend d'estimations et/ou de jugements significatifs de la part de l'organe de gestion, tant au niveau du choix de la méthode d'évaluation employée que des hypothèses utilisées sous-tendant celle-ci. Cette juste valeur relève dès lors du niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons analysé le processus d'évaluation des participations non cotées ainsi que les contrôles internes qui y sont liés, notamment le recours à un spécialiste indépendant pour confirmer les justes valeurs estimées en interne et les contrôles de revue par la direction de ces justes valeurs. Nous avons vérifié la conception et l'efficacité opérationnelle de ces contrôles internes en :

- Évaluant l'indépendance, la compétence et les capacités du spécialiste de l'évaluation engagé la direction;
- Examinant la qualité du rapport du spécialiste de l'évaluation de la direction préparé deux fois par an.

Pour toutes les participations non cotées, nous avons analysé tout changement dans la méthodologie d'évaluation appliquée par Sofina..

Nous avons testé, sur la base d'un échantillonnage, la valorisation par Sofina de ces participations en se concentrant sur le choix des méthodes utilisées ainsi que sur les hypothèses sous-jacentes. En particulier, pour chaque participation sélectionnée dans cet échantillon :

- Nous avons obtenu et revu la note d'évaluation préparée par Sofina;
- Nous avons remis en question la cohérence et la pertinence de la base d'évaluation retenue en examinant la méthodologie d'évaluation et le modèle d'évaluation adoptés conformément aux normes IFRS et aux IPEV;
- Nous avons rapproché les données utilisées dans les modèles d'évaluation avec des sources externes pertinentes et disponibles. Ces données comprennent les multiples de transaction utilisés, les résultats publiés ou les informations provenant directement de la direction des sociétés dans lesquelles une participation est détenue;
- Nous avons remis en question les hypothèses clés affectant ces valorisations (multiples, indices de référence des pairs, taux d'actualisation...);
- Nous avons vérifié la fiabilité des comptes de gestion / business plan en examinant la revue rétrospective effectuée par Sofina, afin d'évaluer la qualité de la documentation reçue de l'entité détenue lors des exercices d'évaluation passés;
- Nous avons vérifié l'exactitude mathématique des modèles d'évaluation;
- Nous avons développé notre propre estimation de la juste valeur en effectuant une analyse de sensibilité sur les

estimations clés et en comparant nos résultats avec l'évaluation de Sofina;

- Nous avons veillé à ce que les pourcentages de détention soient correctement utilisés dans l'évaluation au moyen d'une confirmation directe. Lorsque ces confirmations n'ont pas été reçues, nous avons mis en œuvre des procédures alternatives, notamment l'utilisation de la dernière « table de capitalisation » disponible ainsi que des informations les plus récentes communiquées par la direction des sociétés dans lesquelles une participation est détenue..

Pour les participations non cotées en dehors de notre échantillonnage, nous avons effectué une revue analytique en comparant la variation de la juste valeur de l'année en cours avec la performance d'un indice boursier sectoriel pertinent. Les différences en dehors d'une fourchette raisonnable attendue ont été analysées et expliquées.

Nous avons obtenu et examiné le rapport d'analyse de fin d'exercice du spécialiste de l'évaluation engagé par la direction et vérifié que les justes valeurs de Sofina se situaient dans les fourchettes jugées acceptables par le spécialiste.

Sur base de notre échantillonnage, lorsqu'elles étaient disponibles, nous avons comparé les évaluations avec des transactions récentes avec des parties non liées et évalué si ces transactions (y compris après la fin de l'exercice) entraîneraient une modification de la juste valeur.

Nous avons discuté avec la direction de tout événement subséquent susceptible d'avoir une incidence significative sur les participations dans le portefeuille « Sofina Direct » et nous avons évalué si ces événements post-clôture nécessitaient un ajustement ou non.

Nous avons vérifié que la variation de la juste valeur des participations a été correctement comptabilisée dans le compte de résultats. Enfin, nous avons vérifié que le contenu de la note 2.4 des états financiers consolidés relatifs à ces participations non cotées était conforme aux exigences des normes IFRS pertinentes.

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION DANS LE CADRE DE L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards telles qu'adoptées

par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

NOS RESPONSABILITÉS POUR L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve

d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés des autres informations contenues dans le rapport annuel.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge (Révisée) complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects

significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

ASPECTS RELATIFS AU RAPPORT DE GESTION ET AUX AUTRES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT ANNUEL

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir les indicateurs de performance (à la page 37 du rapport annuel), comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

MENTIONS RELATIVES À L'INDÉPENDANCE

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

FORMAT ÉLECTRONIQUE UNIQUE EUROPÉEN (« ESEF »)

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible sur le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques de Sofina SA au 31 décembre 2025 repris dans le rapport financier annuel disponible sur le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>) sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

AUTRES MENTIONS

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 26 mars 2026

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Sarah Dupuis¹
Partner

Christophe Boschmans¹
Partner

26CBO0043

1. Agissant au nom d'une SRL

Comptes statutaires de Sofina SA et affectation du résultat

Comptes au 31 décembre 2025 (après affectation du résultat)

ACTIF	EN MILLIONS EUR	
	31/12/2025	31/12/2024
Actifs immobilisés	3.663	3.433
Immobilisations (in)corporelles	8	8
Immobilisations financières	3.655	3.425
<i>Entreprises liées</i>	2.404	2.198
<i>Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</i>	1.022	815
<i>Autres immobilisations financières</i>	230	412
Actifs circulants	2.284	1.510
Créances à un an au plus	439	425
Placements de trésorerie	1.820	1.038
Valeurs disponibles	18	44
Comptes de régularisation	7	3
TOTAL DE L'ACTIF	5.947	4.943

PASSIF	EN MILLIONS EUR	
	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres	4.480	3.970
Capital	85	80
Primes d'émission	544	4
Réserves	2.394	2.392
Bénéfice reporté	1.456	1.494
Provisions et impôts différés	2	2
Dettes	1.465	973
Dettes à plus d'un an	1.298	697
Dettes à un an au plus	162	273
Comptes de régularisation	6	3
TOTAL DU PASSIF	5.947	4.943



En application de l'article 3:17 du CSA, les comptes figurant ci-après sont une version abrégée des comptes annuels. Leur version intégrale, comprenant le bilan social, sera déposée auprès de la Banque Nationale de Belgique et est également disponible au siège de la Société ainsi que sur son site internet. L'attestation des comptes annuels établie par le Commissaire a été donnée sans réserve.

Compte de résultats

EN MILLIONS EUR

	2025	2024
Ventes et prestations	7	6
Chiffre d'affaires	3	2
Autres produits d'exploitation	4	4
Produits d'exploitation non récurrents	0	0
Coûts des ventes et des prestations	58	51
Services et biens divers	24	22
Rémunérations, charges sociales et pensions	29	26
Provisions pour risques et charges	0	-1
Autres charges d'exploitation	6	4
Bénéfice (+) / Perte (-) d'exploitation	-50	-45
Produits financiers	268	1.567
Produits financiers récurrents	154	1.064
<i>Produits des immobilisations financières</i>	103	1032
<i>Produits des actifs circulants</i>	17	20
<i>Autres produits financiers</i>	34	12
Produits financiers non récurrents	115	503
Charges financières	117	105
Charges financières récurrentes	14	20
<i>Charges de dettes</i>	14	9
<i>Autres charges financières</i>	0	11
Charges financières non récurrentes	103	85
Bénéfice (+) / Perte (-) de l'exercice avant impôts	100	1.417
Impôts	0	0
Bénéfice (+) / Perte(-) de l'exercice	100	1.417
Prélèvements (+) sur les / Transferts (-) aux réserves immunisées	22	9
Bénéfice (+) / Perte (-) de l'exercice à affecter	124	1.426

Affectation et prélèvement

EN MILLIONS EUR

	2025	2024
Bénéfice (+) / Perte (-) à affecter	1.617	2.243
Bénéfice (+) / Perte (-) de l'exercice à affecter	123	1.426
Bénéfice (+) / Perte (-) reporté de l'exercice précédent	1.494	817
Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
Sur les réserves	0	0
Affectations aux capitaux propres	24	631
Aux réserves	24	631
Résultat à reporter	1.456	1.494
Bénéfices à reporter	1.456	1.494
Bénéfice à distribuer	137	118
Rémunération du capital	134	116
Administrateurs	3	2

Affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de Sofina SA qui se tiendra le 13 mai 2026 de procéder à l'affectation du résultat de 1.617.417 milliers EUR comme suit :

	EN MILLIERS EUR
Dividende net de 2,562 EUR	94.016
Précompte mobilier sur le dividende	40.293
Administrateurs	2.820
Réserve légale	570
Réserves disponibles	23.247
Bénéfice reporté	1.456.471
	1.617.417

L'affectation du résultat comporte la distribution d'un dividende brut de 3,66 EUR par action, soit un dividende net de 2,562 EUR par action, ce qui signifie une augmentation de 0,160 EUR brut et 0,112 EUR net par rapport à l'exercice précédent.

Etant donné que, conformément à l'article 7:217, §3 du CSA, les actions propres ne donnent pas droit à un dividende, le montant total du dividende dépend du nombre d'actions propres détenues par Sofina SA à la date du 26 mai 2026 à 23h59 heure belge (c'est-à-dire le jour boursier précédant l'ex-date). En conséquence, le Conseil d'Administration propose d'autoriser le CEO à inscrire le montant final de la distribution totale de dividende (et les autres modifications à l'affectation du résultat et des tantièmes qui en résultent) dans les comptes statutaires.

Le montant maximum du dividende brut proposé s'élève à 134.309 milliers EUR (36.696.428 x 3,66 EUR) en ce compris un précompte mobilier de 40.293 milliers EUR.

Si l'Assemblée Générale Ordinaire approuve cette proposition, il sera payé à chaque action à partir du 29 mai 2026 (« ex-date » : 27 mai 2026 et « record date » : 28 mai 2026), contre détachement du coupon n° 29, un dividende de 2,562 EUR¹ net de précompte mobilier.

Les paiements seront effectués en Belgique par Euroclear Belgium.

¹ Les bénéficiaires visés à l'art. 264, alinéa 1, 1° et 264/1 du CIR ainsi que les fonds de pension étrangers et les fonds d'épargne-pension agréés et les titulaires d'un compte épargne individuel qualifiant visés à l'art. 106 § 2, à l'art. 115 § 1 et § 2, à l'art. 117 § 2 de l'AR/CIR et à l'art. 266, alinéa 4 du CIR peuvent recevoir le montant brut du coupon n° 29, à savoir 3,66 EUR à condition de remettre les attestations requises au plus tard le 5 juin 2026. Les bénéficiaires de convention préventives de double imposition peuvent obtenir une réduction du taux du précompte mobilier aux conditions fixées par la convention.

Mesures de performance alternatives et autres termes

Mesures de performance alternatives (APM)

Principes de reporting

En complément des informations financières préparées conformément aux International Financial Reporting Standards (« IFRS »), Sofina utilise certains indicateurs de performance et concepts de reporting qui ne sont pas définis par les IFRS. Ces mesures sont utilisées par la direction du groupe Sofina pour suivre la performance, apprécier la situation financière et communiquer plus efficacement sur la réalité économique sous-jacente des activités du groupe. Afin d'améliorer la transparence et de faciliter une bonne compréhension des informations financières présentées, cette section expose les principes de reporting appliqués par Sofina et décrit les mesures de performance alternatives (« APM ») utilisées par le groupe, en expliquant leur finalité, leur mode de calcul et leur pertinence, ainsi que les rapprochements avec les mesures IFRS les plus directement comparables lorsqu'ils sont applicables.

Les APM sont définies comme des mesures financières qui ne sont pas spécifiées par le référentiel financier applicable (IFRS) mais qui sont utilisées par la direction pour suivre la performance du groupe. Elles visent à compléter, et non à remplacer, les informations préparées conformément aux IFRS et peuvent ne pas être directement comparables à des mesures portant le même nom utilisées par d'autres sociétés.

ANAVPS

L'ANAVPS est une notion utilisée dans le calcul du test de performance du LTIP. Il s'agit de la NAVPS ajustée. L'ANAVPS en début de chaque année de la cohorte (période de référence de quatre ans) est basée sur la NAVPS auditée de Sofina au 31 décembre de l'année précédente, diminuée d'un montant égal à deux fois le dividende brut distribué au cours de l'année en question. L'ANAVPS en fin de chaque année de la cohorte doit être basée sur la NAVPS auditée au 31 décembre de cette année, diminuée d'un montant égal à deux fois le dividende distribué au cours de cette année, multiplié par un taux égal au maximum de (x) 0 % et (y) le taux Euribor 12 mois tel que publié le 31 décembre de l'année précédente.

Rentabilité annuelle moyenne

Il s'agit du taux de croissance annuel moyen calculé sur la base de la variation des fonds propres par action (NAVPS) au cours de la période se terminant le 31 décembre 2025, en tenant compte du dividende brut par action de Sofina. Il est exprimé sur une base annualisée.

À titre d'exemple, la rentabilité annuelle moyenne sur un an est calculée comme suit et repose sur la formule « XIRR » d'Excel :

ANNÉE	NAVPS (T-1)	DIVIDENDE BRUT PAYÉ (EN EUR)	NAVPS (T)	PERFORMANCE (EN %)
2025	311,77	3,50	305,77	-0.8%

Il est précisé que la rentabilité annuelle moyenne de Sofina est comparée à l'indice de référence sur des périodes identiques.

Depuis 2016, la Société mesure sa performance à long terme en comparant l'évolution de sa NAVPS à un indice de référence, le MSCI ACWI Net Total Return EUR Index. La NAVPS de Sofina est utilisée plutôt que le cours de l'action afin de mieux refléter la performance du management et de mieux s'aligner sur les concepts du LTIP.

Loan-to-value (%)

Le ratio Loan-to-value représente le niveau d'endettement du groupe. Il est calculé comme la « Dette nette », divisée par la valeur totale du « Portefeuille en transparence ». En conséquence, le ratio Loan-to-value peut être négatif lorsque le groupe est en position de « Trésorerie nette ».

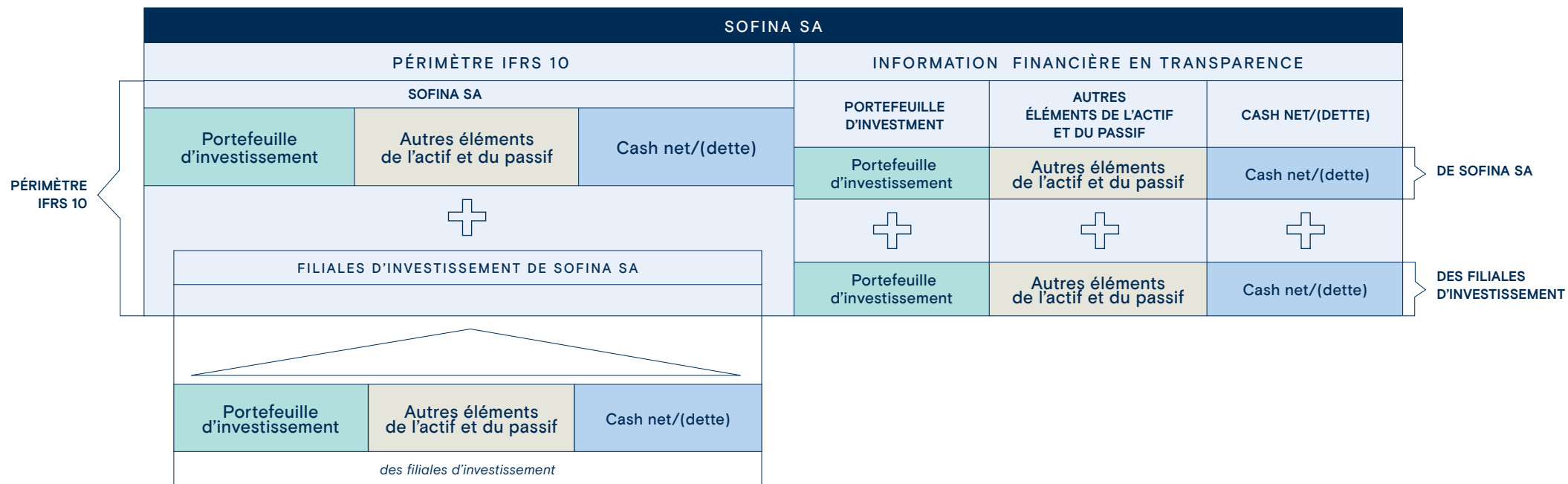
Sofina utilise cette mesure pour suivre son niveau d'endettement par rapport à sa cible conservatrice de Loan-to-value de 5% à 10%.

En transparence

Pour la préparation des états financiers de la Société et conformément à son statut d'entité d'investissement, la juste valeur des participations directes de la Société, qu'il s'agisse d'investissements individuels ou de filiales d'investissement, est reconnue en tant qu'actifs au bilan de la Société. Ce traitement comptable est schématisé ci-dessous comme le « Périmètre IFRS 10 ».

Aux fins du reporting de gestion interne et de l'information par segment, Sofina applique une approche « look-through », comme si la norme IFRS 10 n'avait pas été introduite et que la consolidation intégrale était toujours appliquée conformément aux IFRS. Cela permet à Sofina d'évaluer et de reporter tout élément d'actif, de passif ou de résultat détenu directement par Sofina SA ou indirectement via ses filiales d'investissement, et fournit une vue plus détaillée et complète des expositions et de l'activité sous-jacentes du groupe après élimination des transactions intra-groupe (telles que créances/dettes intra-groupe, dividendes et distributions entre la Société et ses filiales d'investissement). Cette méthode d'information interne est appelée « en transparence ». Ce principe est illustré ci-dessous comme « Information Financière en transparence ».

Les capitaux propres consolidés de la Société reflètent la juste valeur agrégée de tous ses investissements et correspondent à la Net Asset Value (« NAV ») de ses participations. La NAV est identique dans l'information préparée conformément à IFRS 10 et dans l'information financière en transparence, chaque approche capturant la même valeur économique sous-jacente de l'investissement, soit par la juste valeur des investissements directs de Sofina SA et de ses filiales d'investissement, soit par la valorisation des actifs et passifs en transparence.



Par conséquent, « Capitaux propres », « Net Asset Value » et « NAV » peuvent être utilisés indifféremment et ont la même signification.

Une réconciliation détaillée de l'information financière en transparence aux états financiers consolidés figure à la note 2.1, « Informations par segment – Rapprochement avec les états financiers », des États financiers consolidés 2025.

Les principales mesures « en transparence » utilisées par Sofina, et notamment reprises dans la note 2.1 des Annexes aux états financiers consolidés, comprennent :

- **Portefeuille en transparence** : Somme, en transparence, du portefeuille d'investissements. Cette mesure permet à la direction d'évaluer et de présenter l'ensemble du portefeuille d'investissements détenu directement par Sofina SA et indirectement par ses filiales d'investissement, et de fournir une vue plus détaillée et complète des expositions sous-jacentes du Groupe, notamment à des fins d'information par segment.
- **Cash brut ou Trésorerie brute** : Somme, en transparence, des « Trésorerie et équivalents de trésorerie », « Dépôts » et « Placements de trésorerie ». Les « Créances sur filiales » ne sont pas incluses dans la Trésorerie brute.
- **Dettes brutes** : Somme, en transparence, des « Dettes financières » figurant parmi les passifs courants et non courants en transparence. Les « Dettes envers les filiales » ne sont pas incluses dans la Dette brute.

- **Cash net ou Trésorerie nette (ou Dette nette)** : Trésorerie brute moins Dette brute.
- **Désinvestissements et revenus** : Somme, en transparence, des revenus de dividendes (note 3.10) et des cessions de participations (note 3.1), à l'exclusion des dividendes provenant des filiales d'investissement et des cessions de ces filiales.
- **Investissements** : Somme, en transparence, des acquisitions d'investissements (note 3.1), à l'exclusion des acquisitions de filiales d'investissement.

Création de valeur (%)

La Création de valeur correspond à la somme de la juste valeur du « Portefeuille en transparence » à la fin de la période plus la somme des « Désinvestissements et revenus » au cours de la période, divisée par la somme de la juste valeur du « Portefeuille en transparence » au début de la période et des « Investissements » réalisés pendant la période.

Sofina utilise cette mesure pour apprécier la valeur générée par le portefeuille en transparence sur une période, en excluant les effets de niveau actionnaire (dividendes, frais de gestion, etc.).

Pour la réconciliation avec les IFRS, se reporter aux rapprochements indiqués pour chaque composant.

Autres termes et définitions

- **Autres éléments de l'actif et du passif** : Somme des « Impôts différés » (à l'actif), « Autres actifs financiers courants », « Créances sur filiales », « Autres débiteurs courants » et « Impôts » (à l'actif), diminuée des « Provisions non courantes », « Passifs financiers non courants », « Impôts différés » (au passif), « Dettes envers les filiales », « Fournisseurs et autres créditeurs courants » et « Impôts » (au passif). Ceux-ci ne font pas l'objet de lignes séparées dans l'information interne utilisée pour la gestion du groupe Sofina et ont donc été groupés afin de refléter cette information de gestion (cf. point 2.1 des Annexes aux états financiers consolidés).
- **Capitaux propres** : Fonds propres ou Net Asset Value (tels que définis ci-dessous).
- **Cash – Non-cash** : Définit si une transaction sur le portefeuille a généré une entrée ou une sortie de trésorerie (Cash) ou pas (Non-cash).
- **Code 2020** : Code belge de gouvernance d'entreprise 2020
- **Coté** : Investissements de niveau 1 et 2 selon la hiérarchie de la juste valeur définie au point 2.3 des Annexes aux états financiers consolidés.
- **CSA** : Code des Sociétés et des Associations.
- **Entité d'investissement** : Statut adopté par Sofina SA depuis le 1er janvier 2018 en application de la norme IFRS 10, §27, qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'Entité d'Investissement, ne consolide pas ses filiales (à l'exception des filiales fournissant exclusivement des services liés aux activités d'investissement). Les filiales directes sont enregistrées à leur juste valeur dans les états financiers consolidés, en ce compris la juste valeur de leurs participations et de leurs autres actifs et passifs (principalement des dettes et créances intragroupe). Les filiales directes de Sofina SA sont reprises à leur juste valeur par le biais du compte de résultats net conformément à la norme IFRS 9. Comme requis par la norme IFRS 10, §B101, Sofina a appliqué ce traitement comptable à partir du 1er janvier 2018, date à laquelle elle répondait à tous les critères d'Entité

d'Investissement. En effet, Sofina a déterminé qu'elle est une Entité d'Investissement au sens de la norme IFRS 10 car elle répond aux trois critères fixés par la norme. De fait, Sofina :

- utilise les fonds de ses investisseurs (qui sont actionnaires de la société cotée) en vue de leur fournir des services de gestion d'investissements ;
- réalise des investissements dans le but d'obtenir des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissements ;
- suit la performance de ses investissements en les évaluant à la juste valeur.

En outre, Sofina présente l'ensemble des caractéristiques types d'une Entité d'Investissement telles que définies par la norme IFRS 10 :

- elle a plus d'un investissement ;
- elle a plus d'un investisseur ;
- elle a des investisseurs qui ne sont pas des parties liées ;
- elle détient des droits de propriété sous forme de titres de capitaux propres ou d'intérêts similaires.

Comme mentionné plus haut, Sofina SA ne consolide pas ses filiales (IFRS 10, §27).

- **ESG** : Renvoie aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, notamment repris dans la Politique d'investissement responsable de Sofina.
- **Euro Stoxx 50 Net Return Index EUR (« Euro Stoxx 50 »)** : Ticker utilisé par Bloomberg (SX5T Index). Cet index est également présenté vu sa grande utilisation sur les marchés financiers.
- **Fonds propres** : Net Asset Value (telle que définie ci-dessous) ou Capitaux propres.
- **Gestionnaires** : Équipes spécialisées gérant des fonds de capital-investissement, se concentrant sur les fonds de capital-risque et de capital-développement.
- **LTIP** : Plan d'intéressement à long terme mis en place par Sofina (long-term incentive plan).
- **MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (« MSCI ACWI »)** : Ticker utilisé par Bloomberg (NDEEWNR Index). Cet index est l'indice de référence utilisé par Sofina.

Cet indice de référence est considéré comme le plus approprié en raison (i) de la stratégie d'investissement mondiale de Sofina (qui appelait une référence à un indice mondial World Index (« WI ») pour les marchés développés) et (ii) des investissements du groupe Sofina en Asie et dans le reste du monde (qui justifiaient le choix pour l'indice représentant l'ensemble des pays All Countries (« AC ») pour les marchés émergents). La base actionariale essentiellement européenne de la Société et son admission à la cote sur Euronext Brussels ont enfin guidé le choix vers le libellé en euro de cet indice.

- **Net Asset Value (« NAV »)** : Actif net ou Fonds propres. La NAV par action (« NAVPS ») correspond à l'actif net par action ou capitaux propres par action (calcul basé sur le nombre de titres en circulation à la clôture de la période). Rappelons que depuis le 1er janvier 2018, Sofina a adopté le statut d'Entité d'Investissement selon la norme IFRS 10. Depuis lors, ses fonds propres, ou NAV dans le cadre du présent Rapport annuel, correspondent à la juste valeur de ses participations ainsi que de ses filiales directes et de leurs participations et autres actifs et passifs.
- **Non coté** : Investissements de niveau 3 selon la hiérarchie de la juste valeur définie au point 2.3 des Annexes aux états financiers consolidés.
- **PSU** : Performance Share Units offertes aux bénéficiaires dans le cadre du LTIP.
- **Société** : Sofina SA.
- **Sofina Direct** : Dénomination rassemblant les Investissements minoritaires à long terme et Sofina Croissance en raison de leurs caractéristiques similaires, par opposition à Sofina Fonds Privés.
- **UNPRI** : Principes pour l'Investissement Responsable développés par les Nations Unies (www.unpri.org).



PART III

À propos de ce rapport

Personne responsable

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 12, §2, 3° DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007, HAROLD BOËL, CHIEF EXECUTIVE OFFICER, ATTESTE AU NOM ET POUR COMPTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QU'À SA CONNAISSANCE :

- LES ÉTATS FINANCIERS, ÉTABLIS CONFORMÉMENT AUX NORMES COMPTABLES APPLICABLES, DONNENT UNE IMAGE FIDÈLE DU PATRIMOINE, DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ ET DE LA JUSTE VALEUR DE SES FILIALES D'INVESTISSEMENT ;
- LE RAPPORT DE GESTION CONTIENT UN EXPOSÉ FIDÈLE SUR L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, LES RÉSULTATS ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES D'INVESTISSEMENT, AINSI QU'UNE DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS ELLES SONT CONFRONTÉES.

LA VERSION OFFICIELLE ESEF DU RAPPORT ANNUEL RÉDIGÉ EN FRANÇAIS EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE SOFINA. LES VERSIONS ESEF DU RAPPORT ANNUEL EN ANGLAIS ET EN NÉERLANDAIS SERONT DISPONIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET AU PLUS TARD LE 15 AVRIL 2026¹.

1. www.sofinagroup.com/fr/relations-investisseurs/rapports-financiers/rapports-annuels/

Avertissement

Avertissement

INFORMATIONS JURIDIQUES IMPORTANTES ET AVERTISSEMENTS RELATIFS AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES ET AUX MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Certaines déclarations figurant dans le présent Rapport annuel peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels de Sofina SA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Toute déclaration prospective n'est valable qu'au jour où celle-ci est faite et Sofina SA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences légales ou réglementaires applicables.

Ce Rapport annuel contient certaines mesures financières non-IFRS (ou indicateurs alternatifs de performance) utilisées par Sofina SA pour analyser ses tendances opérationnelles, ses performances financières et sa situation financière et pour fournir aux investisseurs des informations supplémentaires jugées utiles et pertinentes concernant les résultats de Sofina SA. Ces indicateurs alternatifs de performance ne sont pas des mesures reconnues par les normes IFRS, ou toute autre norme comptable généralement acceptée, et ils n'ont généralement pas de signification standardisée et peuvent donc ne pas être comparables avec des indicateurs portant le même nom utilisés par d'autres sociétés. Par conséquent, aucun de ces indicateurs alternatifs de performance ne doit être considéré isolément ou comme un substitut aux états financiers et aux notes y afférentes préparés conformément aux normes IFRS. Pour une définition des indicateurs alternatifs de performance inclus dans ce communiqué de presse et leur rapprochement avec le poste pertinent des états financiers, veuillez-vous référer à la section « [Mesures de performance alternatives et autres termes](#) » de ce Rapport annuel.

Certains nombres calculés (y compris les données exprimées en milliers ou en millions) et pourcentages présentés dans ce Rapport report ont fait l'objet d'un arrondi. Le cas échéant, les totaux présentés dans ce Rapport report peuvent légèrement différer des totaux qui résulteraient de l'addition des montants exacts (non arrondis) des données ainsi calculées.

Concept et réalisation : ChrisCom (www.chriscom.eu)

Imprimeur : Toner de Presse

Ce rapport est imprimé sur papier 100% recyclé.



Sofina SA

Siège social

Rue de l'Industrie, 31 | B-1040 Bruxelles

Tél. : +32 2 551 06 11

info@sofinagroup.com | www.sofinagroup.com

S O F I N A

Purpose & Patience